UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01643911 9

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s2collectiondesm38peti

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE MADAME DE MOTTEVILLE, TOME III.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

HF.C
P4916 co

Bibliothèque
de l'Université d'Ottawa

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS
CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXXVIII.

542678
36.52

PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.
1824.

MÉMOIRES

DE

Mme. DE MOTTEVILLE.

TROISIÈME PARTIE.

Le prince de Condé, à son ordinaire, se trouva partout; et le comte de Châtillon conta à la Reine que, pour toute harangue, il avoit dit à ses soldats : « Mes amis, ayez bon courage. Il faut nécessaire- « ment combattre aujourd'hui : il sera inutile de re- « culer; car je vous promets que, vaillans et poltrons, « tous combattront, les uns de bonne volonté, et « les autres par force. » Le soir précédent, il donna cet ordre à toute son armée, de se regarder marcher, afin que la cavalerie et l'infanterie fût sur une même ligne, et pût bien observer ses distances et ses intervalles; de n'aller à la charge qu'au pas, et de laisser tirer les ennemis les premiers.

D'un autre côté, l'archiduc (1) fut vu ce jour-là dans tous les rangs, toujours des premiers au combat, n'épargnant non plus sa personne que celle d'un des plus simples soldats de son armée. Dans le récit qui en fut fait à la Reine par le comte de Châtillon, que j'entendis et que je remarquai, on vit qu'elle eut

(1) *L'archiduc :* Léopold-Guillaume, frère de l'empereur Ferdinand III.

de la joie d'écouter les louanges qu'il donna à ce prince son parent; et, par les questions qu'elle faisoit sur ce sujet, nous nous aperçûmes aisément qu'elle prenoit intérêt à sa gloire, pourvu qu'elle fût accompagnée de sa défaite.

Le prince de Condé eut sujet d'être content de cette journée, puisqu'il y répondit si vigoureusement aux monitoires des Espagnols, qu'il les contraignit d'avouer que les Français sont de braves gens. Le comte de Brancas (1), fils du duc de Villars, avant la bataille fut commandé par M. le prince de se tenir en certain poste. Avec peu de troupes, il y soutint les attaques des ennemis, qui le voulurent pousser avec un plus grand nombre que celui qu'il commandoit. Après avoir combattu vaillamment, reçu plusieurs blessures, et été fait prisonnier, les ennemis, sur quelque querelle qui s'émut entre eux pour savoir à qui il appartenoit, le voulurent tuer plusieurs fois, et le maltraitèrent comme il arrive souvent de l'être aux personnes de qualité, pendant que le malheur de la guerre les laisse entre les mains des soldats. Ce fut lui-même qui, à son retour de l'armée, me conta toutes ces particularités. La Moussaye, favori du prince de Condé, y fut aussi fait prisonnier. Le marquis de Villequier, le seul de tous les capitaines des gardes qui fût aux bonnes grâces de la Reine, parce que son absence l'avoit sauvé de cette mauvaise aventure, se voyant prisonnier dès le commencement

(1) *Le comte de Brancas :* Charles, comte de Brancas. Il fut chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche. Il étoit fameux par ses distractions, et La Bruyère l'a peint sous le nom de Ménalque. Il mourut en 1681. Sa fille, Françoise de Brancas, épousa en 1667 Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt.

de la mêlée, s'avisa de dire à ceux qui l'avoient pris qu'il étoit blessé, et qu'il leur donneroit deux cents pistoles s'ils vouloient le mener à Lens, qui étoit tout proche. Comme les ennemis étoient encore dans la créance qu'ils gagneroient la bataille, ils n'en firent pas de difficulté. Le marquis de Villequier ne douta point de son côté que M. le prince ne demeurât victorieux; que l'étant, il ne manqueroit pas de venir sur Lens, et que, reprenant cette place, il le sauveroit: ce qui arriva comme il l'avoit pensé; car, la bataille donnée, M. le prince envoya aussitôt des troupes se saisir de la ville, et Villequier fit lui-même la capitulation, et devint le maître de ceux qui deux heures auparavant étoient les siens. Notre armée n'étoit que de quatorze mille hommes, et celle des ennemis de seize ou dix-sept. Le prince de Condé demanda dès lors le bâton de maréchal de France pour le comte de Châtillon: mais on le refusa, à cause de la quantité des prétendans qui embarrassoient le ministre, dont étoient La Ferté-Seneterre, Villequier qui déjà étoit chevalier de l'ordre, et La Ferté-Imbault, qui étoit attaché au service du duc d'Orléans, oncle du Roi.

Le Roi, sachant qu'il avoit gagné une bataille, s'écria tout haut et avec une grande exclamation que le parlement seroit bien fâché de cette nouvelle. Il étoit si accoutumé à entendre parler de ceux de ce corps comme de ses ennemis, qu'il en fit aussitôt ce jugement. Leur procédé différent de leurs intentions, que je veux croire plus innocentes en effet qu'en apparence, méritoit que le Roi les traitât d'infidèles, puisqu'ils mettoient la France en état que si cette

bataille se fût perdue, la monarchie eût pu voir sa fin par des causes qui dans leur commencement avoient paru de peu de conséquence.

Après les premiers sentimens que cette victoire causa dans l'ame de la Reine, sa raison et son bon naturel lui firent souhaiter la paix, et la politique joua son jeu ordinaire. Elle savoit que son ministre étoit blâmé de ne la point faire : c'est pourquoi elle affecta soigneusement de dire devant toute la cour qu'après cette bataille elle espéroit que l'Espagne la souhaiteroit, et que cela étant, elle la croyoit indubitable, aussi bien que celle de l'Empire, qui étoit presque faite.

Le parlement, pendant ce temps de joie, donna un arrêt contre quelques partisans qui s'étoient trop enrichis sous d'Emery : on décréta contre eux, et par conséquent on les exposa à la haine publique, et à ce qui arrive souvent en de telles occasions. Ces sortes de gens sont avec quelque justice en horreur aux gens de bien : la vertu et la probité leur font toujours la guerre, et ils ont sujet de craindre encore davantage l'emportement de ceux qui agissent sans raison. On crut quelques jours que leurs maisons seroient pillées ; mais enfin ils échappèrent à cette fâcheuse aventure par un bonheur extraordinaire.

La Reine voulant faire chanter le *Te Deum* (1) à Notre-Dame, pour rendre grâces à Dieu de la bataille gagnée, et y faire porter plusieurs drapeaux conquis sur les ennemis, voulut aussi se servir de ce jour de triomphe pour apporter quelque remède aux révoltes du parlement, et le punir de sa dernière désobéis-

(1) Le 26 août, jour remarquable.

sance, qui, après tant de grâces accordées et tant de commandemens réitérés, avoit paru aux yeux de tout le monde cacher une audace criminelle sous l'apparence d'une fausse fidélité. Pour cet effet, bien d'accord avec le duc d'Orléans et son ministre, elle commanda à Comminges, lieutenant de ses gardes, d'aller prendre le président de Blancmesnil (1), le président Charton, et surtout un nommé Broussel, conseiller de la grand'chambre, qui avoit toujours levé l'étendard contre le Roi, et avoit ouvert tous les avis qui alloient à la destruction de l'autorité royale, et s'étoit érigé en tribun du peuple, en montrant dans toutes ces occasions l'esprit d'un homme né dans une république, en affectant de paroître avoir les sentimens d'un véritable Romain. Ce jour fut choisi pour cet effet de l'avis du cardinal, à cause que la cérémonie du *Te Deum* donnoit lieu de mettre le régiment des Gardes sous les armes, et qu'il est d'ordinaire rangé sur le chemin du Roi, et aux environs de Notre-Dame où logeoit Broussel. Et comme il y avoit sujet d'appréhender que le peuple ne s'émût pour sa défense, on voulut avoir de quoi se défendre contre cette canaille, qui ne devoit pas apparemment trouver des forces suffisantes pour résister au nom du Roi, et au bruit glorieux du favorable succès de cette victoire.

La Reine ayant donné ses ordres à Comminges, il donna les siens pour l'exécution de l'entreprise qui lui étoit confiée. Il envoya deux de ses exempts, ainsi qu'il me le conta lui-même fort exactement, l'un au président de Blancmesnil, l'autre au président Char-

(1) *Le président de Blancmesnil*: René Potier.

ton, et se réserva l'exécution la plus périlleuse, qui étoit celle de prendre Broussel, l'ami du peuple et son protecteur. La Reine, après le *Te Deum*, et après avoir recommandé cette affaire au souverain des souverains, comme une rigueur forcée et nécessaire au repos public, en sortant de l'église dit tout bas à Comminges : « Allez, et Dieu veuille vous as-« sister : » bien contente elle-même, à ce qu'elle nous compta depuis, de pouvoir espérer que bientôt elle seroit vengée de ceux qui avoient méprisé son autorité et celle du Roi son fils. Le Tellier, secrétaire d'Etat, dit aussi à Comminges dans ce même temps qu'il pouvoit aller, et que tout étoit prêt, voulant lui dire par là qu'ils étoient tous trois en leur logis. Comminges demeura donc à Notre-Dame avec quelques gardes, attendant qu'un ordre qu'il avoit donné pour cette affaire eût eu son effet. Comme c'est l'ordinaire aux officiers des gardes du corps de ne quitter jamais la personne des rois, on donna aussitôt avis à quelques-uns du parlement qui étoient restés dans l'église, que le lieutenant des gardes de la Reine y étoit : ce qui sembloit menacer la liberté de quelques particuliers de leurs compagnies. A cet avis chacun d'eux prit la fuite; et, à leur gré, l'église n'avoit pas assez de portes pour les laisser sortir au plus tôt. Le peuple qui étoit répandu aux environs de ce lieu, et qui étoit venu pour voir passer le Roi, entendant ce murmure, se mit par troupes, et commença à écouter et regarder ce que cela vouloit dire. Comminges avoit envoyé son carrosse, avec quatre de ses gardes et un exempt, au bout de la rue de Broussel, qui étoit étroite et petite, avec commandement

à l'exempt, aussitôt qu'il le verroit paroître à pied auprès de sa maison, d'aborder la porte avec le carrosse, les portières abattues et les mantelets levés : ce qu'il ordonna, à ce qu'il me dit, afin de n'être pas attaqué dans son carrosse avec son prisonnier, sans qu'il le pût voir et y donner ordre. Il vint donc à pied, et frappa à la porte. Un petit laquais lui ayant ouvert sans différer, il se saisit de l'entrée, et, y laissant deux gardes, monta aussitôt avec deux autres dans l'appartement de Broussel. Il le trouva sur la fin de son dîné, et sa famille autour de lui. Comminges lui dit qu'il lui apportoit un ordre du Roi pour se saisir de sa personne; mais que s'il vouloit s'épargner la peine de lire la lettre de cachet qu'il lui montra, il n'avoit qu'à le suivre et obéir. Cet homme, âgé de soixante et tant d'années, malgré le courage qu'il avoit témoigné dans le parlement, se troubla entendant nommer le Roi de cette sorte, et témoigna que cette visite lui déplaisoit fort. Il lui répondit qu'il n'étoit pas en état d'obéir, qu'il avoit pris médecine, et qu'il demandoit du temps. Une vieille femme du logis se mit à crier aux voisins qu'on vouloit emmener son maître, et leur demanda du secours, disant avec mille injures à Comminges qu'il ne seroit pas obéi, qu'elle l'empêcheroit bien de faire du mal à son maître. Au bruit de cette femme, le peuple s'assembla dans cette petite rue : les premiers qui accoururent en amenèrent d'autres, et en un moment elle fut pleine de canaille. Comme ils virent ce carrosse plein d'armes et d'hommes, ils se mirent tous à crier qu'on vouloit emmener leur libérateur. Il y en eut qui voulurent couper les rênes des chevaux, et qui parlèrent de rompre le carrosse; mais les gardes

et un petit page de Comminges le défendirent vaillamment, et s'opposèrent à leur dessein, menaçant de tuer ceux qui voudroient l'entreprendre. Comminges, qui entendit la rumeur du peuple et de la maison, et qui vit le désordre qui pouvoit arriver s'il tardoit davantage à exécuter son dessein, crut qu'il falloit se hâter; et prenant Broussel par force, le menaça de le tuer s'il ne marchoit. Il l'arracha de sa maison et des embrassemens de sa famille, et le jeta dans son carrosse malgré qu'il en eût, ses gardes allant devant pour écarter le peuple qui le menaçoit et le vouloit attaquer. Sur ce bruit, les chaînes se tendent dans les rues, et au premier détour Comminges se trouva arrêté: si bien que pour s'échapper il fallut souvent faire tourner le carrosse, et donner à tout moment une espèce de bataille contre le peuple, dont la troupe grossissoit à mesure qu'il avançoit dans son chemin. A force d'aller, il arriva enfin vis-à-vis du logis du premier président sur le quai, où son carrosse versa et se rompit. Il étoit perdu, si dans ce même endroit il n'eût trouvé les soldats du régiment des Gardes qui étoient encore en haie, et qui avoient ordre de lui prêter main forte. Il s'étoit élancé hors de son carrosse versé; et se voyant environné d'ennemis qui le vouloient déchirer, n'ayant que trois ou quatre de ses gardes qui n'étoient pas capables de le sauver de ce péril, il s'écria: *Aux armes, compagnons! à mon secours!* Les soldats, toujours fidèles au Roi dans tous les temps de cette régence, l'environnèrent, et lui donnèrent toute l'assistance qu'il leur fut possible. Le peuple l'environnoit aussi avec des intentions bien contraires; et là se forma

un combat de main et d'injures seulement, qui n'étoit pas moins périlleux à l'Etat que les plus grands qui se sont jamais donnés avec le fer et le feu. Comminges demeura dans cet état assez long-temps, jusqu'à ce qu'un de ses gardes lui eût amené un autre carrosse qu'il prit à des passans, dont par menaces il avoit fait sortir quelques femmes, et dont le cocher, malgré leur résistance, fut contraint de servir en cette occasion. Comminges le prit, et laissa le sien sur la place, que le peuple, de rage et de dépit, rompit en mille morceaux. Celui qui le menoit par force se rompit tout de nouveau à la rue Saint-Honoré; et ces accidens servirent à faire savoir cette action à toute la ville de Paris, et à émouvoir la compassion d'une infinité de gens qui fomentèrent ensuite la sédition. Enfin il arriva un autre carrosse, que Guitaut, oncle de Comminges et capitaine des gardes de la Reine, envoyoit au devant de lui, prévoyant que peut-être il en auroit besoin. Celui-là lui arriva fort à propos : il se jeta dedans, et son prisonnier avec lui, et gagna un relais qui l'attendoit proche les Tuileries, où logeoit alors Mademoiselle. Ce relais le mena au château de Madrid, et de là à Saint-Germain, selon l'ordre qu'il en avoit de la Reine. Elle avoit dessein de le faire conduire de ce lieu par un exempt en celui où l'on avoit résolu de l'envoyer, qui, à ce que je crois, étoit Sedan.

Quand les Parisiens eurent perdu de vue leur Broussel, les voilà tous comme des forcenés, criant par les rues qu'ils sont perdus, qu'ils veulent qu'on leur rende leur protecteur, et qu'ils mourront tous de bon cœur pour sa querelle. Ils s'assemblent, ils tendent toutes les chaînes des rues, et en peu d'heures ils mirent des

barricades dans tous les quartiers de la ville. La Reine, avertie de ce désordre, envoie le maréchal de La Meilleraye (1) par les rues, pour apaiser le peuple et lui parler de son devoir. Le coadjuteur de Paris, qui par une ambition démesurée avoit des inclinations bien éloignées de vouloir travailler à remédier à ce mal, y fut envoyé aussi; mais voulant cacher cette pente qu'il avoit à souhaiter quelque nouveauté, il sortit à pied avec son camail et son rochet; et, se mêlant parmi la foule, prêche le peuple, leur crie la paix, et leur remontre l'obéissance qu'ils devoient au Roi, avec toutes les marques d'une affection à son service tout-à-fait désintéressée. Peut-être même qu'il agissoit de bonne foi en cette rencontre; car, comme son désir étoit seulement d'avoir part aux grandes affaires par quelque voie que ce pût être, si par celle-ci il eût pu entrer dans les bonnes grâces de la Reine, et se rendre nécessaire à l'Etat, son ambition étant satisfaite, il n'en auroit pas pris une autre. Le peuple, à toutes les paroles qu'il leur dit, répondit avec respect pour sa personne, mais avec audace et emportement contre ce qu'ils devoient au nom du Roi, demandant toujours leur protecteur, avec protestation de ne s'apaiser jamais qu'on ne le leur rende; et, sans trop considérer ce qu'ils devoient au grand maître le maréchal de La Meilleraye, ils lui jetèrent des pierres, le chargèrent de mille injures, et, en le menaçant, firent des imprécations horribles contre la Reine et contre son ministre. Ils lâchèrent contre lui des insolences qui eussent mérité le gibet si le Roi eût été le maître, et si la Reine, par une vengeance

(1) *Le maréchal de La Meilleraye* : Charles de La Porte.

particulière, eût été capable de faire mourir quelqu'un. Ces deux hommes revinrent au Palais-Royal consulter ce qui se devoit faire dans cette occasion, où les paroles paroissoient un remède trop foible pour un si grand mal; mais comme on jugea qu'il ne falloit point encore, dans cette première chaleur, aigrir davantage le peuple, il fut conclu qu'ils retourneroient s'exposer aux coups de pierres et aux injures. Ils le firent de bonne grâce, quoique le maréchal de La Meilleraye eût les gouttes et ne pût marcher sans l'aide d'un bâton, et que le coadjuteur eût une santé assez foible. On y envoya aussi des soldats, pour voir si les armes ne feroient point de peur à cette furieuse troupe; mais après que quelques coups les eurent un peu écartés, leur colère augmenta davantage, et leur rage en devint plus forte. Cette médecine, qu'on ne leur donna que par force, et pour essayer si les apparences seroient utiles à leur guérison, n'ayant pas eu d'effet, on cessa de la pratiquer, et on crut que le mieux étoit de ne rien faire d'extraordinaire, de peur de faire connoître aux Parisiens le danger où leur folie exposoit la France. On passa toute cette journée dans l'espérance que ce tumulte pourroit s'apaiser, mais avec beaucoup de crainte qu'il ne s'augmentât. On tint conseil au Palais-Royal à l'ordinaire, et nous y demeurâmes paisiblement, riant et causant, selon notre coutume, de mille fariboles; car, outre qu'en telles occasions personne ne veut dire ce qu'il pense et ne veut pas paroître avoir peur, nul aussi ne veut être le premier à pronostiquer le mal. Plusieurs personnes en effet vinrent trouver la Reine, qui, légèrement et sur de fausses apparences, lui di-

rent que ce n'étoit rien, et que toutes choses s'apaisoient. Les rois se flattent aisément : notre Régente étoit de même, qui, étant née avec un courage intrépide, se moquoit des émotions populaires, et ne pouvoit croire qu'elles pussent causer de mal considérable. Sur le soir, le coadjuteur revint trouver la Reine de la part du peuple, forcé de prendre cette commission pour lui demander encore une fois leur prisonnier, résolus, à ce qu'ils disoient, si on le leur refusoit, de le ravoir par force. Comme le cœur de la Reine n'étoit pas susceptible de foiblesse, qu'il paroissoit en elle un courage qui auroit pu faire honte aux plus vaillans, et que d'ailleurs le cardinal ne trouvoit pas son avantage à être toujours battu, elle se moqua de cette harangue, et le coadjuteur s'en retourna sans réponse. Un de ses amis et un peu des miens (1), qui, peut-être aussi bien que lui, n'étoit pas dans son ame au désespoir des mauvaises aventures de la cour, et qui ne l'avoit pas quittée de toute la journée, me dit à l'oreille que tout étoit perdu ; qu'on ne s'amusât point à croire que ce n'étoit rien ; que tout étoit à craindre de l'insolence du peuple ; que déjà les rues étoient pleines de voix qui crioient contre la Reine, et qu'il ne croyoit pas que cela se pût apaiser aisément.

La nuit qui survint là-dessus les sépara tous, et confirma la Reine dans sa créance que l'aventure du jour n'étoit nullement à craindre. Elle tourna la chose en raillerie, et me demanda au sortir du conseil, comme elle vint se déshabiller, si je n'avois pas eu grand' peur. Cette princesse me faisoit une continuelle

(1) Laigues.

guerre de ma poltronnerie : si bien qu'elle me fit l'honneur de me dire gaiement qu'à midi, peu après son retour du *Te Deum*, quand on lui étoit venu dire le bruit que le peuple commençoit à faire, elle avoit aussitôt pensé à moi et à la frayeur que j'aurois au moment que j'entendrois cette nouvelle si terrible, et ces grands mots de *chaînes tendues* et de *barricades*. Elle avoit bien deviné, car j'avois pensé mourir d'étonnement quand on me vint dire que Paris étoit en armes : ne croyant pas que jamais dans ce Paris, le séjour des délices et des douceurs, on pût voir la guerre ni des barricades, que dans l'histoire et la vie d'Henri III. Enfin cette plaisanterie dura tout le soir ; et comme j'étois la moins vaillante de la compagnie, toute la honte de cette journée tomba sur moi. Je me moquai en moi-même, non-seulement de ma frayeur, mais encore des avis que, deux heures auparavant, Laigues m'avoit donnés si charitablement. Ce ne fut pas sans admirer comme les choses sont prises diversement, selon les différentes passions des hommes. Ce même jour, le premier président étoit venu au bruit des exilés trouver la Reine, pour lui demander ses confrères ; mais elle l'avoit renvoyé sans réponse. Le peuple, qui le soupçonnoit d'être d'accord avec la cour, alla chez lui ; des coquins remplis de rage crièrent contre lui qu'il étoit un traître, et qu'il avoit vendu sa compagnie : si bien qu'il fut contraint, pour les apaiser, de sortir à pied dans les rues, et se présenter à ces mutins pour se justifier à eux. Sans cette fermeté, ils eussent été peut-être plus loin dans leur insolence. Sa douceur calma leur furie, et ils reçurent ses justifications à condition qu'il

retourneroit demander Broussel : ce qu'il fit avec aussi peu de succès que la première fois.

Le lendemain, selon qu'il avoit été résolu au conseil le jour précédent, le chancelier (1) eut ordre d'aller au Palais pour y présider, pour calmer les esprits, et empêcher les désordres qui pourroient arriver sur le prétexte de cette affaire (2). La sédition avoit donné de la terreur à tout le monde, et les amis du chancelier lui dirent que cette occasion leur paroissoit infiniment périlleuse pour lui. Il vit des mêmes yeux que les autres le danger où il s'exposoit; mais cette ame, trop attachée à la faveur, ne le fut point à l'amour de la vie : il préféra à cette crainte l'avantage de faire une action qui fût au-dessus du commun; et comme la Reine même l'avoit jugée nécessaire, il voulut y aller sans montrer aucune marque de foiblesse. Il partit à cinq heures du matin, et s'en alla au Palais, ou, pour mieux dire, il partit de sa maison dans ce dessein. L'évêque de Meaux son frère voulut aller avec lui, et la duchesse de Sully (3) sa fille, belle, jeune et courageuse, se jeta dans son carrosse, quoi qu'il pût faire pour l'empêcher de s'y mettre. Comme il fut sur le Pont-Neuf, trois ou quatre grands pendards abordèrent son carrosse, et lui demandèrent insolemment qu'il leur rendît leur prisonnier, lui disant que s'il ne le faisoit, ils le tueroient à l'heure même. Ces désespérés ayant commencé le bruit, il en arriva d'autres qui l'environnèrent, et qui le menacè-

(1) Seguier. — (2) On a cru aussi qu'il alloit interdire le parlement; mais je n'en ai rien su de certain. Il ne me parut alors aucune marque de ce dessein, et je ne l'ai entendu dire que long-temps après. — (3) *La duchesse de Sully* : Charlotte Seguier. Elle fut depuis duchesse de Verneuil, et ne mourut qu'en 1704, âgée de quatre-vingt-sept ans.

rent de la même chose. Lui, ne sachant comment faire pour s'échapper doucement de cette canaille, commanda à son cocher de passer outre, et d'aller devers les Augustins, où étoit la maison du duc de Luynes (1) son ami, pour y entrer au cas qu'il y fût contraint par la multitude, ou pour s'acheminer plus sûrement, par le pont Notre-Dame, au Palais; car il crut que les bons bourgeois ne le laisseroient pas au pillage de ces mutins. Etant arrivé auprès des Augustins, ce peuple commença de s'écarter : de sorte qu'il prit résolution de s'en aller de là à pied au Palais, et de mettre son carrosse chez le duc de Luynes; mais il n'eut pas fait trois pas, qu'un grand maraud vêtu de gris commença à crier tout de nouveau contre lui : « Aux armes, aux armes! Tuons-le, et ven-« geons-nous sur lui de tous les maux que nous souf-« frons. » A ceci le tumulte s'échauffe et s'augmente, et le chancelier fut contraint de se jeter dans l'hôtel de Luynes, pour s'y sauver tout de bon. Guère de gens n'étoient encore éveillés dans cette maison; il fut reçu seulement d'une bonne vieille femme, qui, voyant un chancelier de France lui demander du secours, le prit par la main et le mena dans un petit cabinet fait d'ais de sapin, qui étoit au bout d'une salle. Il n'y fut pas plus tôt entré, lui et sa troupe, que voici cette canaille qui vint, avec des cris effroyables, demander où il étoit, et dirent, avec mille sermens, qu'ils le vouloient avoir. Les uns disoient : « Ce sera « prisonnier pour prisonnier; et nous en ferons un « échange avec notre cher protecteur. » Les autres,

(1) *Le duc de Luynes* : Charles d'Albert. Il fut peu de temps après l'un des principaux chefs de la Fronde.

plus méchans, disoient qu'il le falloit démembrer et mettre par quartiers, afin d'en mettre les morceaux par les places publiques, et montrer leur ressentiment par leur vengeance. Ils allèrent enfin le chercher jusqu'à ce petit cabinet; et comme ils virent le lieu assez abandonné, ils se contentèrent seulement de donner quelques coups contre les ais, et d'écouter s'ils n'entendoient point de bruit; puis allèrent ailleurs le chercher. Il est à croire que ce ministre, dans le temps qu'ils étoient à sa porte, n'étoit pas à son aise, et qu'il sentit qu'il étoit homme. Il se confessa dans ce cabinet à son frère l'évêque de Meaux, et se prépara tout-à-fait à la mort. Il avoit envoyé au Palais-Royal demander du secours; et dès qu'on sut le péril où il étoit, on envoya commander aux gendarmes et aux chevau-légers d'y aller. Le maréchal de La Meilleraye s'achemina pour l'aller querir avec deux compagnies de Suisses; et cet illustre prisonnier fut tiré de ce péril par la venue du grand-maître. Il le fit prendre sous les bras pour l'amener à pied au Palais-Royal; car dans cet embarras on ne put trouver son carrosse, et toutes choses étoient bonnes, hormis d'être exposé à la furie du peuple.

Le lieutenant civil vint aussi donner de l'aide au chancelier; et, le rencontrant en chemin, il le mit dans son carrosse, avec sa fille la duchesse de Sully et l'évêque de Meaux. Comme ils passèrent devant la place Dauphine, au milieu du Pont-Neuf, le peuple, qui étoit en colère d'avoir perdu sa proie, fit une décharge sur eux, dont il y eut quelques soldats de tués de ceux qui environnoient leur carrosse. La duchesse de Sully reçut un coup de mousquet au bras,

d'une balle qui avoit déjà perdu sa force, car ils tirèrent de loin : par conséquent elle ne la blessa que par une grande contusion. Un exempt du Roi, celui qui est toujours à la suite du chancelier, fut tué par cette canaille, de même qu'un des gardes qui l'accompagnent. Ils arrivèrent chez le Roi assez alarmés de cette aventure, et le chancelier y demeura quelques jours, n'osant pas retourner chez lui, de peur que la populace animée ne fît dessein d'aller piller sa maison. A son retour, l'ayant été voir dans sa chambre, il me représenta lui-même l'état où dans cet instant il avoit été; et comme je lui demandai s'il avoit trouvé l'image de la mort fort horrible, il me dit qu'il avoit souffert ce que selon l'humanité on ne se peut exempter de sentir; mais que Dieu lui avoit fait beaucoup de grâces, l'ayant entièrement occupé du soin de son salut, et de lui demander pardon de ses péchés.

Voilà comme se passa le matin de la seconde journée, qui ne fut pas meilleure que la première. Au réveil de la Reine, sur les neuf heures du matin, on lui apprit cette nouvelle. Elle en fut fâchée infiniment, non-seulement par la pitié qu'elle eut d'une personne de cette qualité qui pour son service avoit été deux heures entre les mains de mille coquins dignes de la corde, mais encore par la blessure que son autorité recevoit de ce coup, qui devoit être d'une dangereuse conséquence à l'Etat, et avoir de mauvais effets par le bruit qu'elle feroit chez les étrangers. Elle connut qu'ils reprendroient de grandes forces sur cette nouvelle, et qu'un chancelier de France, sans respect dans Paris, que le peuple avoit voulu tuer dans

les rues, son Roi présent, étoit une marque certaine que la puissance du prince étoit anéantie, et l'amour des sujets envers leur souverain apparemment éteint en eux.

Après que la Reine eut essuyé ce chagrin, dont la cause lui faisoit voir, malgré sa fermeté à ne s'ébranler de rien, qu'elle devoit tout craindre, il fallut qu'elle se levât pour recevoir le parlement, qui la vint trouver en corps à pied, pour lui demander le prisonnier. Elle leur parla vigoureusement, de bon sens et sans s'émouvoir, car en cette occasion elle agissoit selon ses propres sentimens et d'elle-même. Entre beaucoup de choses qu'elle leur dit, ces mots me restèrent dans la mémoire, qui me parurent dignes d'être remarqués : Que cela étoit étrange et bien honteux pour eux d'avoir vu, du temps de la feue Reine sa belle-mère, M. le prince en prison à la Bastille, sans en avoir montré aucun ressentiment; et que, pour Broussel, eux et le peuple fissent tant de choses; que la postérité regarderoit avec horreur la cause de tant de désordres, et que le Roi son fils auroit un jour sujet de se plaindre de leur procédé, et de les en punir. Le premier président lui répondit peu de chose; et le président de Mesmes, l'interrompant, prit aussi la parole, et lui dit : « Oserai-je, madame, vous dire « qu'en l'état où sont les peuples il ne faut penser « qu'au remède, et que Votre Majesté doit, ce me « semble, éviter la douleur de rendre ce prisonnier « par force, en nous le redonnant de sa propre volonté « et de bonne grâce. » La Reine lui répliqua qu'il étoit impossible de faire ce tort à l'autorité royale, et laisser impuni un homme qui l'avoit attaquée avec

tant d'insolence ; qu'ils devoient bien voir par la douceur de sa régence quelles étoient ses intentions, et qu'en son particulier elle étoit toute disposée à lui pardonner ; mais qu'ils savoient bien qu'il y avoit une certaine sévérité à quoi les rois étoient obligés, pour contenir les peuples dans quelque crainte.

Après ces sortes de disputes elle les quitta, et le premier président, courant après elle, la conjura tout de nouveau de bien penser à ce qu'elle faisoit. A quoi la Reine, instruite en cet endroit par son ministre, comme elle l'avoua depuis, leur repartit que, de leur côté, ils fissent ce qu'ils devoient ; qu'ils témoignassent à l'avenir plus de respect aux volontés du Roi ; et que de sa part, cela étant, elle leur feroit toutes les grâces qu'ils pourroient justement prétendre d'elle. Le chancelier, qui étoit présent, leur expliquant ce que cette réponse vouloit dire, leur fit entendre que s'ils promettoient de ne plus opiner sur la déclaration, et cesser absolument de s'assembler sur les affaires d'Etat, elle leur redonneroit leurs prisonniers, puisque la seule raison qui avoit obligé la Reine à faire ce qu'elle avoit fait avoit été leur révolte, et la censure qu'ils faisoient tous les jours sur cette déclaration qui les combloit de grâces, et qui leur marquoit assez la bonté de Sa Majesté et la douceur de son ministre. Sur cette proposition, toute la compagnie se résolut de s'en retourner au Palais s'assembler là-dessus, pour savoir ce qu'ils avoient à répondre. Ils sortirent de chez la Reine dans le même ordre qu'ils étoient venus ; et comme ils arrivèrent dans la rue Saint-Honoré, aux premières barricades qu'ils rencontrèrent, ils furent arrêtés par le peuple qui les

environna, criant et demandant Broussel. Plusieurs s'approchèrent du premier président, et, lui présentant le pistolet à la gorge, lui dirent mille injures, et le menacèrent que s'il ne leur faisoit rendre M. de Broussel, ils le tueroient. Ils montrèrent en effet assez de désir de le maltraiter; mais il se sauva par sa fermeté et sa constance, les assurant qu'il venoit d'y travailler de toute sa force; et, sur ces paroles, ils lui donnèrent la vie, à condition qu'il s'en retourneroit à l'heure même trouver la Reine, lui signifiant que s'il ne l'obtenoit, ils le mettroient en mille morceaux.

Toute cette compagnie revint donc sur ses pas, bien étonnée de voir que la furie du peuple s'étendoit jusque sur eux. Ils se reconnoissoient la cause de ces désordres, et n'y auroient pu remédier s'ils avoient voulu l'entreprendre; car quand le peuple se mêle d'ordonner, il n'y a plus de maître, et chacun en son particulier le veut être. Cette célèbre république de Rome, qui s'étoit rendue maîtresse du monde presque tout entier, a su par expérience combien il est dangereux de lui donner part au gouvernement; et ces illustres conquérans, dont chaque citoyen s'estimoit plus qu'un roi, ont sans doute senti, par cette noble illusion de l'amour de la liberté, combien la furie populaire est une chose dure, cruelle et fâcheuse.

La France, qui est accoutumée à cette belle et honorable servitude de nos souverains, regardoit la puissance que le peuple vouloit prendre dans Paris comme une grande maladie de l'Etat, et le parlement même en étoit surpris. J'entrai chez le Roi peu après le retour de ces longues robes au Palais-Royal, et je

les vis passer, du grand cabinet de la Reine, par-dessus la terrasse qui sépare les deux corps de logis de cette maison, pour aller dans la grande galerie du Roi faire ce qu'ils avoient eu dessein de faire au Palais, c'est-à-dire chercher les moyens d'apporter quelque remède au mal présent. Ils n'avoient point mangé de tout le jour, et il étoit tard. Par pitié plutôt que par tendresse, la Reine eut le soin de leur faire porter du pain et du vin, avec quelques viandes qu'ils devoient, ce me semble, manger avec beaucoup de honte, voyant qu'ils étoient la cause de ces désordres, des inquiétudes de la Reine, de la prise de Broussel et de la révolte du peuple.

Après leur repas, le duc d'Orléans y alla pour y tenir sa place ordinaire. Le chancelier s'y trouva aussi pour y présider : ce qu'il fit avec une grande présence d'esprit, quoique ce fût avec les images de la mort et du péril qu'il venoit d'essuyer. Le cardinal y fut un moment pour les conjurer de penser tout de bon, et avec des intentions sincères, au remède des maux qui pouvoient naître de ces commencemens de révolte. Il avoit beaucoup d'esprit, et parloit assez bien notre langue : il l'écrivoit même d'une manière à se pouvoir faire admirer; mais comme il lui restoit l'accent de son pays, il n'avoit pas l'agrément du discours, ni la facilité de s'expliquer élégamment. Il leur dit seulement en cette occasion qu'il croyoit qu'ils avoient fort bonne intention; que la Reine l'avoit de même; que cela étant, il étoit facile de s'accommoder. Un de mes amis, qui étoit de cette compagnie, me dit qu'il avoit ensuite répété ce peu de mots beaucoup de fois et assez confusément; de sorte que sa petite harangue

ne servit qu'à faire rire ceux qui ne pensoient guère sérieusement à ce qu'il conseilloit de faire avec assez de raison. Ce qui nous doit faire connoître que naturellement il y a de l'iniquité dans le cœur des hommes, et que la justice en est souvent bannie. Si cela n'étoit pas, ils estimeroient les choses raisonnablement dites, par quelque bouche qu'elles le fussent.

Toute cette journée, malgré les barricades, il y eut beaucoup de monde chez la Reine, qui fut toujours au cercle avec la reine d'Angleterre et plusieurs princesses, attendant la résolution que prendroit le parlement. Le cardinal n'étoit pas sans inquiétude, et dans cette même attente il alla s'enfermer dans le petit cabinet de la Reine avec l'abbé de La Rivière, qui n'étoit pas si chagrin que lui; car il espéroit que l'abaissement du ministre serviroit à son élévation. Cette tristesse ne paroissoit point sur le visage du cardinal: au contraire, quand il se montroit au public, il témoignoit beaucoup de tranquillité; et, comme je l'ai remarqué ailleurs, il étoit plus humain et plus doux dans le malheur que dans la prospérité: il ne fuyoit pas ceux qui lui vouloient parler avec la même sécheresse que quand il étoit satisfait et content. Par cette raison, les gens de la cour lui souhaitoient toujours quelque mauvaise aventure afin de l'humilier, car il est naturel à l'homme de régler ses sentimens selon la mesure de ses intérêts; et le plus sage de tous ne l'est guère quand il désire quelque bien qu'on lui refuse avec des marques de mépris et de rudesse. Malgré la douceur du cardinal, il n'en avoit pas souvent dans son procédé ni même dans ses paroles: elles étoient quasi toujours sèches et fort différentes de ses pro-

messes, qui ne produisoient jamais, ou rarement, de bons effets, s'il n'y étoit contraint par l'intrigue des prétendans : ils ont quasi toujours arraché ses bienfaits de sa foiblesse plutôt que de sa bonté.

Le parlement ayant achevé sa délibération, il vint trouver la Reine, qui les alla recevoir dans sa petite galerie, n'ayant nulles femmes auprès d'elle. Le premier président, au nom de sa compagnie, lui protesta de leur fidélité par un compliment assez court, et lui rendit compte de leur délibération, par laquelle ils promettoient de différer et surseoir toutes leurs délibérations jusques après la Saint-Martin, hormis sur les rentes et sur le tarif.

Cet arrêté n'étoit rien de bon. On voyoit sous cette promesse une véritable intention de recommencer tout de nouveau quand la Saint-Martin seroit passée, et qu'alors ils pourroient s'assembler à leur gré sur toutes matières; et néanmoins, en conséquence de ce délai, la Reine, forcée par l'état où se trouvoit Paris, leur accorda leur prisonnier, et leur donna dès cet instant une lettre de cachet pour le faire revenir avec les carrosses du Roi, qui furent commandés pour l'aller querir en diligence.

Cette grâce, extorquée et colorée seulement par une apparente et très-courte obéissance qui, à proprement parler, n'étoit qu'une victoire qu'ils emportoient sur la royauté, fit de la peine à la Reine, et en dut faire au cardinal. Elle causa même du chagrin dans l'ame des bons Français, dont le nombre étoit petit; car ceux qui composoient la cour l'avoient ulcérée par la haine, ou occupée du désir de voir changer la fortune du ministre : si bien qu'on peut dire que les malheurs

de la Reine étoient grands, et que peu de personnes y prenoient part.

Voici donc le prisonnier Broussel que la Reine est contrainte de rendre : le parlement est victorieux, et lui et le peuple sont les maîtres. Les bourgeois avoient pris les armes par ordre du Roi, de peur que la canaille insolente ne devînt trop absolue : et les colonels des quartiers et compagnies de la ville faisoient leurs gardes avec tant d'ordre, qu'on peut dire que jamais désordre ne fut si bien ordonné, une sédition aussi grande et aussi impétueuse que celle-là devant vraisemblablement causer plus de mal qu'elle n'en causa. Mais les bourgeois, qui avoient pris les armes fort volontiers pour sauver la ville du pillage, n'étoient guère plus sages que le peuple, et demandoient Broussel d'aussi bon cœur que le crocheteur; car outre qu'ils étoient ous infectés de l'amour du bien public qu'ils estimoient être le leur en particulier, qu'ils aimoient trop ledit parlement, et qu'ils avoient tous de la haine contre le ministre, ils étoient remplis de joie de penser qu'ils étoient nécessaires à quelque chose. Ils croyoient avoir part au gouvernement puisqu'ils gardoient les portes de la ville, et chacun dans sa boutique raisonnoit sur les affaires d'Etat. Ils ne faisoient pas tant de bruit que les autres, mais ils demandoient Broussel gravement, et disoient qu'ils ne se désarmeroient point s'ils ne le voyoient de leurs yeux.

Après que le parlement eut eu son audience, toute cette compagnie sortit du Palais-Royal, et s'en retourna aussi triomphante que la Reine étoit humiliée. Le peuple et les bourgeois leur vinrent demander ce

qu'ils avoient fait pour Broussel. Ils leur répondirent qu'ils avoient obtenu sa liberté ; et un de ses neveux, qui étoit en leur compagnie, parut avec la lettre de cachet, et leur promit qu'il seroit à Paris le lendemain à huit heures du matin. Cette promesse leur donna quelque consolation et un peu de repos ; mais, au moindre doute qu'ils avoient, ils recommençoient leurs imprécations ; et, parmi leur colère, ce grand déchaînement qu'ils avoient contre la personne de la Reine et du ministre étoit une chose étonnante. Ils ne feignoient pas de dire que si on les trompoit, ils iroient saccager le Palais-Royal, chasseroient cet étranger ; et ils crioient incessamment : *Vive le Roi tout seul, et M. de Broussel!*

La nuit fut assez fâcheuse ; car en de telles rencontres on doit tout craindre. L'alarme fut grande au Palais-Royal : la Reine même, avec toute sa fermeté, eut de l'inquiétude ; les bourgeois tiroient incessamment, et ils étoient si près de la maison du Roi que les sentinelles du régiment des Gardes et celles de la rue Saint-Honoré se regardoient de fort près. Les menaces qu'ils faisoient ne furent pas cachées au cardinal, et, malgré la gaieté qu'il avoit affectée en public, il ne laissa pas de se précautionner en homme qui avoit peur. Il ne se coucha point de toute la nuit, étant toujours botté et prêt de monter à cheval, en cas qu'il y eût été contraint par la rage et la folie du peuple. Il y avoit un corps-de-garde chez lui, un à sa porte, et dans son écurie un grand amas de mousquets, pour se défendre s'il eût été attaqué. Il fit tenir dans le bois de Boulogne quelque cavalerie pour l'escorter s'il étoit contraint de sortir ; et ceux qui étoient attachés

à lui ne le quittèrent point qu'il ne fût jour. Un Italien qui étoit à lui, qui avoit autant de poltronnerie que d'esprit, et qui avoit peu de tendresse pour son maître, me dit le lendemain, *che per tutto il regno di Francia non vorebbe aver da passare una cosi mala notte come quella ch'era passata.* (Que pour tout le royaume de France il ne voudroit pas passer une nuit pareille à celle qu'il avoit eue.)

Le lendemain les mutins, en attendant la venue de leur prisonnier, continuèrent leurs menaces, disant tout haut qu'ils vouloient envoyer querir le duc de Beaufort et le mettre à leur tête. Cette insolence s'augmenta quand on leur dit qu'on avoit vu de la cavalerie dans le bois de Boulogne. Ne pouvant deviner ce que c'étoit, ils s'imaginèrent qu'il y avoit dix mille hommes dans cette embuscade, et que c'étoit pour les châtier de leur révolte. Lorsqu'ils entendirent huit heures sonner, et que leur prisonnier n'étoit point encore venu, ce fut de si grands redoublemens de cris, et de si terribles menaces, que Paris dans cet instant étoit quelque chose d'effroyable. Enfin ce tribun du peuple étant arrivé à dix heures, les exclamations de joie furent infinies : les chaînes furent détendues, les barricades rompues pour le laisser passer ; et jamais triomphe de roi, ou d'empereur romain, n'a été plus grand que celui de ce pauvre petit homme, qui n'avoit rien de recommandable que d'être entêté du bien public et de la haine des impôts : ce qui en effet étoit une chose louable si elle eût été réglée par une bonne et prudente conduite, et si sa vertu eût été tout-à-fait exempte de l'esprit de cabale ; car je sais que pendant toute la guerre les esprits factieux, et qui n'a-

gissoient que par des motifs d'intérêt, avoient de grandes liaisons et de grandes conférences avec lui. C'est pourquoi ses bonnes qualités n'étoient pas pures ni exemptes de corruption. Il fut mené à Notre-Dame, où le peuple voulut qu'on chantât un *Te Deum;* mais ce pauvre homme, honteux de tant de bruit, s'échappa de leurs mains, et, sortant par une petite porte de l'église, s'en alla chez lui, où beaucoup de gens de la cour le furent voir par curiosité.

Après le retour de Broussel, il sembloit que tout ce désordre devoit cesser; mais les bourgeois, sans avoir nulle soumission aux ordres et aux volontés du Roi, ne voulurent point quitter leurs armes, ni ôter leurs barricades que par l'ordre du parlement; et disoient tout haut qu'ils ne reconnoissoient point d'autres maîtres ni d'autres protecteurs. Ainsi le même matin, en présence de Broussel, qui de chez lui avoit été droit au parlement, cette compagnie, maîtresse de la vie du Roi et de la ville, donna un arrêt en ces termes :

« La cour cejourd'hui les chambres assemblées : ouï le prévôt des marchands de cette ville, sur les ordres qu'il avoit donnés en conséquence de l'émotion qui étoit arrivée le jour de devant-hier, hier et ce matin; ouï aussi le procureur général du Roi, a ordonné que toutes les chaînes tendues et barricades faites par les bourgeois seront détendues, démolies et ôtées; enjoint à eux de se retirer chacun chez soi, et s'appliquer à leurs vacations. Fait en parlement, le 28 août 1648. »

Ensuite de cet arrêt, tous obéirent si ponctuelle-

ment, que deux heures après on pouvoit aller par Paris comme dans les temps les plus paisibles; et toutes choses se calmèrent, de sorte qu'il sembloit que le passé eût été un songe. Mais comme il faut peu de sujet pour troubler les esprits d'une populace déjà émue, le malheur voulut qu'on fit apporter deux charrettes de poudre pour le régiment des Gardes, qui entrèrent par la porte Saint-Antoine. Cet objet frappa leur imagination de mille frayeurs, et fit croire aux bourgeois, comme à des criminels qui craignent le supplice, que la Reine avoit quelque dessein de les punir. Sur cela, ils coururent aux charrettes et les pillèrent, et crièrent tout de nouveau : *Aux armes!* Les magistrats de la ville y allèrent pour les apaiser, qui les assurèrent qu'ils n'avoient rien à craindre; mais ils ne les purent persuader. Le feu de ce nouvel accès de rebellion s'enflamma avec tant de promptitude, qu'en moins d'une demi-heure il communiqua sa chaleur jusqu'à l'autre bout de la ville; et Paris dans cet instant reprit la même face qu'il avoit eue le matin. Sur cet avis, la Reine tint conseil avec le duc d'Orléans, le ministre, le grand-maître, et tous les autres. On y résolut de renvoyer dans leurs quartiers toutes les gardes qui étoient devant la porte du Palais-Royal, afin d'ôter au public les soupçons qu'il pourroit avoir eus à la vue de ces charrettes; ce qui s'exécuta aussitôt. Les émotions populaires dans Paris, qui est plutôt un monde entier qu'une ville particulière, sont des torrens furieux qui s'épandent avec une si grande impétuosité, que si on les laissoit grossir, ils seroient capables de faire des ravages que la postérité par leurs terribles effets auroit peut-

être de la peine à les croire. On manda enfin le prévôt des marchands, à qui la Reine dit qu'elle s'étonnoit de cette rumeur; que la poudre qui avoit épouvanté le peuple étoit seulement pour fournir le corps-de-garde de la maison du Roi, qui en manquoit; et que, pour marque qu'elle n'avoit pas de dessein qui pût inquiéter aucune sorte de personnes, elle avoit renvoyé toutes les compagnies des Gardes dans leurs quartiers, et l'assura qu'il n'étoit resté dans la place où étoit le corps-de-garde que la simple garde ordinaire. Elle lui commanda d'aller publier ces vérités dans les rues, afin de rassurer tout le monde. Il obéit aux ordres de la Reine, mais il ne fut pas écouté : la raison et la vérité ne sont pas de la connoissance de ces sortes de gens. Elles furent reçues avec des injures insolentes, et rebutées comme des ennemis contre qui ces furieux avoient naturellement de l'antipathie. Leur incrédulité s'augmenta par le souvenir de cette cavalerie dont ils avoient entendu parler le matin, qui avoit été en embuscade dans le bois de Boulogne; et de toutes ces chimères ils en faisoient une fable, où ils ajoutoient plus de foi qu'au récit de l'histoire. L'épouvante qu'ils se donnoient à eux-mêmes eut tant de force sur leur imagination, qu'il y en eut d'assez sots pour dire que la reine de Suède (1) étoit aux portes de Paris pour secourir la Reine, parce qu'ils avoient ouï dire que cette princesse étoit une guerrière, et qu'ils savoient par ses derniers ambassadeurs qu'elle avoit contracté alliance avec la nôtre. A force de leur crier qu'ils n'a-

(1) *La reine de Suède:* Christine, reine de Suède, fille de Gustave-Adolphe.

voient rien à craindre, il y eut quelques momens où il sembla que leur ardeur commençoit un peu à s'éteindre; et, sur les sept à huit heures du soir, on vint dire à la Reine que le peuple paroissoit vouloir se taire; ce qui l'obligea de songer à se mettre au lit. Elle avoit besoin de se reposer des fatigues et des cruelles inquiétudes qu'elle avoit senties, malgré sa tranquillité ordinaire. Elle étoit à peine assise à sa toilette pour se déshabiller, que le bruit de la rue Saint-Antoine, qui étoit répandu par Paris, recommença tout de nouveau dans la rue Saint-Honoré, avec beaucoup plus de frayeur pour la cour que celle du jour; car la nuit les choses paroissent plus fâcheuses, et donnent beaucoup plus d'inquiétudes. Il y avoit eu des gens assez méchans pour jeter des billets par les rues et dans les places publiques, qui conseilloient aux bourgeois de prendre les armes, et qui les avertissoient charitablement qu'il y avoit des troupes aux environs de Paris, avec avis certain que la Reine vouloit enlever le Roi, et ensuite les faire saccager pour les punir de leurs révoltes.

L'alarme fut grande parmi le peuple, et le Palais-Royal en eut sa part. On vint dire à la Reine tout librement qu'elle n'étoit plus en sûreté dans cette maison, sans fossés ni sans gardes. On lui apprit qu'il y avoit des troupes de bourgeois mêlés de canaille, qui disoient tout haut qu'ils vouloient le Roi; que leur résolution étoit de l'avoir entre leurs mains, pour le garder eux-mêmes à l'hôtel-de-ville; qu'ils vouloient les clefs des portes de la ville, de peur qu'on ne l'enlevât; que lui hors du Palais-Royal, ils ne se soucioient guère du reste, et que volontiers ils y mettroient le

feu. Sur ces horribles menaces, nous commençâmes tous à craindre pour elle et pour nous, soit pour sa personne, soit pour les nôtres, soit enfin pour nos maisons, qui étant voisines de la cour couroient grand risque d'être pillées. Chacun lui apprit alors le péril où elle étoit, et les insolences que le peuple disoit contre elle; car on flatte les rois jusqu'à l'extrémité; mais aussi quand le masque est levé on ne les épargne pas. Jarzé, nouveau capitaine des Gardes, sur ce qu'elle montra quelques regrets d'avoir renvoyé les Gardes, lui dit avec ostentation : « Madame, « nous sommes ici une poignée de gens qui mourrons « à votre porte. » Mais comme ces offres avoient plus de beauté que de force, elle les reçut plutôt comme des marques du mauvais état où elle étoit, que comme un remède capable de la consoler des maux qu'elle avoit sujet de craindre. Il fallut qu'elle en cherchât la guérison dans sa propre fermeté; car le cardinal Mazarin étoit si rempli de trouble et d'effroi, qu'elle n'en recevoit nul secours. Dans cet instant, elle connut bien clairement tout ce qui pouvoit lui arriver. Elle le sentit, et la rougeur qui lui monta au visage sur le compliment de Jarzé nous le fit assez connoître; mais je dois lui rendre ce témoignage qu'après avoir observé ses paroles, ses sentimens et ses actions, je ne vis en elle nulle marque de foiblesse : au contraire, elle demeura toujours également constante et ferme, et parut dans ce moment très-digne de ses grands aïeux, et parler en petite-fille de Charles-Quint, qui joignit par sa dernière retraite la piété à ses héroïques vertus. Elle répondit, à ceux qui lui disoient les choses du monde les plus

effroyables, ces belles paroles dont il me souviendra toute ma vie : « Ne craignez point, Dieu n'abandon-« nera pas l'innocence du Roi ; il faut se confier en « lui. » Quand je l'entendis parler ainsi, je fus honteuse, je l'avoue, d'avoir cru que sa tranquillité pouvoit être quelquefois causée par l'ignorance du péril. Je l'en avois soupçonnée, parce qu'en effet les rois ne voient jamais leurs maux qu'au travers de mille nuages. La vérité, que les poètes et les peintres représentent toute nue, est toujours devant eux habillée de mille façons ; et jamais mondaine n'a si souvent changé de mode que celle-là en change quand elle va dans les palais des rois. En cette occasion, cette grande princesse n'a pu être accusée d'aveuglement. Elle sentit si fortement l'état où elle étoit, qu'elle en fut peu après malade ; mais son ame, plus forte que son corps, la soutint avec tant de fermeté, qu'elle auroit eu honte de montrer ce que la nature n'avoit pu éviter de lui faire souffrir ; et cette honorable fierté fut si grande en elle, qu'elle l'empêcha de donner à ses chagrins d'autres témoins que les horreurs de la nuit. Elle se contenta en notre présence de demander sans trouble des nouvelles de ce qui arrivoit de temps en temps, sans rien oublier néanmoins de tout ce que le soin et la prévoyance pouvoient apporter pour remédier à des maux si extraordinaires et si redoutables, dans lesquels elle ne trouvoit conseil ni assistance de qui que ce fût, pas même de son ministre, qui crut alors qu'il seroit obligé de quitter la France. Il est vrai en effet qu'il s'habilla de gris, pour se tenir prêt à partir : ses chevaux furent bridés toute la nuit, et ses gens en état de le

pouvoir suivre. Il alla même visiter le corps-de-garde des bourgeois, pour entendre ce que disoit le peuple, et faire ses jugemens lui-même. Mais enfin sur le minuit, les bourgeois voyant que les gardes effectivement n'étoient plus devant le Palais-Royal, où il n'y avoit que deux pauvres sentinelles, à la paix qui paroissoit régner dans la maison du Roi, ils commencèrent à se rassurer : ce qu'ils firent enfin, après que par l'ordre de la Reine on leur eut porté les clefs des portes de la ville, et que les magistrats, qui allèrent toute la nuit par les rues, leur eurent juré qu'ils n'avoient rien à craindre. Le bruit s'apaisa, de sorte que Comminges étant allé dans les rues voir l'état des choses vint assurer la Reine qu'il n'avoit presque rencontré personne. C'est pourquoi nous la quittâmes, pour aller chercher dans le repos quelques consolations à nos misères.

Le 29 et 30 août, Paris reprit un esprit de paix : il n'y resta nulles traces de désordre, ni de la violente émotion du peuple. Il est à présumer que la confiance que la Reine avoit eue dans le secours céleste avoit pour cette fois sauvé cette grande ville, puisque de tant de gens malintentionnés, nul ne voulut se déclarer pour chef de la canaille révoltée. Cette infidélité leur donna de l'horreur, et leur malice ne se trouva peut-être pas encore assez grande pour vouloir perdre la France, leur patrie et leur Roi. Leur ambition, empoisonnée de desseins factieux, n'étoit pas arrivée au point où pour notre châtiment le Seigneur la vouloit laisser se porter; car les grands maux ne se font pas tout d'un coup. Les hommes ne s'accoutument au crime que peu à peu; et, à la honte

de la nature humaine, il faut avouer qu'ils s'y accoutument fort aisément. Ce qui donna plus d'inquiétude au ministre, ce furent les billets qui avoient été jetés, qu'il crut devoir venir d'un chef tout prêt pour ce corps, composé de tant de membres différens. Tous leurs mouvemens, que la détention de Broussel fit paroître, furent en effet le présage du mal effectif qui arriva peu après.

Le coadjuteur de Paris qui avoit beaucoup d'esprit et de savoir, et qui avoit outre cela un grand cœur et de la grandeur dans l'ame, ayant cru être obligé d'employer en cette occasion le crédit que son caractère et sa dignité lui donnoient pour apaiser la sédition arrivée auprès de son église, étoit allé dans les rues dans l'intention de rendre au Roi et à la Reine tout le service dont il étoit capable; et il s'imaginoit en avoir rendu un assez grand, et être en état de continuer à en rendre. Cependant il sut qu'au lieu de le louer de ce qu'il avoit fait on s'étoit moqué de lui, et que le ministre avoit dit qu'il avoit peur, et qu'il avoit souffert le soir chez lui que Bautru en fît des railleries. Il se plaignit hautement à ses amis, qui étoient en grand nombre, qu'il étoit mal payé de toute la peine qu'il s'étoit donnée; et l'on a cru que pour faire voir que le mal étoit plus grand qu'on ne l'avoit pensé à la cour, c'étoit lui qui avoit envoyé insulter le chancelier. Le duc d'Orléans, qui avoit jusqu'alors paru si affectionné à la Reine, ne put considérer l'état où étoit la cour sans ressentir en son ame quelques mouvemens d'espérance que la haine qu'on avoit pour la Reine augmentant tous les jours, on l'obligeroit de remettre entre ses mains l'autorité qu'il

lui avoit abandonnée, ou du moins de lui en faire une plus grande part que celle dont il s'étoit contenté. Son favori, qui voyoit la facilité qu'il y avoit à augmenter la puissance de son maître, ne pouvoit pas s'empêcher de la souhaiter pour augmenter la sienne : et comme il est difficile de ne pas montrer ce qu'on a dans l'ame, il fut aisé à la Reine de connoître que Monsieur, dans le conseil, n'agissoit plus aussi fortement pour elle qu'il avoit fait par le passé. C'est pourquoi la Reine ne l'employoit plus si souvent pour apporter du remède à ses maux, de peur que le médecin n'empirât la maladie. Elle songea à gagner M. le prince, lequel de son côté trouvoit, en même temps qu'elle, que Monsieur profitoit de son absence pour se rendre maître non-seulement du parlement, mais du conseil du Roi, de la ville de Paris, et de tout le royaume.

Les affaires de la guerre alloient leur chemin ordinaire du côté de Flandre ; la bataille que nous y avions gagnée nous en rendoit en quelque façon les maîtres. M. le prince alla assiéger Furnes, que les ennemis ne pouvoient pas secourir. Mais du côté de Naples nous n'étions pas si heureux. L'armée navale que nous y avions envoyée pour y faire une descente, afin de favoriser les restes de la rebellion, fut vigoureusement repoussée. On y perdit Montade, normand, un des plus vaillans hommes du monde, et Bassompierre, bâtard du maréchal. Les Espagnols, selon leur sévérité ordinaire, avoient fait mourir par les mains des bourreaux une grande quantité de ceux qui avoient appelé le duc de Guise, afin d'arrêter tout-à-fait la révolte des peuples. Gennare Annèse, suivant

la coutume des Espagnols qui ne pardonnent jamais, malgré l'accommodement qu'il avoit fait avec eux, y passa comme les autres, après avoir néanmoins reçu d'eux toutes les grâces qu'il leur avoit demandées; lui disant apparemment, comme dans une occasion pareille marquée dans Mariana : *La traicion* (1) *te pagan bien, ser traidor te pagan mal.*

Dans ces mêmes jours notre petit prince, le véritable Monsieur, tomba malade d'une fièvre continue et d'un grand mal de reins, qui fit juger aux médecins que c'étoit la petite vérole. Deux jours après elle sortit en abondance; et comme sa fièvre étoit diminuée sans aucun mauvais accident, la Reine n'en fut point inquiétée; on le laissa dans son appartement bien enfermé, et il fut si heureux que sa beauté, dont les dames étoient fort en peine, lui demeura.

La Reine, dans le commencement de septembre, se trouve un peu mal; mais comme elle n'avoit pas pour elle de ces délicatesses efféminées qui sont ordinaires à notre sexe, elle ne laissa pas de voir tous les capitaines des quartiers, qu'elle remercia d'avoir préservé la ville du pillage; et, cachant ses sentimens, elle fit venir aussi les bourgeois et corps des marchands, à qui elle dit de douces paroles, quoiqu'en effet elle eût un grand sujet de s'en plaindre; car ils avoient montré autant de passion et d'emportement contre elle, que la canaille la plus malicieuse et la plus méchante. Quand elle eut cessé de leur parler, ayant l'honneur d'être proche d'elle, je lui dis qu'elle venoit de faire son métier de reine, qui étoit la dissimulation; elle

(1) *La traicion, etc.* : On a payé la trahison, mais on a puni le traître.

me répondit : « Et celui de chrétienne aussi. » Je demeurai d'accord avec elle que la matière étoit assez ample pour y pouvoir faire son devoir.

Le 3 de ce mois [septembre], le parlement vint au Palais-Royal recommencer tout de nouveau ses persécutions ordinaires. Le premier président fit des remontrances à la Reine sur les articles de la déclaration. Ils demandèrent qu'on leur en donnât une autre selon leurs formes : ils montrèrent encore vouloir un quart des tailles exempt de toutes non-valeurs; demandèrent de plus qu'il se fît un fonds pour payer les gages des officiers, qui ne se payoient plus depuis long-temps ; que tous les officiers subalternes fussent reçus au droit annuel sans qu'on leur demandât aucun supplément, et que les rentes fussent payées les trois quartiers ou tout au moins la moitié. Enfin c'étoit la chose du monde à quoi ils pensoient le moins qu'à obéir à la Reine, ni même à tenir leur parole. Cette princesse, perdant courage pour en avoir trop, leur répondit doucement qu'elle seroit bien aise qu'ils prissent connoissance des affaires de l'Etat et de la nécessité où étoit le Roi ; que cela étant, elle s'assuroit de leur fidélité et de leur affection; qu'ils ne demanderoient plus de remises pour le peuple en un temps où toutes ses affaires étoient en désordre. Et néanmoins, forcée par la nécessité qui étoit alors son guide, elle leur accorda quasi tout ce qu'ils demandoient, hormis le quart des tailles exempt de toutes charges, qui alloit à beaucoup plus que ce qu'elle avoit eu intention d'accorder par la dernière déclaration.

Comme les demandes du parlement s'augmentoient

à mesure qu'on leur accordoit des grâces, ils s'avisèrent de demander encore à la Reine la permission de continuer le parlement pendant les vacances : ce qui surprit infiniment le ministre, et l'embarrassa beaucoup. Il avoit espéré cette fin, comme un relâche à ses maux ; car, selon la maxime italienne, *il tempo gli dava vita* (le temps lui donnoit la vie). Après plusieurs négociations, il se trouva contraint de leur accorder ce qu'ils paroissoient désirer, à cause qu'ils avoient dit qu'ils étoient résolus de continuer le parlement malgré la cour. L'Etat n'étoit plus réglé selon les anciennes maximes du devoir des sujets envers leur souverain ; ils l'offensoient par leur désobéissance, et le servoient même malgré lui. Il fallut donc que la Reine envoyât cette permission au parlement par les gens du Roi ; et, pour défendre un peu le terrain, elle ne leur accorda cette prolongation que pour quinze jours. Cette princesse s'humilia jusqu'au point de faire prier la compagnie de faire cesser les bruits que le peuple mal affectionné faisoit courir contre elle, l'accusant de mille fables à quoi il étoit impossible qu'elle voulût penser. Ils débitoient qu'elle avoit fait limer les chaînes des rues, et que certains astrologues prédisoient de grands désordres le jour de la Notre-Dame, auquel on croyoit qu'elle vouloit faire une seconde Saint-Barthelemy. Elle leur fit dire encore qu'elle savoit bien qu'il se faisoit de certaines assemblées au faubourg Saint-Germain, composées de plusieurs sortes de personnes qui alloient directement contre son autorité, et qu'elle désiroit qu'ils en prissent connoissance, afin d'y donner ordre et d'y apporter les remèdes nécessaires. Ces prières si

soumises, et si opposées aux sentimens et à la conduite de cette princesse, marquent assez clairement qu'il y avoit deux volontés, la sienne et celle d'autrui; et que, pour son malheur, la première le céda souvent à la seconde. Sur toutes ces demandes de la Reine, le nommé Broussel dit qu'il étoit d'avis qu'on les enregistrât : ce qui se fit seulement pour la gloire de la compagnie, sans que cela arrêtât en rien le cours des intrigues qui se faisoient entre la cour. Pour garder les dehors et satisfaire en quelque façon à la bienséance, cette compagnie donna quelques jours après un arrêt contre les astrologues, et en général contre ceux qui troubloient le repos public; mais personne ne prit le soin de le faire exécuter, et tout ce qui regardoit le respect qu'on devoit à la personne de la Reine servoit de sujet à la raillerie publique.

Pendant qu'on traversoit ainsi le cardinal dans tous ses desseins, au lieu de s'en venger il se raccommoda tout-à-fait avec le comte d'Avaux, qui, après quatre heures de conversation, le laissa fort satisfait de sa conduite. Il fit remettre en liberté le maréchal de La Motte, dont l'innocence avoit paru entière, mais qui sous un règne plus sévère ne se seroit pas sauvé si facilement des mauvais offices de ses ennemis; car ceux qui ont commandé des armées sont aisément convaincus de péculat, et ont toujours besoin, à ce que j'ai ouï dire, que le mérite de leurs bons services ou de leurs bonnes intentions les mette à couvert de la justice.

En ce même temps le ministre reçut une lettre du comte de Béthune, père du comte de Charost. Ce vieux seigneur, âgé de plus de quatre-vingts ans, le

supplioit de protéger son fils dans la faute qu'il avoit faite. En avouant ce crime, il excusoit si spirituellement le criminel, qu'il étoit aisé de voir qu'il estimoit la faute de son fils belle et honorable, et qu'il n'étoit pas fâché qu'il eût failli de cette sorte. La lettre fut fort louée par celui qui l'avoit reçue : les copies en coururent par Paris avec admiration pour le génie qui l'avoit produite ; et le ministre, fort louable en cela, sembla désirer d'accommoder cette affaire au contentement de l'un et de l'autre.

Le 12 de septembre, on reçut des nouvelles de Furnes, qui apprirent à la Reine que le prince de Condé avoit reçu devant cette place une mousquetade à la hanche, si favorable qu'il n'en avoit eu qu'une contusion, à cause de son collet de buffle, qui par hasard s'étoit redoublé en cet endroit.

Ce même jour, la Reine dit tout haut qu'elle vouloit aller faire un petit voyage à Ruel, seulement pour faire nettoyer le Palais-Royal, qui avoit besoin d'être purifié. Le peuple avoit montré tant d'aversion à laisser sortir le Roi de Paris, qu'on avoit cru cette apparente promenade trop difficile à faire pour oser la publier beaucoup de temps avant l'exécution. Le cardinal, contre qui le peuple avoit vomi tant d'imprécations, étoit réduit à cette extrémité de ne pouvoir sortir de la maison du Roi. Il craignoit toujours les suites de la rebellion, qui lui pouvoient être pernicieuses. La Reine ne laissoit pas de sortir ; mais la mauvaise disposition des esprits lui donnoit lieu de craindre toutes choses. Ainsi l'air de la campagne, qui semble annoncer la liberté et l'innocence, étoit un préservatif nécessaire contre la corruption des ames, comme il

le devoit être aussi des corps. La saleté du Palais-Royal fut donc un prétexte plausible pour mettre à fin certains desseins qui étoient enfermés dans le cœur du ministre, et qui étoient assez de conséquence pour l'obliger à prendre toutes les précautions nécessaires pour les bien exécuter.

Le lendemain 13 de septembre, sans en faire plus de bruit que le discours que la Reine avoit fait de ce voyage le jour précédent, le Roi, accompagné du cardinal Mazarin, de peu de personnes et de peu de gardes, partit à six heures du matin; et, par cette promptitude, il ôta au parlement et aux bourgeois le moyen de s'opposer à son dessein. La Reine seule demeura comme la plus vaillante pour favoriser cette retraite; et comme son confesseur étoit malade, elle voulut aller le trouver aux cordeliers pour se confesser, et dire adieu à ces bonnes filles du Val-de-Grâce qu'elle honoroit d'une très-particulière amitié. Elle visita Monsieur avant que de partir, qu'elle trouva bien traité de la petite vérole, et à qui elle ne parla point de sa retraite, de peur de l'affliger. Le Roi sortant de Paris, il y eut quelques troupes de coquins qui se mirent à crier *aux armes!* et qui voulurent piller quelques chariots de son bagage. Cette insolence donna une grande inquiétude au ministre, à cause de la Reine qui étoit restée dans Paris. Il envoya Estrade l'en avertir, afin qu'elle prît garde à elle, et la prier de la part du Roi de ne point aller au Val-de-Grâce, et d'aller droit à Ruel le plus promptement qu'il lui seroit possible. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle quand on lui donna cet avis, et je la vis faire sa consultation avec elle-même. Elle jugea, à ce

qu'elle me fit l'honneur de me dire, qu'il ne falloit rien changer à ce qu'elle avoit témoigné vouloir faire. Ses carrosses étoient déjà dans la cour, et sa coiffe étoit sur sa tête; elle étoit prête à partir; et, par la bonté de son jugement, elle connut que si elle témoignoit quelque crainte, ses propres officiers seroient cause peut-être, par l'étonnement qu'ils en auroient, que le peuple se réveilleroit. Elle conclut donc qu'il valoit mieux montrer de la sûreté à tous que de confier ce secret à quelques-uns; et, sans s'étonner dans un péril si évident, elle acheva ses deux visites et fit glorieusement sa retraite. Elle vit le prévôt des marchands, à qui elle promit, avant que de partir, que le Roi et elle reviendroient assurément dans huit jours. Cette princesse fit voir, par cette action pleine de prudence et de fermeté, que le cardinal se trompoit beaucoup quand il disoit que sa vaillance venoit de ce qu'elle ignoroit le danger. Mademoiselle ne suivit point la Reine en ce voyage, vivant assez retirée de la cour depuis ses dernières aventures. Elle alloit souvent à une de ses maisons de campagne se divertir, pour montrer qu'elle n'étoit pas sensible au déplaisir qu'elle avoit reçu.

M. le prince, après la prise de Furnes, témoigna désirer infiniment de s'approcher du Roi; et la Reine, qui n'étoit pas si satisfaite du duc d'Orléans qu'à son ordinaire, y consentit volontiers, afin d'avoir un appui considérable envers le peuple, et un second contre le duc d'Orléans, en cas qu'il fût capable de penser à profiter du mauvais état où étoient ses affaires.

Le parlement et le peuple de Paris, se voyant privés de la personne du Roi, eurent de la crainte; et

cette crainte augmenta leur rebellion et leur audace. Les uns et les autres connoissoient leurs fautes : ils savoient le pouvoir du souverain, et ils voyoient ses armées victorieuses, triomphantes et fidèles. Ils voyoient aussi deux princes du sang qui paroissoient attachés aux intérêts de la Reine offensée et de son ministre outragé. Dans cet état, ils devoient raisonnablement avoir de grandes frayeurs; mais ils avoient de la confiance en leur hardiesse, parce qu'ils s'imaginoient, avec sujet, que le seul moyen pour les sauver étoit de faire peur au ministre.

La Reine, de son côté, n'étant pas encore certaine de se pouvoir venger, ne témoignoit point le vouloir faire; au contraire, elle ne parloit que de revenir à Paris sans s'expliquer du jour, et paroissoit méditer un petit voyage à Fontainebleau, pour de là voir en repos ce que le temps lui conseilleroit. Le cardinal, plus habile que tous, songeoit à vaincre ses ennemis par la dissimulation. En évitant leurs coups, il espéroit, cette première tempête passée, leur en pouvoir donner à son retour, et de tels qu'ils en pussent être défaits. Beaucoup de spéculatifs disoient que la Reine ne pouvoit sans honte laisser Paris impuni des outrages qu'elle y avoit reçus en sa personne; que l'armée de M. le prince revenant, il falloit leur faire peur en bouchant les avenues de cette grande ville, et que, par son immensité, elle souffriroit en quinze jours une disette de vivres si grande, qu'elle se verroit contrainte de venir demander pardon de son crime. D'autres, craignant la rebellion universelle de tous les peuples rebutés par tant d'années de guerre, s'imaginoient qu'il y avoit lieu de douter du bon succès de

cette entreprise; que Paris révolté, à son exemple tous les peuples n'en fissent autant; et que le châtiment d'une ville n'attirât toute la France dans la même faute. Mais comme les raisonnemens de ceux qui sont à la cour ne s'accordent pas toujours avec les desseins de ceux qui la commandent, la Reine alors ne pensoit qu'à maintenir la paix dans tous les endroits du royaume; et les pensées de son ministre n'alloient qu'à faire une petite guerre contre deux particuliers qui pût lui en faire éviter une plus grande.

Les partis dans les Etats naissent d'ordinaire de quelque cause cachée que les passions des hommes produisent; et souvent ces grands mouvemens du monde, qui détruisent ou qui établissent les empires, n'ont point d'autre source que les intrigues secrètes de peu de personnes, et sur des matières très-légères. Il étoit à croire que le parlement ne s'étoit pas porté tout seul à de si grandes entreprises : on voyoit clairement que certaines personnes étoient d'intelligence avec les principaux de cette compagnie pour les faire agir, et leur inspirer cet esprit de rebellion qui causoit alors tant de mal à la France. Châteauneuf et Chavigny furent soupçonnés par le cardinal d'être les deux pôles sur lesquels cette grande entreprise étoit fixée; et il est à croire qu'il ne se trompoit pas.

L'un (1) étoit un homme, comme je l'ai déjà dit, qui avoit toujours regardé la place du ministre comme si elle lui avoit été usurpée par lui. L'autre (2) étoit un ami irrité, et devenu ennemi du cardinal : il croyoit avoir travaillé à son élévation par le feu cardinal de Richelieu, et que ses amis, à sa considération, l'avoient

(1) Châteauneuf. — (2) Chavigny.

servi pour l'établir auprès de la Reine. Par conséquent il ne pouvoit souffrir que ce ministre ne lui fît pas une grande part de sa faveur. Il étoit facile de juger qu'un cœur ambitieux n'avoit pu souffrir cet anéantissement sans se venger; et se vengeant, il étoit impossible que celui qui en souffroit pût demeurer en repos, sans travailler à se garantir des maux qu'on lui vouloit faire. Chavigny étoit attaché à M. le prince, et avoit beaucoup de parens dans le parlement. Le président Viole, qui étoit du nombre et son intime ami, paroissoit un des plus animés contre la cour; et il sembloit qu'on ne pouvoit pas se tromper quand on l'accusoit de fomenter la révolte de cette compagnie. Châteauneuf étoit protégé par le duc d'Orléans, et il avoit aussi beaucoup d'amis liés à ses intérêts, soit dans ce corps, soit ailleurs : si bien que ces deux hommes estimés les chefs de parti, ayant des sentimens pareils, qui par des chemins et des cabales contraires tendoient à une même fin, eurent aussi tous deux à peu près une égale destinée.

Aussitôt que la Reine fut arrivée à Ruel, Châteauneuf reçut commandement du Roi de se retirer chez lui, à cinquante lieues de Paris, afin de l'éloigner d'un lieu où il faisoit de continuelles intrigues contre le ministre. Chavigny étoit alors [le 18 septembre] au bois de Vincennes, dont il étoit gouverneur. Ce même matin, sur les onze heures, on lui vint dire qu'un gentilhomme ordinaire du Roi le demandoit. On avoit mis dans le donjon, depuis la bataille de Lens, les prisonniers d'importance qui avoient été pris en cette occasion. Chavigny crut que celui qui venoit de la part du Roi apportoit quelque ordre qui

regardoit ces étrangers : si bien qu'il envoya son lieutenant, et lui ordonna d'exécuter ce qui lui seroit commandé par ce gentilhomme ; mais son lieutenant lui vint dire que c'étoit à lui-même qu'il vouloit parler. Il le fit donc entrer, et reçut par lui une lettre de cachet, qui lui commandoit de partir dans deux heures pour aller à Chavigny, et de mener sa femme avec lui. Comme il eut vu cet ordre, il le montra à deux de ses amis (1) qui étoient avec lui, et leur dit : « Mes-« sieurs, il faut que nous nous séparions. Nous pen-« sions dîner ensemble ; mais il vous faut retourner « à Paris, et moi il faut que je parte pour m'en aller « où le Roi me commande d'aller dans deux heures. » A cette nouvelle, madame de Chavigny s'approcha de lui : ils conférèrent ensemble sur ce qu'ils avoient à faire, et résolurent avant que de partir qu'elle iroit à Paris prendre des papiers et quelques hardes dont elle avoit besoin. Ils ne s'attendoient pas à un plus grand mal que celui qu'ils envisageoient alors, qui n'étoit que de quitter Paris ; mais, un moment avant qu'elle montât en carrosse, on vint dire à son mari qu'un capitaine des Gardes, nommé de Droit, demandoit à le voir. Comme il fut entré, il lui dit qu'il étoit venu de la part du Roi pour prendre possession du bois de Vincennes. Aussitôt après ce commandement, Chavigny lui fit donner toutes les clefs ; et de Droit les ayant reçues, posa ses gardes par toutes les avenues et à toutes les portes du château, puis vint trouver Chavigny ; et alors il l'arrêta prisonnier de la

(1) M. Du Plessis, secrétaire d'Etat ; et d'Amontot, mon parent, estimé dans le grand monde autant qu'en notre province où il étoit né, et alors intime ami de Chavigny.

part du Roi, et lui donna des gardes dans sa chambre. Madame de Chavigny en même temps, qui étoit dans son carrosse prête à partir pour aller chez elle, reçut commandement de ne point retourner à Paris, et de s'en aller à Chavigny toute seule. Il fallut donc en sortir; et, remontant malgré les gardes dans la chambre de son mari, elle l'en trouva déjà environné. Ils ne lui permirent pas de lui parler bas; mais, voulant l'embrasser, il lui mit entre les mains des lettres de M. le prince qu'il avoit dans sa poche. Elle m'a dit depuis qu'elles étoient de conséquence, et propres à lui nuire. Ils se dirent quelques mots; puis aussitôt après elle fut contrainte de le quitter, afin d'obéir à l'ordre qu'elle venoit de recevoir. Ses amis s'en retournèrent à Paris; et pour lui, il fut conduit dans le donjon, pour y prendre la place du duc de Beaufort, et des autres prisonniers dont il avoit été le gardien. Il se vit humilié dans ce même lieu où il avoit commandé, et réduit à cette dure nécessité de souffrance par les ordres de l'homme du monde qu'il croyoit lui être le plus obligé. Voilà cette diversité qui se trouve pour l'ordinaire dans la fortune des hommes qui sont appelés à la faveur. Il est presque impossible de demeurer long-temps dans l'heureux état de la prospérité; et les différens événemens de la vie font souvent ressentir, à ceux qui aspirent aux grandeurs du monde, les deux extrémités des biens et des maux : toujours le bien avec quelque accompagnement de peine, et le plus souvent le mal sans mélange d'aucune douceur.

Depuis deux ans que ce nouveau prisonnier étoit mal satisfait de la cour, il avoit sans doute beaucoup

souffert de se voir hors du poste glorieux qu'il avoit occupé sous la faveur du cardinal de Richelieu; mais son mal n'étoit qu'une fièvre lente qui lui ôtoit la santé seulement, sans péril de sa vie; et le voici présentement dans la souffrance des accès, et dans les redoublemens les plus forts que cette fièvre puisse donner : fort malheureux s'il étoit innocent, et plus malheureux encore s'il étoit coupable, d'avoir, pour ses intérêts particuliers, contribué à une rebellion qui pouvoit causer de grands maux à l'Etat. Il demeura quelque temps au bois de Vincennes, puis il fut envoyé prisonnier au Havre; mais il en sortit plus tôt que le ministre n'auroit désiré.

Il sembloit aux amis de Chavigny qu'il avoit de grands sujets de se plaindre du cardinal Mazarin; et ce ministre étoit traité par eux du plus ingrat de tous les hommes, à cause des raisons que je n'ai que trop de fois répétées; mais le ministre disoit, pour sa justification, qu'il avoit rendu à Chavigny, quand il étoit en faveur, tous les devoirs à quoi l'amitié et la reconnoissance l'obligeoient envers lui; et un jour un de ses amis (1) le faisant souvenir de l'amitié que M. de Chavigny avoit eue pour lui, il lui répondit que, vu la manière dont il avoit vécu avec lui, le diable même l'auroit aimé; qu'ayant depuis été élevé lui-même à l'administration de la régence, et M. de Chavigny se trouvant alors dans la haine de la Reine, il l'avoit maintenu dans le ministère; que s'il ne lui avoit pas redonné sa charge de secrétaire d'Etat, que le comte de Brienne venoit de recevoir des mains de la Reine comme sa créature, c'étoit à cause qu'il n'a-

(1) L'abbé de La Victoire.

voit pu se résoudre de choquer directement les inclinations d'une princesse de qui dépendoit toute sa fortune, et plus encore parce qu'il n'étoit pas capable de faire une violence que lui-même ne lui devoit pas demander; mais qu'enfin il l'avoit bien traité, et avoit eu intention de lui faire part de sa faveur s'il eût été capable de la recevoir de lui, avec cette même dépendance qu'il avoit autrefois eue pour la sienne. Le cardinal Mazarin disoit de plus que, n'ayant jamais pu réduire M. de Chavigny à cette déférence, il lui avoit été impossible de lui faire part d'un bien qu'il vouloit recevoir à sa mode : comme aussi lui de sa part l'avoit voulu distribuer d'une manière qui lui fût convenable, et qui ne l'empêchât pas d'être absolu, et de disposer des affaires à sa fantaisie. Qu'enfin les dégoûts ayant succédé à leur amitié, la haine en étoit plus forte; mais qu'il n'en étoit pas la cause, et que la seule audace de M. de Chavigny l'avoit forcé de manquer à ce qu'il confessoit lui devoir.

Les amis de Châteauneuf ne se plaignoient pas de la même manière, mais ils étoient affligés de la disgrâce de leur ami; et la seule consolation qu'ils avoient étoit de voir que Chavigny étoit plus maltraité que lui. Le commandeur de Jars, toujours prêt à défendre fortement ceux qu'il aimoit, aussitôt qu'il sut la disgrâce de Châteauneuf, s'en alla trouver le cardinal. Il lui dit librement qu'il étoit étonné de ce changement, qui n'avoit été aperçu d'aucun de ceux qui faisoient profession publique d'être de ses amis; que depuis peu il se souvenoit que Son Eminence, lui parlant de lui, n'avoit point témoigné se vouloir plaindre de sa conduite, et que par conséquent sa

disgrâce l'avoit étrangement surpris. Le ministre, accoutumé à dire de belles paroles, lui répondit qu'il étoit vrai qu'il ne vouloit point de mal à son ami; qu'il étoit innocent et sans crime; mais qu'il vouloit bien lui dire qu'ayant eu dessein d'arrêter M. de Chavigny, qui avoit la protection de M. le prince alors triomphant de la bataille de Lens, il avoit jugé que, pour lui pouvoir légitimement refuser la liberté de ce prisonnier qu'il affectionnoit, il falloit pouvoir lui dire qu'on refusoit à Monsieur, oncle du Roi, le retour de M. de Châteauneuf, et qu'ainsi il étoit nécessaire qu'il eût un peu de patience. Le cardinal Mazarin regardoit néanmoins des mêmes yeux l'exilé que le prisonnier, et le commandeur de Jars s'aperçut même de quelque froideur à son égard. En effet, le ministre voyoit avec peine que deux belles abbayes qu'il lui avoit données ne le rendoient pas moins partial pour son ami, de qui jamais il n'avoit reçu aucun bienfait. Le commandeur de Jars, sentant l'état où il étoit, alla trouver la Reine; et comme il avoit une entière familiarité avec elle, il lui dit ces propres termes : « Madame, M. de Châteauneuf est éloigné. C'est une « personne dont je ne puis jamais cesser d'être ami. « Votre Majesté sait les liaisons que j'ai avec lui. Ce « n'est point mon intention qu'elles puissent préju- « dicier à votre service; mais, madame, si vous en « avez le moindre soupçon ou M. le cardinal, je vous « supplie très-humblement de me le dire: car, plutôt « que d'être regardé par Votre Majesté avec quelque « défiance de ma fidélité, je m'éloignerai de la cour, « et vivrai de manière que je ne donnerai point sujet « à Votre Majesté de se plaindre de moi. » La Reine,

qui avoit pour lui de la bonne volonté, lui répondit que son ami n'avoit point été éloigné pour aucun crime qu'il eût commis, mais seulement pour quelques raisons d'Etat concernant son service; que c'étoit sans le haïr; qu'ainsi elle ne trouvoit point mauvais qu'il continuât à l'aimer, et qu'elle vouloit qu'il demeurât auprès d'elle, et vécût à son ordinaire. Le soir, au sortir de chez la Reine, il me conta toute cette conversation, dont il avoit le cœur bien soulagé; car c'étoit un vrai gentilhomme plein d'honneur, mais dont la probité étoit quelquefois offusquée par la violence de son tempérament, qui l'empêchoit toujours de juger et d'agir selon la droite raison: si bien qu'étant préoccupé de ses sentimens, il étoit trop persuadé que le ministre avoit toujours tort; et, comme il ne l'aimoit pas, il ne lui faisoit justice sur aucun chef.

Fontrailles (1), exilé du temps du feu Roi, étoit revenu à la cour par la protection de Chavigny, et même il étoit des amis familiers du ministre; car, à son égard, ce n'étoit pas un crime que d'avoir été le confident de M. le grand. Depuis son retour, il avoit déplu au cardinal, en répondant à une douce réprimande qu'il lui fit un jour sur certaines débauches qu'il avoit faites, qu'il n'avoit que faire d'en prendre connoissance; et que si lui et les autres qui l'avoient accompagné en cette action avoient failli, le parlement leur feroit leur procès. Comme alors citer cette compagnie étoit un crime, le ministre, prenant sa réponse pour une menace, l'avoit exilé tout de nouveau. Ce n'étoit pas une chose déraisonnable d'éloigner de

(1) *Fontrailles*: Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles. Il avoit été le principal agent de la conspiration de Cinq-Mars.

la cour, et de la ville de Paris, un homme qui ne cherchoit qu'à dire un bon mot, qui décrioit le gouvernement, et qui empoisonnoit d'athéisme l'ame de tous ceux qui le pratiquoient familièrement; car, dès lors, la cour n'étoit déjà que trop infectée de ces sortes d'esprits libertins qui sont toujours cause de beaucoup de maux. Celui-là avoit de grands charmes pour la société : il étoit spirituel, généreux, honnête homme; et, selon les maximes du monde, ces choses suffisent pour croire que ses amis s'ennuyèrent de ne le point voir. Quelqu'un (1), plus hardi que les autres, en parla au cardinal pour le faire revenir. Il répondit qu'il le vouloit bien, mais que Monsieur ne le désiroit pas. Cet ami, par une finesse louable, sans vouloir en faire nulle grande façon, alla trouver le duc d'Orléans, et lui fit en riant quelque reproche de ce qu'il ne vouloit pas que le pauvre Fontrailles vînt revoir ceux qui languissoient de chagrin par son absence. Monsieur, qui en effet ne s'opposoit point à son retour, ne manqua pas de répondre à celui qui lui en parloit qu'il ne demandoit pas mieux qu'il revînt, mais que la Reine et le cardinal ne le vouloient pas. Cet ami officieux étant assuré des deux côtés, quoiqu'il connût bien d'où pouvoit naître le mal, sans en parler davantage au ministre, manda Fontrailles, et le lui présenta hardiment. Le cardinal Mazarin fut étonné de le savoir de retour; et comme il voulut en demander la cause à celui qui le lui avoit amené, il lui répondit froidement que Son Eminence l'ayant assuré qu'elle vouloit bien qu'il revînt, pourvu que Monsieur le voulût, et Monsieur y ayant consenti, il l'avoit mandé. L'histoire finissant

(1) Le duc de Mortemart.

ainsi, le ministre le reçut de bonne grâce, quoique dans l'ame il n'en fût pas content; et la surprise qu'on lui avoit faite fut cause qu'il ne l'oublia pas à la première occasion.

Fontrailles étoit des amis de Chavigny : ce fut assez pour être puni de ses autres péchés sous l'apparence de celui-là. On envoya donc chez lui pour l'arrêter, en même temps que Chavigny fut mis au donjon du bois de Vincennes; mais lui, qui étoit accoutumé à se sauver des périls de cette nature, ayant eu avis à son réveil qu'il y avoit des gardes du Roi à sa porte qui paroissoient l'attendre, fit mettre les chevaux à son carrosse, et commanda à un gros valet mal bâti d'aller se mettre dedans son lit pour amuser les gardes. Il se sauva cependant par un autre côté; et, conservant sa liberté, il se mit en état de travailler à quelque autre intrigue.

La disgrâce de ces deux ministres du règne passé fit un grand bruit parmi ceux qui s'intéressoient à leur fortune. Les deux cabales qui subsistoient quasi en la personne de ces deux hommes en firent une affaire d'Etat, qui fut embrassée par ceux du parlement comme leur étant avantageuse. Ils voulurent que ce fût pour eux une barricade qui à l'avenir les pût mettre à couvert des coups que peuvent faire ceux qui ont en main la puissance des rois. Le 22 du mois ils s'assemblèrent, et ne voulurent plus entendre parler ni du tarif ni des rentes. Ils se plaignent de la violence commise en la personne de M. de Chavigny, homme de bien et plein d'honneur, et disent tout haut qu'il est outragé par celui qui lui doit sa fortune, par un étranger, par un homme qui ruine le Roi et l'Etat, en

lui dérobant ses finances pour les envoyer en Italie. Enfin ils disent contre le ministre, et en faveur du prisonnier, tout ce que l'intérêt a de coutume de suggérer en ces occasions à des hommes passionnés. Après avoir délibéré sur ce qu'ils avoient à faire, leur arrêté fut d'envoyer des députés à la Reine à Ruel, pour la prier de ramener le Roi dans vingt-quatre heures, de ne cesser de s'assembler jusqu'à ce qu'ils aient réformé l'Etat et changé de ministre. Et, pour y parvenir, ils envoyèrent des députés aux princes du sang, pour les supplier de se trouver le lendemain au parlement, afin qu'en leur présence ils puissent travailler à régler les désordres et abus qui se sont glissés dans le royaume par la faute de celui qui le gouverne. Ils dirent tout haut que leur intention est de donner le lendemain un arrêt conforme à celui de 1617, qui fut donné après la mort du maréchal d'Ancre, qui portoit qu'à l'avenir aucun étranger, de quelque qualité qu'il fût, ne pourroit gouverner l'Etat. Ce même jour, le premier président fut député pour venir trouver la Reine; et le président de Maisons vers les princes, pour les supplier de se trouver le lendemain à leur délibération.

M. le prince étoit à Paris. Il étoit arrivé depuis peu de l'armée, et n'avoit pas encore vu la Reine. Le président de Maisons le fut trouver pour lui faire sa députation en forme. Madame la princesse me dit ce même jour, à Ruel, que son fils avoit répondu à ce président : qu'il partoit pour venir trouver la Reine et recevoir ses ordres; qu'il les prioit d'en vouloir faire autant, et se résoudre tous de lui obéir comme il avoit intention de le faire. Quelques heures après, tous

les députés ensemble arrivèrent à Ruel, avec le bruit qu'une telle députation devoit faire dans une cour toute partialisée.

J'étois allée à Ruel de grand matin pour voir la Reine sur ces changemens; car je n'avois point eu cet honneur depuis qu'elle étoit partie de Paris. Je la trouvai à sa toilette, s'habillant fort tranquillement, qui ne savoit point encore ce que le parlement avoit fait; et je ne pus même le lui apprendre, parce qu'il étoit assemblé quand j'étois partie, et ma diligence m'avoit empêché de savoir ce que dans ce même temps les esprits séditieux de cette compagnie faisoient contre son repos. La Reine me fit l'honneur de me tirer à part, après qu'elle eut quitté son miroir, pour me demander ce qui se disoit à Paris. Je lui répondis que la peur des Parisiens, qui craignoient qu'elle ne leur ramenât le Roi de long-temps, et la prison de M. de Chavigny, faisoit parler beaucoup de gens, et que, par dessus tout, M. de Châteauneuf y tenoit sa place; que toutes ces choses ensemble me faisoient craindre qu'il n'arrivât quelque désordre, et qu'elle se devoit préparer à voir beaucoup d'entreprises trop hardies qui sans doute lui déplairoient. Elle me répondit que le peuple avoit tort de la soupçonner de les vouloir châtier; que je la connoissois, et que dans le vrai elle ne demandoit que la paix; que pour M. de Chavigny, dont elle savoit bien que la femme étoit mon amie, elle m'assuroit ne s'y être pas résolue sans de très-grandes raisons, et que M. le cardinal avoit eu beaucoup de peine à le faire. Elle ajouta qu'elle attendoit avec impatience de savoir ce que feroit le parlement ce jour-là, prévoyant bien quelques mauvais effets de

leur emportement ordinaire, de l'amitié qu'ils avoient pour le prisonnier, et de la haine qu'ils portoient à son ministre. Ce qu'elle avoit appréhendé arriva comme elle l'avoit cru : peu après on la vint avertir de toutes les résolutions qu'ils avoient prises, que j'ai déjà dites, dont elle demeura mal satisfaite et son ministre fort embarrassé.

J'allai dîner chez la duchesse d'Aiguillon, qui tenoit une grande table pour recevoir les honnêtes gens qui venoient faire leur cour au Roi et à la Reine, qu'elle avoit l'honneur de loger chez elle. A mon retour, je trouvai la Reine dans son cercle, avec un visage en apparence affermi contre le malheur, riant et causant à son ordinaire. D'un seul tour de ses yeux elle me fit entendre tout ce qui se passoit dans son ame ; mais, à l'égard du public, il ne paroissoit aucun changement dans son esprit. Cependant elle étoit attaquée en la personne de son ministre, qu'elle voyoit prêt à être chassé par la violence des peuples, son autorité foulée aux pieds, sa personne offensée par mille outrages, et n'avoir pour toute ressource que l'espérance que les princes ne l'abandonneroient pas : ce qui devoit être un bonheur fort incertain à une régente, dont l'abaissement étoit leur nécessaire grandeur.

Sur les trois heures après midi les députés arrivèrent à Ruel, avec une fierté qui tenoit un peu de la bravade. Madame la princesse, qui aimoit Chavigny, de qui elle avoit reçu mille petits services du temps du feu Roi et du cardinal de Richelieu, et qui étoit la seconde cause de l'opposition qu'elle avoit toujours faite à Châteauneuf, me prit par la main, et me mena

à la fenêtre pour voir entrer dans la cour ces barbons de longue robe. Cette députation ne lui déplaisoit pas: elle trouva qu'ils avoient tous bonne mine, et ne put s'empêcher de me dire, me parlant comme à une personne qui étoit en réputation de savoir se taire, qu'elle approuvoit la réponse que monsieur son fils avoit faite aux députés, mais qu'elle n'approuveroit pas qu'il fût insensible à la prison de M. de Chavigny.

La harangue du premier président fut courte. Il dit à la Reine qu'il étoit venu de la part de sa compagnie pour supplier Sa Majesté de vouloir revenir, et ramener le Roi dans sa bonne ville de Paris parmi ses bons et fidèles sujets, lesquels se plaignoient que l'absence du Roi avoit paru à leurs yeux plutôt comme un rapt que comme un voyage, étant sorti le matin sans bruit ni sans gardes; que, ce soleil éclipsé, il ne restoit que des ténèbres partout, et qu'il étoit à craindre que son absence ne causât quelque grand désordre. Il fit des plaintes de la part de sa compagnie sur l'emprisonnement de M. de Chavigny, fit d'instantes prières pour sa liberté, et conclut en suppliant la Reine de ne pas trouver mauvais s'ils étoient résolus de s'assembler pour travailler incessamment à la réformation de l'Etat.

La Reine lui répondit qu'elle s'étonnoit de voir que les rois fussent privés du privilége dont jouissent tous les particuliers; que c'étoit l'ordinaire à ceux qui demeurent dans Paris de quitter la ville dans la saison qu'il étoit pour jouir du reste des beaux jours, et qu'il étoit étrange que les sujets voulussent empêcher leur souverain de vivre comme les autres hommes; qu'elle étoit sortie du Palais-Royal pour le faire nettoyer de

la saleté qui accompagne toujours la cour quand elle a séjourné quelque temps dans un lieu ; et qu'elle avoit eu particulièrement le dessein d'éventer le mauvais air de la petite vérole de son fils ; qu'elle étoit résolue de retourner à Paris, mais que ce ne seroit que quand il lui plairoit ; qu'elle étoit fort mal satisfaite de leurs mutineries, et de ce qu'ils se mêloient de censurer toutes ses actions, dont elle ne devoit rendre compte qu'à Dieu seul et au Roi son fils, quand il seroit en âge d'en pouvoir juger ; qu'elle avoit fait arrêter M. de Chavigny par de bonnes et fortes raisons ; qu'elle ne trouvoit pas leurs demandes justes, ni leurs assemblées légitimes, et qu'ils prissent garde à les réformer.

Le président de Maisons fit sa harangue au duc d'Orléans en présence même de la Reine, et le supplia, de la part de sa compagnie, de se trouver le lendemain à leurs délibérations, lesquelles ils étoient résolus de continuer jusqu'à ce qu'ils eussent mis l'ordre requis et nécessaire dans l'Etat.

Le duc d'Orléans lui répondit fortement qu'il vouloit se joindre aux intérêts de la Reine pour la défense de l'autorité royale, qui étoit infiniment offensée par leur procédé ; que leurs assemblées se faisant sans sa permission, elles ne pouvoient être que très-contraires à son service ; qu'ayant l'honneur d'être oncle du Roi, il étoit obligé de maintenir son autorité, et de travailler de toute sa puissance à faire obéir la Reine, ce qu'il croyoit lui devoir être fort aisé ; et répéta plus d'une fois qu'il la feroit bien obéir, et maintiendroit M. le cardinal contre leurs cabales séditieuses. Le duc d'Orléans, nonobstant le refroidissement dont la

Reine s'étoit aperçue, répondit avec cette chaleur, premièrement par fidélité pour le Roi, par émulation de M. le prince, qu'il voyoit se porter tout-à-fait dans les intérêts de la Reine ; et, de plus, il n'aimoit pas M. de Chavigny ; sa prison ne lui déplaisoit pas, et il étoit en colère de voir que le parlement fît tant de bruit pour sa liberté.

Le prince de Condé, qui étoit venu se rendre auprès du Roi et de la Reine, répondit à la même harangue qui lui fut faite : Qu'ayant appris de la bouche de la Reine que Sa Majesté ne leur avoit permis de s'assembler que pour le tarif et les rentes, il vouloit bien leur dire, en sa présence, qu'il ne souffriroit point leur désobéissance ni leurs entreprises; qu'il mettroit jusques à la dernière goutte de son sang pour soutenir ses intérêts contre eux ; qu'ayant l'honneur d'être ce qu'il étoit au Roi, il étoit résolu de mourir pour son service, et ne s'en départiroit jamais, ni de l'amitié qu'il avoit promise à M. le cardinal, dont les intérêts lui étoient très-chers et très-considérables.

Le prince de Conti leur proposa une réponse prise des deux premières, les assurant qu'il ne se départiroit point des sentimens de Monsieur, et de monsieur son frère; qu'il étoit serviteur de la Reine, et vouloit mourir dans ses intérêts et dans ceux de M. le cardinal.

Le duc de Longueville, voulant faire la figure de prince du sang, voulut parler au président de Maisons ; mais, soit par ordre ou par hasard, il se trouva interrompu par le chancelier ; puis tous ensemble, tantôt les uns, tantôt les autres, parlèrent à ces messieurs du parlement pour leur remontrer leur faute,

et les désordres que par ce chemin ils alloient causer dans le royaume.

La Reine me fit l'honneur de me dire le soir, avant que je partisse pour m'en revenir à Paris, que le premier président, en lui parlant, avoit toujours eu les larmes aux yeux, de douleur de se voir contraint de tremper dans de si audacieuses entreprises, et de si contraires au service du Roi et au bien public.

Quoique le cardinal n'eût point été nommé dans cette députation, n'ignorant pas de quelle manière il avoit été traité dans le Palais, il avoit paru désirer une démonstration publique de la protection de la maison royale. Les princes la lui avoient bien voulu donner, non-seulement pour obliger la Reine, mais beaucoup davantage parce qu'ils croyoient que ce ministre sans pouvoir, et qui jusqu'alors avoit paru foible, leur étoit plus propre qu'un autre. Il sentoit bien lui-même qu'ils étoient accoutumés à sa manière industrieuse et soumise, et qu'ils la trouvoient commode. Il se servoit habilement des défauts qui paroissoient être en lui, pour imprimer dans leurs ames un véritable désir de le protéger, afin qu'en le soutenant ils pussent prétendre de régner plus absolument, par cette dépendance de lui à eux.

Les affaires étant en l'état où elles étoient, la Reine se résolut de tirer Monsieur de Paris, où il étoit resté malade de sa petite vérole; mais pour attraper les Parisiens, qui étoient tous ravis d'avoir ce précieux gage entre leurs mains, elle donna ordre à Beringhen, premier écuyer, d'aller modestement faire cette conquête sur eux. Il part de Ruel et vient à Paris, comme tous ceux de la cour y venoient tous les jours. Etant

arrivé, il prend un carrosse à deux chevaux, et va au Palais-Royal faire visite à ce petit prince. Il le prit entre ses bras, le cacha dans le derrière de son carrosse, et le mena jusqu'à Longchamp. Il le mit ensuite dans un bateau pour le passer à l'autre bord de la rivière, où un carrosse du Roi l'attendoit, qui le mena à Boisenval, proche de Ruel. La Reine alla le voir le lendemain, et le ramena avec elle auprès du Roi, avec intention de changer bientôt de demeure, et d'aller à Saint-Germain où la cour se trouveroit séparée de Paris par trois bras de rivière, et dans une assez raisonnable distance pour pouvoir travailler plus commodément qu'à Fontainebleau aux affaires que le parlement lui suscitoit tous les jours. On fit garder le pont de Neuilly jusqu'au départ du Roi, parce que l'on craignoit quelque inondation du peuple de Paris, et quelques mauvais effets de sa rage.

Le lendemain 23 de septembre, on envoya au parlement, de la part du Roi, une déclaration portant défenses de s'assembler, hormis pour parler du tarif et des rentes. Toute cette nuit beaucoup de personnes quittèrent Paris, beaucoup d'autres firent emporter leurs meubles; et chacun devinoit, sans être astrologue, que nous étions à la veille de beaucoup de malheurs. Le peuple et les bourgeois sentoient déjà par leurs craintes la punition de leur révolte. Ils faisoient des provisions de blés : les vivres enchérissoient, et toutes choses leur présageoient la colère du ciel et celle du Roi. Quand les Parisiens surent qu'on avoit enlevé Monsieur, ils en murmurèrent, et quelque canaille s'assembla devant le Palais-Royal; elle fut assez long-temps à crier qu'ils étoient perdus,

et qu'on les vouloit saccager, puisque Monsieur étoit parti. Mais cela n'eut point de suite considérable.

Le parlement de son côté délibéroit sur la dernière déclaration du Roi; sur quoi il fut arrêté qu'on feroit des remontrances par écrit à la Reine, enjoint au prévôt des marchands de travailler à la sûreté publique, afin que le peuple ne se trouve point sans vivres. Pendant qu'ils étoient assemblés, Choisi, chancelier du duc d'Orléans, leur apporta une lettre de sa part; et le chevalier de La Rivière leur en apporta de même une du prince de Condé. Voici ce qu'elles contenoient toutes deux :

Lettre de M. le duc d'Orléans au parlement.

« Messieurs,

« Vous savez les soins que j'ai pris pour accommoder les affaires présentes, et que j'ai toujours apporté tout le tempérament que le service du Roi mon seigneur et neveu, et la satisfaction que votre compagnie en pouvoit désirer; et comme j'ai jugé que, dans l'état où elles se trouvent, une conférence seroit très-utile pour régler toutes choses, j'ai bien voulu encore vous faire cette lettre, pour vous prier de députer quelques-uns de votre corps pour se trouver au lieu où sera la Reine, pour aviser aux moyens qui seront jugés convenables pour le repos public. Je veux croire que vous concourrez avec moi dans ce bon dessein, et que vous aurez la même créance à ce que le sieur de Choisi mon chancelier vous dira sur

ce sujet. Votre affectionné ami, GASTON. A Ruel, ce 23 septembre 1648. *Et au dos :* A messieurs les gens tenans la cour de parlement du Roi mon seigneur et neveu. »

Lettre de M. le prince de Condé au parlement.

« MESSIEURS,

« Ne pouvant aller au parlement, ainsi que vous m'avez témoigné le souhaiter par votre députation d'hier, et prévoyant les inconvéniens qui pourroient arriver si vous continuez votre délibération sans que j'eusse le bien de vous voir auparavant, j'ai cru vous devoir inviter, comme a fait M. le duc d'Orléans à Saint Germain, à une conférence où nous puissions traiter des désordres qui peuvent être présentement dans l'Etat, et tâcher d'y remédier. Le zèle que j'ai pour le service du Roi, et l'affection que j'ai pour votre compagnie, m'obligent à vous proposer cet expédient de remédier à des maux, auxquels vous ni moi ne pourrons peut-être plus donner ordre, si vous laissez perdre cette occasion. La Reine est dans tous les sentimens de bonté que votre compagnie peut désirer et prétendre d'elle. M. le duc d'Orléans vous témoigne assez les siens, par le soin qu'il a pris jusqu'à cette heure, et par la lettre qu'il vous écrit. Et moi je n'ai pas de plus forte passion, après celle que j'ai pour le bien de l'Etat, et pour maintenir l'autorité royale, que celle de vous servir. Faites donc paroître en cette occasion celle que vous avez toujours témoignée pour le service du Roi, en contribuant tout ce qui est en

vous pour l'accommodement des affaires; et donnez-moi lieu de vous témoigner, par les services que je vous rendrai auprès de Sa Majesté, que je suis votre très-humble et très-affectionné serviteur, LOUIS DE BOURBON. A Ruel, ce 23 septembre 1648. *Et sur le pli de la lettre:* A messieurs de la cour de parlement. »

Après la lecture de ces lettres, et leurs délibérations, leur arrêté fut qu'on députeroit à Saint-Germain vers les princes, pour conférer avec eux seulement, selon leurs demandes, sur les désordres de l'Etat et les affaires présentes. Ils ordonnèrent à leurs députés, avant que d'entrer en matière, de demander à la Reine la liberté de Chavigny, le retour de Châteauneuf, et que tous deux fussent remis en leurs charges. Sur cet article, le président de Mesmes avoit dit qu'il étoit raisonnable de demander leur liberté et leur retour; mais qu'il étoit juste de laisser à la Reine le choix de ses grâces et de ses bienfaits, vu que l'on ne pouvoit pas forcer nos rois à se servir dans leurs conseils de ceux qui ne leur plaisoient pas. Parmi les différens avis de ceux qui avoient opiné, quelques-uns avoient dit que M. d'Avaux ayant été nommé surintendant en allant à Munster, il étoit raisonnable qu'il rentrât dans l'exercice de cette charge; et on jugea des paroles de son frère, le président de Mesmes, qu'étant raccommodé à la cour, il n'avoit pas voulu donner lieu au ministre de le soupçonner d'avoir brigué les voix du parlement pour faire entrer son frère dans la surintendance. Broussel, parlant de Chavigny, dit qu'il avoit ouï dire qu'il étoit soup-

çonné d'avoir des intelligences avec lui et avec quelques-uns de leur corps; qu'il se trouvoit obligé de dire, pour l'intérêt de la vérité, qu'en son particulier il ne le connoissoit point, et ne l'avoit jamais vu; et que pour M. de Châteauneuf, il ne l'avoit point vu non plus, depuis qu'à l'âge de vingt ans il avoit été conseiller au parlement.

Le 29, les députés allèrent à Saint-Germain, où la Reine étoit arrivée le 24. Ils y furent, remplis de présomption et d'orgueil, et firent leur conférence chez le duc d'Orléans, dont le ministre fut exclus à leur prière. Le rang qu'il tenoit dans l'Etat ne le put garantir de cet affront : il fallut céder à ceux qui paroissoient les plus forts; et les princes, qui le protégeoient selon leurs intérêts plutôt que selon leurs forces, l'abandonnèrent en cette occasion. Ce fut une chose extraordinaire et honteuse pour lui, et qui faisoit voir que les princes n'étoient pas fâchés d'être les maîtres.

La première demande que firent les députés fut la liberté de M. de Chavigny. Le duc d'Orléans y répondit qu'il trouvoit fort étrange qu'étant fils de France, et ayant été proscrit du vivant du feu Roi son frère, leur compagnie l'eût méprisé à ce point de n'en avoir jamais parlé, et qu'à présent ils fissent tant de bruit pour M. de Chavigny, qui véritablement n'étoit pas de si bonne maison que lui, mais qu'ils aimoient davantage. Et comme le président Viole, sur ce même sujet, dit devant les princes qu'il avoit ordre de la compagnie de ne faire aucunes propositions que préalablement on ne leur eût accordé la liberté de ce prisonnier, M. le prince, quoique son protecteur, re-

partit au président Viole que ce préalablement n'étoit pas un terme propre pour s'en servir avec son maître; qu'il devoit regarder au respect qu'il devoit au Roi et à ceux qui maintenoient ses intérêts, qu'il avoit dessein, en son particulier, de servir M. de Chavigny comme son ami, et qu'il le feroit en lui rendant de bons offices auprès de la Reine autant qu'il lui seroit possible; mais que c'étoit mettre sa liberté hors de toute espérance que de la vouloir procurer par des voies contraires au service et au respect qu'on devoit au Roi. Il dit cela, répétant le mot de *préalablement*, et le tournant en ridicule d'une manière qui faisoit bien voir qu'il ne vouloit pas qu'on le soupçonnât d'abandonner le Roi et la Reine pour les intérêts de Chavigny. Ensuite de cette harangue, les députés du parlement, n'osant plus parler sur cet article, entrèrent dans leurs demandes touchant le bien de tous.

« I. Qu'il leur fût donné toute sûreté pour eux en leurs personnes en particulier et au peuple en général; qu'on donnât sûreté pour tous ceux qui étoient exilés, le retour des bannis et la liberté des prisonniers, de quelque qualité et condition qu'ils fussent; qu'il ne pût être au pouvoir des ministres, sous le nom du Roi, d'emprisonner qui que ce fût sans que vingt-quatre heures après le parlement eût pu prendre connoissance;

« II. Que le quart des tailles tout entier, et sans être sujet à aucunes diminutions, fût remis au peuple; et conclurent par demander le retour du Roi à Paris. »

Ces propositions parurent dures et trop hardies; et, après que les princes eurent disputé sur chaque article, la conférence finit avec peu de satisfaction de

part et d'autre. Mais comme les princes mêmes trouvoient leur sûreté dans ces demandes, il est à croire qu'elles ne leur déplaisoient pas tout-à-fait. Quoi qu'il en soit, elle fut remise à deux jours après pour y faire réponse; et, ce terme expiré, voici ce qu'on leur répondit de la part du Roi :

« I. Que la liberté de M. de Chavigny étant une pure grâce de la Reine, elle devoit dépendre d'elle ; mais que, selon la bonté de Sa Majesté, on pouvoit l'espérer lorsqu'elle le trouveroit à propos.

« II. Que le retour du Roi seroit à la saison où l'on a coutume de retourner à Paris, pourvu que le parlement et le peuple se rendissent dignes de ce bonheur par leur soumission et leur obéissance. »

L'article des prisonniers et des exilés fut refusé; celui par lequel ils demandoient d'en prendre connoissance vingt-quatre heures après fut de même refusé, et traité de chose impossible, et trop contraire à l'autorité royale.

Pour le quart des tailles, la Reine leur répondit qu'elle étoit toute prête de l'accorder, mais qu'elle leur feroit voir les nécessités de l'Etat et les grandes dépenses qu'elle étoit contrainte de faire; qu'après cette connoissance elle croyoit qu'eux-mêmes trouveroient que cela ne se pouvoit pas ; et que s'ils jugeoient le contraire, elle le feroit volontiers.

En cette conférence les deux partis furent à demi-satisfaits les uns des autres, et les députés demeurèrent d'accord de revenir à Saint-Germain une seconde fois. Pendant ce petit intervalle, madame de Vendôme, pour profiter de la puissance du parlement, lui présenta une requête qui alloit à demander la protec-

tion de leur compagnie contre les persécutions du ministre. Elle fut reçue avec beaucoup de marques de bonne volonté, parce que tout ce qui leur donnoit un prétexte de crier leur étoit agréable. Cette requête leur fut présentée le dernier de septembre, les chambres assemblées, et donnée à Lesné; mais le premier président, en faveur de la cour, empêcha qu'elle ne fût rapportée. Ce même jour les députés qui furent nommés pour retourner à Saint-Germain furent chargés de leur compagnie de traiter de tous les autres articles proposés à la chambre de Saint-Louis.

Ce ne fut pas seulement en France et en Angleterre que nous vîmes alors une mauvaise constellation menacer le bonheur des rois. Les Espagnols, dont la fidélité est si louée, devoient être en cette occasion beaucoup plus déshonorés que nos Français, puisqu'ils attaquèrent par une conjuration (1) la personne et la vie de leur Roi, et que notre nation n'en vouloit qu'à son autorité et à celle de son ministre. Les principaux de cette cour avoient résolu de marier leur infante (2), héritière du royaume, et que le Roi son père sembloit alors destiner à la maison d'Autriche, au fils du roi de Portugal; de duc de Bragance il s'étoit fait roi, parce qu'il prétendoit avoir un droit plus légitime sur cette couronne que le roi d'Espagne; et dans les temps fâcheux qui avoient abattu les forces de l'Espagne, il s'étoit facilement emparé de ce royaume. Comme ce nouveau Roi avoit des parens et des amis dans le conseil d'Espagne, qui portoient ses

(1) *Une conjuration.* Cette conjuration est racontée fort au long dans les Révolutions de Portugal, de l'abbé de Vertot. — (2) Marie-Thérèse.

intérêts, il lui avoit été aisé de former ce dessein par eux; et sans doute qu'ils auroient rencontré un grand avantage, car il auroit réuni les deux couronnes ensemble. Mais le roi d'Espagne, qui prétendoit, faisant la paix avec la France, reprendre ce royaume quand bon lui sembleroit, fit arrêter ceux qui tramoient cette affaire. L'histoire qui en fut alors contée à la Reine disoit que parmi les négociations du roi de Portugal, qui en ce chef étoient innocentes, les conjurés y mêlèrent quelque dessein contre la vie du roi d'Espagne. Le duc de Medina-Sidonia, de la maison des Gusmans, en étoit le chef, et comme parent du duc de Bragance il étoit entré dans cette intrigue; mais le comte duc le sauva, obtenant son pardon du roi d'Espagne, à condition qu'il lui nommeroit les autres coupables. Il le fit, et en fut quitte pour être exilé. Le duc d'Hijar, ayant été accusé, souffrit la question ordinaire et extraordinaire, et n'ayant rien confessé, il fut banni seulement; mais ses os brisés, qui étoient des marques de sa constance, lui devoient servir d'un triste souvenir de son malheur ou de sa faute. On l'estimoit homme de mérite. Le marquis d'Ayamonte eut la tête tranchée, avec don Carlos de Padilla et quelques autres; mais à cause de la guerre l'on ne put alors en savoir toutes les particularités : et ceci, qui est fort succinct, je l'ai su de la Reine qui me fit l'honneur de me le conter, et qui l'avoit appris par la voie de Rome.

En ce même temps le roi d'Espagne, suivant la résolution qu'il en avoit faite, épousa sa nièce, fille de l'Impératrice sa sœur. Elle fut reçue de ce prince avec de grandes marques de joie et de tendresse, et ce

mariage reçut la bénédiction de l'amitié et de la fécondité.

Un Espagnol nommé Galarette, passant alors de Flandre, où il avoit servi de secrétaire d'Etat, pour aller en Espagne, demeura quelques jours à Saint-Germain, où il eut de grandes conférences avec le cardinal sur tous les articles de la paix. Le ministre l'auroit peut-être alors désirée tout de bon, afin d'avoir des troupes toutes libres et de l'argent, pour châtier ceux qui le vouloient attaquer. Comme la haine des peuples n'avoit pas de plus légitime prétexte de murmurer contre lui que celui de le soupçonner de n'avoir pas voulu la paix, la Reine fit remarquer avec soin au public cet entretien particulier, disant souvent qu'elle et le cardinal Mazarin ne désiroient rien si fortement que ce bonheur, et que si le Roi son frère y vouloit consentir, elle se feroit assurément.

On fit voir le Roi à cet Espagnol, se promenant dans le parc. Il le trouva bien fait et fort aimable. La Reine ne le vit point, par une gravité qui lui fut inspirée par le ministre, quoiqu'elle l'eût connu autrefois auprès du marquis de Mirabel, dernier ambassadeur d'Espagne en France. Il est à croire néanmoins qu'il auroit mieux valu qu'elle l'eût entretenu que de le laisser voir au cardinal; car il sembloit par sa qualité de régente, de mère et de sœur, qu'elle étoit plus propre que nul autre à travailler à ce grand ouvrage; mais elle voulut laisser au cardinal ces apparences, afin qu'il en profitât à l'égard du peuple. Comme de plus elle étoit persuadée que son ministre agissoit sincèrement pour le bonheur de la France, elle croyoit dans une affaire de cette conséquence devoir suivre

ses conseils, et se conduire par ses lumières plutôt que par les siennes propres. En prenant le gouvernement de l'Etat, toute l'Europe crut qu'elle s'appliqueroit soigneusement aux moyens de faire la paix, vu l'amitié qu'elle avoit témoignée toute sa vie pour le roi d'Espagne son frère. Ses plus affectionnés serviteurs, qui eurent peur qu'elle ne témoignât trop de chaleur pour ses intérêts, la détournèrent d'y penser, et furent long-temps à ne lui parler que de la retenue qu'elle devoit avoir sur ce sujet. Ces leçons firent en elle une forte impression ; et comme elle vouloit suivre généreusement son devoir, elle voulut agir comme si en elle les sentimens de la nature, qui jusqu'alors lui avoient fait aimer sa maison avec une si forte tendresse, eussent été effacés. Mais pour vouloir aller droit, elle alla si loin qu'elle ne paroissoit plus être la même personne, ni avoir le même cœur. L'affection qu'elle avoit pour le Roi son frère fut donc long-temps voilée sous une sage patience qui lui faisoit souhaiter et attendre en même temps les favorables momens où, sans choquer ses devoirs ni blesser l'amour qu'elle avoit pour le Roi, elle pût donner des marques des légitimes désirs qu'elle conservoit pour la paix et pour le bonheur des deux royaumes ; mais elle n'avoit encore osé former que des souhaits pour l'obtenir du ciel, de peur qu'en faisant quelques pas vers ceux que la France regardoit comme ses ennemis, elle ne la privât des avantages que la guerre lui donnoit par les glorieuses victoires qu'elle avoit obtenues jusque là sur sa nation. La Reine étoit néanmoins la seule qui pût juger équitablement entre ces deux monarques ; elle seule pouvoit, par les nobles sentimens

qui étoient en elle, sur des intérêts qui la touchoient de si près, faire perdre à chacun de ces princes quelque portion de leurs prétentions; et le sang et la nature étant gouvernés par la raison, devoient lui donner le moyen de faire ses distinctions à l'avantage des deux partis. Les troubles qu'elle voyoit se fomenter en France par les entreprises du parlement lui faisoient croire avec sujet qu'il étoit temps d'y penser; mais les propositions qui en furent faites alors à cet Espagnol furent reçues si froidement, qu'il fut impossible à la Reine de réussir dans son dessein. Le Roi son frère paroissoit prétendre à des avantages trop excessifs pour lui pouvoir être accordés par une si bonne mère, et par une régente aussi attachée aux intérêts de l'Etat que l'étoit cette princesse.

Le 1er du mois d'octobre ayant été pris pour recommencer la conférence à Saint-Germain, les députés y arrivèrent chargés de nouvelles propositions et de vingt-cinq articles qui furent proposés par eux; tous furent octroyés, hormis les deux que j'ai déjà marqués avoir été refusés touchant la liberté des prisonniers, et le privilége que le parlement demandoit d'en pouvoir prendre connoissance vingt-quatre heures après qu'ils seroient arrêtés. Il fut même conclu qu'ils reviendroient dans deux jours pour achever entièrement cette négociation. Le cardinal Mazarin n'assistoit à aucune de ces conférences, et le chancelier en avoit été exclus par ordre de la Reine, pour tenir compagnie au ministre. Il fut néanmoins envoyé à celle-ci, comme nécessaire au service du Roi, pour y maintenir ses intérêts et les faire voir aux princes qui ne pouvoient pas entendre les chicanes du parlement.

Le lendemain de cette conférence, le parlement donna un arrêt en faveur du peuple, avec intention sans doute de se fortifier de plus en plus par cette voie. Cet arrêt défendoit la levée d'un impôt mis depuis quelque temps sur le pied fourchu qui entre dans Paris, de quarante sols chaque bête.

Le 3 du mois, les députés retournèrent à Saint-Germain, selon la résolution qui en avoit été prise. D'abord, les princes leur firent de grands reproches de leur arrêt donné contre le service du Roi, à la veille d'un accommodement. Ils leur dirent que ce procédé marquoit visiblement leurs mauvaises intentions, et qu'ils n'avoient pas de véritables désirs pour la paix. Ils répondirent, pour leur justification, que cet impôt jusqu'alors n'avoit point été levé, que les bouchers s'étoient toujours défendus vigoureusement, que les partisans qui en avoient traité avec le Roi confessoient eux-mêmes n'en avoir rien reçu; et que, cela étant, ils avoient cru, sans préjudice du service du Roi, le pouvoir défendre et donner ce contentement au peuple.

De là ils passèrent aux articles des conférences dernières, où ils ajoutoient tous les jours de nouvelles demandes, soit pour le général, soit pour leurs intérêts particuliers. Le principal achoppement qui se trouva en cette occasion fut sur leurs premières demandes. Ils disoient qu'ils avoient pour eux une ordonnance de Louis XII, par laquelle ce Roi vouloit que nul ne pût être mis en prison sans être renvoyé vingt-quatre heures après à ses juges naturels. Ils disputèrent fortement sur cet article; mais enfin ils cédèrent à l'égard des gens de la cour, consentant

que la connoissance n'en fût donnée à leurs juges que trois mois après. Ils avouèrent que le Roi, pour plusieurs causes qui pouvoient arriver, étoit souvent obligé de faire des prisonniers sur des soupçons seulement, et que ces sortes d'accusations pouvoient être long-temps sans possibilité de les vérifier. Mais pour les gens de robe, ils se maintinrent toujours dans l'ordre préfix de Louis XII, comme ayant plus de sujet d'appréhender le châtiment présent, que ceux qui avoient intérêt à la clause des trois mois, qui regardoit en général tous les sujets du Roi. Ils ne parlèrent plus de Chavigny ni d'aucun autre. Ils travailloient seulement de toute leur puissance à l'établissement de cette loi : ayant sûreté en même temps, s'ils pouvoient parvenir à leur entreprise, que ce prisonnier sortiroit trois mois après, et seroit aisément délié des chaînes dont le Roi le tenoit enchaîné. Ils savoient, de plus, que cet article étoit agréable à toute la France. L'amour de la liberté est fortement imprimé dans la nature. Les plus sages, qui jusqu'alors avoient désapprouvé les entreprises de cette compagnie, ne pouvoient dans leur cœur haïr cette proposition ; ils la blâmoient en apparence, parce qu'il étoit impossible de la louer à la vue du monde, mais ils l'aimoient en effet, et ne pouvoient s'empêcher d'estimer cette hardiesse, et de souhaiter qu'elle eût un favorable succès.

Les parens de Chavigny, pour travailler à sa liberté par toutes les voies possibles, étoient venus en corps le jour précédent supplier le cardinal Mazarin de leur accorder sa liberté. Ils lui dirent qu'ils ne vouloient que de lui seul cette grâce ; mais, sous une apparente

modestie, ils la demandoient hardiment, voyant que, pour le bonheur du prisonnier, cette affaire étoit devenue un intérêt public. Les princes même l'autorisoient, particulièrement le prince de Condé, par celui que Chavigny y devoit avoir. Enfin la conférence ayant duré jusques au soir fort tard, les affaires ne purent se décider, à cause que les députés vouloient absolument ce que la Reine ne vouloit point du tout leur accorder. Les princes les quittèrent, et vinrent prendre le cardinal dans son appartement. Ils allèrent tous ensemble trouver la Reine dans le parc, où elle étoit allée faire un tour de promenade, attendant le succès de leur longue négociation. Le conseil fut tenu dans le propre carrosse de la Reine, sur ce qu'ils avoient à faire. Le chancelier exposa le fait, et l'obstination des députés à vouloir la sûreté des prisonniers, les retirant de la puissance des rois pour les faire juger juridiquement et hors de la domination des favoris, qu'ils disoient être quelquefois injustes. La Reine, entendant parler de l'opiniâtreté de ceux du parlement, interrompit le chancelier pour dire que son avis étoit de leur refuser constamment ce qu'ils demandoient, et de les châtier de leur entreprise sans plus écouter aucune proposition de paix. Elle commanda au chancelier de dire son avis, qui fut conforme au sien; puis elle conclut qu'elle étoit résolue de mourir, plutôt que de laisser périr entre ses mains l'autorité du Roi son fils. Le cardinal, qui contribuoit par ses avis particuliers à augmenter ces sentimens dans le cœur de la Reine, où ils étoient assez naturellement gravés, continua dans ce conseil de montrer qu'il désiroit la paix, et de vouloir aussi accorder au

parlement ce qu'il demandoit. Son dessein étoit de faire voir au public qu'il étoit toujours porté à la douceur, et qu'on lui devoit toute celle qui paroissoit dans le gouvernement, qui, par la différence des opinions de la Reine aux siennes, auroit dû être plus sévère, s'il n'avoit pas été son ministre, et qu'alors on lui devoit encore de s'opposer au châtiment du parlement et du peuple, que cette princesse témoignoit souhaiter avec passion.

Le prince de Condé, qui se sentoit capable d'une ambition démesurée, qui avoit de grands desseins, et qui par eux pouvoit craindre de faire naître contre lui des soupçons dans l'esprit du Roi et des ministres, outre l'intérêt de Chavigny, n'étoit point fâché, comme je l'ai déjà dit, de cette sûreté publique que le parlement demandoit; car il ne vouloit point aller à la Bastille, comme feu M. le prince son père. Il fut donc assez hardi pour être d'avis contraire à celui de la Reine, connoissant même dans l'esprit du ministre qu'il étoit capable de se relâcher sur ce point, pour en remettre l'exécution au temps, qui change toutes choses.

Le duc d'Orléans, qui par sa naissance avoit moins à craindre, qui n'avoit point de prisonnier à protéger, et qui avoit un favori qui vouloit plaire à la Reine et au ministre, alla d'abord au soutien de l'autorité royale; mais comme pas un ne se vouloit charger entièrement de la haine publique et de celle du parlement en particulier, après avoir satisfait au désir de la Reine par un peu de bonne mine, il revint enfin à quelque modération qui approchoit de l'avis de M. le prince, et conclut à être de celui du cardinal,

qui avoit paru préférer l'accommodement à la guerre. Ce radoucissement, dans le vrai, ne plut nullement au ministre : il eût souhaité que les princes eussent eu autant de fermeté que la Reine, afin d'avoir l'avantage d'être le seul qui pût faire voir au public une bénignité tout entière. Les députés, cela étant, eussent été contraints de revenir à lui, et de recevoir de ses mains les grâces qu'ils désiroient d'obtenir ; mais chacun, en tel jeu, tâche de bien jouer pour lui, et ne se soucie guère de son compagnon ni même de l'Etat. La Reine seule alloit au bien du royaume, mais elle n'en recevoit point de gloire particulière. Comme elle ne paroissoit point agir par elle-même, ce qu'elle disoit n'étoit point reçu des princes, du parlement ni des peuples, avec le respect qui étoit dû à sa qualité de régente ni à ses bonnes intentions, à cause qu'on étoit trop persuadé qu'elle suivoit presque toujours à la fin les conseils du cardinal.

Le ministre avoit de fortes raisons qui l'obligeoient à ne pas rompre tout-à-fait avec les députés. Nos armées, dans cette saison, étoient encore nécessaires sur la frontière, et il n'avoit point d'argent pour entreprendre de châtier Paris, qui par sa grandeur étoit difficile à punir. Il jugeoit, avec raison, que ce dessein ne se pouvoit entreprendre sans craindre une révolte universelle de tout le royaume, qui se sentoit déjà en beaucoup de lieux de l'air contagieux qui régnoit dans la ville capitale. En faisant languir les affaires, il n'avoit souhaité que d'emporter l'avantage, à l'égard du parlement, d'être celui qui auroit le plus contribué à l'accommodement, et à leur faire accorder les priviléges qu'ils demandoient ; mais, malgré

toutes ses finesses, il fut contraint de partager avec les princes cette honteuse gloire.

La Reine, les princes et le ministre se quittèrent tous dans la grande place qui sépare les deux châteaux. Les princes retournèrent trouver les députés, qui les attendoient au château neuf où logeoit le duc d'Orléans, et le cardinal s'en retourna dans son appartement. Il fut suivi à l'ordinaire d'un grand nombre de courtisans, qui, tout maltraité qu'il étoit des peuples et du parlement, ne l'abandonnoient pas, parce qu'il étoit toujours le maître de leur fortune.

Les princes dirent aux députés que, pour ce jour, ils n'avoient pu rien gagner sur l'esprit de la Reine; mais ils leur promirent de faire encore de nouveaux efforts pour vaincre sa fermeté. Dans cette espérance, ils les prièrent de vouloir revenir le lendemain, les assurant qu'ils acheveroient sans doute de décider de toutes choses. Ce jour paroissoit devoir être fatal à l'Etat, puisqu'il s'agissoit de se résoudre à faire une guerre dangereuse, ou bien une très-honteuse paix où le premier des rois de l'Europe se verroit contraint d'obéir à ses sujets, et de leur accorder malgré lui tout ce qu'il leur plairoit de lui demander.

La Reine étant de retour de la promenade, où sans doute elle s'étoit mal divertie, elle vint s'asseoir à son cercle, où je vis dans son visage et dans ses yeux que les affaires n'alloient pas selon son goût. Peu après, les princes arrivèrent, qui la firent quitter bien vite cette place pour aller au conseil. Avant que d'y entrer, elle tira le maréchal de Villeroy contre une fenêtre, pour lui faire part de ses peines. Elle ne se plaignoit pas du cardinal, quoiqu'il fût d'avis con-

traire au sien ; elle comprenoit bien qu'il ne pouvoit pas faire autrement, et qu'il falloit qu'il fît semblant de vouloir la paix, pour ne point attirer la haine du parlement qu'il n'avoit déjà que trop. Son ressentiment alloit contre les princes qui l'abandonnoient en cette occasion ; et j'entendis qu'elle disoit à ce maréchal : « Vraiment, si je consentois à de telles de-
« mandes, et que je laissasse anéantir l'autorité du
« Roi jusqu'à ce point, mon fils deviendroit un beau
« roi de carte. Qu'on ne m'en presse point, car je n'y
« consentirai jamais. » Je ne sais ce que le gouverneur du Roi lui répondit; mais, après cette conversation, elle entra dans son cabinet où se devoit tenir le conseil. Avant qu'il fût commencé et que nous en fussions sortis, je remarquai que M. le prince s'approcha de la Reine, pour lui parler en faveur du parlement. Il lui disoit, à ce que je pus comprendre, que le temps du châtiment étoit passé, et qu'il le falloit faire aux premières marques de leur désobéissance; car la Reine tout émue lui répondit : « Eh bien !
« monsieur, n'en parlons plus, c'est une faute; mais
« n'en faisons pas une autre qui seroit beaucoup pire.»
Quand on vit ce trouble parmi les premières personnes de l'Etat, nous nous retirâmes pour les laisser décider entre eux du sort de la France. Ce fut alors qu'il se fit entre eux un rude combat. Les intérêts différens, qui animoient les uns et les autres, firent que chacun disputa son avis avec opiniâtreté et beaucoup de chaleur. La Reine étoit seule dans l'opinion qu'elle soutenoit avec courage; et tous l'abandonnèrent, hormis le chancelier, qui avoit un ordre secret de ne se pas départir de ses sentimens : et comme tous vouloient

battre en ruine sa fermeté et sa résolution, elle soutint cet effort avec une force qui auroit été invincible, si à la fin elle n'avoit été mal conseillée. Elle n'épargna ni Monsieur ni M. le prince : elle attaqua même le cardinal, ne croyant pas lui faire beaucoup de mal ; elle lui dit devant les autres des rudesses étranges, et le blâma de sa douceur, lui pronostiquant que toute sa bonté lui seroit inutile. Enfin les portes du cabinet s'ouvrirent avant le temps. Le cardinal Mazarin, qui avoit accoutumé de demeurer après la fin du conseil avec la Reine, sortit le premier ; et à l'air de son visage il sembloit qu'il étoit en mauvaise humeur. Le prince de Condé le suivit, et le duc d'Orléans demeura avec la Reine, pour tâcher d'adoucir son ressentiment et sa peine. L'abbé de La Rivière alors fut appelé par son maître, pour faire le tiers dans cette conversation où la Reine seule avoit le cœur rempli d'amertume et de douleur. Une demi-heure après, le duc d'Orléans s'en retourna chez lui tout pensif, quoique dans le vrai il ne fût nullement affligé. Son favori faisoit l'affairé, comme si la chose dont il s'agissoit l'eût touché sensiblement. Il étoit néanmoins satisfait, et croyoit dans son ame que cet abaissement du ministre serviroit à son élévation.

M. le prince vint un moment après trouver la Reine: il fit officieusement deux voyages vers elle, pour lui faire voir l'innocence du cardinal et pour le mettre bien dans son esprit. Nous vîmes aussitôt, par toutes ces choses, qu'il y avoit quelque inquiétude nouvelle dans le cabinet, et que les affaires n'alloient pas bien. En mon particulier, je ne fus pas long-temps

dans cette inquiétude ; car la Reine, peu après, étant demeurée seule, comme elle voulut entrer dans son oratoire pour prier Dieu, je lui demandai la cause de ce que je voyois ; et, la plaignant de toutes ses souffrances, je la suppliai de m'apprendre ce que M. le cardinal disoit sur tout cela. Elle me fit l'honneur de me répondre, comme si en effet elle eût été un peu fâchée contre lui. « Qu'il en dise ce qu'il lui plaira, « me dit-elle ; mais je ne changerai point ma réso- « lution. — Et quelle est votre résolution, lui dis- « je, madame? — C'est, me dit-elle, de faire tout « le contraire de ce qu'il veut que je fasse. » Puis me faisant un souris : « Vous jugez bien, me dit la « Reine, qu'il n'est pas assez déraisonnable pour sou- « haiter ce qui va à la ruine du Roi. Il ne peut pas « mieux faire ; mais je ne laisse pas d'être en effet « fâchée contre lui, car il est très-bon. » Ces paroles me firent aussitôt comprendre toute l'histoire, et démêler les causes de tant de différentes opinions qui faisoient cette petite guerre ; et je jugeai bien vite que ce bruit avoit été fait exprès pour tâcher d'engager les princes à soutenir davantage l'autorité royale, pour faire voir la douceur du cardinal, et diminuer le mérite que le duc d'Orléans et le prince de Condé prétendoient avoir à l'égard du parlement ; attendu que les disputes qu'ils avoient eues contre la Reine, pour obtenir d'elle ce qu'il demandoit, devoient apparemment produire de mauvaises suites contre son service et contre son autorité. Le lendemain, je dis à un de mes amis (1), qui avoit part au secret, ce que j'avois deviné de toute cette belle comédie du jour précédent.

(1) M. de Senecterre.

Il fit un grand cri, et me dit : « Ah, madame, gardez-« vous bien de savoir de telles choses ! c'est présen-« tement le plus grand secret du sanctuaire. » Après l'avoir rassuré sur sa frayeur, je lui dis que mes lumières venoient de bon lieu ; et lui faisant des questions sur ce que je pensois savoir presque aussi bien que lui, il m'avoua que tous se moquoient les uns des autres, que la Reine seule agissoit de bonne foi : car quoiqu'elle crût bien jouer la comédie en faveur de son ministre, afin de lui ôter la haine publique de ce refus, il étoit vrai néanmoins qu'elle n'avoit point d'envie d'accorder au parlement ce qu'il demandoit ; et que le cardinal ne la trompoit pas en cela, lui ayant dit que peut-être en tenant bon contre les princes elle les feroit revenir à son avis : ce qu'il auroit fort souhaité ; et, par conséquent, il jugeoit que cette résistance ne pouvoit que lui être avantageuse. Elle devoit faire paroître sa douceur, au cas que la Reine pût se soutenir contre le parlement et les princes ; et, s'il étoit contraint de se relâcher et de faire changer les sentimens de cette princesse, il feroit voir et sa douceur et sa puissance tout ensemble. Cette personne me dit qu'elle ne croyoit pas que le cardinal se pût résoudre facilement à conseiller la Reine de prendre d'autres résolutions que celles qu'elle avoit déjà prises, quoiqu'il fît paroître aux princes de lui vouloir persuader l'accommodement, parce qu'il l'avoit vue inquiétée de cette affaire, et regarder la prétention du parlement comme l'extinction de l'autorité royale. Mais enfin les grandes conséquences ayant étonné ce ministre, il fut contraint d'y consentir. Il vit les princes favoriser le par-

lement, malgré la protection qu'ils avoient promise aux intérêts du Roi et aux siens : il manquoit d'argent et de puissance pour mieux faire ; et peut-être qu'il manqua aussi dans le jugement qu'il fit des forces et de la puissance royale. Pendant que la Reine tenoit bon, il se résolut de tirer du parlement la meilleure composition qu'il lui seroit possible ; et quand il eut pris ses mesures, il fit changer la Reine. Le soir de ce jour, avant qu'elle s'endormît, le secrétaire du cardinal, nommé de Lyonne (1), vint la trouver deux fois, et eut d'assez longues conférences avec elle de la part de son maître ; puis le lendemain, au sortir de la messe, Le Tellier, secrétaire d'Etat, y vint aussi, qui acheva de la résoudre d'accorder aux députés ce qu'ils désiroient : à condition qu'au lieu de trois mois qu'ils demandoient, en faveur des prisonniers, pour être renvoyés à leurs juges naturels, elle en demanda six avant que le Roi fût obligé de les rendre.

Les affaires en cet état, il se tint un conseil sur le midi, avant l'arrivée des députés, où il fut arrêté qu'ils feroient ensemble un concordat où la Reine déclareroit pour la décharge de sa conscience, ou plutôt pour réparer sa gloire et son honneur, que c'étoit à la prière des princes et à la nécessité présente de l'Etat qu'elle s'étoit résolue d'accorder au parlement les choses qu'il avoit demandées : ce que cette princesse signa avec une douleur incroyable, et avec les sentimens d'une reine qui véritablement aimoit ses enfans et l'Etat. Elle se laissa conduire malgré elle par les conseils de son ministre, qui les lui donna

(1) *Lyonne :* Hugues de Lyonne, neveu d'Abel Servien. Il fut depuis ministre des affaires étrangères.

malgré lui. Aussi beaucoup de personnes crurent alors que le cardinal, qui n'étoit pas assez aimé pour être bien servi, fut trompé : premièrement par lui-même, ayant eu trop de peur des princes; et plus encore par beaucoup de gens qui lui disoient que la fermeté de la Reine le faisoit haïr, et qu'on alloit donner un arrêt contre lui. Il crut qu'il falloit par prudence éviter ce coup, pour en attendre le remède, par les changemens qui arrivent d'ordinaire dans les Etats, qui peuvent, étant bien ménagés, guérir les maux les plus incurables.

Ensuite de cette résolution, les députés, arrivant à Saint-Germain, trouvèrent leurs affaires faites, et n'eurent rien de plus difficile à exécuter qu'à remercier la Reine et les princes. Ils s'en allèrent, remplis de présomption, donner part à leur compagnie de leur victoire. Elle fit là-dessus ce qu'elle avoit accoutumé de faire, qui est de s'assembler; et il fut arrêté qu'ils enverroient des députés chez le premier président pour examiner tous les articles dont la cour étoit demeurée d'accord, et ceux qu'ils demandoient encore, afin de dresser eux-mêmes la déclaration qu'ils vouloient que le Roi leur donnât. Mais la malice étoit alors si surabondante dans tous les esprits, qu'il y eut des conseillers qui furent d'avis, afin de demeurer toujours en état de s'assembler, de laisser venir la déclaration du Roi telle qu'il lui plairoit de l'envoyer, et après délibérer sur chaque article.

Quelques jours se passèrent après cet assassinat commis contre l'autorité royale, que la Reine étoit triste; et le duc d'Orléans et le prince de Condé, dans une joie excessive. Ils se regardoient comme les

maîtres de l'Etat, de la cour, de la noblesse, du parlement et des peuples; et se laissoient flatter par les soins que prenoient les compagnies souveraines, et chaque particulier, d'acquérir leur faveur. Les gens du monde aiment naturellement l'intrigue, et à plaire aux grands : tous ceux qui approchoient des princes ne cessoient de leur parler de leur puissance et des changemens qui pouvoient arriver dans le royaume, qui leur en pourroient donner une plus grande. Ils n'étoient pas alors dans des sentimens préjudiciables au service du Roi et de la Reine, et n'avoient nul dessein de les abandonner; mais ils ne laissoient pas de leur faire du mal, par cette condescendance qu'ils avoient eue pour les dernières entreprises du parlement. La complaisance que l'amour de leur grandeur excitoit en leur cœur, par les belles idées qui les pouvoient flatter, étoit dangereuse à l'Etat; et les courtisans augmentoient ce mal par leurs adulations continuelles. M. le prince étoit revenu de l'armée avec de très-droites intentions : les grands services qu'il rendit à la Reine, bientôt après cet accommodement, lui en furent de grandes preuves; mais il y avoit dans sa famille des personnes dont l'esprit étoit gâté, qui travailloient à le corrompre : et les intérêts de Chavigny achevèrent en cette occasion de le faire relâcher de sa première résolution. Il est difficile de protéger des intérêts opposés l'un à l'autre. Ce changement flétrit alors la beauté de ses sentimens, mais elle n'en fut pas détruite tout-à-fait; et sur les plaintes que la Reine lui fit de l'avoir abandonnée, je sais qu'il lui fit de nouvelles protestations de fidélité, qui n'empêchèrent pas qu'elle ne demeurât quelque temps

mal satisfaite de lui. Elle n'osoit croire qu'il fût sincère quand il lui promettoit qu'il lui seroit fidèle. Je sais, par le chancelier même (1), qu'alors le duc de Longueville fit ce qu'il put pour le détourner de l'attachement qu'il avoit eu aux intérêts et aux désirs de la Reine, en s'opposant aux demandes du parlement; et qu'il lui fit dire, par un de ses amis, qu'il perdoit l'Etat et sa fortune particulière d'en user ainsi. Sa réponse fut qu'il savoit bien ce qu'il faisoit, et qu'il étoit résolu, toutes les fois qu'il trouveroit son devoir et la volonté de ses supérieurs ensemble, d'aller toujours par ce chemin, comme le meilleur et le plus sûr.

Ce que le ministre avoit été contraint de faire, accordant au parlement toutes leurs demandes, le forçoit de mettre Chavigny en liberté dans six mois. Il crut, cela étant, qu'il valoit mieux le faire sortir promptement; et ceux qui furent du secret ne manquèrent pas aussitôt d'en faire avertir sa femme, lui faisant savoir que ses peines n'avoient pas été inutiles, quand elle avoit travaillé par ses parens et ses amis à faire que le parlement s'intéressât à la liberté de son mari.

Ces grandes grâces accordées aux réformateurs de l'Etat ne causèrent nul repos à la Reine. Ils augmentoient tous les jours leurs demandes, et n'en demeuroient point aux termes de leurs dernières conférences. Le 12 d'octobre, le peuple, excité par de pernicieux esprits à vouloir prendre part au gouvernement, s'assembla en tumulte au palais, sur un certain impôt qui regardoit les taverniers : ce qui fut cause qu'eux

(1) Seguier.

et les marchands de vin se querellèrent. Le prévôt des marchands, qui voulut les aller séparer, y pensa perdre la vie. Ils se jetèrent tous sur lui, ils rompirent son carrosse, et il s'en fallut peu que cette canaille ne le mît en pièces lui-même. On rapporta cette nouvelle à la Reine, qui, après avoir demandé l'avis des princes sur ce qu'elle avoit à faire, envoya pendant la nuit une lettre de cachet au parlement. Le Roi leur mandoit de le venir trouver; et le soir en quittant la Reine, sur ce que je souhaitois du remède à ses inquiétudes et que je la plaignois de ses maux, elle me répondit : « Plaignez-moi plutôt de ce que « je n'ai pas vengé le Roi comme je l'ai toujours dé- « siré; car si cela étoit, ils ne seroient plus en état « de me faire du mal, ni moi en celui d'être plainte. »

Le lendemain, la nouvelle arriva que Madame étoit accouchée d'une fille, au grand regret du duc d'Orléans et de la Reine même, qui n'eût pas été fâchée qu'elle eût eu un fils, pour balancer un peu les grands avantages du prince de Condé. Sa valeur, et l'estime qu'il avoit dans la cour et dans les armées, donnoient sujet à la Reine de craindre qu'il ne fût capable d'entreprendre de ces guerres injustes qui ruinent les rois, et ceux qui les attaquent encore davantage : ce qui pouvoit arriver aisément dans un temps qui paroissoit annoncer de l'orage. Quelques jours avant la naissance de cette dernière fille, madame la princesse vint le matin chez la Reine. En lui donnant sa chemise, les femmes de chambre de la Reine, qui parloient librement devant elle, parce qu'elle étoit douce et familière, se mirent à faire des prédictions en faveur de madame la princesse, et trouvèrent par

mille raisons que Madame ne devoit avoir qu'une fille. Elle, pour ne pas montrer un désir empressé du mal d'autrui, leur répondit qu'elle croyoit le contraire, et qu'ayant eu déjà beaucoup de filles, il étoit à croire que ce seroit un garçon. La Reine, en l'interrompant, se mit à rire, et lui dit tout haut : « Gagez hardiment, ma cousine, contre elles ; car, en « bon Français, vous ne serez pas fâchée de perdre; et « quelque forte que soit la gageure, votre fils la paiera « de bon cœur. » Puis, me regardant avec un souris qui m'expliquoit ses pensées, elle me dit ensuite tout bas que pour elle, qui ne faisoit point de façons, elle avoit pensé lui dire qu'elle lui auroit souhaité le gain de la gageure, parce qu'il est juste que chacun vive.

Ce même jour, après midi, les députés du parlement vinrent trouver notre Régente. On leur fit des plaintes des désordres qui se passoient à Paris, au préjudice du service du Roi. On leur ordonna de contenir le peuple, et de se tenir aux termes des conférences dernières; mais parce qu'on prévoyoit que leurs délibérations iroient à demander de nouvelles décharges pour le peuple, et que le ministre ne vouloit pas que cela vînt de leur part, la Reine, pour gagner les bonnes volontés du public et diminuer le crédit du parlement, leur redonna encore douze cents mille livres de diminution sur tous les impôts qui se lèvent à Paris; et après leur dit qu'elle ne vouloit plus entendre parler des demandes du peuple. Après cette déclaration, ceux du parlement, qui ne cherchoient qu'à embarrasser la cour, firent assez entendre qu'ils prétendoient davantage qu'on ne leur offroit.

Le jour d'après, les chambres s'étant assemblées à l'ordinaire, quantité de canailles, bien payées par les ennemis de l'Etat, firent un grand vacarme devant le Palais, criant contre le parlement de ce qu'il ne les soulageoit pas, et ne s'amusoit qu'à parler de ses intérêts. Les taverniers gourmandèrent le premier président. Les présidens de Nesmond et de Maisons furent menacés et poussés avec rudesse. La rumeur y fut grande, et la véritable cause de ces désordres étoit ignorée. On voyoit seulement qu'il falloit qu'il y eût de méchans esprits qui animoient le peuple par leurs intrigues, en le persuadant que, pour se délivrer de payer le Roi, il falloit faire du bruit. Cette dernière émotion étoit fondée sur ce que ces mutins vouloient que le parlement donnât un arrêt pour ordonner que les deniers des deux impôts qui avoient été mis sur chaque tonneau de vin, montant à cinquante-huit sols, ne fussent point levés, et qu'il leur fût permis de ne rien payer au Roi. Toutes ces menées, qui furent sues à Saint-Germain une heure après, donnèrent de nouvelles inquiétudes à la Reine et à son ministre, qui voyoit clairement que le parlement n'étoit pas seul, et qu'il falloit que beaucoup de personnes ambitieuses fissent remuer ces machines, dont on soupçonnoit toujours avec justice le coadjuteur de Paris, et les ennemis particuliers du ministre, savoir Châteauneuf et Chavigny, qui vouloient sa place et sa ruine. La part qu'ils y avoient devoit être grande, puisque l'ambition et la vengeance en étoient la source : deux grands motifs qui font presque toujours naître dans le cœur des hommes l'injustice et les crimes. On pouvoit joindre à ceux-là les mécontens, dont la mai-

son de Vendôme et ses amis faisoient une grande portion. Il y avoit encore les malheureux qui restoient de la déroute des importans, et cette troupe étoit nombreuse.

Le soir de ce même jour, le parlement, les chambres assemblées, donna un arrêt pour apaiser le peuple, portant décharge des cinquante-huit sols, qui fut aussitôt lu, publié et affiché par tous les carrefours de la ville; et fut conclu qu'on viendroit très-humblement supplier la Reine de donner deux millions au peuple, dans lesquels seroient compris les deux arrêts qu'ils avoient donnés à la décharge du peuple, ce dernier et celui du pied fourchu; et que le reste se diminueroit sur les autres denrées : moyennant quoi l'article tant du tarif que des rentes seroit conclu, et qu'on supplieroit aussi Sa Majesté de consentir qu'ils demeurassent toujours assemblés jusqu'à ce que toutes les affaires fussent finies, et que la déclaration qu'ils espéroient, et qui leur avoit été accordée aux dernières conférences, fût envoyée au parlement.

Sur cela, les conseils redoublent à Saint-Germain. On voit visiblement que le parlement ne veut point de paix avec son maître, et la Reine recommence à désirer qu'il soit puni de toutes ses entreprises. Les princes, vaincus par la raison, n'osent plus le défendre, et semblent ne vouloir plus que la guerre. Le ministre ne dit mot; mais il écoute volontiers ceux qui la conseillent, et tous ensemble pendant deux jours parurent ne désirer que le châtiment des coupables. Il étoit impossible aux princes, sans manquer visiblement à ce qu'ils devoient au Roi, de ne pas avouer que Paris abusoit des grâces qu'on lui avoit faites, et

que la punition de cette ingratitude devenoit tout-à-fait nécessaire et inévitable. On m'assura qu'alors M. le prince (je ne sais par quels motifs, mais il est à croire qu'ils étoient bons) fit sonder quelques gouverneurs de places qui étoient ses serviteurs, pour savoir d'eux s'ils entreroient dans ses intérêts, au cas qu'il eût besoin de leur assistance. Le prince de Conti et le duc de Longueville, qui étoient destinés à contribuer à l'augmentation de nos maux, et qui assistoient à tous les conseils du Roi, montrèrent alors qu'ils désapprouvoient le procédé du parlement, et faisoient mine d'être bien intentionnés.

Le 15 d'octobre, les gens du Roi arrivèrent à Saint-Germain, qui venoient demander à la Reine les deux millions, et protester de leur innocence et bonnes intentions. Ils trouvèrent la Reine prête à partir pour aller visiter les carmélites de Pontoise, à cause qu'il étoit le jour de Sainte Thérèse. Son voyage fut cause qu'ils différèrent leur députation jusques à son retour au soir. La Reine, revenue de son petit voyage, s'enferma au conseil, où déjà les princes et le cardinal, attendant son retour, avoient commencé à traiter de quelques affaires. Ils avoient résolu d'accorder les deux millions, puisque cela n'alloit qu'à huit cent mille livres de plus; et avoient trouvé que cette somme ne pouvant ruiner le Roi, il étoit bon de la leur céder, afin d'achever de les mettre tout-à-fait dans leur tort. Mais ils conclurent entre eux que si, après cette dernière libéralité, cette compagnie si difficile à contenter ne devenoit sage, il falloit tout de bon penser à châtier leur rebellion; et quoique la chose fût de difficile exécution, elle leur parut si nécessaire que pas

un des deux princes ne voulut le contrarier. La Reine demeura d'accord des résolutions prises en son absence, parce qu'elle voyoit qu'elle pourroit à l'avenir espérer de l'assistance de ceux qui jusques alors l'avoient souvent abandonnée. Cette pensée lui fut une consolation assez forte pour adoucir tous ses maux, et la faire résoudre gaiement à donner tout ce qu'on lui demandoit. Elle crut qu'elle auroit la paix dans l'Etat, et que par elle et le temps elle pourroit rétablir l'autorité du Roi son fils; ou que ne l'ayant pas, elle auroit la satisfaction de punir les rebelles. On donna aux députés la réponse de la Reine par écrit, à savoir : qu'elle leur accordoit les deux millions qu'ils demandoient à régler sur ce qu'ils trouveroient de plus propre à ôter, et leur ordonna en même temps de finir leur délibération dans trois jours. Ils partirent à dix heures du soir, après avoir reçu cette douce réponse; et le lendemain ils la rapportèrent à la grand'-chambre. Ils délibérèrent sur cette dernière grâce, et il y eut dans cette compagnie des esprits factieux et indignes d'être les membres de ce corps, qui furent assez hardis et assez malicieux pour dire qu'ils étoient d'avis de refuser tout accommodement avec la cour; et d'autres particuliers proposèrent plusieurs bizarres et séditieuses opinions. Mais Broussel, le père de la patrie en cet endroit, fut d'avis de remercier la Reine du présent qu'elle faisoit au peuple à leur prière, et de travailler à finir les affaires présentes; et parce qu'il eut honte d'avoir parlé une fois en homme de bien et en bon serviteur du Roi, il ajouta qu'il étoit pourtant d'avis de demander encore quelque diminution sur les tailles : ce que ses confrères, en l'excu-

sant de cette proposition, disoient n'être pas de grande conséquence, mais qui néanmoins déplut tout-à-fait au ministre, parce qu'elle le confirmoit toujours dans cette créance que le parlement vouloit le pousser, qu'il ne vouloit point de paix qui vînt de lui, et que les grâces même que la Reine leur faisoit leur étoient odieuses.

Le 18, les gens du Roi vinrent faire leur rapport à la Reine de ce qui s'étoit passé au parlement. Ils lui montrèrent leur dernier arrêté, la supplièrent de leur dire si elle n'y trouvoit rien à redire, la remercièrent, et lui firent leur demande sur la diminution des tailles, dont Broussel avoit été d'avis. La Reine, pleine de dépit et d'embarras, ne fit point de réponse. Elle tint conseil sur cette nouvelle proposition, qui leur donnoit de nouvelles affaires; et toujours son avis alloit à la guerre. Ce même jour, la Reine, me faisant l'honneur de me parler de cette dernière chicane, me dit que l'ouvrage du parlement, par les retranchemens qu'il avoit faits en faveur du peuple, alloit pour lors à trente-deux millions de diminution sur le revenu du Roi : si bien que, dans les apparences continuelles de la paix, on ne voyoit qu'une guerre presque assurée.

Le 24, le premier président apporta à la Reine la déclaration de la part de sa compagnie, qui avoit été dressée par eux-mêmes, où toutes leurs demandes étoient pleinement expliquées, et où il étoit facile de remarquer qu'ils avoient été trop insatiables pour de sages sénateurs qui sont destinés à modérer les excès des autres. On tint conseil là-dessus; et comme il falloit en ce jour recevoir la paix pour

tâcher d'éviter la guerre, les différens sentimens causèrent beaucoup de disputes et de raisonnemens dans le cabinet. La Reine pressa les princes de l'assister, et de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée dans la dernière conférence, où ils lui promirent de lui aider à châtier les rebelles, s'ils ne se contentoient de toutes les grâces qu'elle leur faisoit; et leur représenta que la demande que le parlement lui faisoit tout de nouveau sur les tailles les devoit obliger à ne plus balancer, et à renoncer à la paix pour suivre ses sentimens. Ils lui répondirent qu'ils ne se sépareroient jamais de ses intérêts, mais que la chose étoit dangereuse à l'Etat. Le cardinal continua de jouer son personnage ordinaire, qui étoit de faire paroître la Reine rude, et de prendre toujours en son particulier la voie de la douceur. Le maréchal de La Meilleraye, qui selon les apparences devoit parler selon les sentimens du ministre, fut d'opinion qu'il falloit accorder au parlement toutes leurs demandes, afin de finir avec eux, et quasi malgré eux, le sujet de toutes leurs brouilleries. Il représenta fortement l'état pitoyable de la France, la nécessité du Roi, la révolte générale des peuples, leurs insolences, et le peu d'affection qui se remarquoit dans le cœur des Parisiens pour la personne du Roi et de la Reine. Il n'oublia pas de citer l'audace du parlement, celle que leur exemple inspiroit à toutes les cours souveraines du royaume, la guerre étrangère, et celle qu'il faudroit soutenir contre des sujets rebelles, qui peut-être suivroient le mauvais exemple de l'Angleterre. Il conclut enfin qu'il falloit nécessairement faire la paix telle qu'il plairoit au parlement de la demander; et son avis fut

suivi de celui de tous les autres. Une personne, qui étoit alors dans les conseils les plus secrets, me dit que si les princes eussent montré plus de fermeté pour les intérêts de la Reine, la campagne étant presque finie, le ministre auroit volontiers entrepris de châtier Paris; mais qu'il avoit fait soutenir l'avis de la paix, parce qu'il ne voyoit pas qu'il dût rien hasarder sur le peu de protection qu'il pouvoit espérer de leur part.

La paix étant résolue, on scella la déclaration, et on l'envoya au parlement. Cette compagnie fit la grâce au Roi de la recevoir, et de promettre d'obéir à la Reine, qui leur ordonna, pour la centième fois, de ne se plus assembler. Un de mes amis (1), sortant de ce conseil, me dit en riant qu'il seroit bien fâché que le parlement eût envie de sa tête, parce que sans consulter on la lui feroit couper trop promptement. M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé, voulant s'acquérir les bonnes volontés de ce corps, faisoient à l'envi l'un de l'autre tout ce qui leur étoit possible pour lui plaire; et le ministre n'osant maintenir l'autorité royale contre tant de puissances la laissoit abattre entièrement; et, ne pensant qu'à gagner du temps et à conserver sa place et sa personne, il espéroit se mettre hors de péril, en accordant tout ce qu'on lui demandoit, et qu'il n'auroit peut-être pas pu refuser, vu le mauvais état des affaires.

La conclusion de la paix mit aussitôt Chavigny en liberté, comme un des principaux articles qui avoit été accordé secrètement. On lui ordonna d'aller à une de ses maisons: ce qu'il fit avec une joie extrême,

(1) M. Le Tellier.

avouant à ses amis qu'il avoit infiniment souffert par la privation de la liberté. Il leur dit qu'il n'auroit jamais cru que la prison fût un mal aussi grand qu'il l'avoit ressenti; et que l'expérience lui avoit fait connoître qu'il étoit un des plus insupportables qui pût arriver aux hommes pendant le cours de leur vie. Comme il avoit alors quelque piété, je ne doute point qu'ayant contribué sous le règne du feu cardinal de Richelieu à faire beaucoup de malheureux par cette voie, la vue de son péché ne l'eût humilié devant Dieu. Je le soupçonne d'avoir fait cette sage réflexion, parce qu'il étoit juste et raisonnable de la faire.

Le jour que cette paix fut accordée et reçue, la Reine me fit l'honneur de me dire qu'elle ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, parce que le souvenir lui en seroit éternellement fâcheux. Elle m'avoua que tous ceux qui avoient contribué à cet accommodement lui faisoient de la peine à voir. Son ministre étoit la première cause de ses douleurs, pour n'avoir pas d'abord arrêté le cours de cette maladie. Elle le voyoit; mais ne voulant pas entrer dans cette discussion, elle ajouta que le cardinal, qui paroissoit être de ce nombre, n'étoit pas blâmable comme les autres, parce qu'il avoit été de cet avis plus par politique que par inclination, et qu'elle trouvoit que sa qualité de reine lui étoit bien inutile, puisqu'elle n'étoit pas la maîtresse.

Ce trouble public étant apaisé, la Discorde vint jeter une pomme vermeille dans le cabinet, pour y faire naître une petite guerre qui parut en devoir causer une fort grande.

Le 28 au matin, le maréchal d'Estrées et le marquis

de Seneterre vont trouver l'abbé de La Rivière, pour lui annoncer de la part de la Reine et du ministre que M. le prince demande le chapeau de cardinal pour le prince de Conti son frère, et que la nomination déjà faite en faveur de cet abbé soit révoquée, afin qu'elle puisse être donnée à ce prince.

Cette nouvelle surprend ce favori. Il croit à peine ce qu'il entend dire : il s'emporte d'une colère excessive, et ressent vivement d'être privé d'un bien qu'il a cru lui être tout-à-fait assuré. Il croit avoir servi dignement le ministre, le faisant soutenir par le duc d'Orléans lorsqu'il fut menacé dans le parlement, et que, par la hardiesse de leurs paroles, il devoit tout craindre. Il se trouvoit trompé dans la confiance qu'il avoit eue aux promesses qu'il lui avoit faites de le servir en cette affaire, la seule qu'il avoit ardemment souhaitée. Il voit enfin en un moment toutes ses espérances perdues, et tous les sacrifices qu'il avoit faits à la fortune anéantis et sans nul effet. Il ne douta point que ce secret ne se fût concerté depuis long-temps entre M. le prince et le cardinal, et il lui sembla qu'il avoit un grand sujet de se plaindre de lui, et de l'accuser d'une manifeste dissimulation. Le temps qu'il avoit choisi pour lui faire cette déclaration lui parut odieux, ayant attendu que la paix fût conclue, afin d'avoir moins de sujet d'appréhender le ressentiment du duc d'Orléans. Son malheur étant donc accompagné de toutes les circonstances qui pouvoient en augmenter la douleur, il le sentit fortement, et ses plaintes eurent toutes les marques d'un violent désir de s'en venger. Ses amis firent ce qu'ils purent pour le résoudre de le souffrir avec patience ; car, outre qu'ils

aimoient l'Etat et la paix de la maison royale, qu'ils ne croyoient pas devoir être troublée par l'intérêt d'un particulier, ils étoient trop habiles courtisans pour ne pas conseiller tout ce qui devoit plaire au ministre. Ils lui représentèrent donc qu'il présumoit trop de ses forces, et qu'il devoit considérer que les princes d'ordinaire ne veulent pas toujours fortement ce qu'ils ont voulu, et qu'il n'avoit pas entre les mains d'assez bonnes armes pour se pouvoir défendre long-temps, et se venger avec gloire de l'outrage dont il se plaignoit. Comme il connut le motif qui faisoit parler ses amis, il ne les crut pas entièrement; et, voulant toucher son maître par l'intérêt de sa grandeur, et du respect qui étoit dû aux promesses qu'on lui avoit faites à lui-même, il mena ces deux courtisans à M. le duc d'Orléans, qui reçut cette nouvelle de la manière que son favori le pouvoit souhaiter. Il trouve que c'est à lui à se plaindre, et que son cousin le prince de Condé a tort de demander une dignité promise à un des siens, qu'il honore de sa confiance et de sa protection. Dès cet instant l'abbé cessa d'être en colère: il prit en partage la modération des philosophes; et, voyant son maître entrer dans ses intérêts, il lui laissa son ressentiment, et ne travailla plus qu'à le fortifier, tant par lui que par ses amis. Il se servit adroitement de sa froideur pour l'échauffer davantage, en lui disant qu'il n'étoit rien au monde que par lui; que ce n'étoit pas à l'abbé de La Rivière à se plaindre, et que le cardinal, en lui manquant de parole, ne devoit pas penser, pour sa décharge, qu'il lui ôtoit une grâce qu'il ne méritoit pas; mais qu'il devoit croire que c'étoit à Monsieur à qui il manquoit de respect, méprisant son

nom, sous lequel il l'avoit osé prétendre. Ce favori reprit ensuite son visage serein et tranquille, et ne parut pas un moment en public ni moins gai ni moins content qu'à son ordinaire. Au sortir de la messe de la Reine, le duc d'Orléans la vint trouver. Il lui demanda une audience, où il ne vouloit point d'autres témoins qu'elle seule. La Reine aussitôt nous commanda de sortir de son cabinet; et, faisant fermer les portes, elle livra ses oreilles à toutes les plaintes que ce prince lui voulut faire. Cet entretien fut rude entre ces deux personnes : le duc d'Orléans reprocha à la Reine les grands services qu'il prétendoit lui avoir rendus, non-seulement en lui cédant la régence qu'il auroit pu lui disputer, mais en la refusant alors du parlement, qui désiroit passionnément qu'il la voulût accepter. Il lui témoigna beaucoup de ressentiment de ce qu'elle n'avoit pas balancé entre lui et M. le prince, étant entrée dans ses intérêts sans lui en avoir rien fait connoître, et lui dit assez aigrement que, malgré les bonnes raisons de M. le prince, il méritoit du moins qu'elle ne prît pas si vite un parti contraire au sien, et contraire aux engagemens qu'elle avoit avec lui touchant le chapeau de La Rivière. Il lui dit de plus qu'il s'en vengeroit, et que, n'ayant pas estimé son amitié, il vouloit lui faire sentir sa haine. La Reine lui répondit fort judicieusement, et sans emportement, qu'elle ni le cardinal n'avoient su le dessein de M. le prince que depuis peu de jours; qu'elle l'assuroit qu'elle avoit fait ce qu'elle avoit pu pour le combattre; que n'ayant pu le vaincre, vu le grand intérêt qu'il avoit à faire le prince de Conti son frère cardinal, elle s'étoit résolue de l'envoyer dire à l'abbé

de La Rivière, avec promesse de le contenter en d'autres dignités telles qu'il voudroit les demander; que s'il eût été sage il auroit accepté ce parti, et n'auroit pas voulu les brouiller ensemble par son ambition, qu'au reste s'il vouloit se fâcher, elle en seroit affligée, mais qu'elle tâcheroit de s'en consoler. Elle lui dit aussi qu'elle ne lui conseilloit pas de quitter la cour, où il étoit assez bien traité pour en être content; et qu'il devoit considérer qu'il n'avoit d'autres plaintes à faire contre elle que d'avoir manqué à faire une chose qu'elle auroit désiré pouvoir accomplir, sans les obstacles qui s'y rencontroient, et qui étoient cause que cette affaire étoit devenue impossible. Le duc d'Orléans lui répondit que ce n'étoit pas à lui à quitter la cour; qu'il en composoit la meilleure partie; qu'il vouloit seulement faire sa charge de lieutenant général du royaume, sans prétendre à son amitié, puisqu'elle ne la lui avoit pas voulu conserver. Le cardinal parut sur la fin de la conversation, qui fit ce qu'il put pour adoucir l'esprit de l'un et de l'autre; mais il les trouva plus aigris qu'il ne l'auroit pu penser, et tous deux ensuite se séparèrent mal contens. Monsieur ne laissa pas de revenir le soir au conseil; mais ce fut en grondant, et faisant tout-à-fait le fâché.

La veille de la fête de tous les saints, la Reine partit de Saint-Germain pour revenir à Paris jouir du repos qu'il sembloit que cette dernière déclaration lui devoit faire espérer. Avant que de quitter ce lieu, elle alla visiter madame la duchesse d'Orléans qui étoit en couche. Cette princesse haïssoit le favori de Monsieur; mais, pour plusieurs raisons, elle avoit voulu prendre hautement son parti : si bien que la Reine ve-

nant la voir, elle lui témoigna prendre beaucoup de part à l'offense que Monsieur croyoit lui avoir été faite. Elle avoit dit tout haut, quelques heures avant que la Reine y arrivât, que jusqu'alors on avoit égratigné Monsieur, et qu'il ne l'avoit pas voulu sentir; mais qu'en cette rencontre il avoit reçu un grand coup d'épée tout au travers du corps, et qu'il étoit forcé de se plaindre. Elle étoit fort opposée à toute la famille de Condé, par cette émulation qui se rencontre toujours parmi les personnes de cette naissance. Elle n'aimoit pas beaucoup la Reine, et moins encore le ministre, à cause des intérêts du duc de Lorraine (1) son frère, qu'elle souhaitoit ardemment voir rétabli dans ses Etats. Elle s'imaginoit que si Monsieur eût voulu prendre plus d'autorité dans le royaume, il lui auroit été facile, en s'élevant lui-même davantage, de tirer le duc de Lorraine de l'abyme où il étoit tombé. L'assistance qu'autrefois Monsieur avoit reçue de lui pendant son exil à Nancy lui avoit attiré la colère du feu Roi : cette colère lui avoit fait perdre ses Etats et son bonheur; et c'étoit avec raison qu'elle croyoit Monsieur obligé de le protéger. Il lui sembla donc qu'en désunissant le favori de ce prince d'avec le ministre de la Reine, elle le mettroit dans son parti pour la servir auprès de lui dans cette passion légitime qu'elle conservoit pour son frère, et l'obligeroit, en soutenant ses intérêts, à se ranger dans les siens. Ainsi la visite de la Reine se passa froidement, et finit sans que le duc d'Orléans, qui vint dans la même chambre, s'approchât d'elle : ce qui fut désapprouvé des personnes les

(1) *Du duc de Lorraine :* Charles IV. Ce prince avoit été dépouillé de ses Etats sous le ministère du cardinal de Richelieu.

plus intéressées ; car les hommes, en général, ne sauroient jamais trop rendre de civilités aux dames ; et ce prince en devoit beaucoup en son particulier à la Reine, qui, en grandeur, n'avoit point d'égale en toute la terre. Monsieur, étant dans la chambre de Madame en présence de la Reine, parla toujours à Mademoiselle, sa fille, qui par mille autres raisons étoit, aussi bien que Madame, sa belle-mère, dans une joie extrême de la colère de ce prince. Elle n'avoit aussi nulle bonne volonté pour l'abbé de La Rivière, et ne laissoit pas d'animer Monsieur, non-seulement pour se venger de la Reine qui l'avoit un peu tourmentée sur l'affaire de l'archiduc, mais comme ambitieuse elle avoit de grands intérêts que Monsieur n'appuyoit pas assez. Elle auroit trouvé fort à propos que son favori lui eût inspiré le désir d'y penser fortement ; et dans cette occasion elle n'oublia rien pour l'y obliger. Elle avoit onze ans plus que le Roi ; et, malgré cet âge, elle ne trouvoit pas hors de raison de le désirer pour son mari. Elle avoit de la beauté, de l'esprit, des richesses, de la vertu, et une naissance royale. Cette princesse crut que toutes ces choses ensemble pouvoient mériter cet honneur. Sa beauté néanmoins n'étoit pas sans défauts, et son esprit de même n'étoit pas de ceux qui plaisent toujours. Sa vivacité privoit toutes ses actions de cette gravité qui est nécessaire aux personnes de son rang, et son ame étoit trop emportée par ses sentimens. Ce même tempérament ôtoit quelquefois à son teint un peu de sa perfection, en lui causant quelques rougeurs ; mais comme elle étoit blanche, qu'elle avoit les yeux beaux, la bouche belle, qu'elle étoit de belle taille et blonde.

elle avoit tout-à-fait en elle l'air de la grande beauté.

Le cardinal Mazarin alla aussi prendre congé de Madame, que sa couche devoit retenir encore quelque temps à Saint-Germain; et de son appartement passant à celui de M. le duc d'Orléans, il fut reçu de ce prince froidement. Il lui dit, parlant de l'affaire présente, qu'il n'étoit pas en volonté de souffrir cet affront. Ce fut le même terme dont il se servit pour exprimer son ressentiment; et cela fut cause que le ministre ne put pas retourner à Paris jouir de la paix qu'il avoit achetée si chèrement, sans craindre de nouvelles inquiétudes. Ce même jour, le Roi et la Reine, le prince de Condé et toute la cour se rendirent dans cette célèbre ville, où, selon la légèreté ordinaire des peuples, la Reine fut reçue avec des témoignages extrêmes d'une grande joie.

Deux jours après, le duc d'Orléans alla au Palais-Royal accompagné des princes lorrains, du duc de Nemours (1), des ducs de Candale et de Brissac, et de quantité de personnes de grande condition. Tous les mécontens du royaume allèrent s'offrir à lui. La presse fut grande au Luxembourg : on y pestoit publiquement contre la Reine et son ministre; et M. le prince, étant du parti de la cour, ne reçut pas en cette occasion tant de marques de la bonne volonté publique et particulière qu'en reçut de toutes parts le duc d'Orléans.

Ce prince se plut dans cet applaudissement, et ces belles apparences le flattèrent. Il dit un jour devant tout le monde que la Reine étoit une ingrate, que son ministre étoit un fourbe, et qu'il manquoit de parole à ses amis. Selon ce qui paroissoit du ressentiment du

(1) *Nemours* : Charles-Amédée de Savoie.

duc d'Orléans, il sembloit que toute la cour étoit prête de se brouiller : ce qui s'accordoit aux désirs de beaucoup de personnes qui travailloient à la mettre en cet état. Le cardinal, par cette douceur qui lui faisoit toujours souhaiter de pouvoir satisfaire les personnes qu'il craignoit, alloit se justifiant à ceux qui portoient les intérêts de Monsieur. Il protestoit de son innocence à l'égard du respect qu'il avoit pour lui, et montroit avec soin qu'il souhaitoit contenter son favori. Il assuroit tous les amis de l'abbé de La Rivière qu'il avoit procuré sa nomination avec autant de chaleur que s'il avoit été son frère. Il disoit qu'il étoit au désespoir de l'obstacle que M. le prince y vouloit mettre, et offroit toutes les choses possibles pour le récompenser du chapeau. Plusieurs voyages se firent du Luxembourg au Palais-Royal par le maréchal d'Estrées et le marquis de Seneterre, pour accommoder cette affaire; et, comme ils alloient souvent de nuit, ceux qui vouloient que le duc d'Orléans se révoltât tout de bon les appeloient par dérision des *oublieux*, à cause de l'heure indue qu'ils prenoient pour négocier, et parce qu'ils vouloient faire entendre qu'ils vendoient de la marchandise peu solide.

M. le prince étoit ravi de penser que cette petite querelle chasseroit Monsieur de la cour, et qu'il demeureroit le maître du cabinet. Pour venir à ses fins, il travailloit de tout son pouvoir pour détruire entièrement son compétiteur dans l'esprit de la Reine. Il lui faisoit sentir ses reproches avec toute leur laideur, et l'assuroit souvent qu'il la garantiroit lui seul de tous ses maux imaginaires. Il lui disoit quelquefois en raillant que la colère de ce prince n'avoit pas pro-

duit jusques alors de grands malheurs ; qu'elle pouvoit dormir en repos, et qu'elle n'avoit rien à craindre.

Le 4 du mois de novembre, le duc d'Orléans alla voir Madame à Saint-Germain ; et ce même jour il y eut comédie au Palais-Royal, pour montrer à ce prince que son mécontentement et son absence ne donnoient pas de grandes inquiétudes à la Reine. Il n'y eut que ceux de la cabale du prince de Condé et les courtisans ordinaires qui prirent leur part de ce plaisir. Les autres, voulant montrer cette partialité au duc d'Orléans, n'y parurent point. Il revint le lendemain, et fut au conseil avec un visage rempli de chagrin ; mais, outre que son ressentiment paroissoit fondé sur une chose trop petite à son égard, on savoit trop bien qu'il avoit souvent menacé sans faire de mal ; et on le connoissoit si paresseux, qu'il étoit presque impossible d'en avoir peur. L'abbé de La Rivière publioit partout qu'il étoit fâché de ce qui se passoit ; qu'il n'étoit pas juste que la Reine et Monsieur fussent mal ensemble pour ses intérêts particuliers ; que c'étoit son maître qui vouloit se ressentir de l'outrage qu'il avoit reçu ; et que, pour lui, il ne demandoit rien. Son ambition trop excessive, qui le portoit à ne vouloir que le chapeau, fut cause qu'il refusa l'archevêché de Reims, et de l'argent qu'on lui offrit ; mais il comprit enfin que cette querelle ne pouvant pas demeurer en cet état, il falloit qu'elle allât à l'extrémité, ou qu'elle prît le chemin de l'accommodement.

Parmi ceux qui s'étoient offerts au duc d'Orléans, le duc de Mercœur et le duc de Beaufort lui firent faire leurs complimens, et témoignèrent vouloir s'attacher à lui. Leurs offres furent reçues de ce prince

avec joie ; mais l'abbé de La Rivière gardoit toujours dans son cœur un dessein particulier de s'accommoder ; il vouloit conserver les bonnes grâces de son maître, et craignoit avec raison que, faisant la guerre, ceux qui lui seroient nécessaires par leur épée lui seroient plus utiles que lui, et lui raviroient peut-être le bien qu'il possédoit dans la paix. Il voulut donc remettre les choses dans un état plus tranquille, et qui fût plus stable pour lui. Il fit dire aux princes de Vendôme, sans leur promettre de liaison particulière, qu'il les serviroit auprès de Monsieur, et qu'il étoit leur serviteur en son particulier ; mais craignant que ces princes ne se portassent aux dernières extrémités contre le ministre, il fit conseiller au duc de Mercœur, par une tierce personne, de recevoir les offres qu'on lui faisoit de la part du ministre, et lui fit promettre que Monsieur s'accommodant avec la Reine sur les affaires présentes, il protégeroit ses intérêts à la cour, et feroit son accommodement avec les avantages qu'il pourroit souhaiter.

La colère du Luxembourg se mit en traité : le maréchal d'Estrées et Seneterre proposèrent des conditions de paix. D'abord le duc d'Orléans se déclara vouloir le retour des ducs de Vendôme, de Mercœur et de Beaufort ; il demanda Montreuil pour le duc d'Elbœuf, et dit qu'il vouloit faire sa charge de lieutenant général du royaume, dont les droits lui donnoient un pouvoir bien étendu dans l'Etat, et particulièrement dans les armées. Il vouloit aussi que le duc de Lorraine pût rentrer dans son pays, et qu'il lui fût permis de traiter avec nous. Ces propositions se firent à Le Tellier, que l'abbé de La Rivière avoit souhaité

employer dans ce traité plutôt qu'aucun autre. Elles furent reçues de la Reine avec étonnement; M. le prince en fut surpris, qui ne croyoit pas que le duc d'Orléans pût porter ses ressentimens avec cette hauteur; et le cardinal en demeura fort embarrassé. Pendant que le cabinet s'occupoit à éviter cet orage, Monsieur s'en alla à Saint-Germain recevoir les louanges que Madame donna à sa générosité; et ses applaudissemens lui plurent infiniment. La Reine envoya le maréchal d'Estrées et le marquis de Seneterre trouver ce prince, pour lui faire connoître le tort qu'il se faisoit de demander au Roi des choses si préjudiciables à son service. A leur retour, la Reine, qui les attendoit avec impatience, les fit passer dans son cabinet avec elle, pour savoir si leurs raisons n'avoient point adouci l'ame de Monsieur; mais ils rapportèrent que non, et qu'il tenoit ferme sur les demandes qu'il avoit faites. Comme ambassadeurs, ils représentèrent les plaintes de ce prince, et justifièrent autant qu'ils purent ses prétentions; car ils n'aimoient pas le prince de Condé, et la grandeur de Monsieur ne leur auroit point déplu. La Reine en sortant de cette conversation parut émue, et nous vîmes par l'altération de son visage qu'elle étoit fort touchée du procédé du duc d'Orléans.

Le cardinal, malgré sa politique ordinaire, parut mélancolique; et M. le prince, qui peu de jours auparavant montroit tant de gaîté, diminua de sa joie: il voyoit avec regret cet adversaire prendre le chemin des hautes prétentions, et avoir déjà de son parti les plus considérables personnes de l'Etat. La Reine, étant en peine de la colère de Monsieur, tint un conseil

entre M. le prince et son ministre, où furent entamées beaucoup de matières de grande conséquence ; car ces trois personnes, voyant que cette affaire pouvoit aller à la guerre civile, conclurent qu'aux maux extrêmes il falloit apporter des remèdes de même nature : du moins ils les proposèrent pour faire paroître vouloir s'en servir, afin d'effrayer Monsieur, et dissiper par la peur ce qui paroissoit procéder d'une grande hardiesse. L'abbé de La Rivière, qui sut aussitôt quelques particularités de ce conseil, s'en étonna ; car il est naturel de craindre ce que les événemens de la cour ont accoutumé de produire. Il savoit néanmoins que le ministre devoit croire que, lui hors du poste où il étoit, celui qui auroit pris sa place dans les bonnes grâces de son maître auroit pu être plus dangereux que lui, et qu'il ne vouloit pas conduire l'esprit de ce prince aux dernières extrémités qu'on pouvoit craindre ; mais toutes ces choses ne le rassurèrent pas : il crut que sa plus grande sûreté étoit la paix, et il ne se trompoit pas. Les propositions qui avoient été faites contre lui, et les soupçons importans qui regardoient son maître, l'obligèrent de s'en déclarer. Par cette voie il s'attira le blâme de tous ceux qui approchoient de Monsieur, qui vouloient par leur injuste passion qu'il le poussât à la guerre. Ils dirent de lui qu'il étoit foible et lâche de se lier tout de nouveau avec le ministre, puisqu'il voyoit que toute la France regardoit le duc d'Orléans comme celui seul qui les pouvoit tirer de sa domination. Mais ce favori, voulant aller à ses fins, profita, à l'égard du cardinal Mazarin, du murmure qui se faisoit contre lui comme d'une marque assurée de ses bonnes intentions. Il lui

fit dire qu'à moins qu'il ne vît son maître poussé à bout, il lui donnoit sa parole et sa foi de ne le porter jamais à la guerre par la considération de ses intérêts. En même temps le prince de Condé, pressé par le cardinal, lui envoya dire aussi qu'il lui donnoit sa parole de faire son possible pour lui laisser la nomination de la France, et travailleroit à Rome pour obliger le Pape à faire le prince de Conti, son frère, cardinal par grâce. Ce prince prétendoit la mériter par sa qualité de prince du sang, plus grande en effet que celle des petits souverains d'Italie, qui en peuvent nommer pour eux.

Malgré les offres de M. le prince, les choses paroissoient s'aigrir davantage, à cause que Monsieur, qui commençoit à être excité par sa colère, ne vouloit plus venir au Palais-Royal. Il avoit de la peine de parler aux personnes qu'il vouloit haïr; et ceux qui le connoissoient disoient que si l'abbé de La Rivière vouloit le forcer à faire plus long-temps le fâché, ses sentimens se changeroient pour lui, et que la haine prendroit la place de l'amitié. Ce favori, voyant ce relâchement, jugea qu'il ne convenoit pas à son maître de quitter la cour; et ne voulant pas le voir s'engager à une guerre périlleuse dont le succès lui pouvoit être fâcheux, il se mit à genoux devant lui pour le supplier d'aller au Palais-Royal à son ordinaire, et de ne pas laisser à M. le prince l'avantage d'être seul le maître du cabinet. Le duc d'Elbœuf (1), qui vouloit tirer ses avantages de cette division, pressa Monsieur de la même chose; mais ils n'eurent pas le pouvoir de

(1) *Le duc d'Elbœuf:* Charles de Lorraine. Il avoit épousé une fille naturelle de Henri IV.

le persuader : il fit semblant d'avoir la goutte, et garda le lit quelques jours, dont Madame et Mademoiselle, l'une sa femme et l'autre sa fille, furent au désespoir ; car elles virent bien que ce dégoût et peut-être la peur de la prison le nécessiteroit à s'accommoder : ce qu'elles ne vouloient point du tout.

La peur fut égale des deux côtés, au Palais-Royal aussi bien qu'au Luxembourg. La fausse goutte de Monsieur causoit beaucoup d'inquiétude à la Reine. Elle commanda au régiment des gardes de se tenir prêt, et les gardes furent redoublées devant le Palais-Royal. Ces ordres, dont le duc d'Orléans avoit été averti, avoient augmenté sa frayeur ; et les effets de sa crainte en donnèrent à la Reine, qui, voyant le grand parti qui se formoit sous le nom de ce prince, avoit sujet, selon la mauvaise disposition des esprits, de se précautionner contre tout ce que la malice des hommes est capable de produire.

Quelques jours après, quand l'accommodement fut fait, le cardinal avoua librement à l'abbé de La Rivière qu'il avoit cru que Monsieur viendroit enlever le Roi ; mais alors ce prince étoit bien éloigné de cette pensée. Il fut même étonné de voir, par les préparatifs de la Reine, qu'elle le regardoit déjà comme un ennemi déclaré qui vouloit aller bien loin. Cependant l'effet étoit fort éloigné des apparences. Ce prince, au lieu de se mettre dans le chemin d'une guerre civile, s'étoit mis au lit ; et le repos lui étoit si agréable que, pour l'avoir tout de bon, il fit semblant d'en avoir besoin ; je ne sais même s'il ne souhaita point d'être malade tout-à-fait, afin d'avoir un prétexte de rompre tout commerce avec la guerre, pour jouir plus tôt d'une

paix plus profonde. Le lendemain les pourparlers recommencèrent, et la frayeur qui avoit été commune aux deux partis les sollicita de se mettre en état de ne rien craindre de part et d'autre. Le prince de Condé avoit contribué de son côté à faire finir la colère de Monsieur, par le désir qu'il avoit de complaire à la Reine et à son ministre. Cependant quelques personnes (1) attachées à lui m'assurèrent qu'il souffroit de la peine de voir Monsieur revenir à la cour. Les apparences d'un grand parti lui avoient déplu ; mais ils disoient qu'il étoit si persuadé que le duc d'Orléans, par son génie, étoit si peu capable de soutenir longtemps les fâcheuses révolutions d'un parti contre le Roi, qu'il étoit à croire que ses souhaits alloient seulement à l'éloigner du cabinet, et qu'il avoit espéré cet événement des conjonctures et du temps.

D'autre côté, le duc d'Orléans avoit pénétré, par les avis de ses serviteurs, dans les sentimens du prince de Condé. Cette connoissance lui donna de l'émulation, et le pressa davantage de se rejoindre à la Reine, afin de ne pas faire une chose qui auroit pu devenir avantageuse à M. le prince. L'abbé de La Rivière, dans ce même désir, chercha les moyens de faire son accommodement. On parle, on traite, on négocie ; et le ministre voulant satisfaire le duc d'Orléans, il le fit facilement : ceux qui ont l'autorité en main ont mille moyens pour arriver à leurs fins. Pour prémices de la paix, Monsieur vint chez la Reine lui faire une simple visite, qui fut de concert assez froide pour éviter de joindre en si peu de temps les deux extrémités ; mais,

(1) Le duc de Rohan, et quelques autres familiers du prince de Condé.

pour marque de leur réconciliation, la Reine fit de grandes plaintes de ce que ceux qui avoient pris le parti de Monsieur avoient cessé de la voir. Cela fut cause que ce prince pria ses amis et ses serviteurs d'aller au Palais-Royal. Ils le firent, et la cour de la Reine reprit aussitôt sa première face. Cette princesse, qui vouloit du repos, fut fort contente quand on lui vint dire que son grand cabinet étoit rempli de beaucoup de personnes attachées aux intérêts du duc d'Orléans.

Pendant ce calme apparent, Le Tellier fit beaucoup de voyages au Luxembourg, et il eut de grandes conférences avec la Reine et le duc d'Orléans. L'abbé de La Rivière et lui passèrent ensemble une journée aux Chartreux; et ce négociateur obligea Monsieur de revenir au conseil sans cette grande foule qui l'environnoit depuis son mécontentement, afin de commencer à montrer quelque confiance.

Le 13 du mois, l'abbé de La Rivière alla voir le ministre, qui commença sa réception par l'embrasser étroitement, l'assurant de son amitié et de ses bonnes intentions à le faire cardinal. Il lui fit mille sermens de n'avoir nullement contribué à ce qui étoit arrivé, lui montra d'avoir appréhendé l'unique domination du prince de Condé; et après ces premiers discours ils entrèrent en matière, et demeurèrent d'accord de toutes les conditions de leur accommodement.

Le premier article dont ils parlèrent fut de la grande affaire qui étoit la cause de toutes les autres. Le cardinal promit à l'abbé de La Rivière que le Roi et la Reine feroient leur possible pour faire qu'il pût être satisfait; que le duc de Mercœur reviendroit à

la cour, et rentreroit dans les bonnes grâces de la Reine et du ministre : ce qui étoit déjà fait par le ministre même; que Montreuil seroit remis entre les mains du duc d'Orléans, pour le donner à qui bon lui sembleroit; que la Reine consentiroit à l'accommodement du duc de Lorraine, dont néanmoins on ne devoit parler que par forme, et pour contenter Madame; que tous ceux qui s'étoient déclarés en faveur du duc d'Orléans ne seroient pas moins considérés de la Reine que les autres qui étoient demeurés dans son parti, et que Sa Majesté trouveroit bon que Monsieur les protégeât dans leurs intérêts.

Le même soir, le cardinal Mazarin présenta le duc de Mercœur à la Reine, dont le protecteur apparent étoit le duc d'Orléans, quoiqu'on sût déjà qu'il s'étoit fait des amis du ministre par madame d'Ampus (1), sa parente du côté de la duchesse de Beaufort son aïeule, la maîtresse de Henri-le-Grand. Madame d'Ampus, suivant l'exemple de cette duchesse du règne passé, avoit des amans fort indignes d'être comparés à des rois, mais qui ne laissoient pas d'être utiles à ses intérêts; et un d'eux, Italien et créature du cardinal, par le commerce qu'il avoit avec elle, avoit fait cet accommodement.

Le lendemain, l'abbé de La Rivière étant allé voir le ministre, après avoir eu avec lui une longue conversation sur toutes les affaires présentes, le cardinal se mit dans son carrosse, et alla faire une visite à Monsieur au Luxembourg. Il y fut bien reçu; et ce

(1) *Madame d'Ampus :* Marie de Brancas, femme de Henri de Castellanne, marquis d'Ampus. Elle étoit fille d'une sœur de Gabrielle d'Estrées.

prince, après lui avoir fait un traitement favorable, alla trouver la Reine, suivi du ministre et de son favori; et ce fut là que leur réunion se confirma tout-à-fait, au grand contentement des parties. Par cette paix, la joie fut entièrement rétablie à la cour, à la réserve de Madame, qui se voyoit par cet accommodement hors de toute espérance de tirer le duc de Lorraine son frère de l'état où il étoit. Elle connut facilement que l'article qui le regardoit étoit fabuleux, qu'il seroit sans effet, et mis sur le papier seulement pour se moquer d'elle. Mademoiselle ne fut pas plus contente.

Le soir de cet accommodement, la Reine nous conta que l'abbé de La Rivière lui avoit protesté qu'il avoit été au désespoir de s'être vu quelque temps la cause de ses chagrins, et qu'il lui en avoit demandé pardon avec beaucoup d'humilité. Nous vîmes, par ce qui arriva le lendemain, que l'article secret du traité de cette paix étoit qu'il entreroit au conseil attendant que la Reine le pût faire cardinal. Il fut reçu en qualité de ministre d'Etat, avec une grande satisfaction de son maître. Ce prince crut qu'il lui étoit avantageux d'avoir une de ses créatures en cette place, et que cela le rendroit quasi le maître des affaires. Cette grâce faite à l'abbé de La Rivière donna une ample matière de discourir à ceux qui désapprouvent toutes les actions des hommes, et qui mettent au rang des malheurs de la patrie tout ce qui arrive. Ils blâmèrent le ministre d'avoir élevé La Rivière, et blâmèrent aussi l'abbé de La Rivière d'avoir fait cette paix. Ils en disoient des raisons que l'iniquité seule pouvoit faire naître dans leurs esprits, et qui étoient des marques bien fortes de leur corruption et de leur déréglement,

puisqu'ils paroissoient avoir désiré que le duc d'Orléans eût pu faire un parti en France. Ces pernicieuses pensées étoient criminelles en eux ; et à l'égard du duc d'Orléans, ils avoient peu de raison de les soutenir. Les victoires d'ordinaire ne suivent pas les révoltes ; et c'est toujours un malheur à un prince du sang de se séparer de son Roi. Mais sans s'amuser à deviner ce que l'avenir auroit pu produire, ni au discernement de ce qui étoit possible dans le tempérament de l'esprit de Monsieur oncle du Roi, le vrai est que l'abbé de La Rivière dit à ses amis qu'il eût été inconsolable s'il s'étoit vu la cause des désordres qui auroient pu arriver de cette brouillerie ; et qu'il croyoit, quoi qu'il en arrivât, qu'il ne s'en repentiroit jamais. La Reine, lasse de tant de persécutions, reçut de la consolation de cet accommodement, qui, venant ensuite de celui qu'elle avoit fait avec le parlement, lui donnoit lieu d'espérer quelque trève à ses misères. Elle se trompa dans son espoir, et ne demeura pas long-temps sans connoître par expérience que sa couronne et le repos étoient incompatibles, et que le trône ressemble, par son élévation, aux grands édifices qui par leur hauteur sont plus souvent exposés aux grands orages.

La marquise de Seneçay, dame d'honneur de la Reine, ayant su plaire au cardinal par ses nièces qu'elle avoit reçues auprès d'elle, lui demanda, pour toute récompense des longs services qu'elle avoit rendus à la Reine, que sa fille la comtesse de Fleix pût avoir le tabouret. Cette dame avoit beaucoup de vertu et de mérite : elle avoit de plus une douceur accompagnée d'une apparente modération qui la ren-

doit plus propre à la société que madame de Seneçay sa mère ; mais son ambition n'en étoit pas moins forte : et comme veuve du feu comte de Fleix de la maison de Foix, elle prétendoit se pouvoir compter au rang des princesses. Je ne veux point entrer dans la discussion de la justice de ses prétentions : je ne suis pas assez savante dans l'histoire pour l'oser entreprendre ; mais il est certain que cette famille avoit toujours prétendu qu'elle devoit posséder les prérogatives accordées à ceux de cette qualité. Ce grand et illustre Gaston de Foix étoit de leur branche : il eut deux de ses sœurs, dont l'une fut reine d'Espagne, et l'autre de Hongrie ; et, par cette dernière, les enfans de la comtesse de Fleix avoient l'honneur d'être parens de la Reine. Par toutes ces grandeurs, il semble qu'elle pouvoit aspirer à ce haut rang d'honneur ; mais cette prétention étoit traitée de chimérique par le plus grand nombre : des uns, par cette naturelle envie qui se glisse dans nos ames contre la prospérité du prochain ; des autres, par leurs intérêts, c'est-à-dire pour avoir de pareilles prétentions. On disoit contre eux que leur maison étoit de Grailli, dans laquelle celle de Foix étoit entrée, et qu'ils en avoient pris le nom : ce qui est véritable ; mais ce changement avoit été fait avant Gaston de Foix, qui sous Louis XII fut traité de prince, et que ce grand roi aima non-seulement comme son neveu, mais comme son enfant. Madame de Seneçay obtint enfin ce qu'elle avoit demandé, et sa fille eut le tabouret. Cette prétendue chimère réveilla celles de plusieurs maisons du royaume, qui a cet avantage par dessus les autres d'avoir beaucoup de princes et beaucoup de particu-

liers qui prétendent l'être : si bien qu'on peut quasi dire que la cour est remplie de grands seigneurs sans avoir beaucoup de noblesse bien entière ; car la France est en cela différente de l'Allemagne, où les races illustres ne se mésallient jamais. Tous ceux donc qui par leurs aïeux avoient dans leurs maisons de la grandeur, par des alliances de femmes descendues de ceux qui étoient autrefois maîtres et souverains des provinces de France, demandèrent la même prérogative que celle qui venoit d'être accordée au sang de Foix. Chaque grand seigneur se plaint de la Reine et du ministre, et tous prennent parti, les uns en Orléans, les autres en Condé, et les plus fins s'adressent au ministre : tous pour être soutenus dans leurs prétentions et réussir en leurs desseins.

Le feu Roi avoit donné des brevets de duc aux marquis de Liancourt et de Mortemart, premiers gentilshommes de sa chambre, et à quelques autres ; mais leurs femmes n'avoient point encore le tabouret, à cause que les duchés de leurs maris n'étoient point passés au parlement. Dans cet embarras, le ministre se résolut de le faire donner par la Reine à celles dont les maris avoient des brevets anciens, et en donna de nouveaux à ceux qui le pressoient de leur donner de l'élévation, ou pour être de ses amis particuliers, ou par le droit de leur grandeur vraie ou fausse. Le maréchal de Gramont, le maréchal d'Estrées et le maréchal de La Meilleraye furent faits ducs ; et le comte de Châtillon eut aussi un brevet de duc, au lieu du bâton de maréchal de France que M. le prince avoit déjà demandé pour lui. Le comte de Miossens, qui prétendoit être de la maison d'Albret, étoit du nombre

de ceux qui aspiroient à ces dignités; mais il fut remis à un autre temps pour obtenir l'un ou l'autre. La marquise de Seneçay, non contente d'avoir procuré cet avantage à ses petits-enfans, voulut aussi demander la même faveur pour elle, et prétendit que cette marque d'honneur seroit affectée à sa charge; mais elle fut refusée, et on ne crut pas devoir satisfaire son ambition en toutes choses.

Le maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, qui n'avoit point d'ancien brevet de duc, et qui n'en eut point alors de nouveau, se plaignit hautement, et parut mal content d'être traité différemment des autres. Il avoit toujours conseillé au cardinal de ne se pas laisser entamer là-dessus, lui disant que s'il commençoit d'en satisfaire quelqu'un, il seroit accablé de toutes les prétentions des grands du royaume : si bien que, désapprouvant une chose dont il recevoit alors du dommage, il est à croire qu'il fut rempli de beaucoup d'amertume; mais comme il étoit dans un poste à se faire considérer, bientôt après il eut sa part. Il estima le don sans estimer la manière de le donner, parce qu'il n'approuvoit pas que le cardinal en eût fait une si grande largesse.

La Saint-Martin passée, il sembla que le parlement et les cours souveraines ne se vouloient pas contenir dans les termes de cette déclaration dernière, qui vraisemblablement devoit donner la paix à la France, et mettre fin à toutes les mauvaises dispositions qui avoient paru dans les esprits. La cour des aides donna un arrêt qui défendoit à tous particuliers de faire nulles avances au Roi, quelque besoin qu'il en eût. Il arriva aussi quelque petit différend entre le parle-

ment et le chancelier sur la chambre de l'édit, qui ne fut pas agréable à la cour. Il n'étoit pas difficile de juger par toutes ces choses que la cour étoit encore menacée de quelque trouble, et que ce qui étoit passé n'étoit que les marques de l'avenir.

Le courrier du prince de Conti, qui avoit porté à Rome le changement de la nomination en sa faveur, rapporta que la prière que le duc d'Orléans avoit faite au Saint-Père, conjointement avec M. le prince, de vouloir donner deux chapeaux, et d'en donner un par grâce au prince de Conti, n'avoit pas été bien reçue. Le Pape avoit répondu que cela ne se pouvoit, et qu'il n'en avoit qu'un à donner. Sur cette réponse, l'affaire de l'abbé de La Rivière produit de nouvelles négociations; et le duc d'Orléans persiste à vouloir que la nomination de France soit pour son favori. Comme les désirs des hommes sont en eux tantôt forts et quelquefois plus foibles, le prince de Condé ayant d'autres grands intérêts où le consentement du duc d'Orléans lui étoit nécessaire, il se résolut de laisser la calotte rouge à l'abbé de La Rivière, et de prétendre par lui cette grâce du Pape. Le refus qui lui en avoit été fait lui avoit déplu, et la difficulté qu'il avoit rencontrée lui fit croire que sa grandeur souffriroit quelque diminution à l'égard des pays étrangers, s'il n'obtenoit le chapeau à sa seule considération. De tous côtés on dépêche de nouveaux courriers à Rome, et le plus intéressé y envoie de l'argent, qui étoit la meilleure voie de parvenir à son dessein. Le cardinal Mazarin fut satisfait de l'état des choses : il vit les princes contens, et l'abbé de La Rivière avec quelque embarras qui pourroit le priver de la pourpre. Il n'a-

voit nul empressement de l'en voir revêtu ; car un homme égal à lui, qui auroit dû porter hautement les intérêts de son maître, ne désirant plus rien, n'auroit peut-être pas été si soumis.

M. le prince avoit dessein de faire donner le Havre au duc de Longueville son beau-frère : ce que madame de Longueville sa sœur désiroit ardemment. Il se servit, à l'égard de l'abbé de La Rivière, de cette facilité qu'il avoit eue à lui céder le chapeau, afin de l'obliger à le servir auprès de Monsieur dans cette prétention; et ces deux intérêts firent une espèce d'engagement entre M. le prince et ce favori. Il fut aussitôt remarqué par le ministre, et reproché par lui à l'abbé de La Rivière ; qui s'en excusa en homme qui vouloit aller à ses fins.

Ceux du parlement, qui ne vouloient point de repos, demandèrent à s'assembler. Ils témoignèrent avoir de l'aversion pour le bon traitement de la Reine; et, comme ils la croyoient offensée, ils ne pouvoient se confier en elle, ou plutôt ils appréhendoient que si le ministre se rétablissoit dans une entière puissance, il ne devînt plus vindicatif. Pour cette raison ils méprisoient ses grâces, et en vouloient continuellement de nouvelles; et surtout ils vouloient incessamment travailler à son abaissement.

Le 15 du mois, ayant tous unanimement demandé l'assemblée des chambres, ils l'obtiennent de leur premier président, qui sous divers prétextes les en avoit empêchés. La Reine, voyant leur opiniâtreté, se résolut d'y envoyer les princes avec les ducs et pairs. Cet accompagnement étoit ordonné afin d'éblouir les yeux du public, et qu'elle parût avoir non-seulement

la protection du duc d'Orléans et du prince de Condé, en quoi il sembloit que consistoit toute sa force, mais aussi l'affection des grands du royaume. On voulut par là leur montrer l'union de la cour, et que la Reine ne manquoit pas de serviteurs pour la défendre et la servir.

Plusieurs questions furent agitées par les esprits mutins de cette compagnie, qui le furent extrêmement ce jour-là. Ils se plaignirent de ce qu'on avoit manqué à quelques points de la déclaration dernière. Le président Viole dit tout haut qu'il y avoit non-seulement de grands sujets de plaintes, mais que plusieurs autres désordres de l'Etat demandoient qu'on pensât tout de bon à y remédier; qu'il falloit, pour guérir tant de plaies, couper le mal dans sa racine : voulant par ces paroles signifier le ministre; que les gens de guerre qui n'étoient pas payés faisoient mille désordres; qu'il y avoit un certain colonel auprès de Paris qui pilloit et faisoit beaucoup de maux, et qu'il étoit venu exprès pour faire peur aux Parisiens; que la personne du Roi souffroit par le mauvais gouvernement de ses ministres; que sa cuisine étoit renversée la plus grande partie de l'année, et que ses officiers bien souvent n'avoient point d'argent pour l'entretien de sa maison; que les premières personnes de la cour étoient privées de leurs charges (1); et qu'enfin, si on vouloit plus ponctuellement examiner les choses, il étoit prêt de les exposer au public, et de nommer ceux dont il vouloit parler. Sur ce discours, le duc d'Orléans voulant l'interrompre, il s'en plaignit, et lui dit qu'il avoit droit de parler en ce lieu; qu'il savoit

(1) Il veut parler des capitaines des Gardes.

le respect qu'il lui devoit, et qu'il auroit souhaité, pour le bien de l'Etat, que lui et M. le prince eussent voulu entrer dans les sentimens de sa compagnie pour penser aux remèdes de tant de maux. Le prince de Condé lui repartit fort aigrement que c'étoit à eux d'écouter ce que Monsieur et lui leur voudroient dire, et point aucun de ce corps à se mêler d'affaires d'Etat, mais seulement à juger les différends du tiers et du quart; que ce colonel dont il se plaignoit étoit une chimère toute pure; que lui, qui connoissoit assez les gens de guerre, n'avoit jamais ouï parler de celui-là; que ce n'étoit point à eux aussi à se mêler des affaires domestiques du Roi; que les capitaines des Gardes avoient failli à l'égard de la Reine, en lui désobéissant; que Sa Majesté étant bonne comme elle l'étoit, on pouvoit espérer qu'elle leur pardonneroit; que pour la cuisine du Roi qui avoit été renversée, c'étoit à lui comme grand-maître de sa maison à y remédier; que c'étoit la faute de quelques officiers, mais qu'il sauroit bien les en punir, afin que cela n'arrivât pas une seconde fois. En leur disant toutes ces choses, il y ajouta le ton menaçant: ce qui étonna toute la compagnie; car en d'autres occasions il avoit épargné le parlement, et ce Viole étoit lié avec Chavigny qu'il aimoit. Mais cette rigueur présente étoit fondée sur quelques intérêts particuliers, qui le nécessitoient de vouloir obliger le ministre; et de plus il avoit toujours observé de répondre fortement à Viole, afin de montrer à la Reine que l'amitié qu'il avoit pour ses amis ne l'empêchoit pas de satisfaire à ce qu'il lui devoit. Il est à croire aussi qu'il vouloit remplir la place que le duc d'Orléans venoit de perdre dans le cœur

de la Reine, par cette dernière brouillerie qui les avoit pensé séparer; et qu'en même temps il vouloit punir cette compagnie de l'affection qu'elle témoignoit avoir pour le duc d'Orléans, qui tout au contraire, par cette même raison voulant reconnoître les obligations qu'il avoit à beaucoup de particuliers du parlement, ne vouloit pas en fâcher un. Il en usa donc plus modérément dans cette occasion, et laissa à M. le prince la gloire d'avoir donné des marques de son zèle au bien de l'Etat, et à la personne du Roi et de la Reine. Ce jour se passa en disputes : ils ne conclurent rien, et toutes choses furent remises au lendemain.

Cette seconde journée ne fut pas plus douce que les autres. Le président de Novion représenta les droits du parlement, le pouvoir qu'ils avoient de se mêler des affaires de l'Etat, puisque c'étoit entre leurs mains que les rois venoient faire leurs sermens; que c'étoit à eux à donner des régens et des régentes au royaume, et parla de plusieurs choses de cette nature : ce fut pourtant sans emportement, et avec des termes plus respectueux qu'à l'ordinaire. Ils dirent aussi que depuis le changement du surintendant on avoit reçu seize millions, sans que les gens de guerre ni aucun des particuliers eussent été payés. Le duc d'Orléans l'avoua librement, et dit en général en quoi ils avoient été employés. Enfin leur arrêté fut de s'assembler chez le premier président pour examiner tout de nouveau la déclaration, afin que, sur les articles en quoi on auroit contrevenu de la part du Roi, très-humbles remontrances fussent faites à la Reine, pour la supplier d'y remédier.

Cette conclusion fut agréable à la Reine, qui, jugeant de la mauvaise volonté des parlementaires par leur procédé, trouva dans cette suspension d'armes un bonheur considérable, parce qu'elle lui donna du temps pour aviser aux remèdes d'un mal qu'elle voyoit empirer continuellement, malgré tout ce qu'elle avoit fait pour tâcher de le faire finir.

Les soudaines mutineries des Parisiens étoient aussi de grandes marques de la corruption universelle des ames et des esprits. Ce feu, qui s'allumoit aisément, n'avoit pas besoin pour subsister de matières solides. Les mécontens faisoient courir des bruits ridicules, pour persuader le peuple que la Reine vouloit se venger et faire saccager Paris. Ils croyoient ces illusions avec facilité de leur part; et à l'égard de la Reine, elle lui causoit de véritables maux. On publia par des libelles que la nuit de Noël devoit produire de funestes événemens; et ceux qui vouloient persuader cette fausseté paroissoient avoir une méchanceté bien effective. Le peuple, qui recevoit toutes ces rêveries sans les examiner, se laissoit emporter à une grande haine contre la Reine : il n'y avoit point de rues ni de places publiques qui ne fussent remplies de placards diffamatoires. Il y avoit un poteau au bout du Pont-Neuf qui tous les matins se trouvoit rempli de vers satiriques, où le respect qui est dû aux personnes royales étoit impunément violé. La Reine savoit toutes ces insolences, sans qu'elle en reçût beaucoup de peine. L'iniquité de ceux qui abusoient de la crédulité du peuple lui faisoit horreur, et les Parisiens trompés lui faisoient pitié. Sans s'étonner ni se laisser toucher de tout ce que la malice et l'ignorance faisoient

naître, elle vivoit tranquillement, et comme une personne qui avoit l'ame assez forte pour se soutenir dans cet état.

Les fêtes de Noël arrêtèrent pour quelques jours les inquiétudes publiques. La Reine n'alla point au Val-de-Grâce selon sa coutume, afin de rassurer le peuple, qui croyoit toujours qu'elle leur vouloit enlever le Roi; mais toute sa prudence n'empêcha pas qu'aussitôt après les fêtes cette mauvaise humeur des Parisiens ne vînt la troubler malgré elle, et donner de nouvelles agitations à son ministre. Il commençoit à désespérer de la santé de l'Etat, et voyoit clairement qu'il falloit, pour guérir sa maladie, lui donner des remèdes empiriques.

Les gens du Roi vinrent demander audience à la Reine de la part du parlement, pour lui faire des remontrances sur plusieurs abus prétendus qui se commettoient contre le service du Roi. Elle leur répondit qu'elle les écouteroit volontiers; mais qu'il falloit attendre que M. le duc d'Orléans fût en état d'y être, qui depuis quelques jours étoit malade de ses gouttes. Pour occuper cette compagnie, la Reine leur envoya une déclaration, par où elle demandoit qu'il fût permis d'emprunter de l'argent pour le service du Roi à dix pour cent. Le parlement en murmura hautement, et trouva mauvais que la cour des aides l'eût vérifiée.

Le coadjuteur avoit demandé le gouvernement de Paris; on le lui avoit refusé, et par conséquent il n'étoit pas plus satisfait du ministre que par le passé. Il fit sous main inspirer aux curés de Paris le désir de se mêler d'affaires d'Etat. Cette occupation leur parut belle, particulièrement en cette occasion, où l'on

pouvoit tout faire sous un prétexte de conscience qui paroissoit fort plausible au public. Ils s'assemblèrent et l'allèrent trouver en corps, pour lui représenter qu'ils avoient droit de s'opposer aux prêts que le Roi demandoit, parce que c'étoit une usure qui avoit été tolérée jusques alors, mais non jamais permise; et que si les cours souveraines y passoient, ce seroit autoriser le péché. Cette action des curés, qui en soi pouvoit être bonne, mais qui paroissoit venir du coadjuteur, incommoda le ministre : il eût peur que le parlement ne profitât de cette conjoncture pour le tourmenter davantage; car on y proposoit déjà de faire des consultations avec la chambre des comptes sur cet article. Toutes ces choses obligèrent la Reine de retirer sa déclaration, et de ne plus parler des besoins ni des affaires du Roi. Ainsi le coadjuteur donna des preuves de ce qu'il étoit capable de faire, et se vengea promptement de la défiance qu'on avoit eue de lui, en attendant que de nouvelles matières pussent lui donner lieu d'en faire davantage.

Le maréchal de Villeroy, le dernier jour de cette année, dans l'attente de la duché, fut reçu ministre dans le conseil du Roi, où il y avoit peu de personnes qui en capacité le pussent surpasser. Il étoit modéré, naturellement équitable, complaisant, humble et habile tout ensemble. Il a quasi toujours été haï du cardinal Mazarin, à cause de l'attachement qu'il avoit pour Châteauneuf son intime ami; et, malgré cette liaison, ce sage courtisan a toujours trouvé le moyen de se conserver et de se maintenir à la cour, en se soumettant bassement à la souffrance de la faveur supérieure. Mais il ne laissoit pas de servir ses amis se-

lon sa possibilité, qui étoit bornée en toutes choses.

De cette sorte finit l'année 1648, qui n'avoit pas été heureuse. Les épines y furent mêlées de peu de roses; et celle où nous allons entrer non-seulement n'aura point de fleurs, mais les maux en seront si grands qu'il faudroit trouver des comparaisons plus fortes que celle des épines, pour bien exprimer ce que nous y sentîmes, et ce que la malice des factieux fit éprouver à toute la France, tant à ceux qui souffrirent le mal qu'à ceux qui le voulurent procurer aux autres; car la guerre a ce malheur, qu'elle enveloppe souvent dans la souffrance le victorieux avec le vaincu.

[1649] La duchesse de Vendôme, après le raccommodement de son fils aîné le duc de Mercœur, vint saluer la Reine, accompagnée de la duchesse de Nemours (1) sa fille. Toutes deux n'avoient point vu la Reine depuis que le duc de Beaufort fut arrêté; et quoique madame de Vendôme eût plus de piété que d'esprit, comme les malheureux sont toujours aimés, on vit leur retour avec joie, et on disoit alors que bientôt le duc de Vendôme reviendroit à la cour. La Reine reçut ces princesses avec bonté, et leur dit qu'elle avoit été fâchée que les emportemens du duc de Beaufort l'avoient forcée à le traiter de criminel. Les factions qui troubloient l'Etat furent avantageuses à cette famille; car, à mesure que l'autorité du Roi diminue, celle des particuliers augmente, et les ministres par conséquent manquent de pouvoir pour soutenir ce qui leur paroît juste ou nécessaire.

La France étoit en tel état qu'il étoit impossible qu'elle pût subsister long-temps de cette manière : il fal

(1) *La duchesse de Nemours :* Elisabeth de Vendôme.

loit que le Roi reprît de la puissance, ou que ses sujets lui ôtassent entièrement celle qui lui restoit ; et cette pensée devoit être odieuse aux gens de bien. Le Roi étoit foible, les princes avoient trop de force, le ministre étoit décrédité, et le parlement faisoit de trop grandes entreprises contre l'autorité royale. Toutes choses étoient hors des limites ordinaires : l'ordre étoit renversé ; et les Français, pour avoir trop de maîtres, n'en connoissoient plus aucun. Il falloit donc que dans la cour quelqu'un de Paris formât le dessein de surmonter l'autre : tous y travailloient, et chacun de son côté n'oublioit rien pour y parvenir. Pendant que ce dessein occupe les premières personnes de l'Etat, madame de Longueville parut sur le théâtre, pour y fournir par son ambition une ample matière aux arrêts de la Providence divine. Cette princesse, toute précieuse et toute brillante d'agrémens, par son inclination naturelle étoit fort paresseuse : il sembloit qu'elle négligeât de plaire, et que son plus grand plaisir étoit de ne regarder ni estimer qu'elle seule. Mais le poison des passions ayant infecté son cœur, cette tranquillité intérieure se changea d'abord en d'agréables amusemens, qui devinrent dans la suite de fâcheuses et turbulentes inquiétudes. Les vœux du prince de Marsillac, comme je l'ai dit, ne lui avoient point déplu ; et ce seigneur, qui étoit peut-être plus intéressé qu'il n'étoit tendre, voulant s'agrandir par elle, crut lui devoir inspirer le désir de gouverner les princes ses frères. Comme elle étoit capable d'une grande ambition, parce que celui en qui elle avoit de la confiance en étoit entièrement possédé, ce conseil lui plut : elle vit que par cette voie elle auroit

part à toutes les grandes affaires qui se passoient à la cour, et toutes ces choses ensemble eurent le pouvoir d'affoiblir sa raison et sa vertu. Elle avoit pris le soin de persuader au jeune prince de Conti de se faire cardinal, afin de plaire au prince de Condé, et le laisser par ce moyen l'héritier de son partage. Le projet de cette princesse avoit été d'obliger M. le prince par ce service à faire donner le Havre au duc de Longueville; mais ce dessein n'avoit point eu de succès: et l'opposition du duc d'Orléans, dont j'ai déjà parlé, l'avoit fait évanouir. Le prince de Condé, par cette raison, s'étoit aussi un peu relâché sur cette prétention; car il n'avoit point voulu fortement combattre toutes les difficultés qu'il y avoit trouvées, et toutes ces propositions étoient demeurées indécises. Madame de Longueville, qui n'avoit tiré aucun avantage de ses persuasions à l'égard du prince de Conti, sentoit du chagrin de n'avoir pas réussi dans ses désirs, et restoit malgré elle avec l'espérance d'un chapeau pour ce prince, dont ni lui ni elle ne se soucioient pas beaucoup. Ce mauvais commencement ne servit qu'à l'embarquer davantage avec les cabales qui se formoient contre la cour, où déjà elle avoit pris de fortes liaisons. Elle voulut y engager M. le prince son frère aîné; mais elle ne le trouva pas disposé à se laisser conduire à ce qu'elle souhaitoit, parce que ses desseins alloient contre l'Etat, et que ce prince n'avoit pas de facilité à se laisser corrompre sur ce sujet. Ce dégoût la sépara de lui en quelque façon, et l'obligea de s'attacher tout-à-fait au soin de gouverner le prince de Conti, qu'elle vouloit faire servir à l'usage qui lui conviendroit le mieux. Elle en étoit plus aimée

qu'elle ne l'aimoit, car son inclination étoit fixée sur un objet qui étoit le premier mobile qui agissoit en elle, et qui faisoit naître ses autres sentimens : mais elle se servit fort habilement de la tendresse que ce jeune prince avoit pour elle, et il lui fut facile de l'assujettir entièrement à toutes ses volontés. Il s'y abandonna de sorte qu'on peut dire qu'il vivoit plus par elle que par lui ; et leur amitié, par ses effets et par sa fin, a été fort célèbre.

La Reine, de son côté, étoit lasse de tant souffrir : elle voulut enfin mettre des bornes aux révoltes du parlement, que par tant de grâces elle n'avoit pu finir. Sans consulter madame de Longueville, et sans dessein de lui plaire, elle lui donna par ce moyen une grande facilité de satisfaire toutes ses fantaisies ; et ces deux personnes, par des motifs entièrement opposés, travaillèrent l'une et l'autre à ce qu'elles désiroient de faire. La Reine étant donc affligée de ce que le parlement, sous l'apparence du bien public, remplissoit la France de véritables maux, s'appliqua soigneusement au soin de faire voir aux princes que cette compagnie ne se soucioit de rien moins que du repos de l'Etat, et que leurs demandes et leurs prétentions, même les plus justes, n'étoient que des prétextes pour travailler à la ruine du royaume et à l'extinction de la royauté. Elle se résolut enfin de ne plus écouter aucune de leurs propositions, et ne voulut plus penser qu'à l'exécution de ce qu'elle croyoit devoir être le seul remède de ses inquiétudes. Le cardinal souhaitoit infiniment de se voir, par le châtiment des coupables, délivré de leur tyrannie ; et, sans la crainte du péril qui se trouvoit dans une si haute en-

treprise, il auroit été le plus animé à le rechercher, comme celui qui souffroit le plus de leur persécution.

Le prince de Condé s'étoit attiré la haine du parlement, par la réponse ferme et sévère qu'il avoit faite depuis peu à Viole dans la grand'chambre : il avoit d'ailleurs pris une liaison assez forte avec le duc d'Orléans par son favori, pour espérer, par l'appât du chapeau, d'en disposer à son gré. Il avoit des désirs déréglés, ou du moins ambitieux : de grands princes tels que lui n'en manquent pas. Il crut par cette voie réussir dans ses desseins, sans y trouver l'opposition qu'il devoit toujours craindre du côté de ce prince, qui lui étoit supérieur. Il voulut aussi s'acquérir envers la Reine et son ministre un mérite tout entier, lui aidant à venger le Roi du mépris que ses sujets faisoient de son autorité. Pour cet effet, il s'offre à la Reine, il l'assure de sa fidélité pour le dessein qu'elle avoit dans le cœur; il fait plus : il la persuade de la facilité de l'entreprise, et lui dit qu'avec lui et les bons soldats qui sont dans ses armées, elle ne peut qu'elle ne voie dans peu de temps les Parisiens et le parlement à ses pieds. La Reine goûte cette douce harangue avec joie : elle veut tout hasarder pour rétablir la puissance royale qui paroissoit mourante, et dont le mauvais état demandoit les extrêmes remèdes. Avec un protecteur tel que M. le prince, le ministre ose tout entreprendre, et conseille la Reine de l'écouter. Cette princesse, se voyant secourue et consolée, bien contente de pouvoir espérer une fin à sa peine, fait un complot entre elle, le prince de Condé et son ministre, de sortir de Paris secrètement, pour le châtier par les voies les plus fortes, et se dé-

termine de ne plus parler à ses peuples que par la bouche de ses canons. M. le prince, qui prétendoit être le maître dans sa famille, offrant à la Reine sa personne, ses services et son gouvernement de Bourgogne, l'assure aussi de celui de Normandie, dont le duc de Longueville son beau-frère étoit gouverneur. Selon ces sûretés, la Reine fit dessein, sortant de Paris, d'aller établir le camp de l'armée à Saint-Germain, d'où elle pouvoit faire la guerre aux rebelles, et recevoir de Normandie tout le secours dont elle pourroit avoir besoin. Elle crut aussi qu'elle pourroit en faire un lieu de retraite, au cas qu'elle ne pût pas, aussi facilement qu'elle l'espéroit, réduire Paris et ce qui étoit dans ses murailles dans une entière obéissance.

Pour la perfection de ce dessein, il falloit gagner le duc d'Orléans, et l'obliger à se mettre de la partie. Il étoit difficile de l'espérer; car n'étant point l'auteur de cette pensée, il ne pouvoit y donner son approbation. Il étoit aimé dans le parlement, il se plaisoit à l'être : quelques-uns de ceux qui avoient du crédit lui avoient offert la régence, et la lui offroient encore tous les jours. Il n'auroit peut-être pas été en son pouvoir de l'ôter à la Reine, et on doit même croire qu'il n'en avoit pas le désir; mais il n'étoit pas fâché de se flatter de cette douce persuasion qu'il étoit le maître, qu'il pouvoit faire beaucoup de mal à la Reine s'il le vouloit, et que ne le faisant pas, elle lui en devoit être fort obligée. Il croyoit aussi mériter beaucoup de gloire de cette modération; et cet état ne lui pouvoit pas déplaire. Sur le bruit qui court que la Reine veut quitter Paris (car les secrets des rois ne sont

jamais entièrement cachés), quelques-uns des plus considérables du parlement allèrent trouver le duc d'Orléans, et le supplièrent, s'il arrivoit que la Reine en usât ainsi, de demeurer avec eux, de les secourir dans leur nécessité, et de n'abandonner pas cette grande ville, où il étoit tant aimé, à la rage d'un ministre étranger, et qui étant offensé porteroit peut-être sa vengeance jusqu'aux dernières extrémités.

Le duc d'Orléans, selon ses louables sentimens, ne profita point des désirs de ces ames criminelles qui vouloient qu'il pût injustement devenir maître jusqu'à la majorité; mais, pour les en récompenser, il s'opposa fortement à la résolution de la Reine; et quand elle lui parla de son dessein, il fit tous ses efforts pour lui faire changer de pensée. Ce fut en vain qu'il voulut éviter l'exécution de ce projet. La Reine l'allant voir au Luxembourg, comme il avoit encore un peu la goutte, lui témoigna un grand désir de lui voir prendre part à sa destinée. Elle l'en prie, l'en presse et l'en conjure, par cette amitié qui avoit toujours tenu quelque place dans le cœur de l'un et de l'autre. Ensuite de ses prières, elle lui témoigna hardiment que quand même il seroit capable de l'abandonner en cette occasion, elle ne laissera pas d'achever son entreprise, et lui dit qu'elle étoit résolue de se confier à M. le prince, plutôt que de demeurer plus long-temps en un lieu où l'autorité royale n'étoit plus considérée, où sa personne étoit tous les jours offensée, et où celle de son ministre étoit menacée des derniers outrages. Elle lui dit qu'elle croyoit le devoir soutenir, pour ne pas accoutumer les parlemens et les peuples à vouloir se mêler du gouver-

nement; et qu'il savoit bien que lui-même lui avoit toujours conseillé de le faire. Elle l'assura de plus que s'il désiroit pour sa satisfaction qu'elle allât à Orléans se mettre entre ses mains, elle le feroit volontiers, ne pouvant manquer de confiance pour une personne qui jusques alors ne lui avoit donné aucun véritable sujet de se plaindre de lui. Le duc d'Orléans, qui étoit naturellement bon, et qui avoit un favori qui avoit intérêt de le voir toujours content et à la cour, se voyant pressé par la Reine d'une manière si obligeante, ne la put refuser; et la résolution fut prise entre la Reine, lui, le prince de Condé et le ministre, d'exécuter cette grande action avec toutes les précautions qui en devoient être les suites nécessaires. Les ordres furent donnés et le jour arrêté pour sortir de Paris; et ceux qui avoient en dépôt le secret royal furent entièrement fidèles à le garder. Le duc d'Orléans ne le dit point à Madame ni à Mademoiselle; et M. le prince le cacha soigneusement à madame la princesse sa mère, et à madame de Longueville, cette illustre sœur avec qui il croyoit être si bien.

Malgré ce secret, un certain bruit se répandit par Paris que la Reine avoit quelque dessein. Le parlement avoit peur; tout le monde parloit de ce qu'il ne savoit point, chacun se demandoit l'un à l'autre ce que c'étoit: nul ne le pouvoit dire. Mais, par un pressentiment écrit dans la nature, la vérité, quoique cachée, ne laissoit pas d'être sue. Toute la cour étoit en alarme; et tous ceux qui ont accoutumé de raisonner sur les affaires d'Etat, et qui veulent être ministres malgré les rois, avoient de grandes occupations.

Le 5 janvier, la veille des Rois, ce jour si célèbre, et dont on parlera sans doute dans les siècles à venir, j'allai le soir chez la Reine, où j'avois accoutumé de passer la plus grande partie de ma vie. Je la trouvai dans son petit cabinet, tranquillement occupée à regarder jouer le Roi, et nonchalamment appuyée sur le coin de la table, qui ne paroissoit penser qu'à ce qu'elle voyoit. En arrivant, je me mis derrière sa chaise pour prendre le même divertissement, et pour faire ce que les gens de la cour font quasi toujours, qui est de passer beaucoup d'heures inutilement. Un moment après, madame de La Trimouille, qui étoit assise auprès d'elle, me faisant signe de l'œil, je me penchai vers elle pour savoir ce qu'elle me vouloit dire. Cette dame, qui n'étoit pas des moins habiles du monde, me parlant fort bas, me dit : « Il court « un bruit par Paris que la Reine part cette nuit. » Je fus surprise de ce discours. Pour y répondre, je ne fis que lui montrer la Reine et le repos de son esprit; et, haussant les épaules, je m'étonnai avec elle de cette pensée, qui me parut un peu chimérique.

La Reine passa le reste du soir avec cette égalité d'esprit dont elle accompagnoit toutes les actions de sa vie; et tout ce que nous y aurions pu remarquer fut qu'elle nous parut plus gaie qu'à l'ordinaire. Les princes et le ministre lui firent leur cour selon leur coutume; mais ils n'y tardèrent pas, parce qu'ils alloient souper chez le maréchal de Gramont, qui tous les ans ce même jour leur donnoit un grand repas. La Reine ne parla que de dévotion, et nous dit qu'elle iroit le lendemain passer sa journée au Val-de-Grâce. Monsieur, notre petit prince, en lui donnant le bon

soir, lui fit promettre qu'il iroit avec elle, et s'en alla coucher avec cette pensée. Pour divertir le Roi, la Reine voulut séparer un gâteau, et nous fit l'honneur à madame de Bregy, à ma sœur et à moi, qui seules étions avec elle, de nous y faire prendre part avec le Roi et elle. Nous la fîmes la reine de la fève, parce que la fève s'étoit trouvée dans la part de la Vierge; et, pour faire bonne mine, elle commanda qu'on nous apportât une bouteille d'hippocras, dont nous bûmes devant elle; et nous, qui n'avions pas une plus grande affaire que celle de nous divertir, nous forçâmes la Reine d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux obligations des extravagantes folies de ce jour, et nous criâmes: « La Reine boit! » Nous soupâmes à notre ordinaire dans sa garde-robe des restes de son soupé, et nous fîmes bonne chère sans nulle inquiétude. Après soupé, nous parlâmes d'un repas que nous devoit donner deux jours après le marquis de Villequier, capitaine des Gardes; et cette princesse ordonna elle-même de ceux qui en devoient être, et dit qu'il falloit y faire venir la petite bande de violons de M. le prince, pour nous y mieux divertir. Nous fûmes si dupes enfin, que nous nous moquâmes avec elle de ceux qui avoient dit qu'elle partiroit cette même nuit; et jamais elle ne nous parut plus cordiale et de meilleure humeur.

La Reine nous avoua, depuis l'exécution de cette grande aventure, qu'elle eut alors de la peine à s'empêcher de rire; et qu'ensuite elle eut quelque bonté pour nous, et quelque compassion de nous laisser dans une ville qu'elle quittoit avec dessein de l'assiéger. Mais nous lui avons toujours maintenu qu'elle ne

fut point alors susceptible d'aucun sentiment de pitié, et que la vengeance et la joie occupèrent entièrement son cœur. Comme la Reine fut prête de se déshabiller, et qu'il étoit déjà tard, Beringhen, premier écuyer, qu'elle avoit envoyé chercher, entra dans son cabinet. En le voyant, elle se leva, le prit à part pour lui commander les carrosses du Roi. Un peu après minuit, en se levant de dessus son siége, elle nous dit qu'elle alloit parler à M. le premier d'une affaire de charité. Si dans ce moment nous eussions été capables de défiance, et pas tout-à-fait aveugles, ces paroles de la Reine nous auroient pu ouvrir les yeux, parce qu'elle n'avoit pas accoutumé de nous rendre raison des commandemens qu'elle faisoit; et nous eussions connu qu'en cas de voyage le premier écuyer devoit être du secret. Mais comme la Reine parloit souvent à M. le premier, nous n'y pensâmes pas, et nous nous occupâmes à parler de ces agréables bagatelles qui font toute la belle conversation. Après ses ordres donnés, la Reine se déshabilla; et comme elle étoit prête de se coucher, mademoiselle de Beaumont, qui venoit de souper chez Beringhen que la Reine venoit d'instruire, nous dit, à Comminges et à moi, qu'il y avoit quelque dessein en campagne, et que ce qui se disoit n'étoit pas une affaire de raillerie. Elle l'avoit aperçu par un discours que lui avoit fait la maréchale de Gramont, à qui son mari avoit dit le grand secret du jour, qui le sut, parce que tout ce dessein se devoit exécuter chez lui; et quoique la maréchale de Gramont n'eût rien dit à son amie, elle l'avoit tellement pressée de partir avec elle ce même jour, que ces marques de tendresse,

jointes au bruit qui en étoit commun dans Paris, avoient donné de grands soupçons à cette fille. Comminges et moi commençâmes alors à ouvrir les yeux, et nous contâmes à mademoiselle de Beaumont que la Reine ayant envoyé querir M. le premier, elle nous avoit voulu justifier sa conversation avec lui : ce qui nous avoit paru en quelque sorte une affectation extraordinaire. Alors nous eûmes sujet de craindre et de douter; mais comme ce mal étoit sans remède, et qu'on n'appréhende jamais beaucoup un péril qu'on ne connoît point entièrement, après avoir un peu raisonné ensemble sur nos misères, quand nous vîmes la Reine dans son lit, nous donnâmes le bon soir à Comminges et à Villequier, capitaine des Gardes, qui étoit arrivé un instant avant notre séparation. Nous nous allâmes coucher, en disant que l'événement nous apprendroit la vérité de toutes ces illusions.

Aussitôt que nous fûmes parties, les portes du Palais-Royal se fermèrent avec commandement de ne les plus ouvrir. La Reine se releva pour penser à ses affaires, et ne fit part de son secret qu'à sa première femme de chambre, qui couchoit auprès d'elle. On donna les ordres nécessaires aux capitaines des Gardes, que nous avions laissés dans la chambre de la Reine pas plus savans que nous. Le maréchal de Villeroy, à qui on donna la connoissance de cette résolution quand il fut nécessaire qu'il la sût, laissa dormir le Roi jusqu'à trois heures du matin; puis le fit lever, lui et Monsieur, pour les faire monter dans le carrosse qui les attendoit à la porte du jardin du Palais-Royal. La Reine se joignit au Roi et à Monsieur.

Ces trois personnes royales furent suivies du maréchal de Villeroy, de Villequier et de Guitaut, capitaines des Gardes de Leurs Majestés; de Comminges, lieutenant des Gardes de la Reine, et de madame de Beauvais (1), sa première femme de chambre. Ils descendirent par un petit escalier dérobé qui de l'appartement de la Reine alloit dans le jardin, et sortant par cette petite porte qui est par delà le Rondeau, montèrent dans les carrosses qui les attendoient. La Reine étant au Cours, qui étoit le lieu du rendez-vous, s'y arrêta pour attendre que le duc d'Orléans, M. le prince et toute la maison royale fût venue la joindre.

Après le soupé et le jeu, qui finit chez le maréchal de Gramont plus tôt qu'à l'ordinaire, le duc d'Orléans et M. le prince de Condé s'en allèrent chacun chez eux pour donner ordre à leurs affaires domestiques, et faire sortir de Paris leurs familles. Le ministre demeura où il étoit, s'amusant à jouer pendant que ses confidens firent emporter ce qu'il avoit de plus précieux, et sortir ses nièces, qui étoient encore auprès de madame de Seneçay. L'heure du rendez-vous le pressant de partir, il se mit dans un carrosse avec quelques-uns de ses amis qu'il avertit alors de ce qui se passoit, et s'en alla trouver la Reine qui l'attendoit déjà dans le Cours. Là se trouvèrent les personnes les plus considérables de la cour, qui ne furent averties qu'à l'instant de sa sortie, dont furent sa dame d'honneur, ses filles, et beaucoup d'autres. Chacun allant chercher son ami l'emmenoit avec lui pour se

(1) *Madame de Beauvais* : Catherine-Henriette Bellier, femme de Pierre de Beauvais. Elle se mêla de beaucoup d'intrigues.

sauver ensemble, et quitter cette ville qui alloit être l'objet de la colère de son Roi ; et tous ceux qui purent prendre la fuite le firent avec empressement. Les domestiques du ministre, qui voyoient que leur maître avoit une grande part au succès de ce voyage, furent les plus diligens à faire leur retraite ; et jamais nuit sans assaut et sans guerre ne fut remplie de tant d'horreur et de trouble. Je fus avertie, comme les autres, à l'heure que la Reine partit ; et un de mes amis, domestique du cardinal Mazarin, vint heurter à ma porte avec un carrosse à six chevaux, pour me convier de suivre la Reine ; mais je ne le voulus pas faire pour plusieurs raisons, qui toutes regardoient ma commodité et mon repos. Le duc d'Orléans, étant arrivé au Luxembourg, fit éveiller Madame, qui se leva toute troublée de cette nouvelle : il fit aussi lever mesdemoiselles ses filles, et toutes ensemble s'en allèrent où la Reine les attendoit. Mademoiselle, fille aînée du duc d'Orléans, avoit été avertie par la Reine même, qui lui avoit envoyé Comminges aussitôt après que nous l'eûmes quittée ; et cette princesse, avec la même surprise que les autres, alla se joindre, selon l'ordre qu'elle en avoit reçu, avec la famille royale. Le prince de Condé en fit autant dans sa maison. Madame la princesse sa mère, qui prétendoit que M. le prince ne devoit point avoir de secret pour elle, fut surprise de voir qu'il lui en avoit caché un si grand. Elle en fut touchée ; mais comme il n'étoit pas temps de gronder, elle prit madame la princesse sa belle-fille, et le petit duc d'Enghien son petit-fils encore au maillot, et vint de même grossir la troupe du Cours.

Madame de Longueville, qui étoit demeurée à coucher à l'hôtel de Condé à cause du jour des Rois, fut avertie et sollicitée par madame la princesse sa mère de sortir avec elle ; mais cette princesse, qui avoit l'esprit rempli de beaucoup de grands desseins, s'excusa sur ce qu'elle étoit grosse, et lui dit de plus qu'elle n'osoit sortir de Paris sans les ordres de monsieur son mari. Madame la princesse, ne prenant pas ses raisons pour bonnes, la pressa de partir; et comme elle ne le vouloit pas faire, elle fut obligée de lui dire qu'elle pouvoit la laisser sans crainte, et qu'elle savoit bien que les Parisiens ne lui feroient point de mal. Enfin elle refusa si constamment de la suivre, que madame la princesse fut contrainte de la laisser dans cette grande ville, où elle vouloit établir sa puissance. Elle y régna quelque temps; et ce qu'elle y fit doit avoir une grande place dans l'histoire de notre siècle. La Reine avoit écrit, par M. le prince, un billet à madame la princesse pour la convier de la suivre, où madame de Longueville avoit eu part, et fort civilement; de sorte que la Reine, ne la voyant point, en fut un peu surprise. Mais, n'ayant nulle vue de ce qui arriva depuis, l'excuse de sa grossesse fut reçue pour bonne; et, dans l'occupation que lui donnoit sa retraite, elle ne s'amusa pas long-temps à regretter l'absence de madame de Longueville. Le prince de Conti fut de la partie; et toute la maison royale étant assemblée, elle prit le chemin de Saint-Germain-en-Laye. Le Roi, la Reine et toute la cour se trouvèrent en ce lieu sans lit, sans officiers, sans meubles, sans linge, et sans rien de tout ce qui étoit nécessaire au service des personnes royales et de toutes les autres

qui les avoient suivies. La Reine, étant arrivée, coucha dans un petit lit que le cardinal Mazarin avoit fait sortir de Paris quelques jours auparavant, à cette intention. Il avoit de même pourvu à la nécessité du Roi, et il se trouva aussi deux autres petits lits de camp, dont l'un servit à Monsieur, et l'autre demeura pour lui. Madame la duchesse d'Orléans coucha une nuit sur la paille, et Mademoiselle aussi. Tous ceux qui avoient suivi la cour eurent la même destinée; et en peu d'heures la paille devint si chère à Saint-Germain, qu'on ne pouvoit pas en trouver pour de l'argent.

Lorsqu'on sut dans Paris le départ du Roi, de la Reine et de toute la cour, le désespoir s'empara de tous les esprits, et la confusion commença avec le jour dès les cinq à six heures du matin. Les cris furent grands dans les rues, et l'émotion s'y rendit universelle. Les premiers qui apprirent cette nouvelle l'envoyoient dire à leurs amis; et beaucoup de personnes de qualité se sauvèrent à Saint-Germain, pour s'attacher à leur devoir. D'autres, pour fuir seulement de cette confusion, firent mettre leurs chevaux à leurs carrosses, et sortirent de Paris. Ils allèrent dans leurs maisons chercher le repos et la sûreté dont cette ville mutine alloit être privée. Quand on vint frapper à ma porte, j'étois à peine bien endormie; et Dieu seul peut savoir avec quelle douleur j'appris cette retraite. Mon étonnement ne fut pas si grand que celui des autres, car nous avions déjà senti les premières pointes de ce malheur; mais je ne pus sans horreur me souvenir d'avoir ouï dire à la Reine que, si elle en étoit crue, elle assiégeroit Paris, et l'affameroit en quinze jours. Je fis aussitôt dessein de partir à la pointe du

jour, et de m'en aller en Normandie y passer le temps de ce châtiment qui me donnoit tant de crainte, et qui apparemment devoit coûter beaucoup de sang à la France. Je ne pus pas me résoudre d'aller à Saint-Germain sans meubles ni secours : car une veuve qui n'étoit pas riche n'étoit pas en état de s'aller exposer aux nécessités qui devoient incommoder les plus grands seigneurs de la cour. D'autre côté, je n'étois pas assez vaillante pour demeurer dans une ville assiégée, où je me verrois peut-être réduite à beaucoup de souffrances, et à faire malgré moi des vœux contre les armes du Roi. Mais le désordre s'augmenta de telle sorte, et le peuple fit de telles barbaries dans les rues à ceux qui paroissoient vouloir sortir de Paris, que je me trouvai contrainte de demeurer dans ma maison. Il y eut beaucoup de personnes de la cour qui en firent autant : nous fûmes long-temps l'objet des insultes de la canaille, et de l'animosité de ceux qui étoient du parti contraire ; ils changèrent de sorte pour nous, que nos amis, qui huit jours auparavant nous faisoient des visites, devinrent aussitôt nos plus cruels ennemis.

Le parlement, voyant les marques visibles de la vengeance royale qui étoit prête d'éclater sur lui, voulut d'abord travailler à la sûreté de la ville ; et ce même soir il ordonna aux bourgeois de prendre les armes. Cette compagnie parut étonnée de ce coup ; et le peuple et les bourgeois, qui se conduisent d'ordinaire par emportement, étoient les uns comme des forcenés, et les autres vomissoient mille imprécations contre le Roi et la Reine, contre le ministre, et même contre les princes.

La Reine, en partant de Paris, écrivit une lettre à messieurs de la ville, par où elle leur déclaroit qu'elle ne vouloit point de mal au peuple ni aux bons-bourgeois. Elle leur faisoit part de son dessein, et leur apprenoit qu'elle avoit été contrainte de fuir les violences du parlement, dont les cabales et les intelligences criminelles avec les ennemis de l'Etat lui ôtoient le moyen de pouvoir vivre en sûreté dans Paris. Elle leur promettoit aussi qu'elle ne laisseroit pas de les aimer, pourvu qu'ils voulussent lui aider à la venger de ses ennemis.

Le Roi de même leur écrivit une lettre fort douce, dont j'ai voulu garder la copie. Toutes les circonstances d'un événement si remarquable doivent être, à mon avis, très-dignes de la curiosité de ceux qui nous suivront. La voici :

« Très-chers et bien aimés, étant obligé, avec un très-sensible déplaisir, à partir de notre bonne ville de Paris cette nuit même, pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de notre cour de parlement de Paris, lesquels ayant intelligences avec les ennemis de l'Etat, après avoir attenté contre notre autorité par diverses rencontres, et abusé longuement de notre bonté, se sont portés jusques à conspirer de se saisir de notre personne : nous avons bien voulu, de l'avis de notre très-honorée dame et mère, vous donner part de notre résolution, et vous ordonner, comme nous faisons très-expressément, de vous employer en tout ce qui dépendra de vous pour empêcher qu'il n'arrive rien à notredite ville qui puisse en altérer le repos, ni préjudicier à notre ser-

vice; vous assurant, comme nous espérons, que tous les bons bourgeois et habitans d'icelle continueront avec vous dans les devoirs de bons et fidèles sujets, ainsi qu'ils ont fait jusques à présent; qu'aussi ils recevront de bons et favorables traitemens : nous réservant de vous faire savoir dans peu de jours la suite de notre résolution; et cependant, nous confiant en votre fidélité et affection à notre service, nous ne vous ferons la présente plus longue ni plus expresse.

« Donné à Paris ce 5 janvier 1649. *Signé* Louis. *Et plus bas*, DE GUENEGAUD.

« *Et sur le repli :* A nos très-chers les prévôt des marchands et échevins de notre bonne ville de Paris. »

Le 7, de Lisle, capitaine des gardes du corps, apporta de la part du Roi une interdiction au parlement et à toutes les cours souveraines de Paris, avec commandement d'aller à Montargis, et les autres cours chacune dans quelque lieu semblable. La compagnie assemblée refusa de recevoir l'ordre du Roi, sur quelques formalités qu'ils dirent n'avoir pas été observées : et nonobstant les lettres du Roi et de la Reine, qui faisoient espérer quelque bon traitement aux bourgeois, la Reine fit défenses à tous les villages circonvoisins d'autour de Paris de porter dans la ville aucunes denrées de quelque nature que ce pût être. On arrêta le pain, on arrêta le bétail; et de la part du Roi, il parut visiblement qu'il vouloit punir la ville de Paris.

Le parlement étonné, ne sachant à quoi se résoudre, prend le parti de députer vers la Reine, pour la supplier de lui apprendre la cause de sa fuite, de

lui nommer les noms de ceux qu'elle accuse d'avoir intelligence avec les ennemis de l'Etat, et offre de leur faire leur procès. Ces têtes orgueilleuses s'humilient, et commencent à craindre la rigueur de leur prince offensé; et dans ce commencement quelques-uns des factieux pensèrent à la retraite. Quelques autres plus hardis firent du bruit dans la grand'-chambre, et, animés par leur propre danger, proposèrent hardiment de donner un arrêt contre le ministre, comme étranger; mais ils furent sifflés, parce que, dans l'état où ils se trouvoient, les plus sages vouloient éviter les malheurs dont ils étoient menacés, même aux dépens de ceux de leurs confrères qui, par leur rebellion et leur audace, étoient la cause du malheur où ils se trouvoient. La Reine et son ministre, qui avoient trop de fois éprouvé à leur dommage que la douceur et la clémence avoient été nuisibles aux affaires du Roi, et qui par le bon état et la disposition des esprits des princes pouvoient espérer un succès favorable de cette entreprise, refusèrent d'écouter les députés du parlement. La Reine leur fit dire qu'il ne devoit plus être à Paris; qu'elle le croyoit à Montargis, où tous les membres de ce corps avoient ordre de se retirer; qu'elle désiroit qu'ils obéissent au Roi, et qu'après cela elle aviseroit à ce qu'elle auroit à faire. Sanguien alla au devant d'eux leur porter cette réponse de la part de la Reine; et le soir, comme ils voulurent voir le chancelier, ce chef de la justice leur dit la même chose, et les renvoya sans vouloir entrer en matière avec eux.

D'habiles gens crurent que si la Reine les eût écoutés, dans l'état où ils étoient alors, remplis d'é-

tonnement et vides d'espérance, leur repentir eût été véritable; qu'ils auroient volontiers chassé les plus coupables de leur compagnie, afin d'éviter les maux qu'ils avoient raison de craindre; et que cette consternation publique où ils étoient enveloppés les auroit portés à rendre au Roi tout le respect qu'ils lui devoient. Mais, pour le malheur de beaucoup de misérables qui en souffrirent depuis, la Reine ne crut pas devoir prendre aucune confiance en leur apparente contrition. Cette dernière clémence, qui auroit peut-être encore passé pour foiblesse et légèreté dans l'esprit de beaucoup de gens, n'auroit pu vraisemblablement réussir à sa satisfaction. Il falloit quelque chose de plus considérable pour rétablir l'autorité du Roi et la puissance du ministre telle qu'il désiroit l'avoir, et Dieu vouloit se servir des passions des hommes pour les punir de leurs crimes.

Les députés partirent de Saint-Germain le soir du 7 janvier, après avoir été refusés de la Reine; et le lendemain matin ils firent leur rapport à la compagnie d'une manière qui lui fit comprendre le mauvais état où elle étoit. Le désespoir alors leur redonne des forces : ils se jugent perdus s'ils ne se sauvent par les remèdes extraordinaires. Les principaux esprits du parlement étoient touchés de l'esprit de rebellion : les coupables haïssoient la puissance royale; ils avoient été si loin dans leurs fautes, qu'ils avoient montré d'estimer davantage le gouvernement des républiques que des monarchies; et peut-être il y en eut dans la compagnie qui ne furent pas fâchés que la nécessité de se défendre les obligeât à suivre les mauvaises voies, parce qu'ils espéroient de cette extrémité quel-

que changement dans l'Etat qui auroit élevé leur puissance et diminué celle de nos rois. Ils mirent donc le fondement de leur espérance sur la haine que le peuple et les grands du royaume avoient contre le ministre; et, ne voyant de bien pour eux qu'en lui faisant du mal, ils résolurent de suivre les maximes de Machiavel, qui dit, à ce que j'ai ouï dire à ceux qui l'ont lu, qu'il ne faut point faire une méchanceté à demi. Sur ce fondement, ils donnèrent donc un arrêt contre le cardinal Mazarin, où ils le condamnoient comme perturbateur du repos public, ennemi du Roi et de son Etat, et enjoignoient à tous ses sujets de lui courre sus, sans pourtant lui avoir fait son procès, sans l'entendre en ses justifications, et sans droit aucun de le pouvoir juger. Cette procédure fut la plus injuste et la plus violente qui ait jamais été pratiquée par des hommes faisant profession de quelque vertu. Ils condamnoient un cardinal dont ils ne pouvoient être les juges, sa qualité de prince de l'Eglise le réservant au jugement du Pape et de l'Eglise; et quand même il auroit été le plus criminel de tous les hommes, et qu'ils eussent eu droit de le juger, ils ne l'auroient pas pu faire sans l'entendre en ses défenses. Enfin cette illustre compagnie de sénateurs doit être à jamais blâmée de cette action, que la nécessité où ils étoient n'excuse point; car, selon la loi de Dieu, il n'est jamais permis de mal faire. Elle fait voir que la passion et l'intérêt étouffent presque toujours la raison, et que ceux qui font les lois et qui en paroissent les protecteurs sont souvent eux-mêmes dans l'aveuglement et l'erreur, quand Dieu, le seul juste juge, les abandonne à leur propre sens, et les humilie par leur

propre iniquité. C'est à eux à qui il parle, quand il dit : *J'ai vu sous le soleil méchanceté au lieu de justice, et iniquité au lieu de jugement* (1).

Parce que cet arrêt m'a paru digne de la mémoire des hommes, j'en ai gardé l'original dont voici les propres termes :

« Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, délibérant sur le récit fait par les gens du Roi de ce qu'ils se sont transportés à Saint-Germain-en-Laye par devers ledit seigneur Roi et la Reine régente en France, en exécution de l'arrêt du jour d'hier, et du refus de les entendre, et qu'ils ont dit que la ville étoit bloquée, a arrêté et ordonné que très-humbles remontrances par écrit seront faites audit seigneur Roi et à ladite dame Reine régente. Et attendu que le cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'Etat et du mal présent, l'a déclaré et déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi et de son Etat, lui enjoint se retirer de la cour dans ce jour, et dans huitaine hors du royaume; et ledit temps passé, enjoint à tous les sujets du Roi de lui courre sus; fait défenses à toutes personnes de le recevoir. Ordonne en outre qu'il sera fait levée de gens de guerre en cette ville, en nombre suffisant; à cette fin, commissions délivrées pour la sûreté de la ville, tant au dedans qu'au dehors, et escorter ceux qui amèneront les vivres, et faire en sorte qu'ils soient amenés et apportés en toute sûreté et liberté. Et sera le présent arrêt lu, publié et affiché partout où il appartiendra, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'i-

(1) *Ecclésiaste.*

gnorance. Enjoint aux prévôt des marchands et échevins tenir la main à l'exécution. *Signé* GUIET. »

Ce même jour, cette compagnie donna ordre à la police, et aux moyens de lever de l'argent pour se mettre en état de défense. Ils se taxèrent eux-mêmes les premiers afin de donner exemple aux autres, et chaque conseiller au parlement donna cinq cents livres : toutes les compagnies souveraines en firent autant. Chaque porte cochère paya vingt-cinq ou cinquante écus. Il se fit de tout cela une grande levée de deniers qui furent destinés à payer leurs gens de guerre. Le marquis de La Boulaye (1) fut le premier qui prit commission du parlement pour lever des troupes à leur solde, et peu après il fut suivi de quantité d'autres plus grands seigneurs que lui.

Le lendemain le duc d'Elbœuf, qui étoit à Saint-Germain, en partit sous prétexte que madame d'Elbœuf sa mère étoit malade, et alla s'offrir au parlement pour général de leur armée. Il fut reçu avec joie, et peu après la compagnie députa pour l'en remercier et accepter ses offres.

Le duc de Bouillon, si renommé dans notre siècle pour sa capacité dans la guerre et dans la politique, étoit alors à Paris, poursuivant son remboursement de la souveraineté de Sedan ; mais il n'étoit pas content des avantages qu'on lui proposoit pour cet échange. Du temps du feu Roi, cette ville l'avoit sauvé de la condamnation qu'on étoit prêt de prononcer contre lui, par la part qu'il eut à la conjuration de

(1) *Le marquis de La Boulaye :* Maximilien Eschalard. Ce fut l'un des factieux les plus dangereux et les plus habiles.

Cinq-Mars le grand-ecuyer. La Reine, qui vouloit le bien traiter, lui offroit de grandes terres et de grands biens pour ce qui déjà appartenoit au Roi; mais il ne vouloit pas les recevoir. Le prince de Condé, qui jusqu'alors avoit protégé ses intérêts, n'avoit pas non plus réussi à le satisfaire; car n'ayant point de modération en ses désirs, non-seulement il vouloit de grandes richesses, mais il vouloit encore que le Roi le traitât de prince : ce que son père n'avoit point prétendu, qui, à ce que j'ai ouï dire à la Reine même, n'eut jamais d'autre rang dans ce royaume que celui de maréchal de France. Sa demande étoit fondée sur ce que dans l'Italie, qui est pleine de petits souverains, il étoit traité par eux d'altesse, qu'il avoit eu du Pape les mêmes avantages qu'ils en reçoivent; et il désiroit alors d'obtenir en France les mêmes prérogatives qui sont accordées aux maisons souveraines, disant qu'il n'étoit pas juste que pour être à la cour il perdît la jouissance de ses droits. Il les maintenoit bons, quoiqu'ils ne parussent pas tels à tout le monde. Pour parvenir à ses desseins et pouvoir tirer par accommodement de grands avantages du Roi, il fit connoître qu'il avoit quelque pensée de se déclarer en faveur du parlement : ce qui donna de grandes espérances à ce parti, et fit changer son désespoir en des desseins formés de se bien défendre.

Les personnes qui étoient attachées au Roi, et qui étoient restées à Paris, étoient les seules qui fussent à plaindre; car le peuple les menaçoit continuellement de les piller, et nous n'osions nous montrer sans danger de nos vies. Ma sœur et moi voulûmes nous sauver de Paris. Nous menâmes avec nous une de nos

amies qui demeuroit avec moi, personne de naissance et de mérite. Nous fîmes ce que nous pûmes pour sortir par la porte Saint-Honoré, avec intention de nous servir de l'assistance de quelques personnes qui nous attendoient hors la porte de la ville; mais les pauvres qui se trouvèrent auprès des Capucins, voyant que nous voulions sortir, se mirent par troupes autour de nous, et nous forcèrent de nous retirer dans l'église de ces bons pères, où ils nous suivirent avec rumeur. Ils nous obligèrent enfin d'en sortir pour tâcher de trouver du secours vers le corps-de-garde, où nous espérâmes rencontrer quelques gens raisonnables; mais les soldats parisiens, animés contre tout ce qui paroissoit vouloir aller à Saint-Germain, nous ayant fait peur par les menaces, nous retournâmes sur nos pas pour aller vers l'hôtel de Vendôme. Le suisse de cette maison, bien loin de nous recevoir, nous ferma la porte, et justement dans un temps où des coquins avoient dépavé la rue pour en tirer des armes, afin de nous martyriser à la manière de saint Etienne. Mademoiselle de Villeneuve, cette amie qui demeuroit avec moi, voyant un de ces satellites venir à elle avec un grès dans la main pour lui jeter sur la tête, lui dit d'un ton ferme et tranquille qu'il avoit tort de la vouloir tuer, puisqu'elle ne lui avoit jamais fait de mal : elle lui parla avec tant d'esprit et de raison, que ce maraud, malgré sa naturelle brutalité, s'arrêta. Il jeta la pierre ailleurs, et s'éloigna d'elle; mais ce fut pour venir à ma sœur et à moi, qui depuis l'hôtel de Vendôme avions toujours couru pour nous sauver dans Saint-Roch. Nous y arrivâmes, grâces à Dieu, malgré les injures et les menaces de cette canaille ani-

mée à la proie et au pillage. Aussitôt que j'y fus, je me mis à genoux devant le grand autel, où se célébroit une grand'messe. Ces dragons qui nous avoient suivies respectèrent si peu le service divin, qu'une femme, à mes yeux plus horrible qu'une furie, me vint arracher mon masque de dessus le visage, en disant que j'étois une mazarine, et qu'il me falloit assommer et déchirer par morceaux. Comme naturellement je ne suis pas vaillante, je sentis une très-grande peur. Je voulus dans ce trouble m'en aller chez le curé qui étoit mon confesseur, pour lui demander du secours; mais ma sœur, qui eut plus de courage et de jugement que moi, me voyant poursuivie par deux filous qui, aussitôt que j'approchai de la porte, me crièrent: *La bourse!* me retira de leurs mains et m'empêcha de sortir de l'église, car tout étoit à craindre de leur barbarie. Le peuple s'assembloit de plus en plus dans l'église où il entroit en foule, et qui retentissoit de hurlemens où je n'entendois autre chose, sinon qu'il nous falloit tuer. Le curé vint à ce bruit qui leur parla, et eut de la peine à leur imposer silence. Pour moi, faisant semblant de me vouloir confesser, je le priai d'envoyer quelqu'un me querir promptement du secours. Il le fit aussitôt; et le marquis de Beuvron (1) mon voisin, avec les officiers du quartier qui se trouvèrent alors au corps-de-garde, et d'autres gens qui entendirent parler du péril où j'étois, vinrent nous en tirer; et, faisant écarter toute cette canaille, ne nous voulurent point quitter qu'ils ne nous eussent remenées en notre logis, où nous arrivâmes si malades qu'il nous fallut mettre au lit. J'avoue à ma honte que je n'ai jamais

(1) *Le marquis de Beuvron :* François d'Harcourt.

eu de maladie, quoique j'en aie eu de fort grandes, où j'aie eu une plus grande peur de la mort. Depuis ce jour-là je ne songeai plus à sortir de Paris; mais ne pouvant plus vivre en repos chez moi, je fus supplier la reine d'Angleterre de me recevoir sous sa protection au Louvre : ce qu'elle fit quelques jours après avec beaucoup de bonté, me faisant donner deux belles chambres meublées des meubles de la couronne, dont elle et toute sa cour se servoit. Je m'y retirai avec ma sœur, mademoiselle de Villeneuve et mes femmes. Et nous ne songeâmes plus qu'à faire des provisions pour nous garantir de la famine, attendant que nous pussions avoir la fin de cette guerre, ou avoir un passeport pour aller en sûreté où je voudrois.

Mais, pour revenir aux affaires publiques, madame de Longueville, qui étoit demeurée à Paris sous le prétexte de sa grossesse, n'y étoit restée en effet que dans la pensée de triompher du Roi, de la Reine et de son ministre; et, ce qui est plus surprenant, pour se venger de M. le prince son frère, dont elle ne croyoit pas devoir être satisfaite. Son ame, capable des plus grands desseins et des plus fortes passions, s'étant laissée enchanter des illusions du plus haut degré de gloire et de considération auquel la fortune la pouvoit mettre, suivit avec un peu trop de complaisance les conseils d'un homme (1) qui avoit beaucoup d'esprit, et qui l'avoit fort agréable; mais comme il avoit encore plus d'ambition, il s'étoit peut-être attaché à elle autant par le dessein de s'en servir pour se venger de la Reine,

(1) *Les conseils d'un homme* : Du prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld, qui étoit son amant.

pour chasser son ministre, et venir ensuite à toutes les choses dont l'esprit humain le peut flatter, que par la seule passion qu'il eût pour elle. La douceur de ce poison ayant gâté son imagination, lui fit dédaigner les vertus ordinaires des femmes, pour se remplir de désirs qui alloient à se faire respecter par toute la France, non-seulement par sa beauté, mais par l'habileté d'un homme dont elle seroit la maîtresse. Elle voulut se faire une destinée qui fût digne d'elle, en augmentant la grandeur de la maison où elle étoit entrée, afin qu'elle pût l'approcher davantage de la sienne. Mais lorsque sa raison fut assujétie à ses passions et à celles d'autrui, elle fut long-temps sans comprendre que la foiblesse et la puissance ne peuvent pas compatir ensemble : et ne se souvenant pas de ce qu'elle avoit souvent ouï dire, qu'ici-bas tout est vanité et affliction d'esprit, elle goûta d'abord à longs traits le plaisir de faire parler d'elle dans toute l'Europe, qui étoit une de ses grandes prétentions. Et en cela elle eut sujet d'être contente; la renommée lui fit justice : elle fut long-temps à publier partout les charmes de sa beauté, la délicatesse de son esprit, la grandeur de son courage, et le crédit qu'elle s'étoit acquis dans la ville de Paris et dans toute la France. Mais n'étant pas obligée de cacher ses défauts, et ce qu'on trouvoit à redire dans sa conduite, elle ne put pas s'empêcher de les faire connoître de la même manière qu'elle avoit fait savoir ses belles qualités.

Etant donc enivrée de ses grandes idées, et remplie de ces flatteuses chimères qui ont accoutumé de tromper les plus grands hommes, elle étoit engagée avec quelques-uns du parlement, et particulièrement avec

ceux qui n'étoient pas contens de M. le prince, qui étoient les plus mutins de la compagnie, à cause qu'ils étoient persuadés que si la Reine se résolvoit à les punir, ce seroit plutôt par son avis que par celui de Monsieur. Quand elle vit que le bruit couroit que la Reine vouloit sortir de Paris, elle ne balança pas, et prit des mesures avec le coadjuteur de Paris, qui ne désiroit rien avec plus de passion que de trouver de la matière propre à faire réussir ses desseins. Il vouloit être cardinal, mais il vouloit encore, avec le chapeau, avoir à la cour la place qu'y occupoit celui que le parlement en vouloit chasser. Et ainsi ces deux personnes, ayant toutes deux les mêmes pensées dans l'esprit, se trouvèrent fort utiles l'une à l'autre, sans songer si leur union pouvoit subsister toujours comme elle leur étoit convenable pour lors, et sans trop s'inquiéter des grands maux dont elle alloit être la cause.

Madame de Longueville, après avoir fait son plan, et connu qu'il étoit temps de se déclarer contre la cour, manda au prince de Conti son frère qui étoit à Saint-Germain, et au duc de Longueville son mari, qu'il falloit quitter la cour, et que l'ambition les appeloit ailleurs. Ces deux princes, persuadés par différens motifs, suivant aveuglément les avis d'une princesse qui ne marchoit que dans les ténèbres, se dérobent de Saint-Germain la nuit du 10 de janvier, et paroissent à la porte de Paris avant le retour du soleil. Ils furent reçus par les bourgeois de cette ville désolée avec les marques d'une grande joie; et je n'ai jamais ouï tant de bruit que cette arrivée en causa dans toute la ville. Cette alégresse n'étoit pas sans fondement: ce fut un grand avantage aux Parisiens que d'avoir

un prince du sang pour protecteur. La Reine m'a depuis fait l'honneur de me conter que le soir précédent de leur fuite de Saint-Germain, le prince de Conti avoit fait la meilleure mine du monde, qu'il n'avoit de sa vie paru plus gai, et qu'il étoit celui de tous qui menaçoit le plus hardiment les Parisiens; que le duc de Longueville n'avoit pas été de même, et qu'elle l'avoit trouvé si sombre et si visiblement interdit, qu'elle et son ministre s'en étoient aperçus, et sans en deviner la cause en avoient eu de l'étonnement. On a depuis su que sur le chemin de Paris le duc de Longueville s'arrêta, et qu'il dit au prince de Conti : « Monsieur, retournons auprès du Roi, et ne mettons « point le feu aux quatre coins de la France, comme « il est indubitable que cela arrivera par notre sépa- « ration. » Ce jeune prince, qui étoit plus complaisant pour sa sœur que le mari pour sa femme, n'en voulut rien faire, et tint bon contre les louables sentimens de celui qui avoit l'honneur d'être son beau-frère. Pour le prince de Marsillac, qui étoit de la partie, je ne doute pas qu'il n'allât gaiement au crime de lèse-majesté, et que ce voyage ne lui parût la plus belle et la plus glorieuse action de sa vie.

Ils furent si mal avertis à la cour, qu'ils n'eurent nul soupçon de cette intrigue. M. le prince avoit connu leurs engagemens avec le parlement; mais ne les ayant point approuvés, il avoit pris leur dissimulation pour un changement : il n'auroit jamais cru que sa famille pût se séparer de lui. Il n'en avoit pas eu seulement la moindre crainte, mais il se trompa lui-même par sa confiance : car il est certain qu'un des plus puissans motifs du prince de Conti, et le prétexte le plus

agréable dont madame de Longueville se servit pour le convier à cette entreprise, fut le plaisir de montrer à M. le prince son frère qu'il étoit capable de faire de grandes choses sans lui. Madame la princesse, qui aimoit chèrement ce prince et madame de Longueville, sachant cette retraite à son réveil, en parut étrangement surprise; et le prince de Condé la regarda comme un outrage fait à sa personne, et un grand obstacle aux desseins de la Reine, dont il s'étoit déclaré le défenseur. Madame la princesse eut recours aux larmes, et en cet état elle alla trouver la Reine; elle lui apprit elle-même cette nouvelle, en lui demandant pardon pour ses enfans du mal qu'elle alloit recevoir de leur infidélité. La Reine en fut surprise et affligée, mais son étonnement ne la troubla point; elle consola elle-même cette princesse, et l'assura que, ne doutant point de son innocence, elle ne la considéreroit pas moins. Elle manda aussitôt ce qu'elle venoit d'apprendre au cardinal Mazarin par le maréchal de Villeroy, qui par hasard avoit été le témoin de cette harangue. Cette nouvelle ne fut pas agréable au ministre, qui, plus intéressé à cette guerre qu'aucun autre, en vit toutes les conséquences, et en ressentit par cette raison un sensible déplaisir.

La présence du prince de Conti arrêta le tumulte à Paris; et le respect qui étoit dû à un prince du sang fit que l'horreur et la désolation répandue par toute la ville cessa aussitôt qu'il y fut entré. Pendant deux jours et deux nuits nous avions incessamment entendu crier *aux armes!* d'une manière si terrible, que n'étant pas accoutumées à de telles sérénades pour la nuit, ni à une pareille musique pour le jour, la peur

n'a jamais produit en personne de si extraordinaires effets qu'elle en fit naître en ma petite famille ; car, comme elle n'étoit pour la plus grande partie composée que de femmes et de filles, tout le mal que pouvoit causer cette incommode et honteuse passion fut vivement ressenti de nous. Quand le prince de Conti arriva, j'étois encore chez moi exposée à la noire malice des Parisiens. J'avoue que, préférant ma vie aux bons succès du siége de Paris, je n'eus jamais tant de joie que quand j'appris son arrivée. J'espérai que le peuple ne seroit plus le maître, et que sous son autorité on mettroit de l'ordre dans la ville. J'ai avoué depuis toutes mes foiblesses à la Reine, et ma sincérité ne me brouilla pas avec elle, quand, après avoir essuyé tant de périls, je lui fis le récit de mes frayeurs et de nos aventures.

Le duc de Longueville avoit un brevet d'un de nos rois, par lequel il prétendoit devoir passer immédiatement après les princes du sang : il croyoit de plus qu'un bâtard du sang royal de Valois, tel que le comte de Dunois dont il étoit descendu, qui a eu l'honneur de rétablir son roi sur le trône de ses aïeux, méritoit de devenir, si on le peut dire ainsi, à demi légitime ; et il avoit intention de se servir de l'appui du prince de Conti son beau-frère pour prendre ce rang dans le parlement, ou du moins pour l'emporter alors sur le duc d'Elbœuf. Mais ce prince lorrain le prévint : car, sachant que le prince de Conti s'étoit mis au lit en arrivant, il alla au parlement le matin du 10, et se fit recevoir général avant que son compétiteur pût être nommé. Le duc de Longueville en fut presque au désespoir, et depuis ce jour il ne se trouva point au

parlement ; et ce fut un juste châtiment de son infidélité.

Pendant que nous souffrions dans Paris, l'armée du Roi bloqua la ville, et se saisit de tous les passages des vivres. Le maréchal de Gramont commandoit à Saint-Cloud, et le maréchal Du Plessis à Saint-Denis. Les gens de bien enfermés dans Paris se trouvèrent alors réduits à souffrir avec les coupables les incommodités de la guerre, dont ils méritoient d'être exempts par leur innocence et par leur affection au service du Roi. Chacun craignoit le pillage, et tous cachoient dans des niches ou dans des maisons religieuses ce qu'ils avoient de plus précieux ; car l'ordre n'étoit pas si grand que les plus grands désordres ne fussent à craindre. Le larcin étoit permis, les crimes étoient légitimes, les méchans étoient les maîtres ; et, sous le nom de Mazarin, on pouvoit offenser qui on vouloit. On fouilla beaucoup de maisons par ordre du parlement, avec assez de rudesses : le droit des gens étoit une chimère qui étoit traitée de ridicule ; et les taxes commencèrent à se faire impunément sur tous ceux qui avoient de l'argent. Beaucoup de personnes de qualité, pour se retirer de ce désordre, se voulurent sauver déguisées, et particulièrement des femmes ; mais elles eurent quasi toutes de mauvaises aventures à conter à Saint-Germain quand elles y arrivèrent : et il eût mieux valu pour elles qu'elles fussent demeurées exposées à la famine et à la guerre que de se trouver le sujet de la gaieté des honnêtes bouffons de la cour, qui faisoient de fâcheuses histoires, devant le Roi et la Reine, des accidens survenus aux dames qui sortoient de Paris.

Parmi cette raillerie, la misère des habitans de Saint-Germain tenoit sa place. Ils n'avoient point d'argent, ni de meubles que ceux que les soldats leur vendoient à bon marché, quand ils avoient pillé ces beaux villages qui environnent Paris. La haine publique déclarée contre le ministre étoit le prétexte apparent de la guerre, et le plus grand malheur de la régence de la Reine. Cette aversion devoit être la cause de ses plus tristes et de ses plus sérieuses pensées: cependant elle devint alors la plus ordinaire plaisanterie des courtisans. Les personnes qui avoient été maltraitées sous le nom de mazarins faisoient de leurs aventures l'entretien du cercle; et la chose enfin se tourna si aisément en gaieté, que la Reine étoit la première à rire des injures atroces qui se disoient contre elle et contre son ministre.

La Reine ne rioit pas toujours: ses affaires alloient mal, et le parti contraire s'augmentoit. Le duc de Bouillon s'étoit enfin déclaré du parti de la Fronde, le marquis de Noirmoutiers (1) aussi; et le duc de Beaufort étoit accouru à Paris pour avoir part à la guerre. Le maréchal de La Motte, pour se venger de sa prison, suivit l'exemple des autres. Tous furent déclarés généraux sous le généralissime le prince de Conti; et le duc d'Elbœuf étoit le premier après lui. Quoique l'armée du Roi ne fût pas grande, les troupes de Paris ne lui auroient pas fait peur, sans qu'on jugea à Saint-Germain que tant de braves chefs en feroient assez pour les faire subsister long-temps; de sorte que cette entreprise parut à la cour en mauvais état. M. le prince étoit au désespoir de l'outrage qu'il

(1) *Le marquis de Noirmoutiers* : Louis de La Trémouille.

croyoit avoir reçu par le prince de Conti son frère, et par madame de Longueville sa sœur; et ce qui d'abord n'étoit en lui qu'un désir d'obliger la Reine devint un véritable désir de se venger de sa famille, qui s'étoit séparée de lui. Il étoit le premier à se railler des bravoures du prince de Conti : il n'épargnoit nullement sa mauvaise taille et la foiblesse de sa complexion, qu'il disoit n'avoir nul rapport aux fatigues et aux fonctions de général.

Le duc d'Orléans paroissoit triste; et comme il avoit eu de l'opposition à cette entreprise, il étoit fâché de voir qu'il n'y gagnoit que les injures des Parisiens et les plaintes du parlement : car cette compagnie avoit espéré sa protection, sur les paroles qu'il leur avoit données de ne les point abandonner à la vengeance du ministre. L'abbé de La Rivière, son favori, étoit en horreur au public; et il étoit accusé d'avoir contribué à la résolution que le duc d'Orléans avoit prise malgré lui de suivre la Reine à Saint-Germain.

Le prince de Conti (1) et madame de Longueville se logèrent à l'hôtel-de-ville, pour servir d'otage au parlement et à la ville; et le duc de Longueville fit dessein d'aller en Normandie, pour conserver par sa présence cette province à son parti : ce qui leur devoit être d'une grande considération, et fort contraire au service du Roi.

Le 12 janvier, par ordre du généralissime, on attaqua la Bastille, qui fit mine de se vouloir défendre, et qui néanmoins se rendit aussitôt. Le parlement

(1) *Le prince de Conti* : Ce prince n'alla point loger à l'hôtel-de-ville avec la duchesse de Longueville; elle n'y fut accompagnée que par la duchesse de Bouillon.

ordonna que les taxes qui avoient été faites sur eux, et l'argent qui avoit été pillé chez les particuliers, serviroient à lever des troupes; et les commissions furent expédiées pour quatorze mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Ceux qui s'enrôlèrent n'étoient pas de grands guerriers, et l'argent qui fut donné aux généraux, aux officiers et aux soldats fut meilleur pour ceux qui le reçurent, que les troupes ne furent utiles à ceux qui les payèrent. Le commandement de la Bastille fut donné au fils de Broussel, qui ne méritoit pas d'être si bien payé de ses criminelles entreprises.

Le comte de Fiesque, qui étoit aussi de ce parti parce qu'il n'a jamais voulu être de celui du Roi, prétendit commander à l'Arsenal; mais le duc d'Elbœuf s'y opposa, pour y faire mettre un conseiller de ses amis. Cette préférence lui fut honteuse; car les gens de robe à Paris ne ressemblent pas aux Romains, qui, en sortant du sénat et de la tribune aux harangues, alloient commander des armées; et quoiqu'il y ait plusieurs personnes dans cette profession qui ont beaucoup de naissance et de mérite, celle du comte de Fiesque, dont les aïeux ont pensé être souverains de la république de Gênes, étoit si grande, que c'étoit se faire tort à lui-même que de s'amuser à de si petites prétentions. Il auroit pu mériter du Roi, par de bonnes voies, des établissemens plus dignes de lui.

Le duc de Beaufort présenta requête au parlement pour être justifié sur les accusations qui avoient été faites contre lui pendant sa prison; et, de la même manière que le cardinal Mazarin avoit été condamné sans être ouï, ce prince fut absous, sans autres

preuves de son innocence que celle d'être ennemi du ministre. Il fut reçu avec éloge, et béni de tous, comme un homme maltraité de la fortune, et dont la naissance et le courage leur pouvoit être utile. Ce premier rayon de gloire, qui l'avoit environné au commencement de la régence, lui avoit laissé quelque lustre; et ceux qui pendant sa faveur en avoient fait leur héros n'osèrent changer de sentiment. Outre ces gens qu'on appelle esprits forts, parce qu'ils sont toujours contre le Roi, qui lui étoient attachés, il avoit le bonheur d'être ardemment aimé des Parisiens et des harangères; et cet amour populaire lui a tant donné de réputation dans nos guerres, qu'il en a mérité le nom de roi des halles, dans tous les vaudevilles qui se firent alors.

Le 15 janvier, on ouvrit un avis au parlement, qui fut d'envoyer supplier la Reine de chasser d'auprès d'elle le cardinal Mazarin. Mais il fut rejeté, comme trop doux pour la cour; et tous disoient qu'il ne falloit plus s'arrêter simplement à cet article; qu'ils étoient en état de tout entreprendre, et de donner de nouvelles lois à l'Etat. Les princes cependant, et les grands seigneurs de ce parti, se soucioient beaucoup plus d'obtenir du ministre ce qu'ils désiroient, que de le chasser ni de s'amuser à réformer l'Etat. Tous disoient qu'ils vouloient y travailler, et les dupes seules entroient dans cette tromperie; mais alors, ni bien long-temps depuis, chacun ne cherchoit que son intérêt particulier, et fort peu celui du public. Si quelqu'un avoit été capable de zèle et de fidélité pour ce bien public dont ils faisoient tant de bruit, il auroit renoncé à toutes ces injustes entre-

prises, et auroit connu que le plus grand service qu'il auroit pu rendre à la France eût été de la laisser gouverner à la Reine, et à ce ministre qu'ils accabloient d'injures. Il n'y avoit donc personne qui pensât à bien faire ni à vivre sagement : tous vouloient maltraiter le cardinal pour l'humilier, et lui faire des affaires qui pussent l'embarrasser ; et presque tous vouloient qu'il demeurât, pour en pouvoir tirer leurs avantages. Il donnoit volontiers quand il étoit en mauvais état ; et ils ne savoient que trop qu'il n'épargnoit ni dignités ni argent pour se retirer de péril. La facilité qu'il avoit à pardonner à ses ennemis leur ôtoit encore cette animosité qui se rencontre dans le cœur des personnes qui sentent avoir offensé, et qui, n'espérant plus de grâce, poussent toujours leurs offenses jusqu'à l'extrémité ; et ils trouvoient fort commode de pouvoir espérer de se raccommoder toujours avec lui, et de rencontrer, en souffrant sa domination, les bienfaits et le pardon tout ensemble.

Le 16 ou 17 janvier, pour commencer la guerre, le maréchal de La Motte, avec environ cent chevaux, alla jusqu'à la vue des troupes du Roi ; et le maréchal Du Plessis vint aussitôt à sa rencontre. Les Parisiens qui eurent peur se retirèrent, à ce qu'ils dirent, par respect, et pour n'avoir pas voulu tirer les premiers contre les troupes du Roi. Ce même jour, le premier président, soit par quelque animosité particulière, soit pour faire quelque service à la cour, empêcha le coadjuteur de prendre séance au parlement. Il la prétendoit avoir en l'absence de son oncle, archevêque de Paris ; et le premier président ne put pas s'y opposer long-temps, car le coadjuteur avoit beaucoup d'amis. Il la prit malgré

lui, disant qu'il y avoit des exemples où les coadjuteurs avoient pris la place des archevêques.

La ville de Rouen, dont le parlement étoit affectionné au duc de Longueville, et qui vouloit se conserver en état de faire ce qui lui sembleroit le plus à propos, finissant à la mode et selon le génie du pays, fit mine de se vouloir conserver pour le Roi; et cependant ordonna que les portes seroient gardées, et que les bourgeois prendroient les armes. Le premier président étoit bon serviteur du Roi; mais il n'avoit pas de crédit dans sa compagnie, et toute sa fidélité fut inutile à son service. La Reine, aussitôt qu'elle vit le duc de Longueville du parti de Paris, envoya Saint-Luc (1) trouver le marquis d'Hectot (2), fils du marquis de Beuvron, qui étoit au vieux Palais, pour lui porter la survivance de son père de lieutenant de Roi. Saint-Luc, qui étoit son oncle, le frère de sa mère, en lui donnant cette survivance l'engagea au parti du Roi, et à lui conserver cette place selon qu'il étoit obligé de le faire. Le marquis d'Hectot accepta la récompense du service qu'on lui demandoit, et promit à son oncle tout ce qu'il vouloit de lui; puis demeura dans le vieux Palais, sans beaucoup se soucier de ce qui en arriveroit.

La Reine envoya aussi le comte d'Harcourt, avec les provisions du gouvernement de Normandie, pour se saisir de la ville de Rouen. Ce prince vaillant et hardi à la guerre, et trop timide dans une affaire de paix, s'arrêta au conseil du premier président, qui le fit demeurer au faubourg, et l'assura qu'il le feroit

(1) *Saint-Luc* : François d'Epinay. — (2) *Le marquis d'Hectot* : François d'Harcourt.

recevoir, en lui envoyant des députés aussitôt qu'il auroit averti sa compagnie de sa venue. Il lui conseilla d'envoyer sa commission au parlement, afin de faire délibérer là-dessus; et se promettoit qu'il auroit l'honneur ce même jour de lui donner à souper. Le lieutenant-général Varangeville, qui étoit aussi serviteur du Roi, lui dit qu'il ne falloit point hasarder la chose; qu'il feroit mieux d'entrer et d'apporter lui-même sa commission, afin de surprendre le parlement, et ne lui point laisser le temps de délibérer là-dessus, ni les moyens de l'exclure.

Le comte d'Harcourt, ne pouvant deviner lequel seroit le plus sûr, crut qu'il étoit de la prudence de suivre l'avis de celui qui étoit le chef de sa compagnie, et demeura au faubourg, attendant l'effet de leurs délibérations. Elles conclurent à éluder, et à gagner du temps: ce qui donna le moyen aux amis et serviteurs du duc de Longueville de faire des intrigues dans la ville, pour empêcher le comte d'Harcourt d'y entrer. Le Roi, qui avoit moins de créatures dans ce lieu que l'ancien gouverneur, fut celui qui perdit sa cause. Le président Bigot et quelques autres, sous prétexte de l'importance de l'affaire, proposèrent au premier président de faire assembler les semestres; et, pour ne le pas étonner, lui montrèrent désirer de faire ce que le Roi leur commandoit. Le premier président, pour ne les pas choquer, leur accorda leur demande; et cette docilité leur donna du temps pour mander promptement le duc de Longueville leur gouverneur. Ce prince vint : il surprit le premier président; mais il étoit attendu avec impatience par le président Bigot, qui, le sachant arrivé au vieux Pa-

lais, où il avoit été surprendre le marquis d'Hectot, sans peut-être le beaucoup affliger, l'envoya querir comme ils étoient assemblés. Il prit sa place dans le parlement, avant que les voix fussent recueillies : si bien qu'il fit résoudre la compagnie de refuser le comte d'Harcourt, au grand regret de ceux qui avoient entrepris de le servir, et d'y rétablir entièrement la fidélité que des sujets doivent à leur souverain. Le président Bigot étoit le chef de cette cabale frondeuse, comme ennemi du premier président ; et cette émulation fut cause en partie que le Roi ne put conserver cette grande province : ce qui l'incommoda infiniment, et lui fut d'un notable préjudice. Le président de Gremonville, dont l'autorité étoit grande, n'y fit pas entièrement son devoir. Il se crut méprisé de la cour, et fut jaloux de la confiance que l'on avoit eue au premier président, dont le crédit n'étoit pas si grand que le sien. Par ce sentiment, le zèle qu'il avoit toujours eu pour le service du Roi demeura muet, et l'empêcha de satisfaire pleinement à ses premières obligations. Il est à plaindre d'y avoir manqué, d'autant plus qu'il avoit d'ailleurs beaucoup de capacité et de réputation.

Le comte d'Harcourt fut contraint de se retirer, avec le chagrin de n'avoir pas réussi dans son dessein. Il disoit pour sa justification qu'il étoit allé en Normandie sans troupes et sans argent, et que, n'ayant point de quoi se faire autoriser, il n'osa se hasarder à recevoir un affront : ce qui n'est pas une foible excuse, puisqu'en effet rien ne se fait sans finances et sans forces, ces deux choses ayant été de tout temps les nerfs de la guerre. Il se retira donc au Pont-de-

l'Arche, et de là il fut quelque temps à Ecouis, avec peu de troupes et beaucoup de courage, résolu de s'opposer aux entreprises du duc de Longueville, s'il eût voulu incommoder le Roi dans sa demeure de Saint-Germain. Les Normands et leur gouverneur se contentèrent de se tenir en repos, sans troubler ni eux ni le Roi. Le duc de Longueville voulut seulement chasser Saint-Luc du vieux Palais, parce qu'il ne croyoit pas devoir approuver que son neveu servît contre le Roi : ce qu'il fit; et Saint-Luc partit avec assez de regret d'avoir mal réussi dans sa négociation. Le duc de Longueville sachant que le marquis de Beuvron, qu'il avoit amené de Paris avec lui comme son ancien ami, ne lui feroit point de mal, quoique son fils eût promis le contraire, les laissa tous deux au vieux Palais, et s'en alla à Caen donner ordre à la conservation de ses autres places. Il crut avec raison que le père et le fils, ne faisant pas grand cas de la fidélité qu'ils devoient au Roi, ni même de ce qu'ils lui devoient à lui-même, seroient néanmoins plus volontiers du côté le plus commode pour eux, et qu'ainsi ils demeureroient dans ses intérêts.

Le 21 janvier, les généraux de Paris firent une grande sortie à dessein d'escorter un convoi de blés qu'ils ne trouvèrent point, et ne rapportèrent aucune marque de victoire de ce grand exploit de guerre que celle d'un rhume général, parce qu'il faisoit très-froid. Comme le pain commençoit d'enchérir, le peuple de Paris redoubla de furie contre toutes les personnes de qualité qui paroissoient mazarins : ce qui rendit la canaille pire que des démons. La crainte de la souffrance, qui les devoit adoucir, ne servit qu'à augmenter

leur rage. Les inutiles, qui s'amusoient à crier, s'opposoient à la sortie de ceux qui vouloient aller à Saint-Germain ou dans leurs maisons de campagne, et leur faisoient mille outrages. Les propres meubles du Roi et de la Reine, ses habits et son linge qu'elle avoit voulu ravoir, avoient été pillés ; et le nom du Roi devint si odieux à ses sujets, que ses pages et valets de pied étoient courus dans les rues comme des criminels et des ennemis. L'animosité des séditieux vint enfin à un tel excès, qu'il falloit faire changer de livrée à ceux qui avoient l'honneur de porter celle du Roi, quand on les envoyoit à Paris.

La princesse de Carignan (1) et la princesse sa fille sortirent dans un coche, faisant semblant d'aller dans un pays lointain ; elles portèrent avec elles leurs pierreries, qui étoient belles. Le parlement envoya fouiller les maisons de ceux qui étoient attachés au cardinal, et son banquier fut maltraité. Les sages voyoient ces maux avec douleur, et même quelques-uns du parlement craignoient la puissance de tant de princes et de maîtres ; mais l'heure n'étoit pas venue où ils devoient être tout-à-fait désabusés.

La première levée de deniers, qui avoit monté, à ce qu'on disoit, à trois millions de livres, étant finie, il fallut que les principaux de la ville et du parlement fissent sur eux de nouvelles taxes. Le président de Novion donna lui seul cette seconde fois cinquante mille livres : et à son exemple beaucoup de personnes firent de magnifiques libéralités ; mais cela ne leur

(1) *La princesse de Carignan :* Marie de Bourbon, sœur du comte de Soissons, tué en 1641 à la bataille de la Marfée, et femme du prince Thomas de Savoie.

plaisoit pas, et il est à croire qu'ils auroient alors volontiers préféré la condition obscure des particuliers à l'honneur qu'ils avoient de commander à des princes et d'en être servis; car les gages de telles gens sont grands. Le seul duc d'Elbœuf, sous prétexte de faire des levées, leur coûtoit déjà lui et ses enfans plus de quarante mille écus : mais enfin il falloit soutenir les fautes passées, et avoir du pain.

Le duc de Beaufort, à la tête de cinq ou six mille hommes, fit dessein d'aller attaquer Corbeil. Il étoit ce jour-là monté sur un cheval blanc; il mit quantité de plumes blanches à son chapeau; et dans cet état ayant attiré par sa bonne mine l'admiration du peuple, il en reçut de grandes bénédictions. Le prince de Conti alla le conduire jusques à la porte de la ville. Le coadjuteur, aussi grand guerrier que bon prédicateur, étoit de la partie; et le duc de Brissac son parent et ami, qui étoit aussi du parti de Paris, fut de cette entreprise. Le lendemain, cette armée parisienne revint sans coup férir; ces badauds quittèrent leur général à trois pas des portes de la ville : et leur poltronnerie fut cause que ce prince, malgré sa valeur et le désir qu'il avoit de se venger, n'osa jamais attaquer Corbeil; car le prince de Condé, qui faisoit la guerre dans les formes, y avoit mis douze cents hommes pour le garder. Toute la bravoure des badauds ne s'occupa qu'à prendre quelques bœufs et quelques vaches, qu'ils amenèrent dans Paris pour réjouir le peuple. Leurs exploits guerriers se terminoient toujours à cette conquête, dont M. le prince se railloit fortement, et en faisoit de bons contes à la Reine; mais, après tout, il n'y avoit pas tant de quoi se moquer, car ils faisoient

ce qu'ils vouloient faire, donnant des vivres aux Parisiens et faisant languir l'entreprise du Roi. Elle recevoit encore beaucoup de retardement par les hotteurs et paysans, qui toute la nuit s'échappoient des quartiers du Roi pour apporter vendre leurs denrées à Paris, où ils les vendoient mieux et plus chèrement.

Les bourgeois, qui jusqu'alors n'avoient point encore beaucoup souffert, étoient si fiers qu'ils ne craignoient rien; et les imprécations contre la Reine et le ministre redoubloient chaque jour avec beaucoup d'insolence. Le prince de Conti et le parlement avoient envoyé traiter en Espagne, afin de pouvoir subsister par les forces étrangères quand les autres leur manqueroient. Ils se moquoient des menaces du ministre, qui faisoit courir le bruit qu'il s'accommodoit avec le duc de Lorraine, et que Pigneranda, le ministre du roi d'Espagne, alloit venir sur la frontière traiter la paix avec lui. Mais comme les forces du Roi surmontent d'ordinaire celles de ses sujets, la Reine espéroit un favorable succès de son entreprise, et disoit qu'elle ne craignoit rien que la paix et la bonté du cardinal, et qu'il ne lui prît envie de s'accommoder désavantageusement. Elle affectoit de le dire devant le duc d'Orléans, de crainte qu'il ne se laissât persuader par le parlement à vouloir faire quelque honteuse négociation, au préjudice de l'autorité royale et des intérêts de son ministre. Son dessein n'étoit pas de l'éloigner; et elle vouloit faire entendre aux princes, en parlant de cette sorte, qu'elle ne seroit pas capable de se laisser entamer là-dessus. Le cardinal, pour montrer aux Parisiens que le bruit de la paix avec l'Espagne

n'étoit pas mal fondé, désira que le duc d'Orléans, M. le prince et lui allassent dîner à Saint-Cloud, où ils firent venir un Espagnol, secrétaire de Pigneranda, qui paroissoit être envoyé de la part de son maître pour en faire les premières propositions; et là se fit un grand repas accompagné de gaieté, afin de montrer à cet Espagnol que le siége de Paris n'étoit qu'une bagatelle.

Le duc d'Orléans agissoit comme un bon prince qui ne vouloit point faire de mal à la Reine, mais qui étoit fâché du siége de Paris, et qui ne vouloit pas perdre les créatures qu'il avoit dans le parlement. Il leur fit écrire qu'il étoit affligé de l'état où étoit la France, qu'il avoit quitté Paris avec regret, et seulement pour ne pas laisser le Roi et la Reine entre les mains de M. le prince, et que son plus grand désir étoit de contribuer à la paix. L'abbé de La Rivière, qui savoit être haï et menacé, craignoit que cette haine ne le fît périr, parce qu'il n'avoit pas les mêmes forces pour se soutenir qu'avoit le ministre. Pour adoucir les esprits, il fit dire aux principaux du parlement que son maître les protégeroit dans les occasions, et qu'il étoit à Saint-Germain avec intention de procurer le bien public et celui de chacun en particulier. Ces offres et ces douceurs firent naître de grands desseins, et attirèrent au duc d'Orléans beaucoup de propositions anciennes et nouvelles. Châteauneuf lui en fit faire par ses amis; madame de Rhodes (1) sa confidente, et amie du duc de Beaufort, fit entendre à l'abbé de La Rivière que s'il

(1) *Madame de Rhodes*: Louise, fille naturelle du cardinal de Guise et de Charlotte des Essarts, ancienne maîtresse de Henri IV. Elle étoit veuve de Claude Pot de Rhodes.

croyoit se faire cardinal par la Reine, il ne le seroit jamais, et qu'il se repentiroit de ne pas faire accepter par son maître la régence qu'on lui offroit, et qu'on auroit peut-être pu lui donner. Le négociateur, à ce qu'il me conta, devoit à son refus offrir à M. le prince la qualité de généralissime; mais toutes ces négociations furent inutiles. Ils vouloient séparer le duc d'Orléans de la Reine, et le priver de la véritable et légitime puissance dont il jouissoit, par l'espoir d'une fausse grandeur; mais il fut assez sage pour estimer le solide bonheur qu'il possédoit, et le préférer aux calamités infructueuses qui suivent d'ordinaire une injuste prétention. L'équité eut plus de pouvoir sur lui que les intrigues des frondeurs, dont les chefs étoient remplis de beaucoup de fausses maximes.

Le prince de Conti et madame de Longueville, selon cette fausse prudence humaine qui se trompe incessamment, voulurent aussi séparer le duc d'Orléans de la cour, souhaitant peut-être d'en faire un régent malheureux et disgracié. Ils lui firent donc offrir les mêmes choses que le parlement et les frondeurs, et crurent qu'en privant la Reine de ce secours ils arriveroient à une grande puissance. Ils crurent peut-être que cette princesse, assistée de M. le prince, servie des armées et des grands du royaume attachés au Roi, trouveroit des forces pour subsister; et qu'alors, se raccommodant avec le chef de leur famille, et lui et eux ensemble tireroient de la foiblesse du ministre tout ce qu'ils prendroient la peine de désirer. Le coadjuteur, Châteauneuf et les autres, intérieurement opposés à la cabale de madame de Longueville, vouloient davantage. Leur dessein étoit entièrement tourné vers

la grandeur du duc d'Orléans : ils le vouloient régent dominant ; et s'ils avoient pu, il est à croire qu'ils auroient perdu la Reine et M. le prince. Mais le duc d'Orléans, dont les intentions étoient bonnes, n'écouta nulle de ces propositions, et en demeura constamment au seul et unique projet de la paix qu'il vouloit faire. Il la fit enfin, mais d'une manière fort désavantageuse à l'autorité royale, dont il sembloit vouloir être le protecteur. Il est infiniment estimable de ne s'être pas laissé corrompre par tant de sujets de tentation, et par tant d'esprits gâtés qui l'environnoient.

Pendant qu'on traite de tous côtés, madame de Longueville, l'ame du parti parisien, et chez qui les conseils se tenoient, accoucha dans l'hôtel-de-ville d'un fils qui fut nommé Charles-Paris ; et, malgré l'état où elle étoit, le plaisir de l'intrigue lui donnant des forces, elle ne laissoit pas, quoique délicate de son naturel, d'entendre, de parler et d'agir : ce qui fait voir que les passions emportent la nature au-delà d'elle-même, et que rien ne les sauroit arrêter que Dieu seul, par sa grâce et par un grand détrompement.

Le petit Tancrède (1), fils de madame de Rohan, étoit à Paris, où il espéroit trouver de l'appui. Le prince de Condé avoit hautement porté les intérêts de Chabot, et de madame de Rohan sa fille ; il avoit été le protecteur de leur mariage ; et l'étant alors du ministre, il falloit nécessairement que cet enfant, qui n'avoit point encore de père, trouvât de l'assistance dans le

(1) *Le petit Tancrède :* Il donna lieu à un procès célèbre, où se distingua le célèbre avocat Martinet. Inconnu jusqu'en 1645, ce ne fut qu'à cette époque que Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, voulut le faire passer pour son fils, afin de pouvoir déshériter mademoiselle de Rohan, qui, comme on l'a vu, avoit épousé malgré elle Henri de Chabot.

parlement, qui regardoit ce prince comme son ennemi. Tancrède approcha bien près du bonheur qu'il souhaitoit : le parti parlementaire le favorisa ; les parens du feu duc de Rohan le reconnoissoient pour son fils ; ils trouvoient avantageux pour eux que le fils de la mère fît revivre le nom du père, et passoient légèrement sur le doute de sa naissance ; car ils croyoient avec raison qu'il ne seroit pas le seul qui porteroit à faux titre le nom et les armes d'une illustre maison. Les huguenots, qui alors étoient fidèles au Roi, n'étoient pas fâchés néanmoins de revoir un duc de Rohan de leur religion, et souhaitoient seulement qu'il pût devenir capable de leur servir de chef, si un jour ils vouloient former quelque entreprise dans l'Etat. Ces favorables dispositions, qui alloient rendre la bizarre naissance de Tancrède un prodige de bonheur, furent anéanties par la mort qu'il reçut auprès du bois de Vincennes, en une sortie que firent les Parisiens. Malgré sa jeunesse, qui n'étoit pas encore fort éloignée de l'enfance, il y fit des merveilles de sa personne, et donna tant de preuves de sa valeur, qu'il laissa dans le monde cette créance de lui : que s'il n'étoit fils du duc de Rohan ce grand capitaine, il l'étoit du moins d'une personne de qualité qui sans doute ne manquoit ni de grandeur ni de courage. Il faut que les conquérans fassent plus que le commun des autres hommes : il savoit déjà qu'il avoit à combattre non-seulement pour la gloire, mais encore pour acquérir un père, un nom, des parens, de grandes terres et de la fortune, et surtout pour fuir une honteuse destinée. Sa mère la vieille duchesse de Rohan, qui avoit fondé toutes ses espérances sur lui, et qui croyoit par

son rétablissement se pouvoir venger de sa fille, fut sensiblement affligée de sa mort. Ceux qui paroissoient ses parens et qui le vouloient adopter le regrettèrent; et toute sa famille, ôté sa sœur, en fut affligée. Peut-être que la force du sang leur fit jeter des larmes, et qu'elles étoient une marque de la vertu de sa mère et de la vérité de ses paroles. Sur de telles choses, le doute est, ce me semble, le parti le plus sûr et le plus juste; car ce qui paroît le plus vrai ne l'est quelquefois pas, et ce qui tout de même nous paroît plein de mensonge est souvent plus digne d'estime que de mépris. En cette occasion, il y avoit à remarquer que la duchesse de Rohan la mère avoit paru grosse à Venise, dans le temps qu'elle étoit avec son mari.

Les misères commençoient alors dans Paris à se faire sentir, et les pauvres pâtissoient déjà beaucoup. Toutes les denrées enchérissoient; et quoique ce fût peu souffrir pour une ville assiégée, cette disette ne laissoit pas d'incommoder beaucoup, et surtout les pauvres. Les eaux étoient fort débordées cette année, et Paris étoit devenu semblable à la ville de Venise. La Seine le baignoit entièrement : on alloit par bateau dans les rues; mais, bien loin d'en recevoir de l'embellissement, ses habitans en souffroient de grandes incommodités; et les dames, pour faire voir leur beauté, ne se servoient nullement de ces gondoles si renommées que l'on admire sur les canaux vénitiens. La nature a mis un bel ordre en toutes choses : ce qui sert d'ornement en certains lieux seroit une grande laideur en d'autres. Ainsi cette belle rivière, la richesse et la beauté de Paris, n'étant plus renfermée dans ses bornes ordinaires, ruinoit, par cette trop grande abon-

dance de ses eaux, la ville qu'elle baignoit plus qu'à son ordinaire, et lui ôtoit les avantages qu'elle lui donne quand elle se contente de couler doucement dans son lit naturel.

Pendant que les calamités augmentent à Paris, les conseils redoublent à Saint-Germain, où l'inquiétude étoit proportionnée au mauvais état des affaires du Roi. Des deux côtés on souffroit. Le duc d'Orléans, suivant son inclination favorable au bien public, fit écrire à ses créatures qu'il les conseilloit de penser à la paix. Il fait plus : il en parle à la Reine, qui, malgré ses sentimens, est contrainte de l'écouter. Ce radoucissement fit venir à la cour l'archevêque de Toulouse, de la part de quelques-uns du parlement; et il eut une grande conférence avec le ministre, qui lui témoigna désirer de pacifier toutes choses. Ceux qui commandoient le parti des factieux n'y étoient pas encore tout-à-fait disposés; et le voyage de ce prélat n'eut alors aucun effet, que celui de commencer de part et d'autre à tracer les prémices d'un accommodement futur. A son retour, le prince de Conti lui défendit de rendre compte en public des favorables paroles qu'on lui avoit dites. Il eut peur que les peuples ne s'humiliassent, et que le respect qu'ils devoient au Roi ne reprît sa place dans leurs cœurs.

Le ministre commençoit alors à dire qu'il vouloit bien s'en aller hors de France, pourvu que l'autorité royale n'en fût point blessée; et quelqu'un lui disant, par moquerie, que tout iroit bien pourvu qu'il s'en allât, il répondit sérieusement qu'il étoit prêt de partir, et qu'il ne demandoit, pour être content, que de voir le Roi respecté et obéi par ses peuples.

M. le prince ne vouloit point de paix; et, sachant les négociations du duc d'Orléans, il dit à Seneterre qu'il ne traitoit avec aucun du parti ennemi; mais que si M. le duc d'Orléans, ou le ministre, se laissoient entendre là-dessus, qu'il traiteroit avec mille, parce qu'il ne vouloit pas être pris pour dupe, et demeurer le dernier chargé de toute la haine publique. Il disoit de plus qu'il vouloit vaincre les Parisiens comme des poltrons, et les généraux comme des gens qui ne pouvoient s'accommoder ensemble, et dont la valeur étoit inutile, par la différence des sentimens et des cabales, et par le désordre qui se rencontre toujours dans un grand parti composé de plusieurs personnes.

La Reine fit consulter soigneusement de grands docteurs, pour savoir si en conscience elle ne pouvoit pas continuer la guerre. Elle leur fit voir qu'elle avoit été contrainte à la faire, par les cabales du parlement qui le portoient à une désobéissance manifeste, et par la révolte des peuples; et mit pour fondement de sa consultation qu'elle avoit intention de faire la paix, aussitôt qu'elle verroit cesser les causes de la guerre. Sur cette proposition, on lui répondit qu'elle la pouvoit faire; mais que, pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable, elle étoit obligée de rechercher l'accommodement par toutes les voies raisonnables et possibles, et qui manifestement ne lui seroient point désavantageuses. Quelques personnes persuadées par la voix du peuple, et qui en jugeoient sur le bruit public qui se faisoit contre le Mazarin, lui dirent qu'elle étoit obligée d'ôter le cardinal du ministère. Mais elle n'en voulut rien faire, parce qu'elle étoit persuadée que ce relâchement seroit dangereux à l'autorité

royale et contraire au service du Roi : elle ne voyoit point d'homme capable de remplir sa place, qui ne fût attaché à Monsieur ou à M. le prince. C'est pourquoi elle répondit toujours sur cet article, à ceux qui lui en parlèrent, qu'elle ne vouloit pas faire la même faute qu'avoit faite le roi d'Angleterre, abandonnant son ministre à la rage publique, de peur qu'elle ne causât d'aussi mauvais effets contre elle que ce prince en ressentoit alors en sa propre personne et en son Etat.

Le cardinal cependant ne trouvoit point honteux de rechercher ceux qu'il avoit menacés peu auparavant. Il envoyoit souvent de ses amis et de ses domestiques dans Paris, pour traiter avec ceux du parlement qui avoient le plus de crédit dans la compagnie. Il y en avoit de bien intentionnés : beaucoup de gens sages avoient horreur de la guerre ; et, par ces solides raisons, on peut croire que ces ambassadeurs étoient souvent bien reçus. La négociation, selon le génie du ministre, se trouvoit toujours de la partie, soit avec ses plus grands ennemis, soit avec ceux qui, sans le haïr, vouloient s'accommoder avec lui. Il ressembloit en cela à cette grande princesse Catherine de Médicis, qui, pour gagner du temps, fit plusieurs fois la paix avec les huguenots, quoiqu'elle vît bien qu'elle ne servoit qu'à donner quelque trève à ses maux, et nullement à les faire cesser. La mollesse qui paroissoit alors dans sa conduite ne lui a pas à la fin mal réussi ; mais elle a quelquefois paru si laide, qu'il est impossible de lui en donner des louanges : et s'il en a tiré quelque avantage, il en faut adorer la Providence divine, et, après elle, en attribuer

l'honneur à la courageuse résistance de la Reine.

Les généraux frondeurs eurent avis que l'armée du Roi devoit venir attaquer Charenton, un de leurs meilleurs passages pour leur faire venir des vivres dans Paris. Ils y avoient mis une garnison considérable, et un vaillant homme pour le défendre. Quand on le sut à Paris, ceux qui y commandoient firent aussitôt dessein de l'empêcher, et de sortir avec toutes leurs troupes, qui étoient en aussi grand nombre qu'ils le vouloient : la multitude en étoit infinie, et chaque Parisien étoit alors soldat, mais soldat sans courage.

Les généraux, qui se sentoient le cœur capable de tout entreprendre, étoient assez hardis pour dire qu'ils donneroient bataille s'ils le jugeoient à propos; mais je pense qu'en le disant ils avoient déjà jugé qu'ils ne le devoient pas faire. La politique et la raison les obligeoit de menacer et de craindre; et leur défendoit, en faisant les braves, de montrer la foiblesse de leur parti par les mauvaises troupes qu'ils commandoient.

M. le prince, la terreur des Parisiens, vint donc, comme un torrent qui emporte tout ce qu'il rencontre, fondre sur ce village retranché, barricadé, et bien muni de braves gens. Le duc d'Orléans étoit en personne dans l'armée du Roi; et tout ce qui portoit une épée, de ceux qui étoient à la cour, y fut aussi. L'armée étoit petite, mais elle étoit bonne, et le nom du général augmentoit ses forces de beaucoup. M. le prince, accoutumé à de plus grandes victoires, enleva le quartier, tua tout ce qui lui osa résister, et tailla en pièces la garnison, qui étoit de deux mille hommes. Clanleu, qui la commandoit, y fut tué, se défendant vaillamment, refusant la vie qu'on lui voulut donner, et di-

sant qu'il étoit partout malheureux, et qu'il trouvoit plus honorable de mourir en cette occasion que sur un échafaud. Ensuite de cette expédition, M. le prince rangea son armée en bataille, et eut le loisir de la mettre en bon ordre avant que celle de Paris pût arriver à la vue de ses troupes. Les deux armées furent assez long-temps à se regarder, sans se faire aucun mal. Celle du Roi avoit fait ce qu'elle avoit eu dessein de faire; et celle de Paris n'avoit que de très-foibles intentions de l'attaquer, et pas assez de courage pour résister aux troupes du Roi. Ses moindres goujats étoient des Césars et des Alexandres, en comparaison de leurs meilleurs soldats. Cette nombreuse et mauvaise armée ne sortit point de ses retranchemens, qui furent les dernières maisons de Picpus; et l'arrière-garde demeura toujours bien à son aise dans la place Royale, et ne vit que le cheval de bronze qui, portant la représentation de Louis XIII, leur devoit faire honte d'aller combattre son fils et leur Roi. Mais, bien loin d'avoir ce sentiment, toute leur bravoure n'eut aucun effet, que celui de leur faire donner mille malédictions à ce jeune monarque, que peu d'années auparavant ils avoient reçu comme un présent du Ciel, octroyé à leurs vœux et à leurs prières. Les deux armées se retirèrent chacune de leur côté: celle du Roi glorieuse et satisfaite, et celle de Paris bien honteuse de n'avoir donné d'autres preuves de sa vaillance que celles des menaces et des injures. Elles n'avoient pas été faites à leurs ennemis d'assez près pour être entendues, et c'est pour cette raison qu'elles ne furent pas vengées.

Le duc de Châtillon fut blessé à mort en cette oc-

casion; dont M. le prince fut touché. Il le pleura, et témoigna pour lui, aussi bien qu'il l'avoit déjà fait pour d'autres, qu'il étoit quelquefois susceptible de beaucoup d'amitié. Ce jeune seigneur fut regretté publiquement de toute la cour, à cause de son mérite et de sa qualité; et tous les honnêtes gens eurent pitié de sa destinée. Sa femme, la belle duchesse de Châtillon (1), qu'il avoit épousée par une violente passion, fit toutes les façons que les dames qui s'aiment trop pour aimer beaucoup les autres ont accoutumé de faire en de telles occasions : et comme il lui étoit déjà infidèle, et qu'elle croyoit que son extrême beauté devoit réparer le dégoût d'une jouissance légitime, on douta que sa douleur fût aussi grande que sa perte. Cet aimable mari, reconnoissant sa faute, en demanda pardon en mourant à celle qu'il avoit offensée, préférant d'autres chaînes aux siennes. Il le fit en des termes si obligeans, à ce qu'elle m'a depuis dit elle-même, qu'il est à croire que la colère et la jalousie laissèrent quelque place à la tendresse, et n'étouffèrent pas tout-à-fait une amitié qui avoit paru si grande.

Les généraux parisiens, mal satisfaits de leur journée, se retirèrent doucement. Ils essuyèrent mille injures de leurs bourgeois, qui étoient en colère de ce qu'on ne les avoit pas menés au combat. Ils juroient qu'ils auroient fait des merveilles, et qu'ils auroient porté la mort et l'effroi dans toute l'armée du Roi. Leur chagrin procédoit de ce qu'ils avoient perdu un

(1) *La duchesse de Châtillon :* Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville. Elle eut par la suite plusieurs aventures galantes, et finit par épouser le duc de Meckelbourg.

passage qui leur apportoit des vivres, qu'il ne leur restoit plus que Brie-Comte-Robert; et n'ayant que cette seule ressource, ils voyoient que bientôt ils seroient en état de craindre la faim. Mais quoique leurs généraux en fussent plus tristes qu'ils ne le pouvoient être, comme ils n'étoient pas persuadés de leur vaillance, ils n'osèrent jamais attaquer les enseignes royales; et le duc de Bouillon, qui alors étoit malade, et que l'on avoit envoyé consulter sur ce sujet, n'en avoit point été d'avis.

Ce même jour, pendant l'absence des généraux ennemis du Roi, ceux qui étoient à Paris, affectionnés à la cour et amis du ministre, firent proposer au parlement, par les gens du Roi, une députation vers la Reine, pour lui rendre de très-humbles remercîmens de ce que l'archevêque de Toulouse avoit dit de sa part. Il n'avoit pas si ponctuellement obéi au prince de Conti, qu'il n'eût fait savoir aux principaux de cette compagnie le favorable traitement qu'il avoit reçu à Saint-Germain; et ceux qui avoient de bonnes intentions en firent un bon usage. Le premier président, qui étoit plus royaliste que frondeur, ou qui étoit de tous les partis quand bon lui sembloit, appuya cette proposition. Le président de Mesmes, alors assez affectionné pour la cour, le doyen et quelques autres en firent autant; mais ce qu'on appeloit les frondeurs firent un grand bruit, et forcèrent ceux qui vouloient la députation à se taire. Ceux-là, après avoir quelque temps souffert leur mutinerie, recommencèrent par plusieurs fois à la proposer; et toujours les cris frondeurs redoublèrent à mesure que le zèle des sages continuoit de paroître. Comme les

frondeurs eurent peur de perdre leur cause, un d'entre eux courut vitement avertir le prince de Conti, qui à cette nouvelle vint aussitôt au Palais. Il représenta à la compagnie qu'il étoit bien dur à lui, et aux autres de leur parti, de voir qu'ils voulussent ordonner d'une affaire de cette importance, pendant que leurs généraux étoient à la campagne, exposant leur vie pour leur querelle. Avec ses raisons et le bruit des frondeurs, il rompit ce dessein; et revenant à l'hôtel-de-ville, il crut, comme il étoit vrai, avoir plus vaillamment combattu que ceux qui étoient allés à la guerre.

Le premier président dit tout haut, en cette occasion, qu'il étoit impossible de plus tenir le parlement si on en vouloit user de cette manière. Les esprits en effet étoient si égarés de la raison, que pendant ces désordres, et particulièrement dans les journées où il s'agissoit de quelques affaires importantes, ils portoient tous de petits poignards sous leurs robes, pour s'en servir selon leurs besoins, et l'intérêt du parti qu'ils avoient dans le cœur (1).

Les généraux de retour, sachant ce qui s'étoit passé au parlement, connurent aisément que leurs affaires alloient mal, et que plusieurs inclinoient à la paix. Ils jugèrent qu'il étoit impossible que leur parti subsistât long-temps; et la peur qu'ils eurent de périr les obligea de mettre en délibération, en présence de madame de Longueville, d'arrêter le premier président. Quelques-uns dans ce conseil furent d'avis de le faire tuer par le peuple, et d'en faire autant à

(1) Tambonneau, conseiller au parlement, et de mes amis, me dit qu'il en portoit un, et que ses confrères en faisoient autant.

ceux qui avoient témoigné approuver la députation vers la Reine. Les propositions les plus extrêmes y furent faites par ceux qui avoient plus de passion que de sagesse. Le coadjuteur (1) n'étoit pas modéré. Il ne pratiquoit pas les vertus que le christianisme demande pour vivre selon les règles de l'Evangile, et selon les obligations d'un homme de sa profession. Il hasardoit tout pour arriver au but de ses désirs; et, voulant de la gloire, il montroit avoir des sentimens qui le déshonoroient.

Le 9 au soir, le duc de Beaufort partit pour aller à Etampes au devant d'un convoi de bled et de bétail, dont le peuple avoit un grand besoin. A son retour, il fut attaqué par les troupes que commandoit le maréchal de Gramont, qui n'osa le pousser tout-à-fait, de crainte de la multitude parisienne, qui commençoit à sortir pour venir au secours de leur prince bien aimé. On nous dit alors que si ce général royaliste, dans un certain défilé, eût voulu profiter de l'occasion, il auroit taillé en pièces le duc de Beaufort, et lui auroit pris tout son butin; mais ce prince, qui ne fut que foiblement attaqué, se défendant vaillamment, hasarda généreusement sa vie pour conserver celle des bœufs et des moutons qui devoient nourrir ses bons amis les Parisiens. Le maréchal de La Motte alla le secourir, et lui aida à se tirer d'affaire, car il s'étoit un peu trop engagé au combat. Il sortit une si grande quantité de peuple au devant de lui, que toute la nuit ne put pas suffire pour leur donner le

(1) *Le coadjuteur :* Si l'on en croit le cardinal de Retz dans ses Mémoires, il s'opposa à ce que l'on se portât à de telles violences; et ce fut le duc de Bouillon qui insista le plus pour qu'on s'y livrât.

temps de rentrer dans la ville, et débrouiller cet embarras où tant de bêtes de toute nature se rencontrèrent mêlées ensemble.

Le 12 février, arriva un héraut d'armes de la part du Roi, qui se présenta à la porte de Saint-Honoré, vêtu d'une mandille sans manches, de velours bleu, couverte de fleurs de lis d'or, une toque de velours noir à sa tête, et un bâton à sa main couvert d'un même velours, et pareillement semé de fleurs de lis. Le capitaine de la porte lui dit qu'il ne pouvoit le laisser entrer sans le consentement du prince de Conti et du parlement. M. de Maisons, qui y commandoit en qualité de colonel du quartier, fut celui qui en alla donner avis à l'un et à l'autre. Le parlement s'assembla aussitôt pour aviser à ce qu'il devoit faire. Il fut arrêté de lui refuser l'entrée, et que les gens du Roi iroient à Saint-Germain représenter à la Reine que le Roi n'ayant point accoutumé d'envoyer de hérauts à ses sujets, ils avoient refusé de le recevoir sous le nom d'ennemis, et la supplier de leur dire ce qu'elle désiroit de faire savoir au parlement. Cette députation ne déplut point à la cour, parce qu'elle étoit respectueuse, et donnoit lieu à quelques propositions d'accommodement que tous les gens de bien désiroient avec ardeur. Il fut ordonné, de plus, que M. de Maisons garderoit les paquets tout cachetés jusques à nouvel ordre. Il y en avoit trois, un pour le parlement, un autre pour le prince de Conti, et un autre pour la ville. Dans le premier, le Roi faisoit mention de la déclaration qui avoit été faite à sa sortie, par laquelle on leur enjoignoit d'aller à Montargis; et de celle qui avoit été donnée contre eux en

conséquence de leur désobéissance, où tous ceux de cette compagnie étoient déclarés criminels de lèse-majesté; et la conclusion étoit que, nonobstant cela, la Reine ouvrant les bras de sa miséricorde par une bonté tout extraordinaire, elle leur promettoit et leur donnoit sa foi de Reine que s'ils vouloient obéir à la première déclaration qui les condamnoit d'aller à Montargis, alors, rétablissant l'autorité du Roi par cette obéissance, elle les remettroit dans leurs droits et priviléges, et leur pardonneroit toutes leurs révoltes passées, sans vouloir jamais s'en souvenir : et, dans un Mémoire particulier, on leur faisoit espérer de plus grandes grâces s'ils vouloient députer vers la Reine. Dans le second, le Roi mandoit au prince de Conti qu'ayant été déclaré criminel de lèse-majesté, pour avoir manqué d'obéir à la première déclaration qui lui ordonnoit de se rendre dans six jours auprès de Sa Majesté, à faute de quoi il avoit été privé de ses charges et gouvernemens, que s'il vouloit dans ce même terme obéir aux ordres du Roi, la Reine lui promettoit de le remettre dans sa première innocence, et dans la jouissance de ses biens, charges et gouvernemens : et le Mémoire particulier faisoit espérer de plus grandes grâces, et un plus long délai s'il vouloit le demander. La ville ayant de même été conviée, par une première déclaration, de se séparer du parlement et de ses intérêts, à faute de quoi tous les habitans étoient traités de rebelles, on leur mandoit que s'ils vouloient rentrer en eux-mêmes et obéir au Roi, la Reine leur pardonneroit leurs fautes, et redonneroit tout de nouveau aux habitans de Paris leurs droits et priviléges accoutumés, les traitant

comme bons et fidèles sujets, lesquels Sa Majesté avoit toujours tendrement aimés.

Les députés du parlement envoyèrent demander des passeports à Saint-Germain pour y aller, selon ce qui avoit été résolu à la venue du héraut. Les frondeurs furent au désespoir de cette députation, et le duc de Beaufort, le maître du peuple, déclara qu'il vouloit faire tuer ceux qui proposeroient des conditions de paix sans chasser le cardinal du ministère; mais toutes ces menaces ne purent empêcher que les négociations n'allassent à leur fin. La Reine refusa les passeports aux gens du Roi, les voulant traiter de particuliers, à cause qu'elle prétendoit que le parlement étoit interdit et déclaré criminel. Cette hauteur, non plus que toutes les autres, ne fut pas soutenue; et il fallut se résoudre de les envoyer dans la forme que les gens du Roi le souhaitèrent, et même il fallut que la Reine les traitât favorablement. Sa prudence et son ministre lui conseillèrent de le faire en cette occasion, où elle n'étoit pas en pouvoir d'agir selon ses sentimens. Les affaires se traitèrent entre le ministre et les députés assez généralement, parce que des deux côtés on se tint assez serré, chaque parti n'osant paroître vouloir ce qu'en effet ils désiroient comme le remède de tous leurs maux.

Les députés, à leur retour, furent au parlement rendre compte de leur voyage. Les généraux eurent peur que cette narration n'apportât quelque changement dans les esprits, parce que le désir de la paix et du repos est naturellement imprimé dans le cœur de tous les hommes raisonnables. Le prince de Conti, de concert avec tous les autres, l'interrompit, en pré-

sentant au parlement un envoyé de la part de l'archiduc, qui leur promettoit du secours et les exhortoit à se bien défendre. Il étoit vrai que le marquis de Noirmoutiers avoit commerce avec l'archiduc, par Laigues son ami, qui avoit été envoyé en Flandre pour traiter avec ce prince de la part des principaux de ce parti; et il étoit demeuré d'accord avec eux qu'ils se pourroient servir de son nom pour persuader aux peuples ce qu'ils jugeroient être nécessaire à leur défense. Ils firent donc paroître ce courrier espagnol, pour éluder les propositions d'accommodement qu'ils crurent se devoir faire ensuite du récit des gens du Roi. Plusieurs du parlement furent étonnés quand ils entendirent nommer le nom de l'archiduc : quelques autres en eurent de la joie; et, par la diversité de leurs sentimens, ils témoignèrent la différence de leur vertu et de leur équité. Cela fit que beaucoup de ceux qui n'étoient que médiocrement bien disposés se résolurent tout-à-fait à bien faire : car il n'est pas facile d'aller si vite dans le dernier emportement du mal et du crime; et l'ancienne impression gravée presque dans le cœur de toutes les nations, du devoir des sujets envers leurs souverains, ne s'efface pas si facilement. Après la harangue du prince de Conti, la grand'-chambre délibéra si on devoit écouter l'envoyé de l'archiduc. Ils doutèrent, avec raison, s'ils pouvoient entrer en commerce avec l'ennemi de l'Etat; et la plus grande partie de ceux qui composoient cette compagnie voulurent éviter le crime de lèse-majesté, et de se mettre au nombre des rebelles déclarés. Il fut arrêté sur cette extraordinaire délibération qu'ils l'entendroient, et qu'après l'avoir ouï ils en iroient

rendre compte à la Reine. Beaucoup de ceux qui opinèrent furent d'avis d'envoyer les paquets fermés à Saint-Germain, et ils en furent loués par les gens de bien.

L'envoyé commença par une lettre de créance qu'il présenta dans la grand'chambre, qui avoit été écrite à Paris; puis il dit que l'archiduc ayant refusé tous les avantages qui lui avoient été proposés par la Reine, il lui avoit commandé de venir demander au parlement la paix des deux couronnes, à des conditions dont ils seroient eux-mêmes les juges. Il leur dit que l'archiduc ne vouloit point traiter avec le cardinal Mazarin, étant condamné par une si célèbre compagnie; qu'il auroit cru ne pouvoir trouver aucune sûreté avec lui, et qu'il espéroit la rencontrer tout entière par leur entremise; qu'au refus de la paix qu'il leur demandoit, il leur offroit une armée de vingt mille hommes, qui étoit sur la frontière toute prête à les bien servir.

Ensuite de cette harangue, le harangueur fut remercié, et il se retira; puis on ordonna que les gens du Roi seroient écoutés. Ils avoient été interrompus par le prince de Conti, comme je l'ai remarqué, exprès pour empêcher l'effet de leurs paroles; mais cette mauvaise finesse ne put empêcher leur narration. Ils dirent à leur compagnie que la Reine les avoit bien reçus, et leur avoit fait dire par M. le chancelier, au nom du Roi, qu'elle n'avoit point trouvé mauvais le refus qu'ils avoient fait du héraut qu'elle leur avoit envoyé; qu'elle avoit reçu leurs excuses pour bonnes et légitimes, puisqu'ils avoient horreur du nom de rebelles; et que Sadite Majesté les avoit assurés

qu'aussitôt qu'ils voudroient s'humilier et rendre au Roi son fils le respect qu'ils lui devoient comme bons et fidèles sujets, elle leur donneroit sûreté pour leurs vies, leurs biens et leurs charges. Ils dirent aussi que Monsieur et M. le prince leur en avoient dit autant; que de plus M. le chancelier les avoit conviés au retour, pour aviser tous ensemble aux moyens d'une bonne paix ; et qu'ils n'étoient point entrés en matière sur aucun article, ayant voulu observer particulièrement les ordres qu'ils avoient reçus de la compagnie.

On délibéra tout de nouveau là-dessus; et il fut arrêté qu'on députeroit à Saint-Germain, pour remercier la Reine des obligeantes paroles qu'elle avoit dites en leur faveur, et pour lui rendre compte de l'envoyé de l'archiduc. Ce fut vers ces mêmes jours que la Reine, qui faisoit la guerre par raison, et qui, selon les conseils des docteurs qu'elle avoit consultés, travailloit par bonté à faire la paix, voulut faire une action tout-à-fait charitable, et suivre exactement les conseils que Dieu même nous donne dans l'Evangile ; car, outre l'argent qu'elle envoyoit souvent en secret distribuer aux pauvres, elle vendit des pendants d'oreille de diamans d'une grande valeur, et faits d'une agréable manière, qu'elle n'avoit point encore mis, et en donna les prémices et le prix à ceux qui, dans les rues de Paris, vomissoient chaque jour quelques imprécations contre elle.

Il faut interrompre le cours de cette négociation pour marquer ici le plus horrible attentat qui ait jamais été, la plus criminelle action que des hommes aient jamais commise, que notre siècle a vue avec horreur, et qui arriva en Angleterre lorsque notre

souveraine étoit occupée à corriger la révolte de ses sujets. Ce récit causera de l'étonnement aux races futures, et devoit être d'un mauvais augure pour la Reine et pour les peuples, qui voyoient que les châtimens de Dieu étoient prêts de tomber sur la terre, pour la punir de l'injustice qui étoit répandue en elle par tant d'impiétés et de crimes. Il sembloit que la justice divine menaçoit tous les rois de l'Europe, puisqu'elle n'épargnoit pas un des plus innocens, et qu'elle tomboit alors sur la tête d'un grand Roi, qui étoit un bon prince, et dont la vie étoit exempte de tout reproche, à l'exception d'une hérésie qu'il avoit reçue de ses pères, et dont il semble que son malheur étoit la suite, comme le péché de Henri VIII en étoit la source. Le zèle qu'il avoit pour la religion marquoit sa foi; et ses bonnes intentions vraisemblablement pouvoient attirer sur lui la miséricorde de Dieu, et les véritables lumières dont il avoit besoin pour se tirer de cet aveuglement; mais, par un arrêt impénétrable de Dieu, il périt rempli de vertus, et sa fin nous va faire voir quel monstre de cruauté est l'homme quand il s'abandonne à ses passions, et qu'il n'a point la piété et la véritable religion pour guide.

Il n'y a jamais rien eu de plus pitoyable que l'état où étoit alors cette grande famille royale d'Angleterre. Elle étoit persécutée par ses sujets, trahie de ceux qui leur devoient tout; et ceux dont avec justice elle devoit espérer du secours étoient forcés de l'abandonner. Les embarras de la guerre civile, que la Reine avoit sur les bras, l'empêchoient de secourir le roi d'Angleterre à qui elle étoit obligée, et pour qui elle disoit qu'elle conservoit beaucoup d'amitié;

mais, à son extrême regret, une amitié infructueuse, et qui devoit donner de la confusion et de la douleur à une grande Reine comme la nôtre, dont la bonne volonté devoit être accompagnée de puissance, et paroître par les effets plutôt que par les paroles. Alors ce grand Roi étoit réduit à chicaner sa vie en se défendant contre ses sujets, comme auroit fait le moindre homme du monde. Il avoit été amené par eux de l'île de Wight à Londres, où il avoit été long-temps prisonnier; et la chambre haute (1) travailloit à lui faire son procès avec une insolente barbarie et une injustice manifeste. La Reine, trop embarrassée de ses affaires et peu en état de se faire craindre, pour tout secours envoya un ordinaire du Roi en Angleterre, pour solliciter les rebelles en sa faveur; mais ce fut inutilement, et ce prince malheureux, quand cet homme arriva, n'en avoit plus besoin. Pendant que ces hommes dénaturés traitoient leur Roi de criminel, qu'ils l'accusoient d'avoir fait de grandes trahisons à leur nation, et d'avoir fait la guerre contre eux, la Reine sa femme étoit dans le Louvre, souffrant beaucoup de nécessités. Elle avoit déjà vendu presque toutes ses pierreries pour en envoyer l'argent au Roi son mari, qu'elle tâchoit de secourir par toutes les voies possibles; et le reste de ses diamans avoit été employé à la nourrir dans Paris, où elle se trouva assiégée avec les rebelles. Elle étoit affectionnée au parti royal, et le mauvais état des affaires de la Reine la privoit des assistances

(1) *La chambre haute :* Ce ne fut pas la chambre haute, mais une haute-cour nommée par la chambre des communes, qui condamna Charles 1er. Seize pairs qui restoient encore dans la chambre de ce nom rejetèrent le bill par lequel la haute-cour fut formée.

qu'elle avoit accoutumé d'en recevoir. Elle fut contrainte, dans cette nécessité, de demander, comme elle disoit elle-même, une aumône au parlement; et je pense qu'elle en tira environ vingt mille francs pour sa subsistance. Comme j'avois l'honneur de la voir souvent, étant logée dans le Louvre, par la grâce qu'elle m'avoit faite de m'y recevoir (1), elle me fit connoître l'état où elle étoit, qui étoit digne de compassion, et dont les particularités seroient étonnantes. Tous les grands de la terre, qui croient être destinés à une puissance permanente, et qui s'imaginent que leur grandeur, leurs plaisirs et leur apparente gloire ne sauroit finir, devroient méditer ceci, pour apprendre à se détromper de leurs fausses opinions. La mendicité où cette illustre princesse étoit réduite étoit affligeante; mais elle ne se pouvoit comparer au malheur qu'elle avoit sujet de craindre, et qui enfin lui arriva par l'ordre de Dieu, pour lui faire sentir la différence des plus grands biens et des plus grands maux qui puissent arriver dans la vie. On peut dire d'elle qu'elle a goûté ces deux états dans toute leur étendue.

Depuis le siége de Paris, elle avoit toujours été fort en peine de ce qu'elle ne recevoit point de nouvelles du Roi son mari, qu'elle savoit avoir été mené à Londres, où il étoit gardé si soigneusement qu'il fut impossible à ce prince de lui écrire : et comme on se flatte ordinairement, la reine d'Angleterre croyoit que la guerre et les troubles de la France l'empêchoient en quelque façon de recevoir de ses lettres,

(1) La Reine eut la bonté et le soin d'envoyer de Saint-Germain remercier la reine d'Angleterre de la protection qu'elle m'avoit donnée.

et que toutes ces choses retardoient les courriers. Le roi d'Angleterre, pendant ce silence à l'égard de la Reine, fut occupé à répondre dans la chambre haute du parlement d'Angleterre aux accusations qu'on lui faisoit d'avoir fait de grandes trahisons à l'Etat, et d'avoir été trouvé l'épée à la main contre ses sujets. Ce Roi, sans répondre à ces crimes fabuleux, maintint toujours que la chambre haute n'avoit point de droit de juger les rois, et que, selon les lois et la raison, il ne devoit pas être traité de cette sorte; mais le président de la chambre, aussitôt qu'il parloit de *lois*, de *justice* et de *raison*, lui répondit qu'ils ne pouvoient souffrir qu'étant un malfaiteur, et présenté devant eux en qualité de prisonnier, il voulût entreprendre de disputer l'autorité de cette chambre, et qu'il ne lui appartenoit pas de la contester. Ce pauvre prince fut plusieurs fois amené devant ces injustes juges, renvoyé, et accablé de calomnies. Il refusa toujours constamment toutes les propositions qu'on lui fit, parce qu'il crut qu'elles blessoient la religion qu'il professoit. Il ne manquoit ni de courage ni d'esprit pour bien maintenir ses raisons; mais comme il avoit laissé passer les bonnes occasions de s'accommoder, qu'il n'avoit point de forces, d'amis, d'argent ni d'armée pour se défendre, il fut enfin condamné à la mort, refusant toujours de reconnoître la juridiction de la chambre, et cette chambre lui défendant de s'y opposer. Cet effroyable arrêt fut conçu en des termes aussi abominables que le procédé de ses infâmes juges étoit rempli d'iniquités et de malice. Le président prononça que Charles Stuart étant atteint et convaincu des crimes et charges dont il étoit accusé, la

chambre ordonnoit que ledit Charles Stuart, comme tyran, traître, meurtrier et ennemi du public, seroit mis à mort, par la séparation de sa tête d'avec son corps.

Après cet horrible arrêt, ce malheureux Roi, le 9 de février de cette année 1649, sur les dix heures du matin, fut conduit de Saint-James à pied par dedans le parc, au milieu d'un régiment d'infanterie, tambour battant et enseignes déployées, avec sa garde ordinaire, armée de pertuisanes. Quelques gentilshommes le suivirent en cet état, allant devant et après lui, la tête nue. Le sieur Juxson, docteur en théologie, qui étoit évêque de Londres, le suivoit; et le colonel Thomlinson, qui avoit la garde de Sa Majesté. Tous deux l'accompagnèrent, parlant à lui la tête nue. Il vint depuis ledit parc de Saint-James, au travers de la galerie de Whitehall, jusques à la chambre où pendant sa puissance il couchoit ordinairement. De là, il entra dans un cabinet où il avoit accoutumé de prier Dieu, et y demeura quelque temps à faire sa prière. Il refusa de dîner, parce que, ayant communié une heure auparavant, il avoit bu un peu de vin; et il crut qu'il suffisoit pour le conduire à la mort, et pour aller jusqu'au lieu où il la devoit recevoir. Il fut accompagné de Juxson, du colonel Thomlinson, et de quelques autres officiers qui avoient charge de le suivre. Sa garde du corps et ses mousquetaires étoient rangés depuis sa chambre jusques à la salle des banquets. Au dehors de cette salle, sur la place publique, l'échafaud étoit dressé. Il étoit couvert de noir : le billot étoit au milieu, et la hache à côté, toute prête à trancher la tête de ce grand prince, le plus vertueux de tous les hommes. Plusieurs compagnies de cavale-

rie et d'infanterie étoient rangées aux deux côtés de l'échafaud, avec une grande confusion de peuple, qui fort paisiblement vouloit assister à ce spectacle. Le Roi, étant arrivé sur l'échafaud, jeta les yeux attentivement sur la hache et le billot, et demanda au colonel Haker s'il n'y en avoit point de plus haut. Puis il leur parla à tous avec une grande tranquillité d'esprit, ayant dans son visage un air si noble et si majestueux, qu'à moins que d'avoir pour spectateurs et auditeurs des assassins et des bourreaux, ils en auroient été touchés. Son discours est beau pour un roi chrétien qui, trompé dans sa religion, croyoit être un martyr de son Eglise. Il se confesse coupable de l'injuste mort de Strafford, à laquelle il se repent d'avoir consenti. Un Anglais, bon serviteur de son Roi et bien instruit de ses affaires, me conta toutes les particularités que je viens d'écrire, avec celles qui suivent jusques à sa mort. Ce fut la même personne qui me donna la harangue suivante.

Harangue du roi d'Angleterre, faite par lui à ses sujets (1) *sur l'échafaud, et particulièrement au colonel Thomlinson.*

« J'ai fort peu de chose à dire : c'est pourquoi je m'adresse à vous, et vous dirai que je me tairois volontiers, si je ne craignois que mon silence ne donnât sujet à quelques-uns de croire que je subis la faute, comme je fais le supplice. Mais je crois que, pour m'ac-

(1) Elle est traduite de l'anglais en assez mauvais français; et sans doute elle est plus belle en sa langue : je l'ai écrite de la même manière qu'elle m'a été donnée.

quitter envers Dieu et mon pays, je dois me justifier comme bon chrétien et bon roi, et finalement comme homme de bien. Je commencerai par mon innocence; et en vérité je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous entretenir long-temps sur ce sujet. Tout le monde sait que je n'ai jamais commencé la guerre avec les deux chambres du parlement; et j'appelle Dieu à témoin, auquel je dois bientôt rendre compte, que je n'ai jamais eu intention d'usurper sur leurs priviléges. Au contraire, ils commencèrent eux-mêmes, en se saisissant des arsenaux (ils confessent qu'ils m'appartiennent); mais ils jugèrent qu'il leur étoit nécessaire de me les ôter : et pour le faire court, si quelqu'un veut regarder les dates de leurs commissions et des miennes, comme les déclarations, il verra évidemment qu'ils ont commencé ces malheureux desordres, et non pas moi; de sorte que j'espère que Dieu vengera mon innocence. Non, je ne le veux pas, j'ai de la charité. A Dieu ne plaise que j'en impute la faute aux deux chambres : il n'est pas besoin d'en charger ni l'une ni l'autre. J'espère qu'elles sont exemptes de ce crime; car je crois que les mauvais ministres d'entre eux et moi ont été les causes principales de tout ce sang répandu : tellement que, par manière de parler, comme je m'en trouve exempt, j'espère et prie Dieu qu'ainsi soit qu'ils le soient aussi. Néanmoins, à Dieu ne plaise que je sois si mauvais chrétien, que je ne confesse que les jugemens de Dieu sont justes contre moi; car souvente-fois il punit justement par une injuste sentence : cela se voit ordinairement. Je dirai seulement qu'un injuste arrêt que j'ai souffert être exécuté contre Strafford est puni

présentement par un autre injuste, donné contre moi-même. Ce que j'ai dit jusques ici, c'est pour vous faire voir mon innocence. Maintenant, pour vous faire voir que je suis bon chrétien, voilà un honnête homme (montrant au doigt le sieur Juxson), lequel portera témoignage que j'ai pardonné à tout le monde, et en particulier à ceux qui sont auteurs de ma mort. Quels ils sont? Dieu le sait : je ne désire pas le savoir. Je prie Dieu de leur pardonner. Mais ce n'est pas tout : il faut bien que ma charité passe plus avant. Je souhaite qu'ils se repentent; car véritablement ils ont commis un grand péché en cette occurrence. Je prie Dieu, avec saint Etienne, qu'ils n'en reçoivent pas la punition; non-seulement cela, mais encore qu'ils puissent prendre la vraie voie d'établir la paix dans le royaume; car la charité me commande non-seulement de pardonner aux personnes particulières, mais aussi de tâcher jusqu'à mon dernier soupir de mettre la paix dans le royaume.

« Maintenant, messieurs, il faut vous faire voir comme vous êtes en mauvais chemin, et tâcher de vous remettre en un meilleur. Premièrement, pour vous montrer que vous vous détournez de la justice, je vous dirai que tout ce que vous avez jamais fait, à ce que j'en ai pu concevoir, a été par voie de conquête. Certainement c'est une mauvaise voie : car une conquête, messieurs, n'est jamais juste, s'il n'y a quelque bonne et légitime cause, soit pour quelque tort reçu, ou en ayant droit légitime; et alors, si vous outrepassez cela, la première contestation que vous avez rend votre cause injuste à la fin, quoiqu'elle fût juste au commencement. Mais si ce n'est par con-

quête, c'est une grande violence, comme un pirate reprocha un jour à Alexandre qu'il étoit le grand voleur, mais que pour lui il se contentoit de n'être que le petit. De sorte, messieurs, que je trouve la voie que vous tenez fort mauvaise. A présent, pour vous mettre en bon chemin, soyez assurés que vous ne ferez jamais bien, et que Dieu ne vous assistera jamais, que vous ne donniez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et au Roi ce qui appartient au Roi : je veux dire à mes successeurs; et au peuple ce qui appartient au peuple. Je suis autant pour le peuple qu'aucun de vous. Il vous faut donner ce qui appartient à Dieu, en réglant son Eglise droitement selon l'Ecriture, laquelle est à présent en désordre. Pour vous en dire la voie en détail présentement, je ne le puis faire. Je vous dirai seulement qu'il seroit bon d'assembler un synode national, où chacun pourroit disputer avec toute liberté, et que les opinions qui paroîtroient évidemment bonnes fussent suivies. Quant au Roi, en vérité je ne veux pas; (puis, se tournant vers un gentilhomme qui touchoit à la hache: *Ne gâtez pas la hache*) quant au Roi, les lois du royaume vous en instruiront clairement: et partant, comme cela me touche en mon particulier, je ne vous en dis qu'un mot en passant. Pour le peuple, certainement je désire autant sa liberté et franchise que qui que ce soit; mais il faut que je vous dise qu'elle consiste à être conservée par les lois, par lesquelles ils soient assurés de leurs vies et de leurs biens. Ce n'est pas qu'il faille qu'ils aient part au gouvernement, messieurs : cela ne leur appartient pas. Un souverain et un sujet sont bien différens l'un de l'autre; et pourtant jusqu'à ce que vous

fassiez cela, je veux dire que vous mettiez le peuple en cette sorte de liberté, certainement il n'en aura jamais. Messieurs, c'est pour ce sujet que je suis ici. Si j'eusse voulu donner lieu à un arbitrage, afin de changer les lois selon la puissance du glaive, j'eusse pu éviter ceci. Partant, je vous dis et prie Dieu qu'il en détourne son châtiment de dessus vous ; car je suis martyrisé pour le peuple véritablement. Messieurs, je ne vous tiendrai pas long-temps : je vous dirai seulement que j'eusse pu demander quelque peu de temps pour mettre ceci en meilleur ordre, et le digérer mieux ; mais j'espère que vous m'excuserez. J'ai déchargé ma conscience. Je prie Dieu que vous preniez les voies les plus propres pour le bien du royaume et votre propre salut. »

Alors le sieur Juxson dit au Roi : « Ne plaît-il « pas à Votre Majesté, quoique l'affection qu'elle a « pour la religion soit assez connue, de dire quelque « chose pour la satisfaction du peuple ? »

Le Roi alors lui répondit : « Je vous remercie de « tout mon cœur, monseigneur, parce que j'allois « oublier ce que j'avois eu dessein de dire. » Puis se tournant vers le peuple, lui dit : « Messieurs, je pense « que ma conscience et ma religion est fort bien « connue de tout le monde, et partant je déclare de- « vant vous tous que je meurs chrétien, professant « la religion de l'Eglise anglicane, en l'état que mon « père me l'a laissée ; et je crois que cet honnête « homme (montrant le sieur Juxson) le témoi- « gnera. » Puis se tournant vers les officiers, il dit : « Messieurs, excusez-moi en ceci, ma cause est juste,

« et mon Dieu est bon ; je n'en dirai pas davantage. » Puis il dit au colonel Haker : « Ayez soin, s'il vous « plaît, qu'on ne me fasse pas languir. » Et alors un gentilhomme approchant de la hache, le Roi lui dit : « Prenez garde à la hache, je vous prie ; prenez garde « à la hache. » Ensuite de quoi le Roi parlant à l'exécuteur, lui dit : « Je ferai ma prière fort courte, et « alors j'étendrai les bras..... » Puis le Roi demanda son bonnet de nuit au sieur Juxson, et, l'ayant mis sur sa tête, il dit à l'exécuteur : « Mes cheveux vous « empêchent-ils ? » Lequel le pria de les mettre sous son bonnet : ce que le Roi fit, aidé de l'évêque et de l'exécuteur. Puis le Roi, se tournant derechef vers l'évêque, lui dit encore une fois : « Ma cause est « juste, et mon Dieu est bon. » Alors le sieur Juxson lui dit : « Il n'y a plus qu'un pas, Sire, et ce pas est « fâcheux, mais il est court ; et vous pouvez considé- « rer qu'il vous transportera promptement de la terre « au ciel, et là vous trouverez beaucoup de joie. » Le Roi lui répondit : « Je vais d'une couronne cor- « ruptible à l'incorruptible, où il ne peut pas y avoir « de trouble, non, aucun trouble du monde. — « Oui, lui dit le sieur Juxson, vous changez votre « couronne temporelle à une éternelle : c'est un fort « bon échange. » Le Roi dit ensuite à l'exécuteur : « Mes cheveux sont-ils bien ? » Puis il ôta son manteau, et donna son cordon bleu, qui est l'ordre de la Jarretière, audit sieur Juxson, disant : « Souvenez- « vous ; » et le reste il le dit tout bas. Puis le Roi ôta son pourpoint, et demeurant avec sa camisole, remit son manteau sur ses épaules. Puis, regardant le billot, dit à l'exécuteur : « Il vous le faut bien attacher. —

« Il est bien attaché, lui répondit-il. » Et le Roi continuant lui dit : « On le pouvoit faire plus haut. — « Il ne le sauroit, Sire, pour être bien. » A quoi le Roi ajouta : « Quand j'étendrai les bras, alors..... » Après quoi, ayant dit deux ou trois mots tout bas et debout, les yeux et les mains levés au ciel, il s'agenouilla incontinent, mit son cou sur le billot; et alors l'exécuteur remettant encore ses cheveux sous son bonnet, le Roi lui dit, pensant qu'il l'allât frapper « Attendez le signe. — Je le ferai, Sire, lui répon- « dit cet homme. » Puis faisant une petite pause, le Roi peu après étendit les bras, et l'exécuteur sépara sa tête d'un seul coup. Quand la tête fut tranchée, l'exécuteur la prit, et la montra au peuple, et son corps fut mis en un coffre couvert pour ce sujet de velours noir.

Sic transit gloria mundi.

Peu de jours après cet horrible meurtre, la reine d'Angleterre reçut une fausse nouvelle qui lui apprit que le Roi son mari avoit été amené de la prison jusque sur l'échafaud; qu'on lui avoit voulu couper la tête, mais que le peuple s'y étoit opposé. Je crois que milord Germain son ministre, qui savoit le mauvais état des affaires du Roi son mari, la voulut préparer par cette fabuleuse histoire à ce funeste coup; et cette princesse, quoiqu'elle ne vît son mal qu'à demi, en nous contant cette pitoyable aventure jeta beaucoup de larmes; mais elle se consoloit dans l'espérance que le peuple le sauveroit, puisqu'il commençoit à s'émouvoir en sa faveur.

Le 19 du mois, elle reçut enfin cette horrible nou-

velle comme véritable, et on ne put pas lui déguiser son malheur plus long-temps. Ce mal si grand, si terrible et si certain, produisit en elle tous les sentimens de douleur qu'elle étoit capable de sentir. Cette malheureuse Reine s'affligea et souffrit infiniment, mais elle ne mourut point; et ce qui pouvoit être le seul remède de ses maux lui manqua en cette occasion.

Porque jamas (1) *muere un triste*
Quando convienne que muera.

Elle m'a depuis souvent dit elle-même qu'elle étoit étonnée comment elle avoit pu survivre à ce malheur. Elle connoissoit que la vie ne lui pouvoit plus être agréable. Elle perdoit une couronne; mais ce qu'elle regrettoit le plus, c'étoit un mari bon, juste, sage, digne de son amitié et de l'amour de ses sujets. Elle étoit tombée dans une condition déplorable; et, de la plus opulente reine de la terre, elle ne voyoit alors dans l'avenir, et selon toutes les apparences, qu'une continuelle suite de misères et d'afflictions qui devoient lui faire de l'horreur. Elle avoit des lumières et de nobles sentimens, et par conséquent elle devoit voir tout ce qu'elle perdoit, et ce qu'elle devoit à la mémoire d'un Roi qui l'avoit fort aimée, qui lui avoit donné sa confiance tout entière, et qui l'avoit toujours infiniment considérée. Il avoit partagé sa grandeur et ses richesses avec elle : il étoit juste alors qu'elle goûtât une grande part de ses amertumes, et qu'elle mourût tous les jours de sa vie, au lieu de ce qu'il étoit mort une fois. Elle en a porté en effet un deuil

(1) *Porque jamas, etc.* : Un malheureux ne meurt jamais quand il lui convient de mourir.

perpétuel et sur sa personne et dans son cœur : autant néanmoins que selon son humeur elle en a été capable, car naturellement elle avoit plus d'enjouement dans l'esprit que de sérieux. Le premier jour de sa douleur, je n'eus point l'honneur de la voir, parce que la violence de son mal la rendit invisible; mais le lendemain, ayant obtenu par l'aide de mes amis un passage pour aller trouver la Reine à Saint-Germain, je fus prendre congé de cette Reine affligée. D'abord qu'elle me vit, elle me commanda de me mettre à genoux auprès de son lit; et, me faisant l'honneur de me donner sa main avec mille sanglots qui souvent interrompirent son discours, elle me commanda d'apprendre à la Reine l'état où elle étoit, et de lui dire de sa part que le Roi son seigneur, dont la mort alloit la rendre la plus malheureuse femme du monde, ne s'étoit perdu que pour n'avoir jamais su la vérité; qu'elle lui conseilloit de ne point irriter ses peuples, à moins que d'avoir la puissance de les dompter tout-à-fait; que le peuple étoit une bête féroce qui ne s'apprivoisoit jamais; que le Roi son seigneur l'avoit éprouvé, et qu'elle prioit Dieu qu'elle eût plus de bonheur en France qu'ils n'en avoient eu en Angleterre; mais que surtout elle lui conseilloit d'écouter ceux qui lui diroient la vérité, de travailler à la découvrir, et de croire que le plus grand des maux qui pouvoient arriver aux rois, et celui qui seul détruisoit leurs empires, étoit de l'ignorer. Que si j'étois fidèle à la Reine, je lui devois dire ces choses et lui parler clairement sur l'état de ses affaires, puisque c'étoit le plus grand service que je pourrois lui rendre; et finit par un compliment qui s'adressoit à la Reine,

avec quelques ordres qu'elle me donna, qui regardoient les intérêts du prince de Galles, devenu roi sans royaume par la mort du Roi son père. Le duc d'Yorck son second fils, âgé de quinze ans, après s'être échappé d'Angleterre comme je l'ai déjà dit, étoit venu depuis peu de Hollande pour demeurer auprès d'elle. Elle désiroit, pour ces deux princes ses enfans, que le Roi et la Reine reconnussent en France le prince de Galles pour roi d'Angleterre, et qu'on traitât le second de la même manière que le prince son frère aîné l'avoit été. Elle me commanda d'en parler à la Reine de sa part; puis, me serrant la main, me dit, avec un redoublement de douleur rempli de beaucoup de tendresse, qu'elle venoit de perdre un Roi, un mari et un ami, dont elle ne pouvoit jamais assez pleurer la perte; et qu'il falloit nécessairement que le reste de sa vie cette séparation lui fût un éternel supplice.

J'avoue que les larmes et les paroles de cette princesse me touchèrent vivement. Outre la part que je pris à sa douleur, mon esprit fut étonné des paroles qu'elle me commanda de dire à la Reine, et des malheurs qu'elle me fit appréhender pour elle. L'état où je la croyois, et celui où étoit la France, me firent une forte impression; et je n'oublierai jamais les sages discours de cette Reine, qui, détrompée et instruite par sa propre expérience, sembloit nous présager de grands maux. Le Ciel voulut nous en préserver; mais comme nous les méritions tous de la justice de Dieu, il faut lui rendre grâces de sa miséricorde, et se souvenir de cette belle leçon pour les rois et même pour les particuliers: que la vérité est toujours nécessaire à savoir pour la conduite de notre vie.

Ce même jour, ma sœur et moi, accompagnées de notre petit domestique, partîmes de Paris, escortées d'une troupe de cavalerie du régiment du prince de Conti que commandoit Barrière, ce gentilhomme dont j'ai parlé ailleurs, qui étoit attaché à ce prince, et qui par conséquent avoit le malheur d'être compté au nombre des ennemis de la Reine, après avoir été un de ses plus fidèles serviteurs. Nous fûmes reçues à Saint-Denis par le comte Du Plessis, qui commandoit à la place du maréchal Du Plessis son père. Il nous donna un bon repas et de bons lits, et le lendemain nous arrivâmes heureusement à Saint-Germain. Il nous fallut prendre un grand détour, et nous passâmes par plusieurs villages, où nous remarquâmes une désolation effroyable. Ils étoient abandonnés de leurs habitans: les maisons étoient brûlées et abattues, les églises pillées, et l'image des horreurs de la guerre y étoit dépeinte au naturel. Je trouvai la Reine dans son cabinet, accompagnée du duc d'Orléans, du prince de Condé, de la princesse de Carignan et d'une grande presse. La cour alors étoit fort grosse, parce que tous ceux qui n'étoient point de la Fronde s'étoient rendus auprès du Roi. L'appartement de la Reine, outre les personnes de la première qualité qui composoient la cour, étoit rempli d'une grande quantité de gens de guerre, et je ne vis jamais tant de visages inconnus.

La Reine étoit au milieu de ce grand monde, qui paroissoit gaie et tranquille; elle ne paroissoit point appréhender les malheurs dont elle étoit menacée par les gens de bon sens, et qui jugeoient de l'avenir par les choses passées et présentes. Il ne falloit pas mettre de ce nombre les mauvaises prophéties de ceux qui

vouloient décrier sa conduite, et qui prétendoient, en l'intimidant, l'obliger de chasser son ministre; ils ne méritoient pas d'être écoutés, et l'apparente gaieté de la Reine avoit pour but de les faire taire. On ne peut pas en douter; car, en l'état où elle se voyoit, il étoit difficile qu'ayant autant de sagesse et de raison qu'elle en avoit, elle pût avoir une gaieté véritable.

Quand je partis de Paris, j'avois le cœur rempli de tout ce que l'on m'avoit dit dans cette ville. Je croyois que la Reine étoit menacée de perdre sa couronne, ou tout au moins la régence; mais, étant à Saint-Germain, je fus surprise quand j'entendis les railleries qui se faisoient contre les Parisiens et les frondeurs, et contre ceux qui lamentoient sur les misères publiques. Je ne trouvai point qu'on eût peur de ce grand parti qui paroissoit si redoutable à toute l'Europe; et, pour n'être pas moquée, il me fallut faire bonne mine avec ceux qui traduisoient en ridicule les choses les plus sérieuses, et qui, se moquant des deux partis, n'avoient aucun dessein que de profiter de ces désordres.

Le soir, après que la Reine fut retirée, elle me commanda de lui dire tout ce que je savois de l'état de Paris et de celui des esprits. Comme j'avois une véritable tristesse dans l'ame, je lui contai librement ce qui m'avoit paru de contraire à ses intérêts, et ne manquai pas de lui dire tout ce que la reine d'Angleterre m'avoit ordonné de lui faire savoir de sa part. On s'imaginoit à Paris qu'elle ignoroit l'état de ses affaires; que son ministre lui faisoit croire que l'on y étoit dans une extrême souffrance, et que les mutins seroient bientôt réduits à lui demander miséricorde.

Il est néanmoins véritable qu'elle étoit instruite de tout ce qu'il étoit nécessaire qu'elle sût; mais voulant travailler à punir ou du moins à modérer l'excès de l'audace du parlement, et ne voulant pas non plus éloigner son ministre, ses résolutions étoient prises, et toutes les crieries du public ne la faisoient nullement changer. Elle me fit l'honneur de me dire ce qu'elle avoit déjà dit à d'autres, et que je pense avoir déjà aussi écrit, qu'elle croyoit être obligée de le retenir, de peur qu'il ne lui en arrivât autant qu'au roi d'Angleterre, et qu'après l'avoir chassé on ne vînt jusqu'à elle; que les princes la voyant sans ministre, lui en voudroient donner un; que ne se pouvant accorder là-dessus, comme il étoit raisonnable de le croire, cela feroit naître des brouilleries plus grandes que les premières; et qu'enfin elle le vouloit conserver, non-seulement parce qu'elle étoit satisfaite de ses bonnes intentions et de sa fidélité, mais parce qu'elle étoit persuadée qu'en le soutenant elle rétabliroit l'autorité royale, et empêcheroit qu'on ne lui ôtât la régence. Elle ajouta que la conservation ne lui en étoit considérable que par l'affection qu'elle avoit pour le Roi; et elle me fit l'honneur de me dire en soupirant que je savois moi-même qu'elle n'étoit point ambitieuse, et que par son inclination le repos lui auroit été plus agréable que la puissance. Puis elle conclut par ces belles paroles : Qu'elle croyoit bien faire, et qu'elle laissoit le reste sous la conduite de Dieu, de qui elle espéroit par sa miséricorde qu'il n'abandonneroit point l'innocence du Roi, qui, selon les apparences, avoit encore conservé devant ses yeux la grâce de son baptême. Je la trouvai un peu étonnée de cet

envoyé de l'archiduc, dont elle ne savoit point encore la fausseté; et, assez touchée de la mort du roi d'Angleterre, elle me dit elle-même que c'étoit un coup qui devoit faire trembler les rois; mais à son égard, étant persuadée qu'elle faisoit ce qu'elle devoit et ce qu'elle n'avoit pu éviter de faire, son esprit demeuroit tranquille au milieu de tant d'orages. En effet, son humeur toujours égale, fortifiée d'une ame qui ne se laissoit pas troubler aisément, la faisoit paroître à Saint-Germain, environnée de ses armées, avec le même repos que parmi les dames qui formoient son cercle à Paris.

Le 22 ou 23 février, le nonce et l'ambassadeur de Venise vinrent trouver la Reine, l'un de la part du Pape, et l'autre de sa république. Dans leur audience, ils l'exhortèrent fort à la paix, et touchèrent, à son avis, un peu trop fortement à ce qui paroissoit être le sujet de la guerre. Elle s'en fâcha; et, les interrompant, elle leur dit qu'elle trouvoit bien des gens qui lui disoient qu'il falloit faire la paix et qu'il falloit pardonner, mais que personne ne lui parloit de rétablir l'autorité du Roi son fils, qui s'en alloit détruite, si elle ne travailloit à la relever en châtiant les rebelles, et les forçant à se remettre à leur devoir. Elle avoit sujet de parler de cette sorte, car les consultations qu'elle avoit fait faire sur cet article aux docteurs les plus sévères, et dont elle vouloit suivre les sentimens, étoient de véritables marques du désir qu'elle avoit de la paix; mais il sembloit qu'elle devoit par ses propres obligations travailler premièrement à remettre la France en état de pouvoir profiter de sa bonté, qui jusques alors, par la mauvaise disposition des esprits,

n'avoit fait qu'empirer ses maux. Cette bonté étoit plus grande en elle et plus effective qu'apparente : elle avoit toujours voulu cacher la sienne, pour faire mieux paroître celle de son ministre.

Le 25 février, les députés de Paris arrivèrent; et le premier président, qui suivit l'exemple du nonce, fut traité de même manière. Il avoit accoutumé de parler avec beaucoup de hardiesse sur les désordres de l'Etat, et le ministre avoit toujours une grande part dans ses harangues, qui étoient plutôt des libelles diffamatoires contre lui que des remontrances à la Reine. Celle qu'il fit en cette occasion fut de la nature des autres. Après avoir sur ce chapitre contenté son parti et la plus grande partie de son auditoire, il supplia la Reine de faire cesser les désordres, de leur donner la paix, et de revenir à Paris y ramener le Roi, et par conséquent le bonheur et la joie. Il dit ces mêmes mots, parlant de l'intelligence que quelques-uns du parti avoient eue avec l'archiduc, et voulant justifier le parlement : Que cette grande et illustre compagnie avoit son intérêt si étroitement uni à celui du Roi et de l'Etat, et avoit donné en toutes rencontres de si glorieuses marques du zèle qu'elle avoit pour le soutien de l'autorité royale, qu'il étoit difficile de s'imaginer que quelques-uns de ceux qui la composoient fussent capables d'oublier le premier et le plus juste de ses devoirs; que ce zèle avoit paru avec éclat non-seulement du temps de nos pères par ce fameux arrêt (1) qui, malgré les artifices des étrangers, rendit

(1) *Par ce fameux arrêt :* Cet arrêt est du 28 juin 1593. Les Espagnols ayant eu le projet de donner la couronne de France à l'infante Clara-Eugenia, fille de Philippe II, le parlement fit remontrance au duc

à la loi salique sa première vigueur, et servit si fort à la conservation de la couronne dans l'auguste maison de Bourbon, mais encore de leur temps par le soin que leur compagnie avoit eu d'affermir, durant les minorités des rois, les régences des reines-mères. Sur quoi la Reine et M. le prince dirent quelques paroles de ressentiment, qui témoignoient qu'elle ni lui n'approuvoient pas ce qu'il avoit dit des arrêts du parlement touchant la loi salique et des régences; et le chancelier dit, en s'écriant contre cela, que le Roi étoit le maître des ordonnances, qu'il les faisoit et défaisoit comme il lui plaisoit, et que les compagnies devoient seulement apporter une obéissance aveugle à sa volonté. Mais toutes ces contestations et ces hardiesses ne brouilloient point à la cour ce vénérable magistrat. Le cardinal Mazarin avoit fait des injures ce que Mithridate avoit fait du poison, qui, au lieu de le tuer, vint enfin, par la coutume, à lui servir de nourriture. Le ministre de même sembloit par son adresse faire un bon usage des malédictions publiques: il s'en servoit pour acquérir auprès de la Reine le mérite de souffrir pour elle, et d'être la victime des injustes passions des sujets du Roi; et beaucoup davantage pour cacher l'amitié de ses amis, qui dans le vrai ne l'étoient guère. Il le voyoit bien sans doute; mais, ne pouvant mieux faire, il consentoit qu'ils en usassent ainsi pour maintenir, leur crédit et pour être mieux en état de le servir dans les bonnes occasions.

de Mayenne, alors lieutenant général du royaume, pour qu'il ne consentît à aucun traité favorable à un prince ou à une princesse de maison étrangère, et déclara nulles toutes conventions faites ou à faire contre la loi salique.

En effet, dès le soir même le premier président et le président de Mesmes vinrent trouver la Reine comme des particuliers, et conférèrent dans son cabinet avec le ministre, où se trouvèrent les princes; et, malgré l'arrêt que leur compagnie avoit donné contre lui, ils le traitèrent toujours de premier ministre. Ils firent espérer à la Reine, avant que de partir, une autre députation pour parler tout de bon de la paix, et lui demandèrent finement des vivres et du blé pour autant de jours qu'on y travailleroit, supputant pour chaque jour ce qui étoit à peu près nécessaire pour fournir Paris. La Reine ne leur accorda pas leur demande, mais leur fit espérer que s'ils agissoient fidèlement, elle ne leur refuseroit rien de tout ce qui seroit raisonnable. Les députés tâchoient, sous l'apparence de la paix, d'obtenir des vivres; car ils commençoient à enchérir, et le peuple pâtissoit déjà beaucoup, mais pas assez pour en être humilié. La Reine aussi, de son côté, croyoit bien faire en leur faisant espérer qu'elle leur en donneroit; elle vouloit embarquer le parlement, par la nécessité du peuple, à consentir à ses volontés, et à réduire les généraux de Paris à l'accommodement auquel ils s'opposoient de toutes leurs forces.

A la seconde députation, les blés furent accordés; mais la Reine eut sujet de se repentir d'avoir eu pitié de ceux qui souffroient. Elle redonna des forces à ce parti, et ne diminua pas leur malice: si bien qu'elle perdit les avantages qu'elle auroit pu tirer de leurs souffrances. Cette princesse, après les avoir si favorablement traités, leur fit donner une réponse par écrit qui, pour être instructive, peut tenir sa place dans ces Mémoires.

Réponse de Sa Majesté aux députés du parlement.

« Le Roi étant au conseil, par l'avis de la Reine régente sa mère présente, où étoient aussi monseigneur le duc d'Orléans, M. le prince, et autres notables personnages dudit conseil, délibérant sur ce qui lui a été représenté par les députés de la compagnie se disant tenir le parlement de Paris, a commandé la présente réponse leur être baillée.

« Sa Majesté auroit eu très-grande raison de n'admettre pas à sa présence lesdits députés, ayant chaque jour de nouveaux sujets d'être plus indignée contre la conduite de leur compagnie, et en cetui notamment dont ils viennent de lui rendre compte, et dont elle avoit déjà eu l'avis, d'avoir reçu un envoyé de la part des ennemis de l'Etat.

« Sa Majesté est d'ailleurs très-bien informée des allées et venues qui se sont faites de Paris à Bruxelles, du sujet de la venue de Saint-Ibal et de Sauvetat, dont le premier est avec le duc de Longueville, et l'autre est ici prisonnier, après s'être abouchés avec la duchesse de Chevreuse et avec des ministres d'Espagne.

« Elle sait que Laigues, envoyé à Bruxelles par quelques particuliers qui ont conjuré la ruine de l'Etat en tant qu'elle pourroit dépendre de leur malice, a été celui qui a recherché et fait résoudre l'archiduc et le comte de Pigneranda, qui le conseille, d'envoyer une personne expresse à ladite compagnie, avec une simple lettre dont la créance seroit faite à Paris même par ceux qui l'avoient envoyé, selon l'état où se trouveroient pour lors les affaires : ledit Laigues ne se contentant pas d'assurer lesdits ministres qu'ils en tire-

roient de très-grands avantages pour les intérêts du Roi leur maître, mais (ce qui fait horreur à le dire) qu'ils causeroient un bouleversement général dans la France, s'ils savoient bien profiter de cette occasion par les moyens qu'il leur en suggéreroit.

« Comme ceux qui, contre l'intention et au désu de ladite compagnie, ont formé les Mémoires dont Laigues a été chargé, sont les mêmes qui, avant que le Roi partît de Paris, entretenoient des intelligences avec les ennemis de l'Etat pour se saisir de la personne de Sa Majesté;

« Comme ce sont les mêmes qui travailloient alors à exciter des séditions dans Paris, les mêmes qui se partageoient dedans et dehors la ville pour traiter avec des princes qui sont depuis entrés dans le parti, les mêmes qui après l'accommodement fait en ce lieu au mois d'octobre dernier, par la déclaration que Sa Majesté y fit expédier, qui sembloit avoir ôté pour jamais la racine de toute division, reconnoissant que les ennemis se résoudroient peut-être à faire la paix, sur ce qu'ils auroient perdu l'espérance de voir naître des troubles dans le royaume, leur firent savoir aussitôt qu'ils ne devoient point se mettre en peine de cet accommodement, et qu'ils feroient en sorte qu'avant qu'il se passât six semaines le parlement remueroit tout de nouveau, et mettroit plus d'affaires que jamais sur les bras de la Reine, les assurant même qu'il seroit alors fortifié par l'attachement de divers princes et autres personnes de qualité;

« Comme ce sont les mêmes qui ont eu le crédit dans ladite compagnie, au grand regret des bons, de la porter à faire tant de choses extraordinaires qui se

sont passées depuis la sortie du Roi de Paris, on n'a pas sujet d'être surpris qu'ils aient encore eu le pouvoir de lui faire exercer cet acte de souveraineté, et de recevoir des envoyés des princes, et, qui plus est, d'un prince ennemi de l'Etat, en même temps qu'elle venoit de refuser d'écouter ceux qui lui avoient été envoyés par le Roi son maître et son souverain.

« Le sieur de l'Isle, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, qui alloit de sa part vers ladite compagnie, n'y fut pas reçu à cause des formes. Cependant elle en trouve pour recevoir l'envoyé de l'archiduc, qui a les armes à la main contre le Roi; mais non pas dans ses registres, ni même dans ceux du parlement de la Ligue.

« Elle refuse l'entrée à Paris à un héraut envoyé de la part du Roi, prenant prétexte sur ce que ceux qui la composent n'étant pas souverains, ils auroient manqué au respect qu'ils doivent à Sa Majesté en l'admettant; mais ils oublient qu'ils sont sujets, et agissent en souverains quand il est question de recevoir un ambassadeur de la part des ennemis de l'Etat, qui est un moine, aumônier du comte de Garcies, gouverneur de Cambray, lequel avoit de longue main des intelligences dans Paris, et y donnoit des avis toutes les semaines et en recevoit, y ayant même demeuré long-temps depuis la mort du feu Roi, et fait diverses menées très-préjudiciables au service de Sa Majesté avec des prisonniers de guerre espagnols, qui obligèrent à prendre la résolution de l'arrêter, dont son évasion empêcha l'effet.

« Il a été aisé à voir que sa créance a été composée à Paris par ceux-là mêmes qui l'y ont attiré : autre-

ment l'artifice des ministres d'Espagne auroit été trop grossier; et même de faire dire à ladite compagnie qu'on leur a tout offert pour conclure promptement la paix, à condition qu'ils assisteroient le Roi des forces d'Espagne pour opprimer ladite compagnie et ruiner Paris : en même temps que le comte de Pigneranda, écrivant ici le 12 février, se plaint qu'on ne lui ait rien fait savoir, par le retour du sieur Friquet, qui soit précis et individuel sur les intérêts du Roi son maître et de M. de Lorraine, et que par la même lettre ledit comte prie qu'on lui dépêche une personne expresse, avec quelque plus grand éclaircissement des intentions du Roi : ce qui fait bien voir évidemment qu'il n'a pas reçu des offres si avantageuses pour la paix, et qu'il ne refuse pas de la traiter ici pour ne le juger ni honnête ni sûr, comme on a fait dire à ladite compagnie par ce moine. Et en effet, ensuite de cette lettre, Sa Majesté a choisi le sieur de Vautorte, conseiller d'Etat, pour aller à Bruxelles où il négocie présentement, ayant trouvé un sauf-conduit de l'archiduc à Cambray pour y passer en toute sûreté.

« Sa Majesté, qui veut bien donner à ladite compagnie toutes les lumières qui dépendent d'elle pour l'empêcher d'être surprise par cet artifice, a eu la bonté d'ordonner qu'on fasse voir auxdits députés les originaux desdites lettres du comte de Pigneranda, dans lesquelles ils verront aussi comme il se préparoit à s'avancer de deçà pour conférer avec les ministres du Roi et donner la dernière main au traité de paix; et il seroit déjà en France, si les espérances qu'il a conçues de tirer de plus grands avantages de ces divisions, et les

instances qui lui ont été faites à Bruxelles par ceux qui ont sollicité l'archiduc à Bruxelles d'envoyer vers ladite compagnie, ne lui avoient fait chercher des prétextes de différer son voyage. Ils pourront aussi remarquer dans lesdites lettres que ce que l'envoyé a dit de la part du Roi catholique est une manifeste supposition, puisqu'il lui étoit impossible de donner des ordres sur des affaires dont il ne pouvoit avoir encore aucune connoissance.

« Tout cela, et beaucoup d'autres circonstances que l'on omet, sembloient obliger Sa Majesté à ne pas recevoir les députés; mais considérant qu'il y a dans ladite compagnie nombre de bons Français bien intentionnés pour l'Etat, et à qui le cœur saigne de voir pratiquer à tous momens ce que la plus grande malice auroit eu peine à concevoir, Sa Majesté a voulu en user comme bon père de famille, qui, quelque grandes que puissent être les fautes de ses enfans, ne se lasse jamais de leur tendre la main pour tâcher à les remettre dans le bon chemin, et a résolu de lui donner encore cette marque de sa bonté lorsqu'elle a plus sujet d'être offensée. Ainsi toute la France verra qu'elle n'a oublié aucune voie imaginable pour la ramener à son devoir, et pour l'obliger à faire cesser les misères de Paris, et à prévenir celles dont le royaume est menacé par les ennemis domestiques et étrangers. Et, à tout événement, si les cœurs étoient encore après cela si endurcis que de ne pas vouloir rendre au Roi l'obéissance qui lui est due, elle seroit seule responsable devant Dieu, devant le Roi, la maison royale et tous les ordres du royaume, des maux qui en arriveront.

« Pour ce qui est de la paix, qui est un prétexte qui ne manque jamais à ceux mêmes qui l'appréhendent le plus, et qui ont le plus de passion de brouiller, il n'y a personne, tant soit peu informée des affaires, qui ne sache que comme les Impériaux ont été obligés de consentir à celle d'Allemagne qui a été conclue avec tant de gloire et d'avantage pour cette couronne, et où elle a eu même lieu de faire paroître sa modération en rendant grand nombre de places importantes et des Etats entiers, les Espagnols auroient été aussi contraints de donner les mains à un accommodement, si la conduite de quelques factieux ne leur eût fait concevoir de si fortes espérances de ces divisions et de remuemens dans le royaume, qu'ils ont cru en devoir attendre l'événement pour en profiter.

« Car, pour ce qui est de l'offre que l'on a fait faire par le moine, comme de la part de l'archiduc, de rendre ladite compagnie arbitre de cette grande affaire, quand la proposition seroit aussi sincère que toute apparence et raison ne veut pas qu'elle le soit, ce n'est pas un honneur que les Espagnols lui rendent, c'est une injure et un affront qu'ils font à tout ledit corps.

« La France a souvent offert aux Espagnols de se soumettre à tous les points indécis, et qui sont demeurés en différend à l'arbitrage et à la décision ou des Provinces-Unies avec le prince d'Orange, ou dudit sieur prince d'Orange appelant avec lui quelques-uns des ministres des Etats, ou de la reine de Suède, ou des princes ou Etats de l'Empire, conjointement ou séparément, ainsi qu'ils aimeroient le mieux : ce

qu'ils ont toujours constamment refusé; et ils s'adressent aujourd'hui à ladite compagnie pour lui déférer ce jugement, c'est-à-dire la disposition des plus grands intérêts que leur couronne ait à démêler avec celle-ci.

« Ne lui seroit-ce pas une tache qu'étant toute composée de Français, le roi d'Espagne la jugeât plus portée en sa faveur, et s'en promît un meilleur traitement que de la Reine même qui est sa sœur, ou que de tant de princes et potentats étrangers avec qui il est en paix, et même en liaison?

« Les Espagnols ont fait voir par leur conduite en tout temps qu'ils ne souhaitent rien tant que la diminution de la puissance, de la grandeur et de l'autorité du Roi; et cependant ils ont recours à ladite compagnie par préférence à tous autres, et déclarent qu'ils la choisissent pour arbitre de tous leurs différends. Peuvent-ils offenser plus sensiblement de bons Français et des officiers, que de les croire capables d'être, sous un prétexte spécieux, des instrumens propres à l'abaissement de leur Roi et à l'affoiblissement de cette monarchie, qui est toujours la principale visée qu'ils ont toujours en toutes leurs actions?

« Ceux qui ont formé l'instruction du moine ont bien mal raisonné, de ne s'être pas aperçus qu'ils lui ont fait détruire d'un côté ce qu'ils lui faisoient établir de l'autre. Les Espagnols souhaitent, dit-il, la paix avec passion : et pour preuve de cela, ils sont disposés d'en passer par le jugement de ladite compagnie. Mais si cette passion étoit véritable et sincère, refuseroient-ils tant de places et de provinces entières qu'ils disent que le Roi leur a offertes, pour s'adresser à

d'autres, dont tout ce qu'ils pourroient attendre de plus favorable et de plus avantageux ne sauroit être que la promesse de la même chose, sans espérance d'aucune exécution, puisqu'elle ne peut jamais dépendre que des ordres du Roi?

« Y auroit-il quelqu'un assez simple pour se persuader qu'ils veuillent épargner la France? Ils y entreront avec toutes leurs forces, et profiteront de ces émotions dès qu'ils en auront le moyen, et qu'ils verront jour à nous faire du mal; mais l'intérêt particulier de ladite compagnie ne les poussera ni ne les arrêtera un seul moment: cette résolution dépendra purement de l'état de leur armée; et, s'ils ne le font pas, on n'en devra avoir obligation qu'à la saison, à leur foiblesse, et à la crainte d'exposer leurs troupes mal à propos.

« Pouvoient-ils faire une offense plus sanglante à ladite compagnie, que de la croire une matière facile et toute disposée à leur mettre la France en proie; que de s'adresser à elle sous le spécieux prétexte de la paix, et de l'assister quand ils n'ont autre dessein que de bien allumer la guerre civile dans le royaume, et de l'ensevelir dans ses ruines?

« Leurs affaires de tous côtés sont en pire état encore qu'elles ne paroissent l'être; et il est comme indubitable que si ces désordres intestins peuvent cesser bientôt, comme Sa Majesté y contribue de sa part, ils seront forcés à donner les mains sans délai à une paix, avec des conditions avantageuses pour cette couronne.

« C'est à quoi Sa Majesté s'applique, et continuera de le faire avec tous les soins possibles, sans oublier

aucun des moyens qui peuvent le plus tôt produire ce grand bien.

« Que si, contre les apparences, les ennemis refusent un accommodement honnête et équitable, et s'opiniâtrent à prétendre des conditions injustes et exorbitantes, telles que l'envoyé a supposé qu'on leur a offertes : en ce cas, comme la plus forte passion de la Reine et sa principale visée est le bien de l'Etat, la grandeur du Roi son fils, et de lui pouvoir un jour rendre compte de son administration, sans qu'il ait occasion de lui en faire le moindre reproche, Sa Majesté ne sera pas à la vérité assez hardie de disposer, quoiqu'à l'avantage d'un frère, de ce dont un Roi pupille, et son fils, se trouve en possession par une juste guerre, et principalement voyant que l'Espagne tient encore aujourd'hui divers royaumes que la France a autrefois possédés à juste titre. Elle ne voudra pas répondre si mal aux bénédictions que Dieu a versées si abondamment sur cet Etat, que d'abandonner en un seul jour aux Espagnols le fruit des travaux de tant d'années, toutes pleines de bons succès, et ce qui a coûté tant de peines au feu Roi, et tant de soins à monseigneur le duc d'Orléans et à M. le prince, qui ont exposé si librement leurs vies à mille périls pour conserver les conquêtes du feu Roi, et pour les augmenter, comme ils ont fait, de quantité de places importantes et d'une grande étendue de pays; et mondit seigneur le duc d'Orléans et M. le prince ont déclaré qu'ils ne se porteroient jamais à oser le conseiller à Sa Majesté. C'est pourquoi, en ce cas, elle se croiroit obligée de consulter l'avis des Etats-généraux du royaume, qui sont déjà intimés, et qui seront

bientôt assemblés, sur la résolution qu'elle auroit à prendre, ne pouvant douter qu'elle ne fût la meilleure, puisqu'elle auroit été prise par le consentement général de tous les ordres du royaume.

« Pour ce qui est des instances que lesdits députés ont faites à Sa Majesté quand, après sa sortie de Paris, elle a transféré la séance de ladite compagnie, ce n'a point été à dessein de punir ni les excès passés, ni de toucher aux personnes ou aux biens d'aucuns de ceux qui la composent. Son but n'a été que de travailler à remédier aux désordres qui ont travaillé l'Etat par la continuation de leurs assemblées, rétablir parmi eux la liberté des suffrages, qui étoit étouffée par des menaces continuelles, et par des billets qu'on jetoit pour rendre odieux au peuple ceux qui vouloient demeurer dans la modération, éteindre la faction qui se formoit dans Paris, et qu'on a depuis vu éclore si puissante, raffermir la tranquillité de la ville, et la mettre en état que le Roi y pût demeurer en sûreté.

« Sa Majesté, depuis, avoit envoyé un héraut à ladite compagnie pour lui faire savoir qu'elle donnoit assurance des personnes, des charges et des biens à tous ceux qui se rendroient près d'elle, sans exception d'aucun. Elle lui confirme encore la même grâce pour tous ceux qui s'y rendront dans le sixième du mois prochain.

« Et à l'égard de l'envoyé de l'archiduc, comme il eût été à souhaiter pour l'honneur de la compagnie que l'avis des soixante-douze, qui vouloient qu'on ne l'introduisît pas et qu'on l'envoyât au Roi, eût prévalu : aussi la meilleure réponse, et celle que Sa Ma-

jesté entend qu'on lui fasse, c'est de ne lui en donner aucune, pour faire connoître à son maître que si la compagnie a été facile à l'écouter, elle est incapable d'entrer en aucune intelligence et négociation avec les ennemis de la couronne.

« Pour ce qui est de l'instance que lesdits députés font à Sa Majesté, à ce qu'il lui plaise retirer ses troupes des environs de Paris, et laisser le passage pour l'entrée des vivres, l'exécution en dépend purement de ladite compagnie, et de la résolution qu'elle prendra de se rendre près de Sa Majesté avec les sûretés qu'elle lui donne.

« C'est ce que Sa Majesté attend de sa fidélité que lesdits députés lui sont venus protester, et que ladite compagnie, par une prompte obéissance, fera cesser les souffrances de la ville de Paris et les misères du pauvre peuple, afin que le calme une fois rétabli dans le royaume puisse produire bientôt la conclusion de la paix générale et le repos de la chrétienté.

« Fait au conseil d'Etat du Roi, tenu à Saint-Germain-en-Laye le vingt-cinquième jour de février 1649.

« *Signé* DE GUÉNÉGAUD. »

Les députés étant arrivés à Paris firent leur rapport à la compagnie, selon cette réponse et leurs particulières audiences. Le premier président y reçut des reproches, pour avoir conféré avec le cardinal sans le reste des députés. Là-dessus s'éleva dans le Palais un grand bruit et des cris effroyables, qui de ce lieu allèrent au peuple assemblé dans la grand'salle, dans la cour et dans les rues. Tous demandent des nouvelles de la députation : et comme le bruit courut

que le premier président avoit conféré avec le ministre, ils se mutinèrent, et dirent tous qu'ils ne vouloient point de paix avec le Mazarin; et quelques-uns proposèrent d'aller chez le premier président pour le piller, et le punir de ce qu'il vouloit s'accommoder avec lui.

La canaille étoit payée pour crier contre les commencemens de la paix. Les frondeurs, qui ne la vouloient point, ou plutôt qui vouloient qu'elle se fît par eux, avoient fait faire cette sédition contre le premier président, exprès pour l'embarrasser et l'intimider; mais cet homme, ayant déjà montré sa fermeté en beaucoup d'occasions, fit voir encore en celle-ci autant de courage qu'en toutes les autres; et, sans s'étonner, il dit au duc de Beaufort qu'il devoit faire apaiser ce tumulte : autrement que le désordre se feroit si grand, que peut-être lui-même n'en pouvant pas être le maître, il en seroit fâché, par les grands maux qu'il pourroit causer à toute la ville; et beaucoup des plus considérables de cette compagnie se réunirent au premier président. Ce prince, le chef des crieurs, fut enfin contraint, pour éviter un plus grand mal que celui de revoir le Mazarin dans Paris, d'aller lui-même apaiser le désordre. Il assura le peuple qu'on ne le trompoit point, en leur disant à tous qu'il chasseroit le Mazarin. Ce bruit étant apaisé, on résolut d'envoyer tout de nouveau des députés à la cour, sept de chaque chambre, pour aller traiter la paix; ce qui donna quelque espérance aux gens de bien, et fit croire à la Reine que les choses se passeroient comme elle le désiroit. Elle ne pouvoit pas s'imaginer que les députés osassent lui demander ce qu'ils

savoient certainement qu'elle ne vouloit pas leur accorder.

Le premier président, après avoir fait ce coup, sortant de la galerie du Palais pour entrer chez lui, une grande multitude de coquins le vinrent attaquer. Un de la troupe l'ayant menacé de le tuer, ce grave magistrat lui dit froidement : « Mon ami, quand je « serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre; » et, sans se hâter d'un pas, il s'en alla chez lui fort satisfait d'avoir fait résoudre cette seconde députation. S'il en étoit content, les généraux ne l'étoient pas de même : elle leur déplut infiniment. Ils voyoient que les principaux de la compagnie penchoient du côté de la cour; qu'ils n'étoient pas les maîtres du parti, et que la paix ne pourroit pas à leur gré être le prix de leur ambition et de leurs désirs. Mais ils se consolèrent dans la résolution qu'ils firent de ne nommer pour aller à la cour que ceux dont ils étoient assurés; et, par cette voie, ils espérèrent que l'accommodement dépendroit toujours de leur volonté.

Pendant toutes ces négociations, l'armée du Roi prit par force Brie-Comte-Robert, qui étoit un bon poste pour les révoltés, et dont la privation les devoit infiniment incommoder. D'autre côté, les Parisiens enlevèrent aussi sur les gens du Roi un grand convoi de pain de Gonesse, parce que la faim donne du courage aux hommes les plus poltrons; mais ce secours étoit de peu de durée, et n'ayant plus à eux de passages libres, ils étoient en mauvais état.

Ces mêmes jours on arrêta à Saint-Germain le maréchal de Rantzau. Il fut soupçonné de favoriser le parti parisien; et comme il étoit gouverneur de Gra-

velines, le ministre crut qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions pour se garantir des maux qui pouvoient arriver de la mauvaise volonté de ce maréchal. Il avoit jusqu'alors bien servi le Roi; mais la constance n'a pas été donnée aux hommes pour une qualité qui leur soit naturelle. Les apparences de son changement firent aussi changer sa fortune.

Le deuxième jour du mois de mars, les gens du Roi vinrent à Saint-Germain trouver la Reine pour lui dire la députation ordonnée par le parlement. Ils lui demandèrent des passeports, et la supplièrent d'ordonner du lieu de leur conférence. Ils firent aussi quelques instances de la part des ducs de Beaufort et de Bouillon pour y être admis; mais ayant été bien reçus à leur égard, ils furent refusés sur l'article des autres. On choisit pour le lieu de la conférence le château de Ruel, comme étant à moitié chemin de Paris et de Saint-Germain; et les généraux, qui en particulier redoublèrent leurs instances, n'y furent point admis.

Le duc d'Orléans, le prince de Condé, le ministre, l'abbé de La Rivière et Le Tellier allèrent au rendez-vous où se trouvèrent les députés, avec ordre exprès de leur compagnie de ne point conférer avec le cardinal Mazarin. Déjà on en avoit eu avis à la cour; et Champlâtreux, fils du premier président, qui l'avoit dit par ordre du parlement, fut en apparence traité avec beaucoup de rigueur: on lui donna même des gardes pour quelque peu de temps, pour faire voir aux ennemis du ministre que cette proposition étoit odieuse à la Reine, et seroit combattue par les princes du sang. Mais cette rigueur n'empêcha pas que les

députés ne refusassent absolument de conférer avec lui : ce qui causa un grand embarras entre les deux partis, et donna sans doute beaucoup de honte à celui qui en étoit le sujet. Le soir du même jour que les princes étoient allés à Ruel, j'étois auprès de la Reine, qui attendoit avec impatience le succès de cette dispute, sans pourtant en faire part aux spectateurs. Chamarante, premier valet de chambre du Roi, arriva fort tard, qui lui vint dire que la conférence étoit rompue ; puis, s'approchant de la Reine, il lui en dit tout bas à l'oreille la véritable cause. La Reine, qui ne vouloit pas montrer de sentir ni de voir l'affront que le parlement faisoit à son ministre en cette occasion, se mit à rire et nous dit : « Il n'y a point de conférence, « par conséquent il n'y a point de paix ; tant pis « pour eux. »

Pendant que ces difficultés arrêtèrent la conférence, les généraux qui n'avoient point de part que par leurs cabales à cette assemblée se vinrent camper avec du canon à Villejuif, menaçant le Mazarin de l'embarrasser, et de lui faire toujours naître des obstacles invincibles. Ils lui vouloient faire peur de la haine du peuple, dont ils disoient qu'ils seroient les maîtres malgré le parlement et malgré leurs traités. Ce qui en effet pouvoit donner de l'inquiétude au ministre étoit de voir que le parlement paroissoit approuver les sentimens de la populace et des généraux, puisque les députés refusoient si constamment de s'aboucher avec lui en cette occasion, où il s'agissoit d'un bien qui leur étoit si considérable.

Le lendemain, comme ils furent prêts de se séparer à cause de cette difficulté, le duc d'Orléans, voulant

toujours avoir quelque part à la paix, au lieu de celle que le prince de Condé avoit eue à la guerre, trouva un accommodement, qui fut que lui ni M. le prince n'assistassent point à cette conférence. Il fut résolu qu'ils se tiendroient à part et le ministre avec eux, qu'on y laisseroit seulement le chancelier et Le Tellier, et trouvèrent qu'une chambre entre eux et le lieu de la conférence n'empêcheroit pas d'entrer en matière : ce qu'ils firent; et alors il sembla que les sujets vouloient donner des lois à celui dont ils les devoient recevoir.

Tout ce jour les parlementaires furent fiers, et ceux qui venoient de Ruel à Saint-Germain ne croyoient pas que les affaires se pussent accommoder, car la manière dont ils parloient faisoit croire qu'ils se rendroient difficiles sur l'article du ministre : mais cette férocité se trouva consister en bonne mine, et ces apparences n'alloient qu'à contenter les sots, les emportés et le peuple. Le jour d'après ils changèrent de méthode; et les députés, prenant l'air de la cour, montrèrent en effet que ce charme avoit autant de pouvoir sur eux que sur les autres hommes. Cependant les Parisiens, par l'ordre des généraux et du parlement, ne laissoient pas de continuer à vendre publiquement les meubles du cardinal Mazarin, qui, depuis l'arrêt donné contre lui, avoient été à l'encan vendus aux passans à tel prix qu'on vouloit en donner; et sa bibliothèque, ramassée avec tant de soin, fut dispersée à tous ceux qui la voulurent piller.

Le 6, le cardinal vint faire un petit voyage à Saint-Germain pour instruire la Reine de tout ce qui se passoit. Le soir, après qu'il l'eut quittée, comme ceux

qui l'environnoient étoient curieux d'apprendre des nouvelles, la Reine nous dit, à M. le premier et à moi, qu'il n'y avoit encore rien d'avancé, ni aucune solide espérance d'obtenir ce qu'on désiroit, qui étoit que le parlement s'humiliât; puis nous dit qu'à la fin pourtant elle croyoit que tout iroit bien. Les députés avoient dit avoir reçu de nouveaux ordres de leur compagnie de demander l'éloignement du ministre; et il fallut que le duc d'Orléans se trouvât souvent à la conférence pour défendre celui qu'ils vouloient attaquer. Mais enfin la dispute se termina à une comédie qui fut habilement jouée; car ceux qui demandoient l'absence du ministre savoient bien qu'ils ne l'obtiendroient pas, et, comme je l'ai déjà dit, ils ne la désiroient peut-être pas beaucoup.

Pendant cette conférence il arriva une nouvelle qui fit changer les résolutions de plusieurs, qui augmenta les forces du Roi, et diminua un peu l'orgueil et la fierté des Parisiens. Le vicomte de Turenne qui commandoit l'armée du Roi en Allemagne, et qui s'étoit peu auparavant déclaré du parti des parlementaires à cause que le duc de Bouillon son frère en étoit, ayant voulu amener ses troupes au secours du parti parisien, avoit été abandonné de toute l'armée, qui voulant être fidèle au Roi alla se rejoindre à Erlac, Allemand au service de la France. Il ne resta à ce général que deux ou trois régimens, en qui il n'osa se confier; et se voyant sans puissance, plein de confusion et de repentir, il se retira seul à Heilbrun.

Cette même nuit que le ministre coucha à Saint-Germain, M. le prince lui envoya une lettre qu'il avoit reçue du vicomte de Turenne, qui, malheureux

et humilié, demandoit pardon de sa faute. Il le supplioit par cette lettre de lui continuer sa protection, et d'obtenir du ministre sa grâce et l'absolution de son péché.

Cette nouvelle abattit pour quelques jours les forces des parlementaires et des généraux, car ils avoient une grande espérance en cette armée. Ce secours leur ayant manqué, le cardinal crut qu'il auroit alors de l'avantage sur ses adversaires, et que le rétablissement de son autorité se feroit aisément. Il commença donc à reprendre de l'audace; mais ses ennemis, malgré leur mauvaise aventure, ne diminuèrent guère de celle qu'ils avoient accoutumé d'avoir.

Le coadjuteur, voulant cacher aux Parisiens cette fâcheuse nouvelle d'Allemagne autant qu'il lui seroit possible, parut au parlement ce même jour, et par une harangue éloquente leur offrit les troupes de ce général qui n'en avoit plus : ce qui servit de pâture à la populace, mal informée de la vérité.

Le ministre, rempli d'espérance et de joie, retourne à Ruel; il y trouve ses ennemis bien disposés, mais pas si soumis qu'il l'avoit cru. Deux ou trois jours se passèrent en petite chicanerie. Il y avoit des heures où les apparences de paix se changeoient en des apparences de guerre; mais, malgré ces fréquentes variations, il étoit facile de juger que ce qui étoit souhaité des deux côtés ne manqueroit pas d'arriver. Maulevrier, gentilhomme de grand mérite, et qui avoit beaucoup d'esprit, disoit, sur cette affaire, que la conférence ressembloit aux grandes maladies, qui empirent d'ordinaire sur le soir, les matins donnent des marques d'un grand amendement, et dont les jours de crise sont toujours bons.

Les généraux, qui vouloient soutenir leurs intérêts par quelque invention, s'avisèrent de faire donner un arrêt de surséance à la négociation, attendu que la Reine avoit manqué à donner les cent muids de blé qu'elle avoit promis chaque jour que dureroit la conférence. La Reine, ayant cru qu'elle ne dureroit que trois jours, ne s'étoit engagée qu'à trois cents muids; et le ministre leur avoit fait cette juste chicanerie, de peur que ce qui se faisoit à Ruel ne servît seulement à leur redonner des forces pour combattre tout de nouveau contre le Roi. Selon cette prudente raison, il avoit jugé à propos de faire cesser les libéralités royales; et comme les trois jours étoient passés, que la conférence continuoit et que le blé ne venoit plus, il se fit à Paris une grande crierie. Les députés, alarmés de cet arrêt, envoyèrent se plaindre à la Reine de ce qu'on avoit manqué à leur donner les cent muids de blé qu'ils prétendoient leur avoir été promis pendant le temps de leur négociation, et dirent aux princes qu'ils n'avoient plus de pouvoir de traiter, et qu'on leur permît de s'en aller. M. le prince leur répondit fièrement : « Hé bien, messieurs, puisque vous n'avez « plus de pouvoir, allez-vous-en; je pense que vous « serez bientôt forcés de revenir. » Comme les députés eurent pris leur congé, et qu'ils furent sortis du lieu où étoient les princes, Monsieur dit à M. le prince : « Mon cousin, si ces gens-ci gagnent le printemps, « ils se joindront à l'archiduc, et feront un parti si « dangereux à l'Etat qu'alors ce sera à notre tour à « nous humilier. Présentement que nous les tenons, « profitons de l'occasion et faisons la paix : c'est ce « que les gens de bien doivent souhaiter. » Les dé-

putés de leur côté, qui n'avoient pas envie de s'en aller, montrèrent que si on vouloit se radoucir pour eux, ils ne seroient pas difficiles à retenir : si bien qu'il fut conclu que les députés enverroient à Paris assurer leur parti que le blé leur seroit livré, et par même moyen prier leur compagnie de trouver bon qu'ils continuassent leur utile travail. Toutes ces conférences eurent un si favorable succès, que le 11 de mars au matin le maréchal de Villeroy, qui avoit reçu des lettres de Ruel, vint assurer la Reine que tout alloit bien ; et à midi arriva un courrier du ministre, qui lui apprit que la paix étoit assurée et que tous les articles étoient accordés de part et d'autre, et qu'elle étoit prête à signer.

Les généraux de Paris furent conviés d'entrer dans ce traité. On leur donna quatre jours pour prendre ce parti, au duc de Longueville huit, à cause de son éloignement, avec espérance qu'on lui pourra accorder des articles secrets dignes de le contenter ; et on fit espérer aux autres quelques douceurs. Ce grand enchantement défait, le soir de ce même jour la paix fut signée, et la Reine une heure après en reçut la nouvelle avec beaucoup de joie. On peut dire qu'elle étoit presque la seule qui goûtoit ce bien selon toute sa grandeur. L'amertume que beaucoup de particuliers sentoient dans leur ame de voir que toute cette guerre ne leur ôtoit point ce qu'ils croyoient être leur véritable mal étoit si grande, que la douceur de la paix et du repos ne leur pouvoit plaire entièrement. Leur imagination étoit frappée d'une si grande haine contre la conduite du ministre, elle leur étoit si odieuse et leur sembloit si méprisable, que les plus grands biens

avec lui ne leur pouvoient être agréables. Cette aversion étoit un cristal qui changeoit les objets, par où ils voyoient grossir tous leurs maux et diminuer tous leurs biens; et son avarice leur donnoit lieu de croire qu'étant rétabli dans sa première puissance, elle seroit plus insupportable que jamais. Beaucoup de personnes devoient souhaiter néanmoins, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'il demeurât. Les personnes qui étoient en poste de se faire craindre devoient s'accommoder de lui mieux que d'un plus ferme; et il est vrai aussi qu'ils n'ont jamais voulu le chasser tout de bon. Les petites gens y rencontroient de même de grands avantages; car s'ils pouvoient trouver le moyen de se rendre nécessaires à ses intérêts et à son service, il leur donnoit les dignités qu'on avoit accoutumé de réserver aux anciens officiers, et à ceux qui dans la guerre ou dans la robe avoient consumé leurs vies au service du Roi; et les armées étoient commandées par des lieutenans généraux qui, du temps de nos pères, auroient été au régiment des Gardes pour apprendre leur métier. Il étoit encore propre aux grands seigneurs, car il étoit prodigue d'honneurs. Ces sortes de biens ne lui faisoient pas de peine à donner, parce qu'il les estimoit moins que l'argent; et ses ennemis, qui lui arrachoient toujours par force ce qu'ils en désiroient, ont eu sujet de se louer de sa foiblesse et de sa libéralité. Avec toutes ces qualités si accommodantes à l'ambition et au déréglement de l'esprit humain, il étoit haï dans le cabinet; et si les courtisans ne souhaitoient pas toujours sa perte, du moins on peut dire que tous les Français le méprisoient. Ce mépris étoit à la mode, et cette mode, qui tenoit de

la folie plus que de la raison, les occupoit entièrement: elle les privoit de cette modération nécessaire aux hommes sages, qui doivent faire des jugemens équitables. Aucun ne vouloit louer les bonnes qualités qui étoient en lui. Sa lumière, sa clémence et sa grande capacité n'ont point trouvé de langues dans ces temps-là qui aient osé parler en leur faveur; et ses domestiques mêmes, qui le connoissoient plus particulièrement, attribuoient souvent à timidité ce qui paroissoit de bon en lui. Mais, malgré ses défauts et le murmure qui attaque toujours la faveur et la puissance, ceux qui considéreront ce qu'il avoit de bon lui donneront infailliblement des louanges; les abaissemens où la fortune l'a réduit, et les grandes élévations qui paroissent orner sa destinée, rempliront sa vie d'une éclatante gloire; et ces extraordinaires événemens, qui nous ont causé de l'étonnement, lui feront partager l'immortalité avec les hommes les plus illustres.

Il y eut encore quelques difficultés pour signer la paix, parce que les députés, pour conserver leur crédit à Paris, firent mine de s'opposer à la part que le cardinal, comme premier ministre, y devoit avoir. Il fallut que le duc d'Orléans montrât qu'il vouloit absolument qu'il signât avec eux les articles accordés; et, après cette contestation, ils y consentirent. Cette grimace faite, on vit alors les députés s'adoucir pour lui, et entrer en compte sur le respect qu'ils devoient aux volontés du Roi, de la Reine et des princes. Ils revinrent tous à Saint-Germain annoncer la fin de la guerre, dont quelques personnes, outre cette haine générale dont je viens de parler, furent fort affligées. Madame la princesse fut du nombre, qui, voyant ce

grand ouvrage achevé sans la participation du prince de Conti et de madame de Longueville, ne pouvoit s'empêcher d'en témoigner du chagrin : et ceux qui avoient des parens ou des amis dans ce parti en étoient au désespoir, parce qu'il leur étoit dur de voir le mauvais état où ils se trouvoient, et le mauvais succès de cette guerre, dont on avoit espéré la perte du ministre et de grands avantages pour les particuliers. Cette consternation devint si universelle qu'il y en eut d'assez emportés pour dire publiquement que cette paix n'étoit pas avantageuse, qu'il eût mieux valu faire la guerre, et qu'il étoit du devoir du Roi de punir la révolte de ses sujets. Sans oser dire la véritable cause de leur chagrin, tous alloient cherchant mille fausses raisons pour condamner la paix et couvrir leur douleur. Ils vouloient paroître zélés pour l'Etat, et affectoient d'être de grands politiques, lorsqu'en effet ils n'étoient remplis que de passions et de haine. Il ne faut pas oublier de remarquer ici la fermeté désintéressée de M. le prince, qui, sans considérer ni sa famille ni ses amis, alla toujours droitement aux intérêts du Roi; et si le duc d'Orléans eût agi avec cette même force, la paix se seroit faite avec beaucoup plus de gloire.

Cette paix si peu approuvée devoit être heureuse, parce qu'en effet la raison l'avoit faite. La Reine même à la fin l'avoit souhaitée. Selon ses sentimens, elle avoit voulu dompter le parlement, et l'obliger à rendre au Roi la soumission ou le respect qu'il lui devoit; mais sa charité, en qualité de chrétienne, lui faisoit préférer le remède des maux particuliers que les pauvres souffroient, non-seulement au plaisir de la

vengeance, mais aussi à sa satisfaction particulière : et comme les principaux de cette compagnie avoient, en ces dernières occurrences, paru vouloir faire leur devoir, elle étoit assez contente. N'ayant jamais eu que des intentions favorables pour tous, elle souhaitoit autant que cela auroit été possible que le Roi fût obéi, et que tous ses sujets fussent contens et heureux; mais sa joie ne dura guère, parce que la bonne foi ne confirma pas cet accommodement. Les peuples, après avoir été rassasiés de blé et de vivres, ne songèrent plus à leur nécessité passée, qui même n'avoit pas été fort grande; et l'emportement des Parisiens, qui se réveilla par les soins que les généraux prirent de les animer, troubla tout de nouveau le repos de la Reine, et causa de nouvelles persécutions à celui qui commençoit d'espérer quelque tranquillité dans l'Etat.

Aussitôt que les députés eurent salué la Reine, ils retournèrent à Paris escortés par le maréchal de Gramont : ils furent mal reçus et fort maltraités. La paix avec le Mazarin n'étoit point un charme pour les Parisiens, parce qu'elle déplaisoit à ceux qui les gouvernoient. Plusieurs, gagnés par les généraux, furent crier au parlement qu'ils vouloient la guerre plutôt que de consentir que l'ennemi des bons Français demeurât en France. Comme Ruel n'avoit renfermé qu'un petit nombre de sages, et que l'esprit de sagesse n'étoit point encore répandu partout, la paix, le bonheur des peuples, n'étoit pas reçue à Paris agréablement. Les provinces se révoltoient de toutes parts. Le duc de La Trémouille, le marquis d'Estissac, et beaucoup d'autres, assembloient des troupes contre le service du Roi. Madame de La Trémouille, qui étoit

habile et ambitieuse, vouloit que son mari fût prince, comme issu par femme de Charlotte d'Aragon, héritière du royaume de Naples. Elle crut que pour parvenir à ses desseins il falloit faire quelque mal ou quelque peur au ministre; et comme ils sont grands seigneurs, et qu'ils avoient beaucoup de crédit et de puissance dans leur province, il leur fut aisé d'émouvoir des troubles en leur pays. Ces nouvelles donnèrent de mauvaises heures au ministre, et M. le prince en reçut aussi du chagrin. Il avoit répondu de la famille de La Trémouille, qui avoit l'honneur de lui appartenir; et, pour ne pas passer pour dupe en cette affaire, il montra dans le conseil une lettre du prince de Tarente, fils aîné du duc, qui le supplioit d'assurer le Roi et la Reine de sa fidélité. Il voulut par là rejeter la honte qu'il en avoit reçue sur celui qui lui avoit manqué de parole; et par la réponse qu'il lui fit, qui fut sue à Saint-Germain, il montra qu'il n'approuvoit pas son procédé.

Le samedi 13 mars, on s'assembla au parlement pour voir les articles de la paix. Les généraux firent grand bruit, et se plaignirent hautement des députés, qui l'avoient signée sans attendre leur consentement. Les factions furent si fortes en leur faveur, que le premier président ne put jamais rendre compte à la compagnie de sa députation, et tous lui reprochèrent qu'il avoit abandonné ceux de son parti. Il leur dit qu'ils avoient traité avec l'ennemi pendant qu'ils étoient à Ruel, et que cette procédure marquoit de la différence dans leurs sentimens, puisque, travaillant à la paix de leur consentement, ils avoient travaillé à la guerre sans leur aveu, et leur déclara que son dessein

étoit de préférer le bien public à toutes les haines particulières. Ce reproche étoit véritable; car ils avoient envoyé tout de nouveau à l'archiduc et à madame de Chevreuse en Flandre, pour tâcher de trouver les moyens de soutenir leur parti sans le parlement, dont ils se voyoient abandonnés. Les généraux, et ceux qui étoient de leur faction, répondirent qu'ils ne l'avoient pas fait sans le consentement de quelques-uns de leur compagnie; sur quoi le premier président, rempli de courage et de zèle pour le repos de la France, leur dit hardiment : « Nommez-les, et nous « leur ferons leur procès comme à des criminels de « lèse-majesté. » Le peuple cependant faisoit le bruit accoutumé autour du Palais; et, sachant que le cardinal avoit signé la paix, quelques-uns de cette canaille, payés pour mal faire, s'avisèrent d'aller chercher le bourreau pour brûler, à ce qu'ils disoient, les articles de cette paix qu'ils ne pouvoient souffrir, et menacèrent, à leur ordinaire, le premier président de le tuer. Mais lui, qui étoit accoutumé à ces douceurs, sans en faire grand cas, envoya dire aux bourgeois de prendre les armes, afin de faire tenir le traité fait par eux; et leur manda qu'ils avoient intérêt au repos public, et qu'ils devoient alors montrer s'ils étoient gens de bien. Ils lui obéirent, et les généraux se trouvèrent fort incommodés de sa résistance. Cela fut cause que les conseils redoublèrent dans la ruelle de madame de Longueville. Cette princesse, aussi bien que les autres, étoit fort mal satisfaite du mauvais état de leurs affaires, et n'oublioit rien pour le rendre meilleur.

Le premier président n'étoit pas tout-à-fait le maître,

à cause que les princes avoient beaucoup de pouvoir sur le peuple et de grandes cabales dans le parlement. Il envoya rendre compte à la cour de tout ce qui se passoit, et demander avis sur ce qu'il avoit à faire pour vaincre toutes les difficultés qui se rencontroient à l'exécution du traité. La Reine lui envoya Saintôt lui ordonner de faire enregistrer la paix, et lui promettre qu'après cela on ne refuseroit point d'accorder aux généraux les demandes qu'ils pourroient faire, quand ils n'auroient que des prétentions raisonnables. Les généraux employèrent toute la nuit du 14 au 15 à solliciter leurs amis et à fortifier leurs cabales, afin de pouvoir réussir au dessein qu'ils avoient de s'accommoder avantageusement. Le lendemain, le parlement s'assembla pour la ratification de la paix, et pour tâcher d'établir le repos de la France malgré les troubles qui l'agitoient; mais les factions furent si fortes et les difficultés si grandes, que la compagnie demeura assemblée jusques à six heures du soir dans une contestation continuelle. A dix heures, Saintôt arriva à Saint-Germain comme la Reine soupoit, qui lui dit que la paix étoit reçue, à condition que les mêmes députés viendroient vers elle pour traiter des intérêts des princes et de tous ceux du parti, et faire très-humbles remontrances sur quelques articles du traité qu'ils demandoient être révoqués. Voici quels étoient les articles de cette paix si contestée. Les curieux prendront la peine de les lire s'ils les veulent savoir; ils ont été écrits sur l'imprimé qui en fut fait alors.

« Le Roi, voulant faire connoître à sa cour de par-

lement et aux habitans de sa bonne ville de Paris combien Sa Majesté a agréables les soumissions respectueuses qui lui ont été rendues de leur part, avec assurance de leur fidélité et obéissance, après avoir considéré leurs propositions qui ont été faites, a volontiers, par l'avis de la Reine régente sa mère, accordé les articles qui ensuivent.

« I. Le traité d'accommodement étant signé, tous actes d'hostilité cesseront; tous les passages, tant par eau que par terre, seront libres, et le commerce rétabli. Le parlement se rendra, selon l'ordre qui lui en sera baillé par Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, où sera tenu un lit de justice par Sadite Majesté, auquel la déclaration contenant les articles accordés par Sa Majesté sera publiée seulement; après quoi le parlement retournera à Paris faire ses fonctions ordinaires.

« II. Ne sera point fait d'assemblée de chambres pendant l'année 1649, pour quelque cause que ce soit, si ce n'est pour la réception d'officiers et pour mercuriales; et auxdites assemblées ne sera traité que de ladite réception d'officiers et de matière mercuriale.

« III. Dans le narré de la déclaration qui sera publiée, il sera énoncé que la volonté de Sa Majesté est que ses déclarations des mois de mai et d'octobre 1648, vérifiées en parlement, seront exécutées, excepté en ce qui regarde les prêts, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

« IV. Que tous les arrêts qui ont été rendus par ladite cour de parlement de Paris, depuis le 6 de février dernier jusqu'à présent, demeureront nuls comme non avenus, excepté ceux qui ont été rendus,

tant avec le procureur général qu'avec les particuliers présens, tant en matière criminelle que civile, adjudication par décret et réception d'officiers.

« V. Les lettres de cachet de Sa Majesté, qui ont été expédiées sur le mouvement arrivé en la ville de Paris, comme aussi les déclarations qui ont été publiées en son conseil, arrêts dudit conseil sur le même sujet, depuis le 5 de janvier, demeureront nuls comme non avenus.

« VI. Que les gens de guerre qui ont été levés tant en ladite ville de Paris que dehors, en vertu des pouvoirs donnés tant par le parlement que par la ville de Paris, seront après l'accommodement fait licenciés; et alors Sa Majesté fera retirer ses troupes des environs de la ville de Paris, et les renverra au lieu des garnisons qu'il leur ordonnera, ainsi qu'il a été pratiqué les années précédentes.

« VII. Les habitans de la ville de Paris poseront les armes bas après l'accommodement fait et signé, sans qu'ils puissent les reprendre que par l'ordre et commandement exprès de Sa Majesté.

« VIII. Que le député de l'archiduc, qui est à Paris, sera renvoyé sans réponse le plus tôt qu'il se pourra, après la signature du présent article.

« IX. Que tous les papiers et meubles qui ont été levés appartenant à particuliers, qui sont en nature, leur seront rendus.

« X. La Bastille, ensemble l'Arsenal, avec tous les canons, boulets, grenades, poudre et autres munitions de guerre, seront remis ès mains de Sa Majesté après l'accommodement fait.

« XI. Que le Roi pourra emprunter les deniers que

Sa Majesté jugera nécessaires pour les dépenses de l'Etat, en payant l'intérêt à raison du denier douze, durant la présente année et la suivante seulement.

« XII. Que M. le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, villes, communautés, et autres personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, qui auront pris les armes durant les mouvemens arrivés dans la ville de Paris depuis le 5 janvier dernier jusques à présent, seront conservés dans leurs biens, droits, offices, honneurs, priviléges, prérogatives, charges et gouvernemens, et en tel et semblable état qu'ils étoient avant la prise des armes, sans qu'ils puissent être recherchés ni inquiétés pour quelque cause et occasion que ce soit, en déclarant par les dessusdits nommés, savoir, pour M. de Longueville dans dix jours, et pour les autres dans quatre jours, à compter de celui que les passages tant pour les vivres que le commerce seront ouverts, s'ils veulent bien être compris au présent article.

« XIII. Et à faute par eux de faire leur déclaration dans ledit temps, icelui passé, le corps de la ville de Paris, ni aucuns habitans d'icelle, de quelque condition qu'ils soient, ne prendront plus aucune part à leur intérêt, et ne les aideront ni assisteront en chose quelconque, sous quelque prétexte que ce soit.

« XIV. Le Roi, pour témoigner son affection aux habitans de sa bonne ville de Paris, a résolu d'y retourner faire son séjour au plus tôt que les affaires de l'Etat lui permettront.

« XV. Sera accordée quittance générale pour deniers pris et levés ou reçus tant du public que des

particuliers, meubles vendus tant à Paris qu'ailleurs, comme aussi pour les commissions données pour la levée des gens de guerre, même pour enlèvement d'armes, poudres et autres munitions de guerre et de bouche enlevées de l'Arsenal de Paris.

« XVI. Les élections de Saintes, Coignac et Saint-Jean-d'Angely, distraites de la cour des aides de Guienne, seront réunies à ladite cour des aides de Paris, comme elles étoient auparavant l'édit et déclaration de. . . .

« XVII. Au cas que le parlement de Rouen accepte le présent traité dans dix jours, Sa Majesté pourvoira à la suppression du nouveau semestre, ou renverra de tous lesdits officiers dudit semestre ou de partie d'iceux au corps dudit parlement.

« XVIII. Le traité fait avec le parlement de Provence sera exécuté selon sa forme et teneur, et lettres de Sa Majesté expédiées pour la révocation et suppression du semestre d'Aix et chambre des requêtes, suivant les articles entre les députés de Sa Majesté et du parlement du pays de Provence le 12 de février dernier, dont copie a été donnée aux députés de la ville de Paris.

« XIX. Quant à la décharge des tailles proposées pour l'élection de Paris, le Roi se fera informer de l'état auquel se trouvera ladite élection lorsque les troupes en seront retirées, et pourvoira au soulagement des contribuables de ladite élection comme Sa Majesté le jugera nécessaire.

« XX. Lorsque Sa Majesté enverra des députés pour traiter la paix avec l'Espagne, elle choisira volontiers quelqu'un des officiers dudit parlement pour

assister audit traité, avec le même pouvoir qui se donnera aux autres.

« XXI. Au moyen du présent traité, les prisonniers qui ont été pris de part et d'autre seront mis en liberté, du jour de la signature d'icelui. Fait et arrêté à Ruel, le 12 du mois de mai 1649.

« GASTON. Le cardinal MAZARIN. SEGUIER, chancelier. LA MEILLERAYE, maréchal de France. LOUIS DE BOURBON. DE MESMES D'AVAUX. DE LOMENIE. LA RIVIÈRE. LE TELLIER.

Messieurs du parlement.

« MOLÉ, premier président. DE MESMES. LE COIGNEUX. DE NESMOND. BITAUT. DE LONGUEIL. PALUAU. BRISSONNET. MENARDEAU. VIOLE. LE FEBVRE. DE LA NOUE. LE COCQ-COURBEVILLE.

Messieurs de la chambre des comptes.

« NICOLAÏ. PARIS. L'ESCUYER.

Messieurs de la cour des aides.

« AMELOT. BRAGELOYNES. QUATREHOMME.

Messieurs de l'hôtel-de-ville.

« TOURNIER. HELIOT. BARTHELEMI. »

Cette contestation, soutenue avec tant de malignité par les chefs du parti parisien, qui regardoient seulement à leur intérêt particulier, fit croire que ce n'étoit pas une fin à la guerre ni une véritable conclusion de la paix. Les raisonnemens qui se firent alors par les politiques concluoient que le ministre n'étoit pas

encore tout-à-fait en sûreté : ce qui fut à beaucoup de personnes qui désiroient le désordre un renouvellement d'espérance qui leur plaisoit infiniment; mais comme le bon sens faisoit clairement voir aux gens de la cour que les généraux ne vouloient faire du bruit que pour s'accommoder plus avantageusement, ils voyoient, à leur extrême regret, que cet espoir étoit mal fondé.

Les députés des généraux viennent à Saint-Germain : ils font leur remontrance à la Reine, qui fut humble et courte; mais les difficultés qu'ils faisoient sur les principaux articles de la paix déjà signée montroient assez qu'elle étoit reculée. Les généraux s'étoient rendus les maîtres de Paris, et ils se trouvèrent en état de pouvoir contraindre les plus sages à ne rien faire de tout ce que leur devoir leur imposoit. Comme ils n'avoient pas de confiance à la députation du parlement, ils firent supplier la Reine et le ministre qu'il leur fût permis d'envoyer des députés de leur part. Cela leur ayant été accordé, ils nommèrent le duc de Brissac, Barrière et Creci, pour venir traiter de leurs demandes et prétentions. Ils arrivèrent à Saint-Germain le 18 mars, et par leurs cahiers ils demandoient toute la France.

La Reine en fut outrée de douleur, et me fit l'honneur de me dire ce même jour qu'elle ne pouvoit souffrir sans horreur que des gens qui avoient voulu détrôner le Roi son fils (voilà ses mêmes mots) demandassent des récompenses, quand ils méritoient des châtimens et des punitions de leurs crimes. Notre ministre n'étoit pas non plus fort satisfait. Cette hydre, qu'il combattoit incessamment sans la pouvoir terras-

ser tout-à-fait, l'incommodoit beaucoup; mais comme ces demandes étoient le prix de sa rançon et le rachat de sa puissance, il s'en consoloit, et ne doutoit pas que, demeurant dans son poste, il n'eût un jour le moyen de s'en venger et de les punir.

Ceux qui véritablement étoient à plaindre étoient les gens de bien qui composoient la cour, qui étoient privés des récompenses qu'ils croyoient mériter par leur fidélité. Ils voyoient que toutes les grâces tomboient sur la tête des criminels de lèse-majesté, sans que ceux qui avoient toujours été zélés pour le service du Roi pussent rien espérer en suivant les bonnes voies qu'ils n'avoient pas envie de quitter. La rage remplissoit leur cœur d'autant plus amèrement qu'il falloit en apparence montrer quelque joie, et qu'il le falloit en effet, cette paix se faisant en un temps où elle étoit nécessaire au bien de la France, qui, ne pouvant soutenir en même temps une guerre civile et une guerre étrangère sans une prompte paix, alloit être entièrement ruinée par la révolte générale des peuples, et le peu de pouvoir qu'auroient les parlemens de les contenir quand les bien intentionnés y seroient même les plus forts, l'armée des ennemis étant déjà sur la frontière toute prête à profiter de nos désordres.

Les généraux ayant un peu de honte d'avoir fait tant de bruit contre le Mazarin, et de se relâcher tout d'un coup, ou plutôt pour en tirer plus de bien en témoignant de lui vouloir faire plus de mal, s'avisèrent d'envoyer une nouvelle députation contre lui; et pour cela ils allèrent au parlement faire une déclaration authentique qu'ils n'avoient prétendu des places

et des grâces que pour leur sûreté, pendant que leur ennemi demeureroit en France; mais que s'il plaisoit au Roi et à la Reine de le chasser du royaume pour montrer qu'ils n'affectionnoient rien que le bien public qui les faisoit agir, ils promettoient de ne rien demander, et de se contenter de l'honneur qu'ils auroient d'avoir rendu ce service signalé à l'Etat. C'est pourquoi ils demandèrent un acte public de leur déclaration, qui demeurât au greffe du parlement pour marque éternelle de leur désintéressement.

Le comte de Maure (1), frère du duc de Mortemart, de l'illustre maison de La Rochechouart, fut choisi pour cette célèbre commission, et arriva à la cour le 20 de mars, où il dit hautement que son dessein étoit de travailler à chasser le ministre. Il étoit son grand ennemi, et prétendoit en avoir été maltraité. La comtesse de Maure, nièce du maréchal de Marillac, étoit une dame dont la beauté avoit fait autrefois beaucoup de bruit. Elle avoit une vertu éclatante et sans tache, de la générosité avec une éloquence extraordinaire, une ame élevée, des sentimens nobles, beaucoup de lumière et de pénétration. Elle croyoit en son particulier avoir quelque sujet de se plaindre de la Reine; mais la vivacité de son esprit, qui la rendoit trop sensible au bien et au mal, l'emportoit quelquefois au-delà de la raison et de la prudence. Selon la vérité, la Reine ne l'avoit pas désobligée; et si elle n'étoit pas entrée dans les sentimens de vengeance que la comtesse de Maure avoit souhaités d'elle au sujet de la mort du maréchal de Marillac, dont elle

(1) *Le comte de Maure* : Louis de Rochechouart.

prétendoit faire revoir le procès comme ayant été condamné injustement, c'étoit à cause des grandes difficultés qui s'y rencontroient. Malgré les plaintes et les mouvemens impétueux de cette dame, elle ne laissoit pas d'avouer qu'il étoit difficile de la satisfaire, et de reconnoître que ce que le comte de Maure vouloit faire contre le ministre ne réussiroit pas. Aussi elle désapprouva son engagement, jugeant bien, comme il arriva, qu'au lieu de se venger du ministre, cette députation ne serviroit qu'à raffermir davantage son autorité. Mais lui, qui avoit l'ame intrépide sur la haine comme sur l'amitié, se résolut, malgré la déférence qu'il avoit accoutumé d'avoir pour sa femme, de pousser le cardinal aux dernières extrémités. Il eut peu de satisfaction, car il fut reçu à la cour comme un homme qui venoit jouer la farce de la comédie sérieuse qui venoit de finir; et toute la plaisanterie tomba sur lui. L'intention de ceux qui avoient désiré son voyage n'étant pas de se contenter de cette gloire dont il devoit pour eux faire parade, mais de traiter en particulier, la constance et la fermeté avec laquelle il parloit tout de bon ne fut pas soutenue par ceux qui l'avoient envoyé, qui, voulant cacher le dégoût qui se pouvoit rencontrer en cette hardiesse, prirent plaisir à la condamner et à se moquer gaiement de l'ambassadeur qui ne s'étoit pas aperçu qu'il seroit abandonné, et ne laissèrent pas de profiter de sa bonne foi. Le soir de ce jour, revenant d'une promenade que j'étois allée faire à Maisons, la Reine en riant me demanda ce que je disois du voyage de mon bon ami le comte de Maure; car elle savoit bien que lui et sa femme étoient de mes amis. Je ne voulus entrer en

rien contre une personne que j'estimois assez pour ne m'en pas moquer. Il avoit de l'honneur et de la probité, mais il étoit entêté de ses opinions, et avoit le malheur de n'avoir pas autant d'approbation dans le monde qu'il avoit effectivement de vertu. Je répondis donc assez froidement à la Reine, et lui dis seulement que le comte de Maure étoit à plaindre d'être persuadé que son honneur l'obligeoit à venir demander une chose qu'il pouvoit bien juger qu'il n'obtiendroit pas. En effet, il exécuta avec tant d'exactitude la commission qu'on lui avoit donnée et dont il s'étoit bien voulu charger, que, malgré les railleries qui se firent contre lui dans le cabinet, il fit dans le conseil sa déclaration en forme contre le ministre, promettant de la part des généraux un généreux dédain des dignités, richesses et gouvernement, à condition que par eux la France fût délivrée de celui qu'ils nommoient l'ennemi de l'Etat. Le chancelier, rejetant bien loin cette proposition, lui dit que cela étoit une affaire finie, que de leur côté comme de celui du Roi la paix étoit faite, et que toutes haines et animosités étoient terminées et abolies. Cette célèbre harangue ne fut donc ni approuvée ni utile, et ne fit autre chose que d'arrêter la paix pendant quinze jours; et tout l'avantage qu'en tira celui qui la fit fut le plaisir de se venger de son ennemi, qui est beaucoup pour un homme qui préfère la liberté de dire ses sentimens à sa fortune. Il crut peut-être faire voir au ministre qu'il étoit un homme à craindre; et il est vrai que cette protestation, qui avoit quelque chose en soi qui lui parut beau, fit beaucoup parler de lui. Mais on étoit accoutumé à faire des chansons contre lui sur tout ce qu'il

faisoit. En voici quelques couplets qu'on chanta à la cour et à la ville.

Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand comte de Maure.
Sur ce guerrier faisoit beau voir
Buffle à manches de velours noir.
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te dévore.
Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand comte de Maure.

C'est un tigre affamé de sang,
Que ce brave comte de Maure.
Quand il combat au premier rang,
C'est un tigre affamé de sang.
Il ne s'y trouve pas souvent:
C'est pourquoi Condé vit encore.
C'est un tigre affamé de sang,
Que ce brave comte de Maure.

De Maure consent à la paix,
Et la va signer tout à l'heure.
Si Mazarin part pour jamais,
De Maure consent à la paix.
Qu'on supprime les triolets,
Et que le buffle lui demeure :
De Maure consent à la paix,
Et la va signer tout à l'heure.

Malgré cet enthousiasme de générosité et de beaux sentimens, je n'aurois pas voulu jurer qu'il eût refusé quelques dignités si on les lui avoit offertes; et je ne sais si la considération et la faveur du duc de Mor-

temart, chevalier de l'ordre, ne lui donnoit point de jalousie; car, entre les demandes particulières de tous ceux du parti, la sienne étoit pour avoir le cordon bleu quand on feroit des chevaliers.

Les conférences qui se faisoient à Saint-Germain sur leurs prétentions furent interrompues par l'entrée de l'archiduc en France. Les ennemis du cardinal l'avoient fait venir pour empêcher l'accommodement que le premier président et les gens de bien de sa compagnie avoient voulu faire: et cela ne servit qu'à les presser d'y travailler et réveiller la fidélité naturellement attachée à leur corps, et dont il a donné dans tous les temps des marques; de sorte qu'à l'exception de quelques emportés qui étoient en petit nombre, le murmure fut grand contre le prince de Conti, madame de Longueville et le coadjuteur, qui sembloient vouloir continuer et entretenir la guerre avec le secours des Espagnols. Ils avoient fait conseiller à l'archiduc de faire sommer Guise de se rendre, et il avoit bien voulu voir s'ils y avoient quelque intelligence; mais ayant trouvé que Bridieu, qui y commandoit, ne paroissoit pas avoir envie de l'y laisser entrer, il se retira sans entreprendre de l'attaquer. Aussi on crut alors que ce n'étoit qu'une feinte qu'ils l'avoient obligé de faire pour s'en servir dans les desseins différens qu'ils avoient, si ce n'est qu'en effet il eût lui-même quelques vues qu'on ne savoit pas.

Les généraux voyant que l'approche de l'armée des Espagnols étoit plus capable, en l'état des choses, de leur faire perdre le peu de crédit qui leur restoit que de l'augmenter, pour tirer du ministre ce qu'ils pourroient, firent donner un arrêt par lequel on ordonna

que la vente de ses meubles seroit continuée. Cela lui fit beaucoup de peine, car il aimoit ce qui étoit à lui, et particulièrement ce qu'il avoit fait venir des pays étrangers avec tant de soin. Sa maison étoit magnifiquement meublée : il y avoit de belles tapisseries, des statues, des tableaux. Cette perte fut cause que ses ennemis gagnèrent beaucoup avec lui, qu'il leur accorda la paix avec la plus grande partie de toutes leurs demandes, et que les conférences redoublèrent matin et soir chez le chancelier à Saint-Germain.

Le parlement, profitant de la résistance des généraux, insista fortement à demander la révocation des trois principaux points qui pouvoient en quelque façon rendre l'accommodement que le Roi avoit fait avec ses sujets tant soit peu honorable. On se portoit néanmoins à les révoquer : dont la Reine étoit au désespoir, car elle vouloit rétablir l'autorité royale ; mais il falloit encore qu'elle consentît à sa diminution, et qu'elle agréât les demandes des généraux qui ne lui plaisoient pas. Voici quelles étoient celles qui parurent au public les principales propositions, et celles qui se désiroient le plus se faisoient par des voies particulières ; et tous, en faisant semblant de vouloir chasser le ministre, traitoient avec lui, et lui promettoient amitié et attachement, pourvu que leur ambition se trouvât satisfaite.

Demandes particulières de messieurs les généraux et autres intéressés.

« M. le prince de Conti demande pour lui place dans le conseil d'en haut, et une place forte dans son

gouvernement de Champagne. Plus, demande mondit sieur le prince, pour M. le prince de Marsillac, que l'on donne le tabouret à sa femme; qu'on lui paie tous les appointemens du gouvernement de Poitou, qui consistent en quatre cent mille cinq cents livres, et qu'on lui conserve l'augmentation de dix-huit mille livres levées pour les fusiliers, dont le paiement lui sera continué, soit qu'ils subsistent ou non. Plus, demande pour de M. de Saint-Ibal qu'on lui paie les arrérages de sa pension de cinq mille livres, et qu'à l'avenir elle lui soit assignée sur une abbaye ou sur un fonds assuré. Plus, demande que les maisons et édifices, tant publics que particuliers, appartenances et dépendances de l'abbaye de Saint-Denis, et situés en la ville de Saint-Denis, soient remis et rétablis en l'état qu'ils étoient avant le 6 janvier dernier.

« M. le duc d'Elbœuf, qu'on lui paie les sommes qui regardent l'entretènement de madame sa femme, le gouvernement de Montreuil pour le prince de Harcourt son fils, vacant par la mort du comte de Lannoi son beau-père, qui avoit acheté ledit gouvernement; plus, demande pour le comte de Rieux son fils le paiement de la somme de cent mille livres à lui accordée en faveur de mariage par acquit, partant du dernier juillet 1645, vérifié en la chambre des comptes le 20 février 1646; et outre ce, emploi dans la guerre, tant pour ledit sieur comte de Rieux que pour le sieur comte de Lislebonne son autre fils.

« M. de Beaufort demande qu'on rende à monsieur son père le gouvernement de Bretagne, qui lui fut donné en mariage, et qu'on lui a ôté sans récompense; ou qu'on lui donne la charge de grand-maître des mers

avec le gouvernement de La Rochelle, qui lui ont été promis par la Reine en échange du susdit gouvernement, suivant le traité fait par M. le comte de Brienne, fondé de pouvoir spécial du 9 août 1643; le dédommagement des maisons et châteaux rasés en Bretagne, que Sa Majesté a promis, et que la province de Bretagne lui doit suivant la déclaration des Etats; le rétablissement des pensions de mondit sieur son père, et des biens dont la jouissance lui a été ôtée par arrêt du conseil; le paiement de ce qui lui est légitimement et par spécial dû par le Roi; le retour de Beaupui et son rétablissement dans ses charges et pensions; la grâce et le pardon de ceux qui ont facilité la sortie de mondit sieur de Beaufort du bois de Vincennes, et entre autres du sieur de Vaugriman.

« M. de Bouillon demande son rétablissement dans Sedan, si mieux n'aime la Reine en faire faire présentement l'estimation à un prix certain; le rang promis et dû à sa maison; que les terres qu'on donnera en échange de Sedan seront présentement spécifiées, et pris terme pour l'en mettre en possession; ensemble pour faire faire les vérifications au parlement et en la chambre des comptes. Ce que faute d'exécuter dans ledit terme, rentrera ledit sieur de Bouillon dans Sedan et dans tous les droits qui en dépendent; que pour les sommes d'argent dues audit sieur de Bouillon, on les lui paiera argent comptant, ou en fonds certain ou en terres engagées; qu'on ne soustraira aucun fief de la mouvance des terres qui lui seront données en échange, et qu'on retirera des mains de M. de Chaunes le gouvernement d'Auvergne, moyennant récompense, lequel sera donné audit sieur de

Bouillon, en déduction de ce qui lui peut être dû.

« M. le maréchal de Turenne demande le gouvernement de la haute et basse Alsace avec celui de Philisbourg, ainsi qu'on lui a promis; qu'il lui soit donné en propre le *Sauk Forkie* de Hagueneau et les autres domaines que le Roi possède dans ladite Alsace; le paiement des assignations à lui données pour ses appointemens et pensions qui lui seront dus; que si on conserve les armées en Allemagne, ce sera sous son commandement, et que le traité de Brissac sera exécuté envers les troupes demeurées avec lui.

« M. le maréchal de La Motte demande la récompense du gouvernement de Seurre, ou une autre de pareille valeur; cent mille livres de la rançon du marquis de Pouare; quatre années de revenu du duché de Cardone, montant à près de cinq cent mille livres; cent mille livres qui lui ont été données par le feu Roi à prendre sur les deniers revenant bons de Catalogne pendant l'année 1643; que tous ses états, pensions et appointemens lui seront payés; que son régiment de cavalerie, comme une charge de guerre, lui soit rendu; que les sieurs de Saint-Germain, Montauban, ... soient conservés dans les régimens de cavalerie qu'ils ont en ces troupes nouvelles sans nouvelles commissions, et que l'on conserve les pensions audit sieur de Saint-Germain.

« M. le duc de Retz demande son rétablissement dans sa charge de général des galères, ou qu'on lui paie ce qui lui est dû de reste du traité qu'il a fait de sadite charge.

« M. de La Trémouille demande le comté de Roussillon; ou du moins les villes, places et châteaux,

terres et seigneuries de Villefranche, Villeneuve, Pérusse, Flayac, Le Muac, Laroquebolac, Marsillac, Cassentieu, Coutrava, Saint-Antoine, Versueil, Comperie, Comboulas, Vasfeu, Sauveterre, Saint-Genest, Deribedon, et autres terres et seigneuries du comté de Roussillon lui seront rendues, à cause du contrat de mariage de Frédéric d'Aragon et Anne de Savoie ses trisaïeuls, en date du 11 février 1481, vérifié le 19 janvier 1482; qu'on lui rende Amboise, Montrichard et Bléré, dépendant de la succession d'Amboise dont il est seul héritier; qu'on lui rende le comté de Guienne, ancien domaine de la maison de La Trémouille; qu'on lui fasse expédier lettres pour distraire le comté de Laval du présidial de Château-Gonthier, conformément aux lettres d'érection d'iceux vérifiées en la cour, et qu'on lui rende la baronnie de l'île Bouchard, qu'il a vendue à feu M. le cardinal de Richelieu, en rendant ce qu'il a reçu.

« M. le marquis de Vitri demande, tant pour lui que pour quelques autres officiers, l'exécution de l'article concernant le rétablissement des charges de la guerre, et des lettres-patentes de duc et pair, telles qu'on a accordées à MM. de Liancourt, d'Amville, de La Meilleraye et autres, par les mêmes raisons que celles qui les leur ont fait accorder, avec le tabouret et prérogatives pour madame sa femme.

« M. le marquis de La Boulaye demande la survivance de la charge de M. de Bouillon son beau-père, ou qu'il y soit présentement reçu sur sa démission.

« M. de Luynes demande le paiement de quatre années de sa charge de grand fauconnier, échues à la fin de l'année 1648, montant à vingt-deux mille écus;

le dédommagement de la perte de ses meubles et brûlement de sa basse-cour de Lesigny, montant à près de vingt mille écus; et le retour de madame de Chevreuse.

« M. le marquis de Noirmoutiers demande des lettres de duc; plus, quarante-deux mille livres qu'il a payées de rançon lorsqu'il fut prisonnier en Allemagne.

« M. le comte de Matha demande le paiement de sa pension de douze cents écus, de laquelle il n'a rien reçu depuis six ans; qu'on révoque la lettre envoyée à M. de Fontrailles; et un brevet de maréchal de camp pour M. de Crenan.

« M. de Cugnac demande, conformément à l'article de rétablissement pour les charges de la guerre et pensions, qu'on le rétablisse en la possession de son régiment, et jouisse de sa pension.

« M. de Fruges demande aussi d'être rétabli dans le commandement du régiment de cavalerie de la Reine, dans la jouissance de ses pensions, et conservé dans les grâces que Sa Majesté lui accorda lors de la mort de madame sa mère.

« M. le marquis d'Alluye demande qu'on retire, par récompense, de M. de Tréville le gouvernement du comté de Foix, qu'il a perdu par la mort du comte de Cramail son grand-père qui l'avoit acheté, et qu'on lui donne la survivance de celui du marquis de Sourdis son père.

« M. le comte de Maure demande le cordon bleu lorsqu'il plaira à Sa Majesté de faire des chevaliers; la révision du procès du feu maréchal de Marillac, et s'il est déclaré innocent, qu'on lui rende la charge de lieutenant de Roi des terres et évêché du gouver-

nement de Verdun, ou qu'on lui rende les cinquante mille écus que ledit feu maréchal avoit payés pour ladite charge. »

Par toutes ces demandes, on peut voir si la guerre se faisoit pour le bien public, pour le service du Roi, et pour chasser le Mazarin. Il faut reprendre le fil de l'histoire, et en laisser le jugement à ceux qui liront quelque jour ces Mémoires.

L'abbé de La Rivière, qui avoit toujours un insatiable désir du chapeau, ne pensoit qu'à l'obtenir du Pape. Il avoit le consentement de la Reine et de M. le prince, mais il n'avoit pas celui du prince de Conti; et, ne se tenant point en sûreté du côté de ce prince, il cherchoit à lui plaire, afin de l'obliger à lui céder ce qu'il ne souhaitoit point pour lui. Ce prince répondit aux offres qu'il lui fit faire : Que s'il vouloit porter son maître à lui faire accorder les articles qu'il demandoit, que très-volontiers il lui laisseroit la nomination du chapeau de cardinal. Cela fit que le duc d'Orléans, pressé par l'abbé de La Rivière, eut tant de passion pour la paix : ce qui contribua beaucoup à la faire conclure désavantageusement pour le Roi. On peut juger par là que les sentimens ni les intérêts du ministre n'étoient pas toujours la cause de ses apparentes foiblesses, et que ses fautes étoient souvent causées par celles des autres.

Le 20 au matin, comme je sortois de la messe de la Reine, un de mes amis me vint dire à l'oreille que tout étoit rompu; puis le soir, au sortir de la conférence, la même personne me dit que toutes les contestations étoient accommodées. Les députés du parlement de Normandie, qui étoient venus à Saint-Ger-

main au nombre de quinze conseillers et d'un président, obtinrent aussi en ce jour la révocation du semestre que le feu Roi, ou plutôt le cardinal de Richelieu, leur avoit créé malgré eux. Tant de prétentions à satisfaire embarrassoient infiniment le ministre ; et à mesure qu'il accordoit des grâces, soit aux compagnies, soit à quelques particuliers, il renaissoit de nouveaux prétendans qui faisoient de nouvelles demandes ; et cette misère s'augmentoit toujours au lieu de diminuer. La faute qu'on avoit faite de déboucher Paris en étoit la cause. La charité de la Reine l'avoit forcée à la commettre. Elle étoit estimable et belle ; mais il n'y avoit plus moyen de menacer la ville de la famine : il falloit nécessairement servir le Roi en l'appauvrissant, et mettre la paix dans son royaume par des voies fort contraires au bien de son Etat.

Les généraux entrèrent en de grandes défiances les uns des autres ; et à leurs insatiables désirs se joignit la jalousie. Ils avoient chacun dans Saint-Germain des députés à basses notes, qui traitoient pour eux, et qui tyrannisoient celui qui souhaitoit de les tyranniser à son tour. Le duc de Beaufort n'étoit pas content de ce qu'on lui faisoit offrir sous main. Il demandoit beaucoup, parce qu'il sentoit encore dans son cœur l'enflure orgueilleuse que lui laissoient les restes de sa faveur passée. Il vouloit que le ministre lui payât ses fers et sa prison : il parloit fièrement ; il disoit tout haut qu'il ne vouloit point s'accommoder avec le Mazarin ; et portant son ressentiment plus loin que les autres, il rendit son accommodement plus difficile. Cette fierté fut cause qu'enfin la paix se fit, et qu'il demeura sans aucune consolation que celle d'avoir

traité son ennemi avec beaucoup de hauteur : ce qui faisoit voir en lui une certaine grandeur d'ame qui en effet avoit quelque beauté. Ce prince, voulant se défendre jusques à l'extrémité, pour exciter une nouvelle tempête fit donner un autre arrêt contre le ministre, par lequel il fut enjoint aux députés d'insister à chasser le cardinal d'auprès de la Reine. Mais il ne lui servit de rien : l'intérêt public l'emporta sur le particulier; et quand les principaux du parti furent contens, ceux qui restèrent qui ne l'étoient pas demeurèrent au nombre des malheureux et des ennemis de la Reine. Ils étoient destinés à la faire souffrir ce que le Ciel avoit ordonné d'elle par des arrêts plus irrévocables que ceux du parlement.

Le premier président et le président de Mesmes, pour obéir à leur compagnie, en présence des princes dirent qu'ils avoient ordre de supplier la Reine de donner à ses peuples le contentement de voir éloigner d'elle et de ses conseils un ministre qui avoit mérité leur haine. Le duc d'Orléans lui répondit que la Reine ne vouloit point accorder leurs demandes; que lui et son cousin le prince de Condé, qui avoient le plus d'intérêt à l'Etat et à la couronne, ne lui conseilloient pas de chasser M. le cardinal Mazarin; qu'il étoit capable et habile à bien servir le Roi et l'Etat; qu'ils en étoient contens, et qu'ils étoient résolus de le soutenir. Il parla fort hautement à tous les députés. M. le prince ne s'étendit pas tant, mais il dit quasi la même chose; et pour marque que les députés n'étoient pas fâchés qu'on les refusât, ni la Reine offensée de leur harangue, elle leur fit donner à dîner, et leur témoigna sa bonne volonté, parlant du premier

président comme d'un homme estimable. Ils désiroient tous la paix : mais cette dernière instance fut faite seulement pour contenter les peuples, et les rendre plus susceptibles de se ranger à leur devoir par l'impossibilité d'obtenir ce qu'ils demandoient. La Reine agréa donc ce que les députés avoient fait, qu'elle jugea procéder seulement de l'intrigue des généraux.

Ce même jour, les députés, bien nourris et bien contens, retournèrent à Paris achever leur ouvrage ; ils ne virent point la Reine, parce qu'il auroit fallu qu'ils lui eussent fait la même harangue qu'ils avoient faite aux princes. Beaucoup de personnes les en blâmèrent, particulièrement les députés des généraux de Paris, qui tâchoient toujours par toutes voies d'arrêter la conclusion du traité, afin d'avoir plus de temps de ménager leurs intérêts. Madame de Montbazon, qui étoit aimée du duc de Beaufort, fit espérer qu'elle le feroit contenter à moins, si on lui donnoit à elle ce qu'elle désiroit. Elle obtint de l'argent et des abbayes : et le duc de Beaufort, qui l'aimoit, trouva bon que cette dame profitât de l'inclination qu'il avoit pour elle; mais il n'en fut pas plus docile.

Le coadjuteur, l'ame qui faisoit remuer une partie de ce grand corps, ayant fait plus de mal que les autres, en devoit tirer de plus grandes récompenses; mais alors il voulut être assez généreux pour ne demander que pour ses amis. Il avoit de hautes pensées : il désiroit seulement l'éclat et le bruit, et son dessein étoit de se faire des liaisons considérables qui pussent augmenter sa réputation et sa gloire. Son principal dessein étoit de pouvoir gouverner l'Etat ou ceux qui voudroient le détruire, et d'avoir part aux grands

biens ou aux grands maux qui pouvoient arriver. Il obtint donc pour le marquis de Noirmoutiers et pour Laigues ses amis beaucoup de grâces considérables, et des bienfaits solides. Le marquis de Vitri eut un brevet de duc, qu'il ne méritoit pas d'avoir en cette occasion. Le duc d'Elbœuf, le duc de Bouillon et tous les autres ayant chacun arraché quelque beau lambeau des libéralités royales, tous se résolurent de souffrir que la paix se fît ; et ce fut au Roi, qui par grâce la leur devoit donner, à la recevoir de ses sujets, après l'avoir achetée chèrement.

Les députés du parlement arrivèrent à Paris remplis de joie des honorables conditions qu'ils rapportoient de Saint-Germain ; car, comme je l'ai remarqué, ils avoient obtenu de la Reine, par leur habileté et par les différentes causes qui faisoient agir les principaux acteurs, d'être déchargés des articles qu'on leur avoit imposés au premier traité. On se relâcha de l'obligation qu'ils avoient de venir à Saint-Germain, où étoit le Roi pour tenir son lit de justice : on leur permit encore de s'assembler quand bon leur sembleroit; et ils reçurent aussi quelques autres gratifications touchant les finances, toutes en faveur du peuple. Ils firent assembler le parlement, pour rendre compte de leur heureux voyage. Le prince de Conti ne s'y trouva point : il parut malade, exprès pour donner ce reste de temps aux négociateurs d'achever leur accommodement à la cour. Mais enfin le mercredi saint, la Reine étant aux ténèbres dans la chapelle du château de Saint-Germain, il arriva un courrier de Paris, que Le Tellier amena, qui apporta la paix entièrement reçue par le parlement, les généraux et le peuple,

tous montrant d'en être fort contens. Cette paix donna quelque repos à la Reine, de la joie au ministre, et de la douleur à ses ennemis. Le mois de mars finit avec cette guerre, qui avoit coûté beaucoup de maux à la France, et qui n'avoit pas fait beaucoup de bien au Roi, ni satisfait entièrement les désirs de la Reine, qui auroit souhaité moins de souffrance pour le public, et un peu plus de mortification aux particuliers, à ceux qu'elle accusoit d'être la cause de toutes ces brouilleries, et de tout ce que l'Etat avoit souffert de ces révoltes.

Les dévotions de la semaine sainte se passèrent dans la chapelle de Saint-Germain, où la véritable piété de la Reine et d'un petit nombre de bonnes ames fut mêlée avec la galanterie et l'indévotion de toutes les autres personnes qui composent la cour, et qui font gloire pour l'ordinaire de n'estimer que la vanité, l'ambition, l'intérêt et la volupté.

La fête de Pâques étant passée, les députés du parlement de Paris et de Normandie vinrent remercier la Reine de la paix qu'elle leur avoit donnée. Le clergé y vint, toutes les autres compagnies de la ville, les corps des marchands et des métiers, chacun selon leur ordre, tous avec des visages contens, et tous demandant avec ardeur le retour du Roi dans sa bonne ville de Paris. La Reine n'avoit pas sujet de l'estimer si bonne qu'elle eût un grand désir d'y retourner. Elle savoit que le peuple parloit encore avec insolence; qu'il disoit publiquement qu'il ne falloit rien payer au Roi s'il ne revenoit bientôt; et qu'il y avoit de la canaille assez hardie pour dire tout haut dans les rues qu'ils ne vouloient point de Mazarin. Ces esprits farouches

étoient si accoutumés à la rebellion et au désordre, qu'il étoit difficile, sans quelque châtiment exemplaire, qu'ils pussent reprendre la coutume de respecter la puissance légitime.

La Reine, pour donner le temps aux Parisiens d'éteindre ce reste de feu qui allumoit encore quelquefois leurs esprits, et laisser évaporer la chaleur et la fumée qui en restoit, se résolut de n'y pas retourner sitôt : elle forma le dessein, après qu'elle auroit vu tous ses ennemis réconciliés, d'aller passer quelque temps à Compiègne.

Le marquis de Roquelaure fit l'intermède de toutes ces harangues si ennuyeuses. Il fut disgracié, c'est-à-dire éloigné de la cour, parce qu'on avoit dit au ministre que, pendant le siége de Paris, il avoit écrit au prince de Conti que s'il n'eût point été attaché au service du Roi par sa charge de grand-maître de la garde-robe, il auroit été combattre sous ses enseignes; et le cardinal, qui prétendoit l'avoir obligé en certaines occasions, sentit vivement le mépris qu'il avoit fait de lui en cette rencontre. Le soir qui précéda le commandement qu'il eut de se retirer de la cour, étant avec nous dans le cabinet de la Reine, Comminges, lieutenant des Gardes de la Reine, sur quelque bagatelle qui se disoit alors, le tira à part pour lui dire quelque petit secret tout bas. Cinq ou six personnes, du nombre desquelles j'étois, entendirent qu'il lui répondit : « N'est-ce que cela? Je vous avoue « que j'ai cru que vous me veniez arrêter; car je sens « bien, ajouta-t-il parlant tout haut, que je n'en suis « pas bien loin. » Et comme il étoit hardi, grand parleur et Gascon, s'approchant de nous, il nous conta

si plaisamment le sujet de sa disgrâce et des plaintes que faisoit contre lui le ministre, que, bien que la cause n'en fût pas plaisante pour lui, nous ne laissâmes pas d'en rire. Nous conclûmes tous enfin que, parmi tant de criminels à qui on faisoit des grâces, il n'étoit pas juste qu'il reçût lui seul le châtiment qu'il méritoit du peu de zèle qu'il avoit témoigné pour le service du Roi. Malgré notre avis, il fut alors le seul en France qui fut puni pour avoir manqué au respect qu'on devoit au Roi et au ministre. Mais cette punition fut de peu de durée ; bientôt après il revint à la cour : il fut reçu au nombre de ceux qui paroissoient fidèles, et dont le cœur avoit été légèrement gâté par la corruption de l'air, qui étoit contagieux quasi pour tous.

Les finances étoient encore entre les mains du maréchal de La Meilleraye, quoique déjà on eût fait ce jugement de lui : qu'il étoit plus propre à faire des conquêtes avec des armées, qu'à faire venir de l'argent avec sa plume. Le cardinal de Richelieu, son parent, du temps de sa puissance lui avoit donné de beaux emplois; et comme il avoit joint le courage et la bonne conduite à la faveur, il avoit fait de belles actions : mais, comme je l'ai déjà dit ailleurs, il étoit de difficile humeur, et colère. Il n'étoit pas habile en matière de finances; et les gens d'affaires se plaignoient, et disoient que les peuples n'étant pas soumis, ils tâchoient à l'ombre de la révolte de s'exempter des taxes, des impôts et des tailles ; qu'il leur falloit une personne qui entendît mieux la manière de les faire payer : si bien qu'il parut nécessaire pour le service du Roi de lui ôter les finances, en donnant cette charge

à un homme plus patient, plus vigilant, plus expérimenté et plus sain que lui. Il étoit goutteux; et, sans avoir les années qui donnent la vieillesse, son corps étoit plus cassé que ceux qui en peuvent compter quatre-vingts. Il étoit perclus des mains et des pieds, et souvent il avoit des emplâtres sur toute sa personne, qui étoient sa parure la plus ordinaire. Mais enfin il étoit honnête homme, bon ami, et vivoit tout-à-fait en grand seigneur. Il avoit une belle et jeune femme, madame la maréchale de La Meilleraye, fille du duc de Brissac. Sa beauté consistoit dans la délicatesse des traits de son visage, dans un grand agrément et une belle taille. Elle étoit sage; mais elle avoit un trop grand désir qu'on le sût. Elle répandoit sa vertu prétendue en mille petites façons extérieures; et ces façons, qui auroient été un grand défaut en une autre, étoient en elle moins blâmables, parce qu'elles se mêloient avec son agrément naturel, qui de toutes manières la faisoit paroître aimable. Elle avoit si peur qu'on ne crût qu'elle n'aimoit point son mari à cause de ses maux, qu'elle alloit disant à tout le monde qu'elle ne croyoit pas qu'il y eût un homme exempt de ses incommodités. Elle assuroit qu'elle le trouvoit beau et à son gré; et quand elle en étoit séparée, elle tâchoit de persuader par ses discours qu'elle s'ennuyoit de ne le point voir. Ce n'est pas une chose impossible à une honnête femme d'aimer un mari goutteux et malade, qui avoit du mérite et de belles qualités, et dont elle étoit aimée; mais cette affectation étoit cause qu'elle ne trouvoit point de créance parmi les auditeurs; et comme la vertu solide doit être sincère et toute naturelle, ses artificieuses

façons persuadoient d'ordinaire le contraire de ce qu'elle vouloit établir. Elle fut un peu fâchée de ce qu'il falloit quitter les finances, parce qu'elle craignoit d'être obligée de s'éloigner de la cour; car quoique le maréchal de La Meilleraye les perdît sans disgrâce, sa femme jugea que ses incommodités le ramèneroient souvent en Bretagne, et qu'elle seroit forcée de le suivre. Mais comme elle étoit ambitieuse, elle se consola en ce qu'on proposoit de les lui ôter en lui donnant de grands avantages. Le duc d'Orléans et le cardinal furent le visiter, et demeurèrent d'accord ensemble des grâces qu'il souhaitoit. Il demanda d'avoir place dans le conseil du Roi, la survivance de ses gouvernemens pour un fils unique qu'il avoit de sa première femme, et la survivance de la charge de grand-maître d'artillerie. Cette affaire étant secrètement en cet état, elle s'exécuta quelque temps après : et nous verrons d'Emery revenir occuper sa première place, avec l'applaudissement de ses amis, et malgré la haine de ses ennemis. Les derniers firent ce qu'ils purent pour l'en empêcher; mais enfin ses rivaux le virent emporter la victoire sur eux. Il fut rétabli avec beaucoup de satisfaction de sa part; car il avoit senti sa disgrâce comme un homme qui étoit fort attaché à la terre, et qui avoit peu d'amour et de respect pour celui qui en est le créateur et le souverain maître.

Le prince de Conti fut le premier qui sortit de Paris pour venir saluer la Reine. Il fut présenté par M. le prince, et reçu en présence de ceux du conseil. Après les complimens ordinaires, M. le prince lui fit embrasser le cardinal Mazarin, et réchauffa leur con-

versation autant qu'il lui fut possible. Le prince de Conti ne l'alla point voir chez chez lui pour cette première fois, afin de garder quelque mesure entre la guerre et l'accommodement, et M. le prince le fit trouver bon à la Reine.

Monsieur, oncle du Roi, présenta le duc d'Elbœuf; et le prince de Conti, après avoir satisfait pour lui, fut celui qui présenta les autres à son tour, qui furent le duc de Bouillon, le prince de Marsillac, le comte de Maure et beaucoup d'autres. La Reine les reçut assez froidement. Le ministre, tout au contraire, ne manqua pas de jouer son personnage ordinaire de tempérance et de douceur, leur disant lui-même qu'il croyoit avoir eu tort envers eux, et qu'ils étoient excusables d'en avoir eu du ressentiment.

Ce même jour arriva à Paris madame de Chevreuse, qui fut avertie de la paix par ses amis. Comme elle avoit eu part aux fautes publiques, elle en voulut avoir au pardon général. Elle leur avoit fait donner la protection de l'archiduc, qui avoit servi à soutenir les forces des rebelles contre le Roi; il étoit juste qu'elle fût récompensée de ses peines, puisque celles de tous les autres l'étoient aussi. Cette princesse, étant donc arrivée de Bruxelles à Paris, envoya aussitôt négocier avec le ministre, qui à son ordinaire ne la rebuta point : il voulut seulement par quelque délai la mortifier un peu. La Reine, par son avis, refusa le duc de Chevreuse, qui vint à Saint-Germain lui demander pour sa femme la permission de demeurer à Paris. Elle lui dit qu'elle ne la pouvoit pas souffrir dans une ville encore toute pleine de l'esprit de rebellion; qu'elle avoit fait mille cabales contre son service, et qu'elle

ne pouvoit pas être contente d'elle ni satisfaite de ses soumissions, si elle ne lui faisoit voir un véritable repentir de sa dernière conduite. Ce prince, qui, sourd et âgé de quatre-vingts ans, avoit encore bonne mine, lui voulut répondre de la fidélité de cette princesse; mais la Reine s'en moqua, et ne crut pas qu'il pût lui en être un bon garant, lui faisant entendre assez librement qu'il n'auroit pas un grand pouvoir sur elle. J'étois présente à cette conversation. Il dit à la Reine qu'il avoit trouvé mademoiselle de Chevreuse sa fille fort embellie, et qu'elle avoit des yeux capables d'embraser toute la terre. La Reine sourit, et lui répondit, en criant de toute sa force, qu'il avoit trop d'amour pour la beauté, qu'il falloit qu'il commençât à aimer le ciel et la vertu. Mademoiselle de Chevreuse étoit belle : elle avoit en effet de beaux yeux, une belle bouche et un beau tour de visage; mais elle étoit maigre, et n'avoit pas assez de blancheur pour une grande beauté. Sans doute qu'elle n'étoit point embellie depuis que la disgrâce de madame de Chevreuse sa mère les avoit éloignées toutes deux de la cour; car il est rare de voir que les années embellissent les dames passé dix-huit ans.

Monsieur, oncle du Roi, alla faire un voyage de deux jours à Paris, où il reçut de grands honneurs. Le parlement, ayant consulté ses registres, trouva qu'il avoit autrefois député vers un duc d'Orléans comme lui, lieutenant général de l'Etat et couronne de France : si bien que deux présidens et six conseillers le furent visiter en corps, pour lui rendre grâces de ce qu'il avoit contribué à la paix.

Ce prince, pour complaire à la Reine, fit prier

madame de Chevreuse de sortir de Paris, lui faisant dire qu'elle obligeroit la Reine à la bien traiter, si elle lui montroit de ne point vouloir profiter du mauvais état où l'esprit de la Fronde la mettoit; mais elle, qui avoit connu par ses expériences que la Reine ne la considéroit plus, n'en voulut rien faire. Elle continua sa négociation avec le ministre; et comme il faisoit profession publique de bonté et de vouloir pardonner à ses ennemis, elle en tira ce qu'elle voulut (1), et même avec facilité.

M. le prince fut aussi à Paris, qui n'y reçut pas le même applaudissement que le duc d'Orléans. On l'avoit trouvé plus indifférent pour la paix et plus âpre au combat; et par conséquent il n'y fut pas si bien traité. Mais, pour ne pas faire une si notable différence entre les deux, on lui députa un président et deux conseillers qui lui firent les mêmes complimens. Dans les éclaircissemens qu'il eut avec madame de Longueville, elle travailla soigneusement à le détacher des intérêts de la Reine. Elle lui fit comprendre qu'il avoit tort de se désunir de sa famille, et qu'elle pouvoit être utile à sa grandeur. Il vit que le prince de Conti tiroit de grands avantages de la cour; que madame de Longueville, qui l'avoit conduit à cette considération, étoit digne d'être écoutée, et qu'elle lui pourroit être propre à beaucoup de grandes choses. Il prit goût enfin aux flatteuses illusions de cette princesse; et le sang, joint à la politique, le lièrent à elle par de nouveaux liens. Ce redoublement d'amitié

(1) *Elle en tira ce qu'elle voulut :* Ce fut le coadjuteur qui obtint pour madame de Chevreuse la permission de rester à Paris. Il étoit l'amant de sa fille.

et de confiance fit qu'insensiblement il se forma dans l'ame de M. le prince des sentimens dissemblables à ceux qu'il avoit eus par le passé, et qu'il s'accoutuma peu à peu à parler du Mazarin avec le même mépris que les frondeurs. Ce fut la source du changement qui parut depuis dans sa conduite, et qui causa sa haute et dure manière d'agir avec la Reine et son ministre. Elle produisit ensuite ces grandes révolutions de la cour, qui causèrent de si grands désordres dans le royaume et dans la famille royale.

Le coadjuteur se tint dans sa forteresse, et ne voulut point venir à Saint-Germain comme les autres; mais, trouvant à propos de paroître de loin, il pria le duc de Liancourt de faire ses complimens à la Reine, l'assurer qu'en son particulier il étoit son très-fidèle serviteur, et qu'il la reconnoîtroit toujours pour sa bienfaitrice et sa maîtresse. Mais la Reine les reçut avec mépris, et ordonna à son ambassadeur de lui dire qu'elle ne le considéreroit jamais pour tel que premièrement il ne fût ami du cardinal Mazarin; qu'il étoit son ministre; qu'elle vouloit que ceux qui lui avoient de l'obligation comme lui suivissent en cela ses mêmes sentimens. Cependant le coadjuteur, comme j'ai déjà dit, traitoit avec le ministre, dont il avoit reçu beaucoup de grâces pour ses amis, et des promesses à son égard qui dans leur temps eurent leur effet.

Le duc de Longueville arriva de Normandie avec une grande suite. Il vint saluer la Reine, qui le reçut gravement. Je remarquai que ce prince en parut interdit, et qu'il ne put jamais lui dire une parole de bon sens. C'étoit un homme de grande considération:

il voyoit qu'il lui étoit honteux d'avoir fait cette faute contre le service du Roi et de la Reine, dont il n'avoit nul sujet de se plaindre; et qu'il étoit tombé dans ce malheur plutôt par légèreté que par raison. Quand il arriva, chacun se pressa autour de cette princesse pour entendre ce qu'il lui diroit : car il est difficile de bien défendre une mauvaise cause; mais il n'eut jamais la hardiesse de parler : il pâlit, puis il devint rouge, et ce fut toute sa harangue. Après cet éloquent repentir, il salua le cardinal Mazarin, et un moment après ils se retirèrent auprès d'une fenêtre, se parlèrent long-temps, et ensuite se visitèrent réciproquement, et demeurèrent amis en apparence.

Le comte d'Harcourt vint à la cour comme les autres. Il fut reçu différemment selon les apparences et les caresses, mais différemment aussi pour les récompenses : car elles ne furent pas si grandes pour lui que pour ceux qui avoient été contre le service du Roi. Il avoit manqué de conduite pour se saisir de la ville de Rouen; mais il avoit bien servi, ayant toujours occupé un poste en Normandie qui servoit de barrière contre les attaques des ennemis, et mettoit le Roi en sûreté contre ce que le duc de Longueville auroit pu faire avec peu de troupes et moins d'argent. Il avoit enfin donné le moyen au Roi de demeurer en sûreté à Saint-Germain : ce qui n'étoit pas un petit service. On lui donna ensuite le gouvernement d'Alsace, et une abbaye pour un de ses enfans.

Ce même jour le duc d'Yorck vint aussi à la cour. Il n'avoit point encore vu le Roi ni la Reine, à cause qu'il étoit arrivé à Paris pendant le siége de cette

ville, où les visites n'étoient guère de saison. Il étoit demeuré auprès de la Reine sa mère pendant cette mauvaise constellation contre les rois, qui l'avoit privé d'un père, et avoit donné beaucoup d'affaires au nôtre. La Reine lui fit de grands honneurs, et lui donna une chaise à bras, de même que le duc d'Orléans en avoit obtenu une de la reine d'Angleterre sa sœur. Cette belle foule fut augmentée par la venue de madame de Longueville et de mademoiselle de Longueville (1) sa belle-fille, qui aussi bien que les autres avoit été une grande frondeuse. Elle avoit de la vertu et beaucoup d'esprit, et il lui étoit pardonnable d'avoir suivi les sentimens de son père. Quand ces princesses arrivèrent, la Reine étoit au lit pour se reposer de toutes ses fatigues. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle, et dans cet instant elle me faisoit l'honneur de me parler de l'embarras qu'avoit eu le duc de Longueville en la saluant. Comme je sus que madame de Longueville alloit venir, je me levai; car j'étois à genoux devant son lit, et me mis auprès de la Reine, résolue de n'en point partir, et d'écouter de près si cette princesse si spirituelle seroit plus éloquente que le prince son mari. Comme elle étoit naturellement timide et sujette à rougir, toute sa capacité ne la sauva pas de l'embarras qu'elle avoit eu en abordant la Reine. Je me penchai assez bas entre ces deux illustres personnes pour savoir ce qu'elles diroient; mais je n'entendis rien que Madame, et quelques mots qu'elle prononça si bas que la Reine, qui

(1) *Mademoiselle de Longueville :* Marie d'Orléans, fille de Louise de Bourbon-Soissons, première femme du duc de Longueville. Elle fut depuis duchesse de Nemours. Ses Mémoires font partie de cette série.

écoutoit avec application ce qu'elle lui diroit, ne put jamais y rien comprendre. Mademoiselle de Longueville, après la révérence de madame sa belle-mère, se contenta de baiser le drap de la Reine sans ouvrir la bouche; puis, se mettant toutes deux sur les siéges qu'on leur apporta, elles furent fort heureuses de ce que je commençai la conversation, en demandant à madame de Longueville à quelle heure elle étoit partie de Paris, parce qu'il n'étoit pas deux heures après midi; et, pour les soulager de la confusion qu'elles avoient qui les incommodoit beaucoup, j'exagérai leur diligence. Cette conversation dont les matières frivoles furent le sujet, et cette visite si sèchement passée, ne servit qu'à augmenter le ressentiment que la Reine avoit contre cette princesse, qui, n'ayant jamais pris soin de lui plaire, ne lui plaisoit pas aussi. Elle confirma de même madame de Longueville dans les mauvaises intentions qu'elle conservoit dans son cœur contre le repos de la Reine; car quand les dispositions sont mauvaises, et que ceux qui ne s'aiment pas ne s'éclaircissent point sur les sujets qu'ils ont de se plaindre les uns des autres, ce silence augmente l'inimitié, et empêche qu'elle ne finisse.

La joie de la paix fut alors traversée par les ennemis, qui assiégèrent la ville d'Ypres. Jarzé fut commandé pour aller avec quelques troupes faire quitter les armes au marquis de La Boulaye. Il faisoit son possible pour émouvoir dans la Champagne quelques nouvelles révolutions; mais il n'y réussit pas. Le dégât que firent les troupes du Roi donna un faux prétexte au parlement de vouloir s'assembler exprès pour y donner ordre, voulant encore se mêler de

toutes les choses dont il ne lui appartenoit pas de connoître.

En même temps se fit l'accommodement du duc de Vendôme, qui n'étoit point venu à la cour depuis qu'il en avoit été chassé par l'établissement du cardinal Mazarin. Il avoit profité de ces désordres, en montrant qu'il n'approuvoit pas le procédé audacieux de son fils le duc de Beaufort, et qu'il désiroit infiniment de devenir ami du ministre. Pour marque de ce désir, il proposa le mariage de son fils le duc de Mercœur avec l'aînée Mancini, nièce du cardinal. Cette proposition ne fut point refusée : elle étoit avantageuse au ministre, et pouvoit donner de grandes commodités à ce prince, qui en désiroit l'exécution afin de rentrer dans la faveur.

Cette guerre civile, où le cardinal Mazarin avoit été maltraité, lui avoit déplu : il trouva que des places et des alliances le rendroient plus considérable, et le mettroient en état de se pouvoir défendre par lui-même, sans mendier continuellement la protection du duc d'Orleans et du prince de Condé. En changeant de conduite, il devint plus intéressé qu'il n'avoit été jusques alors, et les mauvais tours de ses ennemis lui firent désirer de se faire redouter de ceux qui lui avoient fait beaucoup de peur. Par ces raisons, il traita le duc de Vendôme comme son ami ; et ce prince fut de même reçu par la Reine avec beaucoup de démonstration de bonne volonté.

M. le prince étoit un peu dégoûté de la conduite du ministre, que ses ennemis décrioient tout-à-fait. Il étoit, comme je le viens de dire, pressé par sa famille d'entrer dans leurs desseins, afin de se faire

le maître de la cour : au lieu qu'il n'étoit, à ce qu'ils disoient, que le valet du cardinal. Madame de Longueville se servit de cette union du ministre avec le duc de Vendôme, pour faire haïr à M. le prince celle qu'il avoit eue jusques alors avec lui. Elle lui dit que c'étoit une marque indubitable qu'il ne vouloit plus le considérer pour son principal appui, puisqu'il entroit dans d'autres intérêts, et prenoit dans la cour une autre protection que la sienne ; et qu'il étoit à croire que le duc de Vendôme, devenant parent du ministre, seroit plus considéré que personne auprès du Roi et de la Reine. Ces raisons, représentées par une sœur qu'il avoit fort aimée, furent des armes pour combattre, dans le cœur de M. le prince, l'inclination qu'il avoit à la paix, et à ne se point brouiller à la cour. Ce prince, qui eût été au désespoir si on eût cru que quelqu'un l'eût gouverné, se laissa néanmoins conduire par cette princesse à ce que lui-même de son mouvement n'auroit jamais fait.

Cet éloignement de volonté porta M. le prince à s'éloigner de la cour pour quelque temps : il fit dessein d'aller en Bourgogne ; et aussitôt qu'il fit paroître avoir cette pensée, la cause en fut facilement aperçue par le ministre, qui ne manqua pas d'avoir des avis sur les dégoûts qui commençoient à se former contre lui dans l'ame de ce prince. Le cardinal Mazarin, pour adoucir son cœur, lui fit parler de la proposition que le duc de Vendôme lui avoit faite, et lui fit dire tout ce qui pouvoit le rassurer sur les craintes qu'on lui avoit fait concevoir ; mais il ne reçut pas ce qui venoit de sa part avec ce même esprit qu'il auroit eu, si madame de Longueville n'eût point commencé

à l'empoisonner. Le ministre en eut du chagrin, et tout ce qui lui parut propre à raccommoder ces mauvais commencemens se fit ensuite de sa part sans aucun effet.

Je finirai les aventures de Saint-Germain par l'arrivée du marquis de Vitri, du marquis de Noirmoutiers et de Laigues. Le premier avoit du mérite et de la qualité. Sur quelques dégoûts que j'ignore, il étoit entré dans ce parti, étant actuellement attaché au service de la Reine : en quoi sa faute étoit plus grande et moins pardonnable. Pour les deux autres, l'un avoit beaucoup de naissance, tous deux étoient honnêtes gens, et tous deux avoient été grands frondeurs, et avoient, comme je l'ai déjà dit, traité publiquement avec le roi d'Espagne. Ils vinrent donc sous la foi publique saluer la Reine avec la même hardiesse que s'ils eussent travaillé à sauver l'Etat; et, comme les autres, ils en furent quittes pour un peu de froideur et de mauvais visage. Ils étoient de ma connoissance; et, dans le moment que je fus aperçue par eux, ils vinrent me témoigner beaucoup de joie de me rencontrer. Je leur dis tout bas que j'étois fort aise de les voir; mais qu'en cette occasion je les priois de ne m'aimer pas tant, vu que l'amitié de telles gens n'étoit nullement de bon augure dans la chambre de la Reine. Comme je raillois avec eux, Monsieur passa, qui leur fit mille caresses. En me retirant, je lui dis que je croyois avoir mérité la corde par la bonté que j'avois eue de les souffrir, et que j'en avois du scrupule. Je les laissai, et lui dis encore que pour lui qui étoit le maître et qui n'avoit rien à craindre, il pouvoit leur faire grâce et les bien trai-

ter; mais que, pour moi, je croyois en devoir user autrement. Monsieur me répondit que j'étois bien sage, et que, pour m'empêcher d'aller à la Grève, il alloit les emmener. Il les prit en effet; et, les poussant dans une fenêtre, il demeura quelque temps à les entretenir. Cette conversation fut aussitôt remarquée, et tellement sentie par le ministre, qu'un de ses domestiques m'assura qu'il en avoit eu de l'inquiétude : et ensuite l'abbé de La Rivière me conta que le cardinal lui en avoit fait des reproches, se plaignant à lui de son maître d'avoir si bien traité ces deux hommes. Je connus par cette petite aventure que les actions des grands sont toujours grandes, quelque petites qu'elles soient; et que ce prince, quoiqu'il eût de bonnes intentions, n'étoit pas ennemi mortel de ceux qui avoient mortellement offensé l'Etat.

Peu après je quittai la Reine, et vins faire un petit voyage à Paris. Je trouvai cette grande ville encore pleine de cet esprit de rebellion qui depuis quelque temps l'avoit entièrement occupée, et, sans être astrologue, je prévis aisément que cette paix ne seroit pas de longue durée.

En ce même temps [le 13 mars] la Reine partit pour aller à Compiègne donner ordre aux affaires que les anciens ennemis de l'Etat lui donnoient sur la frontière. Ils continuoient le siége d'Ypres, où Beaujeu se défendit si bien qu'il le fit durer plus long-temps qu'on n'avoit cru. Palluau, qui ne s'y étoit pas trouvé au commencement, fut blâmé de tout le monde; mais il avoit su se mettre si bien auprès du ministre, qu'il ne fut pas si abattu de ce malheur qu'un autre l'auroit été. Quoiqu'il n'eût aucune étude, et qu'il

bégayât en parlant, comme il avoit un grand sens naturel et le génie de la cour, il avoit trouvé moyen de se mettre en possession de se servir plus ordinairement de l'intrigue du cabinet que d'une grande assiduité à l'armée, pour avoir les plus beaux emplois que les gens d'épée puissent obtenir. Quoiqu'il eût du cœur comme un autre, il trouvoit toujours plus à propos de combattre ses ennemis particuliers que ceux de l'Etat. Il fut affligé de perdre cette place, parce que ce gouvernement lui valoit beaucoup; mais avec de l'esprit, de la hardiesse et du bonheur, on va bien loin. Pour marque de cette vérité, quelques années après cet habile courtisan, malgré toutes ses fâcheuses aventures, parvint à la dignité de maréchal de France, à laquelle les officiers qui croyoient la mériter mieux que lui disoient que ses bons mots et ses agréables railleries avoient eu plus de part que ses grandes actions.

Le séjour de la Reine à Compiègne servit un peu à délasser son esprit des affaires qui en avoient troublé le repos. La forêt et la rivière, qui font l'ornement de cette petite ville, lui firent passer d'agréables heures, et donnèrent beaucoup de divertissemens au Roi et à Monsieur, qui, étant tous deux trop jeunes pour prendre part aux maux de l'Etat, ne pensoient qu'à chercher du plaisir partout où ils se trouvoient.

Pendant ce petit intervalle de plaisir, le duc et la duchesse de Vendôme, qui vouloient l'alliance du ministre, firent ce qu'ils purent pour obliger le duc de Beaufort à consentir au mariage de M. de Mercœur avec l'aînée Mancini; mais il ne voulut pas l'agréer. Pour le satisfaire, on lui offrit le gouvernement d'Au-

vergne; mais il le refusa. Et dans ce temps-là, étant revenue à Paris, et le rencontrant un jour chez madame la duchesse de Nemours sa sœur, il me dit qu'on se moquoit de lui; car, en même temps qu'on lui offroit ce gouvernement, on le vouloit donner au duc d'Elbœuf, pour récompense de celui de Picardie, que le cardinal vouloit avoir. Mais comme cet échange ne se fit point, je crois que le duc de Beaufort se trompoit lui-même, ou qu'il faisoit semblant de le croire, pour ne se point raccommoder : voulant, selon toutes les apparences, ou plus qu'on ne lui offroit, ou ne voulant rien, pour demeurer toujours en état de tout vouloir.

Quelques jours après, ce prince tomba malade d'une colique si violente qu'il crut être empoisonné, et prit publiquement du contre-poison : ce qui fait connoître le dessein qu'il avoit de réveiller l'amitié du peuple de Paris pour lui. Il en avoit plus besoin contre ses anciennes liaisons que contre aucun breuvage qu'on lui eût fait prendre; car il faut avouer que le cardinal Mazarin ne nous a point paru vouloir user de mauvaises voies pour se défaire d'aucuns de ses ennemis, et que jamais favori élevé à la plus grande puissance qu'un homme puisse avoir n'a eu plus de clémence et de douceur que lui. Aussi l'avons-nous vu visiblement protégé de Dieu, pour marque évidente à tous les hommes que, comme il en est le créateur, il hait celui qui répand leur sang, et conserve le pacifique. Le peuple de Paris fut voir ce prince malade, et la foule devint si grande chez lui qu'à la fin il fallut ouvrir toutes les portes qui alloient à sa chambre, hausser les rideaux de son lit, et l'exposer

à la vue du public. Ce grand concours, et la flatterie de quelques-uns de ses amis, achevèrent de le rendre irréconciliable avec le ministre. Il crut faire une action héroïque de ne se point accommoder, et les adulations de ceux qui vouloient toujours avoir un chef en sa personne furent cause qu'il ne fut point aussi satisfait de la cour qu'il le devoit être.

Ypres se rendit aux ennemis le huitième jour de mai, après que Beaujeu l'eut défendue assez de temps pour mériter beaucoup de louanges de sa résistance. L'intrigue du cabinet occupoit tellement le ministre, que cette perte ne put pas trouver en lui assez de place pour lui causer de nouveaux chagrins. Ses plus grands maux ne venoient pas des ennemis de l'Etat, mais plutôt de ceux qui, voulant paroître ses amis, ne l'étoient point, et qui, pour tirer de lui des grâces et des bienfaits, lui faisoient naître de continuelles affaires, afin de le forcer à leur donner davantage. Le dessein que le cardinal conservoit toujours de faire revenir d'Emery étoit pour lors un de ses plus grands embarras : le désordre où étoient les affaires du Roi lui faisoit désirer de plus en plus de le pouvoir rappeler, mais ce changement n'étoit pas encore en état de se faire. Il ne vouloit pas qu'il parût venir de lui, de peur de se faire haïr par le parlement et les peuples, qui avoient en horreur le nom de cet homme. Il faisoit semblant, au contraire, de favoriser ceux qui aspiroient à cette charge, et leur faisoit espérer qu'il leur seroit favorable. Le président de Maisons étoit celui qui avoit paru se déclarer davantage sur cette prétention, où, par bonheur pour lui, il avoit trouvé des personnes qui l'avoient servi solidement et avec

une grande application à ses intérêts. On parla dans le conseil de cette affaire. Le cardinal parut protéger ce président, et en même temps il avoit supplié Monsieur, oncle du Roi, de s'y opposer. Cette opposition ayant été faite, le ministre témoigna au président de Maisons qu'il étoit fâché de l'obstacle que le duc d'Orléans avoit apporté à ses désirs, et crut par cette finesse l'avoir satisfait. Il crut aussi avoir de même caché au public la résolution qu'il avoit faite d'y remettre d'Emery; mais il étoit aisé de voir où alloient ses intentions. Nous conclûmes aussitôt qu'il falloit faire changer le duc d'Orléans, afin de montrer au ministre qu'il étoit difficile de tromper les gens de la cour. L'abbé de La Rivière étoit le seul qui fût capable de cela : je me chargeai de lui en parler; et trouvant, par le moyen de la marquise de Sablé, un intérêt particulier qui lui pouvoit faire souhaiter pour surintendant celui que son maître avoit paru rebuter, je le persuadai d'y travailler; et il le fit si bien, que le duc d'Orléans changea tout-à-fait de sentiment; et, peu de temps après, ce prince fit dire au président de Maisons qu'il n'avoit été contre lui que par complaisance, et que dans le vrai il désiroit l'obliger et lui donner sa voix. Ce bon office n'étoit pas suffisant pour faire conclure l'affaire à l'avantage du président de Maisons, parce que, dans le vrai, le ministre étoit le maître absolu de toutes les résolutions de cette nature; mais cette protection du duc d'Orléans lui fut tout-à-fait avantageuse, dans le temps où sa destinée le porta à cette charge : elle nécessita le cardinal de lui donner la sienne, ne pouvant pas lui refuser ce que déjà il lui avoit fait espérer, en faisant semblant de lui être favorable.

En ce même temps [le 27 mai] j'allai à Compiègne trouver la Reine. Je fis ce petit voyage, car il étoit difficile de vivre avec plaisir dans Paris, à cause des disputes continuelles qu'il falloit avoir avec ses ennemis. Ils la blâmoient incessamment de la protection qu'elle donnoit à son ministre, et ne pouvoient bien entendre qu'il seroit injuste et d'une dangereuse conséquence que les souverains accoutumassent leurs sujets à faire leurs volontés. La voie de la désobéissance et de la rebellion est toujours criminelle. Si cette princesse avoit été un peu plus jalouse de son autorité et de sa puissance, et si elle se fût contentée de soutenir son ministre, se servant de son habileté sans affecter la plupart du temps de n'avoir part à rien, elle auroit acquis une réputation plus éclatante que celle des reines les plus estimées; mais son indifférence la portoit à négliger la gloire de gouverner par elle-même un grand royaume, à cacher la beauté de sa résistance : et le temps seul a fait connoître que les meilleures et les plus hardies résolutions ont été nourries, la plus grande partie, dans sa prudence et sa fermeté.

Madame la princesse étoit allée à Paris revoir madame de Longueville, et se rejoindre à sa famille. On crut qu'elle prit un peu de leurs sentimens, parce qu'elle s'imagina que la Reine avoit méprisé sa douleur à Saint-Germain quand le prince de Conti en étoit parti, et qu'elle avoit eu quelque défiance d'elle. Je crois qu'elle se trompoit; car, dans ce temps-là, un jour parlant à la Reine de madame la princesse, je lui dis, comme il étoit vrai, qu'en arrivant à Paris je l'avois trouvée remplie d'une grande tristesse, tant

sur ce qui regardoit Sa Majesté que sur les intérêts de madame de Longueville ; et que j'avois été étonnée de la trouver si sensible à deux choses qui étoient si contraires. Sur quoi elle me fit l'honneur de me répondre qu'il étoit vrai qu'elle lui étoit obligée, et qu'elle avoit bien vu, malgré la tendresse qu'elle avoit pour ses enfans, qu'elle avoit senti leur séparation de la cour, autant parce qu'elle avoit paru contraire au service du Roi, que par les mauvaises suites qu'elle pouvoit avoir à leur dommage; et qu'enfin elle ne trouvoit point étrange qu'elle eût commerce avec eux, parce qu'elle ne la soupçonneroit pas aisément de lui manquer de fidélité. Cependant l'histoire du temps veut que cette princesse, charmée de la haute réputation où elle voyoit alors madame de Longueville, fut de concert avec elle, quoiqu'elle ne sût pas tous les secrets, pour travailler unanimement à dégoûter M. le prince de la liaison qu'il avoit eue jusque-là avec la Reine et son ministre. Le mariage que vouloit faire le cardinal lui déplut par sa propre inclination, parce que la maison de Vendôme avoit toujours été opposée à celle de Condé; et quelques personnes confidentes de madame de Longueville me dirent que M. le prince, en quittant sa famille à Paris pour aller en Bourgogne, leur dit qu'il avoit fait ce qu'il avoit dû en soutenant le cardinal Mazarin, parce qu'il avoit promis de le faire; mais qu'à l'avenir, si les choses prenoient un autre chemin, il verroit ce qu'il auroit à faire. Il alla à Compiègne prendre congé de la Reine, pour aller à ce voyage; et quand il la quitta, elle, qui savoit ce qui se passoit, lui dit tout haut qu'elle croyoit qu'ils se sépareroient bons amis,

et qu'elle tenoit pour assuré que leur amitié demeureroit entre eux aussi parfaite qu'elle avoit été depuis la régence ; ajoutant qu'il falloit que cela fût malgré ceux qui désiroient le contraire. Comme les paroles des rois et leurs actions sont presque toujours désapprouvées, beaucoup de personnes blâmèrent la Reine de lui avoir parlé de cette sorte, parce qu'elle rendoit cette petite mésintelligence trop publique, et donnoit lieu de croire qu'il étoit vrai que ce prince se vouloit séparer d'elle. Avant que de partir, il présenta à la Reine le maréchal de La Motte qui n'avoit point encore paru, parce que, demandant beaucoup, il avoit fallu plus de temps au ministre pour se résoudre de lui accorder ce qu'il souhaitoit. La Reine, parlant de lui et de quelques excuses qu'il lui avoit fait faire sur son retardement, avoit dit tout haut qu'elle ne se soucioit pas de le voir. Il crut par là être obligé de se hâter davantage ; et ce fut seulement pour être mal reçu. On se moqua d'un éclaircissement public qu'il fit avec le cardinal Mazarin en le saluant ; car d'ordinaire ces sortes de conversations ont besoin de secret. Sa harangue, quoique mal tissue, n'empêcha pas qu'il ne reçût de l'argent en quantité. En ce seul point se renfermèrent tous ses désirs : il avoit déjà toutes les dignités où pouvoit aspirer la plus grande ambition d'un gentilhomme ; et néanmoins on m'assura qu'étant de retour à Paris, quelqu'un lui demandant s'il étoit devenu royaliste, il avoit répondu : « La Reine « m'a fait justice, m'ayant satisfait ; mais elle ne m'a « point fait de grâce, et je ne suis pas plus son servi- « teur que je l'étois il y a peu de temps. » Paroles qui me semblent honteuses dans la bouche d'un Français

et d'un officier de la couronne, qui étoit devenu maréchal de France et duc de Cardonne par les bienfaits du feu Roi.

Le ministre, voulant donner quelques soins à la conservation de nos frontières, fit résoudre la Reine de changer son séjour de Compiègne en celui d'Amiens. Il forma des desseins avantageux à la France, afin de donner des bornes aux progrès des ennemis, et plus encore pour calmer les tempêtes du dedans du royaume, par les bons succès que les armes du Roi lui pouvoient faire espérer. Il supplia le duc d'Orléans d'aller passer quelque temps à Paris, afin d'assoupir par sa présence le bruit qui se faisoit encore contre le Mazarin : ce qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude, et lui faisoit craindre que le reste de cette malice publique ne s'opposât à son bonheur particulier, et ne l'empêchât d'avoir part à la paix. Ce prince, qui voulut obliger la Reine, la suivit jusque dans Amiens : il lui aida à prendre les résolutions nécessaires au service du Roi ; puis revint prendre Madame qui l'attendoit à Compiègne, et qui, par grande merveille, l'avoit suivi cette année. De là il s'en retourna préparer l'entrée de celui qui avoit besoin de son assistance et de sa protection, mais qui apparemment commençoit à se lasser de cette dépendance.

Je partis de Compiègne pour revenir à Paris le même jour [le 7 juin] que la cour partit pour Amiens, et ne suivis point la Reine. A mon retour, je trouvai les esprits aussi malintentionnés que jamais, et les libelles des séditieux plus dangereux à l'Etat que ceux qui jusqu'alors avoient seulement attaqué la personne du cardinal. Un de ceux-là prononçoit hardiment que

quand les révoltes étoient générales, les peuples avoient un juste droit de faire la guerre contre leur roi; que leurs griefs devoient être décidés par les armes, et qu'ils pouvoient dans ce temps-là porter la couronne dans d'autres familles, ou changer de lois. Et, dans cet écrit, il y avoit des exemples allégués d'Etats qui avoient changé la monarchie en un gouvernement de plusieurs, voulant par là faire naître au parlement le désir de se faire pareil au sénat de Venise, ou de suivre l'exemple de celui d'Angleterre (1). Toutes ces hardiesses, qu'on peut nommer de grands crimes, et même si énormes qu'ils font de la peine à penser, procédoient de ceux qui vouloient augmenter les désordres, et les augmenter autant qu'ils le souhaitoient. Le parlement sans doute n'y avoit alors nulle part, et il parut que cet écrit avoit donné de l'horreur à tous, et même aux plus malins.

A l'arrivée de la cour dans Amiens, le cardinal Mazarin manda au marquis d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, de le venir trouver, pour l'entretenir de quelques affaires importantes. Il n'étoit pas content de ce qu'il avoit laissé passer madame de Chevreuse, qui étoit revenue de Flandre sans le consentement du Roi; il lui faisoit voir aussi qu'il vouloit le récompenser de sa place, pour la rejoindre au gouvernement de Picardie qu'il paroissoit avoir dessein de prendre. Le marquis d'Hocquincourt (2) étoit un homme vail-

(1) Mon frère, à son retour d'Allemagne, répondit à cet écrit, et sa réponse fut estimée. Il étoit néanmoins fort jeune. — (2) *Le marquis d'Hocquincourt* : Charles de Mouchi. Sa révolte fut causée par une folle passion pour madame de Montbazon. Il lui avoit écrit : *Péronne est à la belle des belles.*

lant et de grand cœur, mais léger et facile à dégoûter. Il avoit pris liaison avec les frondeurs sur quelque petit mécontentement, et avoit quitté l'armée pour aller se renfermer dans sa place, disant qu'il avoit eu avis qu'on le vouloit arrêter. Sur l'ordre qu'il reçut du ministre, il vint le trouver avec une bonne escorte, étant convenus, avant leur entrevue, du lieu et de la quantité des gens qu'ils devoient avoir l'un et l'autre, et de toutes leurs sûretés. Ils se virent enfin dans une campagne, au milieu de cinquante hommes de cheval de chaque côté. Hocquincourt étoit un bon Picard, franc cavalier et bon ami. Il dit au cardinal, qui lui témoignoit vouloir être de ses amis à des conditions avantageuses, qu'il ne lui pouvoit accorder son amitié ni recevoir ses offres s'il ne lui permettoit de travailler à les remettre bien ensemble lui et le duc de Beaufort, ayant promis de ne rien faire sans ce prince. Le ministre, qui ne demandoit que la paix, lui donna pouvoir d'aller traiter avec son ami le duc de Beaufort, et consentit même à quelques offres qu'il lui permit de lui faire de sa part. Hocquincourt partit ensuite de Péronne, et vint à Paris chercher ce prince, pour tâcher de lui persuader cet accommodement. Il le trouva embarrassé dans une grande brouillerie qu'il avoit eue avec beaucoup de personnes de la cour, et malintentionné pour le cardinal : si bien que, ne pouvant réussir dans sa négociation, et voyant qu'il étoit obligé au ministre, il se dégagea du parti de la Fronde et s'accommoda avec le cardinal, sans pourtant se défaire de son gouvernement (1).

Le duc de Beaufort avoit une grande querelle sur

(1) Il étoit gouverneur de Péronne.

les bras, qui étoit alors le sujet de toutes les conversations des gens du grand monde. Quelques jours avant que la Reine partît de Compiègne pour Amiens, le duc de Candale, le commandeur de Souvré, Manicamp, Ruvigni, Jarzé, le commandeur de Jars et quelques autres, voulurent aller à Paris faire une petite course, à dessein d'aller bientôt après rejoindre la cour dans Amiens. Comme ils prirent congé de la Reine, Jarzé, le moins sage de tous les hommes, lui dit en souriant qu'ils alloient bien soutenir leur parti. La Reine lui répondit, parlant aussi à tous les autres: « Ah! mon Dieu, soyez tous bien sages, et vous ferez « bien. » Etant donc à Paris, ils se rencontrèrent les deux partis ensemble un soir dans les Tuileries. La troupe des gens de la cour étant dans la grande allée, ils virent le duc de Beaufort qui venoit vers eux, accompagné du duc de Retz et d'un bon nombre de conseillers frondeurs. Soit que le duc de Beaufort voulût éviter de rencontrer de front tant de ces mazarins, soit que cela arrivât sans dessein, quoi qu'il en soit, comme il approcha d'eux, il prit un jeune conseiller; et, au lieu d'aller droit par cette allée, il se détourna pour en prendre une petite, témoignant de vouloir entretenir en particulier celui qu'il avoit obligé de le suivre. Jarzé, d'humeur incompatible avec le bon sens, voulant s'acquérir quelque mérite auprès du ministre, fit des railleries du duc de Beaufort, disant que le champ de bataille leur étoit demeuré, que ce brave prince avoit évité leur rencontre, et que les frondeurs n'avoient osé paroître devant les mazarins. Au sortir des Tuileries, il alla visiter des dames: il conta dans les ruelles cette aventure dans les mêmes termes; et,

le lendemain, il en fit des plaisanteries à ceux qui les voulurent entendre. Aussitôt que le duc de Beaufort en fut averti, au lieu de délibérer sagement à ce qu'il étoit bon et à propos de faire, il se résolut brusquement de s'en venger, et le fit d'une manière assez bizarre. Nos courtisans qui ne pensoient qu'à jouir de la vie et de ses douceurs, et Jarzé qui ne pensoit pas avoir trouvé de si bons échos, proposèrent en même temps d'aller souper sur la terrasse du jardin de Renard, et payèrent chacun deux pistoles pour leur repas. Ce même jour on dit à Jarzé que le duc de Beaufort avoit su ce qu'il avoit dit de lui, et qu'il avoit juré de le maltraiter. Il répondit, avec une sagesse à contre-temps, qu'il n'avoit rien dit qui le pût offenser, et qu'il ne craignoit rien d'un prince si généreux que celui-là. Cette prudence forcée, n'étant pas naturelle, n'eut point de bon effet, et ne le sauva point de la colère du duc de Beaufort, qui, pour être trop excessive et passer bien au-delà de l'offense, fut avec raison désapprouvée de tout le monde.

L'heure du souper étant venue, le duc de Candale et toute la compagnie, au nombre de douze personnes, se rendirent au jardin avec intention de se réjouir et de faire bonne chère. Le commandeur de Souvré fut averti par sa nièce, mademoiselle de Toussi, de ne se point trouver à cette fête. Elle étoit instruite par un ami du duc de Beaufort, par le maréchal de La Motte qui l'aimoit, et qui l'épousa peu de temps après. Toute la compagnie apprit de cette manière qu'elle avoit quelque chose à craindre; mais comme ils étoient déjà tous prêts de se mettre à la table quand l'avis arriva, ils jugèrent à propos de ne rien changer en

leur dessein, et de faire bonne mine. Ils étoient encore au premier service lorsque le duc de Beaufort arriva dans le jardin, suivi du maréchal de La Motte, du duc de Brissac, du comte de Fiesque, de Duras et de beaucoup d'autres personnes de marque, avec quantité de gentilshommes à lui : il y avoit aussi des pages et des laquais en quantité. Ces derniers avoient des épées et des pistolets, et les personnes de qualité n'en avoient point. Cette grande troupe parut en ce lieu public avec un grand bruit et beaucoup d'éclat. J'ai ouï dire à ceux qui les virent arriver, et qui avoient intérêt à cette promenade, que du bout de la terrasse ils virent quantité d'épées toutes portées en haut, les unes toutes nues et les autres non. Ceux qui soupoient, voyant cet appareil, jugèrent aussitôt qu'ils étoient destinés à un autre divertissement qu'à celui de faire bonne chère; mais, ne pouvant s'empêcher de danser, il fallut attendre pour voir sur quelle cadence on les réjouiroit. Ils firent donc semblant de ne penser à rien, et, se laissant approcher du duc de Beaufort, lui et toute sa compagnie environnèrent la table. Il les salua avec un peu de trouble sur son visage, et son salut fut reçu avec civilité de ceux qui étoient assis : il y eut même quelques-uns d'eux, dont furent Ruvigni et le commandeur de Jars, qui se soulevèrent en le saluant, pour lui rendre plus de respect. Ce prince, dont la mine étoit haute et fière, leur dit : « Messieurs, vous soupez de bonne « heure. » Ils répondirent peu de paroles, toujours en posture civile, afin de finir une conversation qu'ils ne jugeoient pas leur devoir être commode. Le duc de Beaufort, la continuant malgré eux, demanda s'ils

avoient des violons. Eux lui dirent que non; et lui en même temps leur repartit qu'il en étoit bien fâché, parce qu'il avoit intention de les leur ôter: et continua, disant qu'il y avoit des gens en leur compagnie qui se mêloient de parler de lui, et qu'il étoit venu pour les en faire repentir; et prenant la nappe, il la tira rudement par le coin et renversa les plats, dont quelques-uns de la compagnie, de ceux qui prétendoient les vider, furent salis. Aussitôt après cette action, tous se levèrent, et tous demandèrent leurs épées. Le duc de Candale étoit cousin germain du duc de Beaufort: il étoit fils d'une fille bâtarde du roi Henri IV, ainsi que ce prince l'étoit du duc de Vendôme, bâtard de ce même roi. Ce jeune seigneur, dont la seule considération devoit empêcher le duc de Beaufort de se venger de cette manière; le duc de Candale, dis-je, se sentant vivement offensé de ce procédé, saute à un de ses pages, lui prend son épée, et se met aussitôt en devoir de réparer l'affront que toute la compagnie venoit de recevoir en sa présence. Non-seulement il se mit sur la défensive, mais il alla attaquer ceux qui étoient les plus forts; et tous les témoins de cette action la louèrent infiniment, et dirent qu'en cette occasion il montra beaucoup de courage et de valeur. On lui porta quelques coups, et peut-être qu'il auroit payé pour tous, sans le soin que le duc de Beaufort prit aussitôt d'empêcher ce malheur. Lui, qui n'en vouloit qu'à Jarzé, voyant son parent en péril, se jeta entre les épées, et fit ce qu'il put pour empêcher qu'il ne fût blessé, et lui protesta qu'il ne lui en vouloit point, et le pria instamment de ne point prendre de part à ce qu'il avoit fait. Le duc de Candale ne

reçut point ses civilités : il lui dit tout haut qu'il n'en pouvoit que trop prendre, puisqu'il l'avoit si peu considéré que de les attaquer tous ensemble. Pendant que ce dialogue se faisoit, l'histoire veut que Jarzé fut maltraité par les pages et les laquais, et qu'il se coula comme il put hors de la presse. Le commandeur de Jars et Ruvigni, qui furent respectés des assaillans, demeurèrent parmi eux, blâmant cette action, et demandant raison de l'insulte aux personnes de qualité qui accompagnoient le duc de Beaufort. Ils leur dirent eux-mêmes qu'ils ne pouvoient l'approuver, et qu'étant cent contre un ils n'en prétendoient aucune gloire : aussi tous ne s'employèrent qu'à empêcher le désordre. Et comme ils savoient que le duc de Beaufort n'en vouloit qu'à Jarzé, ils bouchèrent les yeux à son égard, et eurent soin de traiter civilement les autres. Le Fretoir, premier écuyer de madame la duchesse d'Orléans, se trouva par hasard, de même que le duc de Candale, avec une épée qu'il avoit prise à un de ses laquais ; et, désirant s'en servir, le duc de Beaufort qui n'en avoit point vint à lui, et lui dit qu'il ne lui en vouloit point, et qu'il se tînt en repos. Comme il vit que ce gentilhomme n'étoit pas satisfait de cette déclaration, il lui dit : « Vous devez être content de « ce que je vous dis, ce n'est pas à vous à qui j'en « veux ; » et passant à côté de lui il lui arracha son épée. Ce prince, qui en effet ne vouloit offenser qu'une seule personne, et qui par cette raison employoit tous ses soins à s'opposer au désordre, descendit de la terrasse dans le parterre, où Saint-Germain d'Achon, qui étoit frondeur, et qui venoit d'entendre Le Fretoir se plaindre hautement de ce qu'on lui avoit ôté son épée,

lui conseilla de la lui renvoyer. Le duc de Beaufort le fit aussitôt, commandant à un des siens de la lui reporter. Le Fretoir, en la prenant, dit à celui de qui il la reçut qu'il n'étoit pas satisfait, et qu'il falloit qu'on la lui ôtât une seconde fois de meilleure grâce. Le brave qui en avoit été chargé lui répondit aussitôt que la chose étoit aisée à faire, et qu'à l'heure même, s'il le désiroit, ils pouvoient faire cette épreuve; à quoi Le Fretoir repartit froidement qu'il ne prenoit pas le change.

Cette aventure finie, tous se retirèrent. Le duc de Beaufort croyoit avoir fait une action héroïque, et ses amis étoient contens de lui avoir rendu ce service; mais ceux qui avoient été offensés furent sensiblement irrités contre ce prince, et demeurèrent avec un grand désir de se venger. Le duc de Candale, en son particulier, s'en alla le lendemain au bois de Boulogne, d'où il envoya Saint-Mesgrin, qui étoit du nombre des mazarins, appeler le duc de Beaufort. Il répondit qu'il ne se vouloit point battre contre son cousin germain; qu'il avoit dessein de le contenter par toutes les voies qui lui seroient possibles; et que s'il ne pouvoit y réussir, qu'on l'attaquât dans les rues, et qu'alors il tâcheroit de se défendre. Saint-Mesgrin lui répondit que c'étoit proposer l'impossible, puisque de se battre contre lui dans les rues, vu l'affection que le peuple lui portoit, c'étoit aller au supplice et non pas au combat, et qu'il ne croyoit pas que ce parti se pût accepter.

Ensuite de cet appel du duc de Candale au duc de Beaufort, ce prince pendant plusieurs jours crut qu'on l'attaqueroit hors des rues, c'est-à-dire dans le

Cours et les promenades publiques. Il y fut soigneusement avec une grande suite d'amis : il y fit mener des chevaux de main, et porter quantité de pistolets et d'épées. Cet appareil de guerre paroissoit attendre le signal d'un grand combat qui ne se donna point ; il fut plus semblable aux exploits de don Quichotte contre les moulins, qu'à une querelle de vaillans hommes, tels que l'étoient ce prince et ses amis, et ceux qu'il avoit offensés. Presque tous l'auroient sans doute emporté par leur courage sur les douze paladins, s'ils avoient pu avoir quelque chose à démêler ensemble. Les maréchaux de France s'employèrent fortement pour accommoder cette affaire ; mais le duc de Candale refusa de donner sa parole, et quelques autres se cachèrent, de peur d'être obligés à la donner. Enfin M. de Metz, oncle du duc de Candale, frère de sa mère, et fils bâtard de Henri-le-Grand, s'employa avec tant de soin pour empêcher qu'il n'en arrivât du malheur, qu'il fit résoudre le duc de Candale, par l'impossibilité de se battre, d'aller à Verneuil avec lui. On força Jarzé d'aller en quelque autre lieu, et de cette sorte l'affaire fut mise en état de se pouvoir terminer par les voies ordinaires.

La Reine reçut cette nouvelle avec chagrin. Elle écrivit aussitôt au chancelier qu'elle vouloit qu'il informât de cette action comme d'un assassinat ; mais comme ses ordres n'étoient pas alors observés, et qu'elle trouvoit dans toutes les occasions qui se présentoient peu d'obéissance dans Paris, ni lui ni le premier président n'en furent pas d'avis. Le cardinal Mazarin conseilla la Reine d'envoyer chercher les mal traités ; et quand ils furent venus auprès du Roi,

Monsieur, oncle du Roi, prit soin de les accommoder.

Le duc de Mercœur prit le parti du duc de Beaufort son frère contre ceux de la cour; dont le ministre fut mal content, disant qu'il ne vouloit point donner sa nièce au frère d'un extravagant qui le haïssoit, et qui malgré son alliance se joindroit peut-être avec ses ennemis pour l'offenser. Ce chagrin, et l'embarras que le duc de Beaufort apporta à cette affaire en demandant son partage avant la conclusion des noces, y mit encore de grands obstacles, et la chose demeura quelque temps comme assoupie. Les plus politiques disoient que le véritable sujet de ce retardement étoit que le duc de Vendôme, se voyant de retour à la cour, ne vouloit pas se hâter de lier son fils, l'aîné de sa maison, à la fortune d'un ministre dont la grandeur étoit diminuée, dont l'autorité étoit affoiblie, et de qui l'état ne paroissoit pas devoir être permanent.

La Reine étant revenue à Compiègne, le prince de Conti et le prince de Marsillac y furent pour achever de tirer du ministre tous les avantages qu'ils en prétendoient. Madame de Longueville n'avoit rien oublié pour faire que toutes les grâces de la cour tombassent sur la tête du prince de Marsillac. Il en reçut aussi, et fut traité comme un homme que la Reine avoit lieu de craindre, et qu'il falloit ménager. On crut néanmoins que, malgré ces belles apparences, lui et le prince de Conti pourroient être arrêtés. Madame de Longueville et toute cette cabale en eut peur; mais la Reine n'étoit pas en état de faire de si grands coups. Ainsi elle prit le parti de leur cacher sa haine, et de leur montrer de la douceur. Le prince de Conti n'en fut pas plus traitable : il ne visita point le ministre, et

eut la hardiesse d'approuver l'action du duc de Beaufort, et dire tout haut en présence de la Reine qu'il s'étoit offert à lui dans cette occasion. Il l'avoit fait, quoique dans le vrai il ne l'aimât pas ; mais c'étoit alors avoir l'ame belle et généreuse, que de montrer de l'opposition aux sentimens et aux intérêts de la Reine. On appeloit vertu et fermeté ce qui se faisoit pour se conserver en réputation parmi les mécontens et les révoltés, dont le nombre étoit en effet si grand qu'il sembloit que d'être avec eux c'étoit au contraire se mettre du nombre des plus forts. Autant que je hais la flatterie et l'esclavage ordinaire de ceux qui approchent des rois et les perdent par ces mauvaises voies, autant suis-je ennemie de la fausse raison de ceux qui croient que c'est l'amour de l'équité qui les porte à blâmer toujours les actions de nos souverains, et de haïr continuellement ceux qu'ils aiment. Nous devons de l'obéissance à nos rois, et à ceux qui nous commandent de leur part. Saint Paul ordonne aux chrétiens de respecter les puissances, et dit que toute puissance vient d'en haut. Pourvu que nous évitions de leur obéir en des choses qui seroient contre la loi de Dieu et contre les maximes de la probité, que nous ne les flattions point dans leurs passions déréglées, et que nous ne trempions point dans leurs injustices s'ils en ont, alors nous sommes dans le véritable chemin de la vertu et de la générosité ; et nous avons tort si, pour acquérir de la gloire, nous travaillons à les déshonorer. Leurs ministres, qui sont ceux que nous censurons avec le plus de liberté, doivent être regardés comme ce prochain que l'Evangile nous commande d'aimer. Le respect que nous devons à nos légitimes

maîtres nous oblige d'en avoir aussi pour eux, et nous ne pouvons nous dispenser de ce devoir. Mais les hommes, pour l'ordinaire, s'imaginent qu'il y a de l'honneur à n'être pas dans ces sentimens : et quand ils veulent paroître avoir de meilleures et de plus droites intentions, c'est quasi toujours par de fausses vertus qu'ils affectent de suivre ; et l'intérêt ou la passion produisent quelquefois leurs plus belles actions, tant il est vrai que dans celles des plus sages il y a toujours du moins un mélange honteux du mal avec le bien qui nous doit tous humilier.

Alors [le 27 juin] notre armée, à demi payée par des créations de quelques nouvelles charges et par les soins du cardinal Mazarin, étoit belle, puissante, et composée de trente-deux mille hommes, avec quatre-vingts pièces d'artillerie. Dans cet état, par l'ordre du ministre, elle assiégea Cambray, et en peu de temps la circonvallation en fut faite, moyennant vingt mille écus que l'on donna aux soldats, un écu par chaque toise. Ce dessein, dans un temps si mauvais, parut grand et digne d'estime ; il devoit faire voir aux frondeurs que le ministre étoit capable des plus hautes entreprises, et que celui qui résistoit à tant d'ennemis par la douceur et la paix faisoit la guerre aussi hardiment quand il la falloit faire, et étoit un homme qui, malgré la foiblesse qu'on croyoit être en lui, étoit à craindre et difficile à chasser. Le comte d'Harcourt commandoit l'armée ; et de si bonnes troupes, sous un général qui avoit été jusqu'alors fort heureux, faisoient espérer à la Reine la prise de cette place ; mais, par un malheur effroyable, lorsqu'elle étoit pleine de cette croyance, elle reçut un

courrier de la part de ce général, qui lui apprit que les Allemands, commandés par Erlac, avoient laissé passer les ennemis par leur quartier, que la place étoit secourue, et qu'il avoit levé le siége. Cette mauvaise nouvelle donna autant de douleur à la Reine qu'elle causa de joie à ses ennemis ; et son ministre, contre sa coutume, en parut visiblement affligé. Les troupes allemandes avoient bien servi le Roi depuis qu'elles avoient quitté M. de Turenne. Elles avoient néanmoins commis de si grands sacriléges et fait de si grands maux, que leur secours ne pouvoit pas être estimé par les catholiques : et en cette occasion Dieu nous fit bien voir qu'il nous vouloit punir par eux-mêmes de leurs impiétés. On soupçonna le vicomte de Turenne d'avoir, par les amis qu'il avoit dans ces troupes, fait faire cette trahison pour se faire regretter ou rappeler par le ministre. Le comte d'Harcourt demanda pour sa satisfaction qu'on informât contre ces étrangers. Il avoit intercepté une lettre espagnole écrite au comte don Garcia qui commandoit dans Cambray, où l'on avertissoit ce gouverneur qu'un tel jour l'archiduc feroit ses efforts pour secourir la place, et qu'on l'attaqueroit par deux endroits, afin de pouvoir entrer par le troisième. Ce général publia cette lettre par le camp, exhorta ses gens à bien faire, anima toute l'armée à se bien défendre, n'oublia pas les Allemands, et prit son poste en un lieu où la circonvallation n'étoit pas encore achevée, qui étoit le plus périlleux. Ce jour venu, et les ordres donnés pour se bien défendre, les ennemis passèrent par une barrière qui étoit dans le quartier d'Erlac, réservée dans cet endroit pour

aller au fourrage, sans qu'il se tirât un seul coup de mousquet, sans bruit et sans opposition. Ils entrèrent en disant *Erlac, Erlac,* en tel nombre qu'il leur plut, et sans que les autres quartiers pussent le savoir. Ceux de la place, pendant que les troupes de l'archiduc accomplissoient leur dessein, attaquèrent vigoureusement le quartier de Villequier par une sortie qu'ils firent sur lui; et dans le temps qu'il se défendoit, les Allemands, contre leur ordre, étoient venus le secourir. Ce fut la seule raison qu'ils donnèrent au comte d'Harcourt, quand il leur fit des plaintes du malheur qui étoit arrivé. Ils lui dirent qu'ils avoient cru bien faire d'y aller: ce qui n'est pas dans la guerre, à ce que j'ai ouï dire, une bonne raison, mais au contraire fort condamnable, chacun étant obligé de demeurer dans son poste; aussi ne fut-elle pas bien reçue. Le cardinal Mazarin blâma le comte d'Harcourt d'avoir levé le siége sans ordre du Roi, et disoit que s'il fût demeuré devant cette place, il auroit pu le continuer avec succès. Ce ministre vit donc en un moment ce grand projet ruiné et ses espérances perdues. Il fallut alors qu'il se servît de ses finesses et de sa méthodique bénignité pour se garantir des coups de ses ennemis, qui par cette mauvaise aventure devinrent plus forts et plus dangereux.

Dans ce même temps, le coadjuteur donna des marques du mépris qu'il faisoit du ministre par la manière dont il en usa dans son voyage de la cour; car enfin, ayant résolu de rendre ses respects à la Reine, il partit de Paris, protestant tout haut qu'il ne visiteroit point le cardinal. La Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit été long-temps sans vouloir recevoir

sa visite ; mais son ministre lui conseilla lui-même de le voir : il crut qu'étant sa bienfaitrice, elle le convertiroit. Cette princesse, qui tournoit agréablement toutes les choses qu'elle vouloit dire, lui fit des reproches obligeans sur sa conduite, et lui dit qu'elle ne pouvoit pas être satisfaite de lui, tant qu'il ne verroit point celui qu'elle vouloit soutenir contre toutes leurs factions. Elle lui dit de plus qu'il devoit penser qu'elle ne le croiroit jamais dans ses intérêts s'il n'entroit dans ses sentimens, et qu'elle demandoit de lui cette preuve de sa reconnoissance. Le coadjuteur, sans se relâcher de sa première résolution, lui répondit qu'elle avoit un pouvoir absolu sur ses volontés ; mais qu'il la supplioit très-humblement de trouver bon qu'il ne vît pas si tôt le cardinal Mazarin, parce que ce seroit lui faire perdre son crédit dans Paris, que de l'obliger de faire des actions si contraires à sa dernière conduite ; que cette apparente légèreté le déshonorant, lui ôteroit le moyen de la pouvoir servir utilement dans les occurrences qui pourroient arriver ; mais que quand il seroit temps il sauroit bien faire tout ce qui seroit de son devoir, pour lui montrer qu'il étoit son serviteur. De cette sorte il vit la Reine ; il eut la joie de mépriser le cardinal, et il eut la gloire de cette hauteur, et l'espérance que le ministre ne le pouvant détruire et ayant sujet de le craindre feroit tous ses efforts pour l'acquérir, sans que pour cela il l'en aimât davantage. Il ne se trompa pas : car cette audacieuse finesse, jointe à beaucoup d'autres et à une infinité d'intrigues, lui firent ensuite obtenir le chapeau de cardinal ; mais il fallut qu'il le souhaitât encore quelque temps.

Le duc d'Orléans ayant appris la nouvelle de Cambray, après avoir donné dans Paris le meilleur ordre qu'il lui fut possible, en partit pour aller témoigner à la Reine la douleur qu'il avoit de ce malheur. Avant que de quitter cette ville mutine, dont le peuple par sa présence commençoit à reprendre de meilleures inclinations, il assura le parlement, les échevins de ville, le corps des marchands et les bourgeois, que le Roi n'avoit plus nulle mauvaise intention contre eux, que tout étoit pardonné, et que la Reine vouloit revenir y faire sa demeure, comme si elle n'avoit eu nul sujet de se plaindre d'eux; mais il leur dit qu'il falloit lui lever tous les obstacles qui pourroient empêcher son retour, et l'y convier par leur obéissance, leur soumission et leur respect. Il les conjura aussi d'aider à châtier ceux qui publioient des libelles contre l'autorité du Roi et de la Reine, qui étoient faits pour exciter de la haine contre le cardinal; car les auteurs jusqu'alors n'avoient pu encore en recevoir la juste punition qu'ils en méritoient, quoique la Reine l'eût ordonné. Enfin ce prince pressa les mutins de se remettre en leur devoir, et fit sincèrement tout son possible pour contribuer à la perfection de la paix, qu'il avoit désirée de tout son cœur.

Il arriva à la cour le 8 juillet; et aussitôt qu'il y fut, il s'appliqua soigneusement aux moyens d'accommoder la querelle du duc de Beaufort, de Candale et des autres offensés. Les premières propositions qui se firent sur cette affaire furent de permettre le combat, selon l'ancien usage, entre le duc de Beaufort et quelques autres braves de ce parti frondeur, et le duc de Candale, Boutteville, Saint-Mesgrin, le

commandeur de Souvré, Ruvigny, Le Fretoir et Jarzé; mais la Reine ayant horreur d'une telle chose, comme tout-à-fait contraire au christianisme, pria Monsieur de prendre le parti de l'accommodement, et d'épargner comme chrétien tant de braves gens qui pourroient servir le Roi en de bonnes occasions. Elle lui dit même qu'il falloit avoir de la bonté pour les ennemis de l'Etat, qui, étant nés Français, pourroient un jour se repentir de leurs fautes. Monsieur, qui les considéroit tous, qui aimoit le duc de Beaufort, et qui n'avoit fait cette proposition que pour satisfaire en apparence ceux qui l'avoient conjuré de leur obtenir cette grâce, se trouva de même sentiment que la Reine; et, après avoir consulté les maréchaux de France, il lui apporta par écrit les paroles qu'il fut d'avis que le duc de Beaufort devoit dire au duc de Candale et aux autres, qui furent trouvées raisonnables par la Reine. Mais l'accommodement ne put se faire si tôt, à cause que le duc de Candale y résistoit, et qu'il fut difficile à satisfaire.

Monsieur à peine étoit parti de Paris pour Amiens, qu'il arriva une autre aventure aussi honteuse à ceux qui la firent naître que l'action du duc de Beaufort étoit hardie et imprudente. Le duc de Brissac, Matha, Fontrailles et quelques autres frondeurs, après avoir fait un grand repas chez Termes d'où ils sortirent tous en mauvais état, se mirent à courir les rues et à faire mille extravagances. Comme en effet ils n'avoient plus de raison, l'impression des choses qui demeurent dans l'esprit, quoique le bon sens n'y soit plus, fit un si grand effet en eux, que rencontrant dans leur chemin deux valets de pied du Roi, le respect qu'ils

devoient à ce nom ayant été banni depuis long-temps de leurs ames, ils les appelèrent, leur dirent mille injures, et les battirent outrageusement. Ces pauvres garçons qui passoient leur chemin et qui ne songeoient à rien, connoissant qu'ils étoient maltraités par des personnes de qualité qui devoient avoir respecté les livrées de leur maître commun, leur dirent qu'ils s'étonnoient qu'étant au Roi, ils en usassent de cette sorte. Ces emportés leur répondirent qu'ils le faisoient pour cette même raison, et ajoutèrent : « Portez cela « à votre maître, à la Reine et au cardinal Mazarin. » Il y eut un de ces valets de pied si blessé, qu'il fallut le mettre entre les mains des chirurgiens ; et l'autre alla trouver la Reine, pour lui faire des plaintes des coups qu'ils avoient reçus. Elle voulut le voir, et parler à lui pour savoir le détail de cette affaire. Elle en fut touchée, et envoya ordonner au chancelier et au premier président d'en informer, leur mandant que pour cette fois elle vouloit que la justice en fût faite, et très-exactement. Mais cette petite-fille de tant d'empereurs et de tant de rois, et le petit-fils de saint Louis, eurent le déplaisir de n'être pas obéis. Les bourgeois qui avoient été les témoins de cette action en furent néanmoins scandalisés, et quelques-uns dirent qu'elle étoit bien vilaine. On en fit les informations ; et le procureur du Roi n'ayant point voulu nommer le duc de Brissac pour lui rendre plus de respect, ce duc alla lui-même présenter une requête où il se nomma exprès, afin de faire prendre à cette affaire la voie du parlement, qui est le juge des ducs et pairs. Ils crurent que cette compagnie connoissant de leur crime, ils en seroient favorablement traités ; et de

plus ils jugèrent que cela serviroit à faire assembler les chambres, et que par ce moyen beaucoup de choses se pourroient remettre en question. Le ministre, averti de cette finesse peut-être par les amis de ces débauchés, conseilla la Reine d'oublier cet outrage, et de le souffrir avec autant de patience que tant d'autres qu'elle avoit reçus : ce que cette princesse fit avec beaucoup de peine. Elle aimoit la justice, et auroit volontiers souhaité de la pouvoir faire au Roi son fils, n'étant pas raisonnable que, pour être roi, il fût le seul offensé avec impunité.

La présence de nos rois est d'un grand charme pour les Parisiens ; elle leur est utile. Par cette raison, ils la désirent : et, dans toutes nos guerres, ceux qui ont voulu brouiller l'Etat et faire des séditions se sont toujours servis avec le peuple, pour l'émouvoir et le faire révolter, de la crainte de perdre le Roi et de le voir sortir de leur ville. Les frondeurs, sachant cette vérité, n'appréhendoient rien tant au monde que son retour ; c'est ce qui leur faisoit faire des choses si extrêmes pour l'empêcher d'y venir et d'y amener le ministre. Toute leur domination n'étoit fondée que sur leur déréglement, et par là ils espéroient pouvoir faire peur au cardinal ; mais ils voyoient en même temps que, s'il n'en vouloit point avoir, la présence du Roi leur feroit quitter leur forteresse, et les feroit devenir les esclaves de celui qu'ils avoient fait profession de mépriser.

L'accommodement de madame de Chevreuse étoit alors en bon état. Après avoir obtenu son amnistie, elle étoit, sur la parole du cardinal, à Dampierre, afin de pouvoir revenir de meilleure grâce à la cour.

Le coadjuteur faisoit espérer de s'adoucir, et madame de Chevreuse, qui étoit son amie, assuroit de ses bonnes intentions : ce qui faisoit croire au ministre que, malgré les frondeurs, il pourroit ramener le Roi à Paris. Le reste des révoltés, ainsi que je viens de le dire, ne subsistoit encore que sur le doute de ce retour. Lui-même étoit persuadé qu'il étoit nécessaire, tant pour rétablir la créance de la paix dans les pays étrangers, que les revenus du Roi et ses finances. Les provinces ne payoient pas, les tailles n'étoient plus levées exactement, les peuples partout vouloient respirer le doux air de la liberté, et à leur ordinaire se plaignoient des impôts et des subsides. Les pauvres paysans et les laboureurs gémissoient; mais il étoit impossible de comprendre la raison de leurs souffrances, vu les grandes diminutions qui avoient été faites en leur faveur. Il falloit nécessairement l'attribuer au désordre qu'avoit causé la fausse réformation des révoltés. La maison du Roi étoit plus véritablement encore en pitoyable état : elle étoit mal entretenue, sa table étoit souvent renversée; une partie des pierreries de la couronne étoient en gage, les armées étoient sans solde; et les soldats, quoique fidèles, n'étant point payés, ne pouvoient combattre. Les grands et les petits officiers, sans gage, ne vouloient plus servir; et les pages de la chambre étoient renvoyés chez leurs parens, parce que les premiers gentilshommes de la chambre n'avoient pas de quoi les entretenir. Cette monarchie enfin si grande, si riche et si opulente, dont le souverain a une cour qui est l'admiration de toute l'Europe, en peu de temps fut réduite à une grande misère. Par conséquent on peut dire

que tous les biens qui sont si admirables, et qui nous paroissent si dignes de notre estime, ne sont en effet ni bons ni essentiellement estimables, puisqu'ils se perdent si aisément.

Le roi d'Angleterre alors vint en France, après avoir été reconnu roi par elle. Il revenoit de Hollande pour voir la Reine sa mère, qu'il n'avoit point vue depuis leur malheur. Il logea à Saint-Germain, que la Reine lui avoit envoyé offrir à Péronne par le duc de Vendôme, pour y demeurer tant qu'il lui plairoit d'être en France. Il l'accepta volontiers; car dans l'état où il étoit, chargé d'un deuil aussi doublement funeste qu'étoit le sien, il devoit désirer de n'être pas à Paris.

Quand il arriva, le duc de Vendôme lui mena les carrosses du Roi; il s'arrêta à Compiègne où il vit le Roi qui alla au devant de lui à une demi-lieue, et fut reçu de lui et de la Reine avec toutes les marques d'affection que Leurs Majestés devoient à un si grand prince. Le Roi lui donna un dîner véritablement royal; mais ce fut plutôt par les personnes royales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil et la magnificence. Il n'y eut à table que les deux Rois, la Reine, Monsieur, frère du Roi, le duc d'Orléans, oncle du Roi, et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans. La princesse de Carignan, comme princesse du sang, insista pour être de ce repas; mais le duc d'Orléans s'y opposa, disant que si elle en étoit, il vouloit que madame de Lorraine y fût aussi, qui étoit la belle-sœur et la cousine germaine de madame la duchesse d'Orléans sa femme. Madame de Carignan, qui avoit prétendu cette grâce par le nom de Bourbon qu'elle avoit l'honneur de

porter (1), fut si vivement piquée de ce refus, que ne pouvant le souffrir elle partit de la cour, et marcha toute la nuit pour retourner à Paris, disant qu'elle ne reverroit jamais la Reine; mais comme cette princesse n'étoit pas toujours stable en ses plus justes résolutions, son dépit, selon la raison, se passa bien vite, et quelques petites douceurs de la part de la Reine guérirent son cœur de ce chagrin. Cette cour anglaise demeura quelque temps à Saint-Germain, où elle fut peu fréquentée de nos Français; quasi personne n'alloit visiter ni la reine d'Angleterre ni le Roi son fils. Il y avoit de grands seigneurs anglais qui avoient suivi la destinée de leur prince, et qui composoient leur cour. Il ne faut pas s'étonner de leur solitude : le malheur étoit de la partie; ils n'avoient pas de grâces à faire : ils avoient des couronnes sans puissance, qui ne leur donnoient point les moyens d'élever les hommes et de leur faire du bien. Leur suite avoit été grande, quand les richesses, la grandeur et les dignités étoient en leurs possessions; car ils avoient de la foule autour de leurs personnes. Cette Reine malheureuse avoit eu de la joie, des trésors et de l'abondance; et j'ai ouï dire à madame de Chevreuse, et à beaucoup d'autres qui l'avoient vue dans sa splendeur, que la cour de France n avoit pas alors la beauté de la sienne; mais sa joie n'étoit plus que le sujet de son désespoir, et ses richesses passées lui faisoient sentir davantage sa pauvreté présente. Dieu veut que les grands, aussi bien que les petits, éprouvent les maux de la vie; et comme dit le sage Sénèque : *La nature tempère tout cet empire du monde par des changemens continuels,*

(1) La princesse de Carignan étoit sœur du feu comte de Soissons.

et la durée des choses se soutient par leurs contraires. Cette diversité fait la beauté de l'univers : et si la grandeur des rois n'étoit point sujette aux coups de la fortune, ils ne seroient plus hommes. Il faut donc admirer le pouvoir de Dieu dans la foiblesse de ses plus illustres créatures, et dans l'élévation qu'il lui plaît pour l'ordinaire de leur donner.

Comme les rois ne sont pas toujours malheureux, ou qu'ils ne le sont pas tous, il y eut une Reine qui, après avoir souffert la dure liaison d'un fâcheux mari, épousa en secondes noces un Roi dont elle étoit aimée, et qui même par cette action donnoit lieu de croire qu'il pouvoit être honnête homme. La reine de Pologne, après avoir perdu un mari qu'elle n'aimoit guère, se trouva aimée de son frère qui prétendoit à la couronne, et qu'un jeune frère son cadet, sous prétexte qu'il avoit eu quelque engagement à l'Eglise, lui disputa quelque temps. La Reine veuve, ainsi que je l'ai dit, étoit demeurée riche d'argent et d'amis ; elle avoit acquis du crédit parmi ses peuples : si bien que le prince qui l'estimoit la trouva en état de lui aider à surmonter les difficultés qu'il rencontroit dans son élection, et capable de le rendre heureux par la possession de sa personne, aussi bien que par celle de ses trésors. Quoiqu'il fût frère du feu Roi, et par conséquent dans un degré de proximité défendu, il espéra, comme il arriva en effet, que le Pape ne lui refuseroit pas la dispense nécessaire pour l'accomplissement de son mariage ; mais cette princesse alors étoit malade, et n'osoit penser qu'à la mort. Elle en approcha d'assez près pour y penser tout de bon. Elle fit son testament, et laissa sa sœur la princesse palatine,

qui étoit en France, héritière de tous ses biens. Le prince de Pologne en étoit au désespoir, et, à ce que j'ai ouï dire, lui rendoit par ses soins et ses inquiétudes des marques de son amitié. Enfin, la santé lui étant un peu revenue, le désir de régner tout de nouveau, et de régner avec un prince qu'elle pouvoit aimer, l'obligea de travailler pour elle et pour lui. Comme les peuples étoient déjà accoutumés à sa domination, et qu'elle leur étoit agréable par sa capacité et sa douceur, ils se laissèrent assez aisément persuader par elle; et les créatures qu'elle avoit faites dans cette cour lui servirent utilement. Son âge un peu avancé ne leur déplaisoit pas : ils voient toujours avec joie la stérilité de ceux qu'ils ont mis sur le trône, à cause que les grands du royaume ne sauroient presque leur refuser d'élire leurs enfans quand ils en ont qui sont capables de succéder à leurs pères. Cette complaisance leur coûte le plaisir d'en choisir un autre : ce qui leur est toujours agréable. Quoique l'inclination que ce prince avoit pour la reine de Pologne l'eût porté à la souhaiter, je sais d'une personne qui étoit alors auprès de lui en qualité d'agent pour le Roi, qu'il avoit senti de la peine de ce qu'elle n'étoit plus jeune; et quand il se vit roi, il lui dit qu'il étoit vrai que la Reine avoit beaucoup de mérite, qu'il ne pouvoit la trop estimer : mais qu'il voyoit ce qu'il donnoit à cette estime et à son inclination, et qu'il savoit bien qu'il auroit pu trouver une princesse plus jeune, plus riche, et qui lui auroit pu donner des alliances plus avantageuses que celles qu'il auroit par elle, qui dans son pays ne lui pouvoient servir de rien.

Ce mariage se célébra au bout de l'année du deuil de cette Reine veuve, avec toutes les magnificences requises en ces occasions. Nos relations en furent alors remplies; elles nous apprirent qu'elle avoit été portée à l'église en triomphe dans un char d'argent doré, doublé de toile d'argent; que le festin fut beau, quoique les viandes y fussent apprêtées à la mode du pays, fort éloignée de notre délicatesse et de nos ragoûts; et surtout que le roi et la reine de Pologne y parurent contens. C'est un double bonheur à une reine des Scythes d'avoir un mari capable de quelque société; leur cour est d'ordinaire fort déserte, et les divertissemens n'y sont pas fréquens. C'est une famille particulière: on n'y voit nulles personnes de qualité que dans le temps des diètes; et quoique je sois persuadée que la raison habite en tout pays en général, on peut dire qu'un bon mariage, qui est un bonheur en tous lieux, doit être plus estimable dans un royaume où la proximité des Turcs, dont les coutumes sont opposées aux nôtres, donne du désavantage aux dames.

[Le 15 juillet.] Laissons les étrangers pour parler de la France. Le duc d'Orléans voulant finir la querelle du duc de Beaufort, après avoir fait avec tous les intéressés beaucoup de consultations, lui écrivit une lettre pour le convier de l'aller trouver à Nanteuil. Il lui donna sa parole pour sûreté à lui et à toute sa troupe, et lui-même alla le trouver le 15 du mois au rendez-vous qu'il lui avoit donné. Le duc de Brissac, le maréchal de La Motte et les autres nommés dans l'histoire du jardin, suivirent le duc de Beaufort; et Fontrailles et Matha, quoique plus criminels que les autres à cause des valets de pied qu'ils avoient battus,

furent aussi de sa troupe. Quand le duc d'Orléans le sut, il le trouva mauvais, et envoya le maréchal d'Estrées dire à ce prince frondeur qu'il ne vouloit point voir ces deux derniers, qui étoient dignes de punition, ayant manqué au respect qu'ils devoient au Roi et à ses livrées. Le duc de Beaufort, qui s'étoit engagé de les mener sur la lettre que le duc d'Orléans lui avoit écrite, se fâcha contre le maréchal d'Estrées son oncle, frère de sa grand'mère la duchesse de Beaufort; et il lui dit que, n'ayant point eu de défenses de la part de Monsieur contre aucun particulier, il n'étoit point coupable de les avoir reçus en sa compagnie; que le duc d'Orléans ne les voulant point voir, et lui ne les pouvant quitter, il falloit qu'on lui permît de s'en retourner à Paris. Il proposa de s'accommoder pour tous, tant pour son affaire où tous ses amis n'avoient nul intérêt que le sien, que pour ces débauchés, et offrit de se mettre entre les mains du duc d'Orléans son protecteur particulier, et de donner en sa personne toute la satisfaction qu'on pouvoit espérer de tous les coupables ensemble : en quoi il fut louable, et tout ce qu'il fit alors paroissoit partir d'un grand cœur.

Plusieurs petites négociations se firent entre les deux partis, et la conclusion fut enfin que les deux hommes que Monsieur ne vouloit point voir demeureroient avec quelques-uns de leurs amis éloignés de sa présence; que les principaux acteurs paroîtroient seuls devant lui, et que ceux-là s'accommoderoient pour eux et pour les absens. Le duc de Beaufort avoit remis tous ses intérêts entre les mains du duc d'Orléans, et l'affection d'un si grand protecteur l'avoit fait espérer de se pouvoir tirer aisément de cet em-

barras ; mais son affaire étoit si mauvaise, que Monsieur ne put pas s'empêcher de le condamner lui-même à de grandes satisfactions. On fit lecture d'un papier où elles étoient très-amples, où se trouvoient écrits les mots de repentir et de pardon ; et il fallut qu'il le demandât au duc de Candale et à toute la troupe offensée. Ils s'embrassèrent ensuite, et demeurèrent ensemble le reste de la journée, occupés à faire la cour au prince qui les avoit accommodés. Il n'étoit guère moins respecté en France que s'il eût été le Roi, outre qu'il étoit estimable par ses bonnes qualités. Les princes du sang, les plus proches de la couronne, ont de grands avantages pendant les minorités ; et il ne faut pas s'étonner si, l'autorité étant ainsi dispersée, les régentes ont toujours à souffrir de fâcheuses tempêtes dans l'État.

Pendant que ces petites aventures se passoient, le ministre travailloit à diminuer la haine que le peuple avoit contre lui. Il fit semblant de faire une paix plus importante à la France que celles des braves de la cour et de la Fronde. Pour cet effet, il partit de Compiègne le 22 du mois de juillet, pour aller à Saint-Quentin s'aboucher avec Pigneranda, ministre d'Espagne, et dans le vrai avec le comte d'Harcourt, sur une entreprise qui regardoit la guerre.

Aussitôt après le retour du cardinal Mazarin [le 22 juillet], le prince de Condé revint de Bourgogne ; et comme il n'étoit pas encore résolu de s'abandonner à toutes les passions d'une sœur qui ne le gouvernoit pas toujours autant qu'elle le souhaitoit, il parut avoir la même chaleur pour les intérêts de la Reine que par le passé. Madame de Longueville, qui tâchoit par

mille soins de changer son esprit, avoit déjà tellement altéré celui de madame la princesse, que depuis la paix elle n'avoit point vu la Reine, et paroissoit en tous ses discours entièrement refroidie pour elle. Cette princesse frondeuse, après avoir fait ce grand changement en la personne de madame la princesse sa mère, pour raccommoder M. le prince son frère avec les peuples, fit courir le bruit qu'il étoit devenu dévot en son voyage, et qu'un chartreux estimé d'une grande vertu l'avoit converti. Elle faisoit toutes ces choses en lui disant qu'il seroit trop heureux un jour de suivre ses conseils, et en lui prédisant qu'il se repentiroit de la protection qu'il avoit jusque-là donnée au cardinal Mazarin.

Le 2 août, il partit de Paris pour aller à la cour, et séjourna quelques jours à Chantilly. Il arriva le 6 du mois à Compiègne; et, sans faire nulle façon, il alla d'abord visiter le cardinal Mazarin, et lui fit paroître beaucoup de bonne volonté, et montra qu'il étoit tout-à-fait éloigné des pensées dont on le soupçonnoit. Il vit ensuite la Reine, et lui dit en riant que tout ce qu'on avoit publié de lui étoit faux : qu'il n'étoit devenu ni frondeur ni dévot; et l'assura qu'il renonçoit de bon cœur aux sentimens de sa famille, qu'il avoua franchement d'être un peu gâtés. Il lui promit de travailler à la ramener dans les bonnes voies, et répondit de leur fidélité. La Reine en fut satisfaite, et crut avoir sujet d'être en repos sur tous les bruits contraires qui avoient couru. Une personne (1) fort éclairée sur toutes les choses du monde, et qui connoissoit ce prince, m'expliquant ses contrariétés, me dit alors qu'il n'avoit

(1) Le duc de Rohan-Chabot.

écouté madame de Longueville et sa famille que pour se faire honneur à leur égard, parce que cette princesse et le prince de Conti avoient accoutumé de l'appeler foible, et l'accusoient d'avoir trop de bassesse pour le favori. Il m'assura qu'il n'avoit jusqu'alors eu aucun dessein de se brouiller à la cour; mais qu'après avoir contenté sa famille par cette voie de complaisance, il vouloit encore que cela lui servît avec le ministre, en lui donnant une grande crainte de le perdre : et cette personne, prophétisant l'avenir, me dit que M. le prince aimant la paix et ne voulant point se laisser gouverner, il arriveroit néanmoins que peu à peu ses sentimens se changeroient, et que madame de Longueville avoit bien la mine de le faire aller plus loin qu'il n'en avoit envie, parce, me dit-il, qu'il n'y a rien de si aisé que de trouver les moyens d'irriter un prince du sang qui veut toujours plus qu'on ne lui veut donner.

Le duc de Beaufort, pour satisfaire au respect qu'il devoit à la Reine, lui fit demander si elle auroit agréable qu'il allât lui rendre ses devoirs; mais le ministre, qui n'avoit pas réussi en sa politique de consentir qu'elle vît le coadjuteur, dont elle avoit été si hardiment refusée, n'approuva pas qu'elle traitât favorablement le roi des frondeurs. Ainsi le duc de Beaufort fut rejeté; et la Reine me fit l'honneur de me dire, ce jour même (1) que j'étois revenue auprès d'elle, qu'elle ne l'avoit point voulu voir : et celui-là, qu'elle avoit autrefois considéré, lui étoit plus en horreur que les autres, par cette raison qu'on hait beaucoup davantage les ennemis qui ont été amis, que ceux qui

(1) Le 1er août. Je revins ce jour-là de Paris à Compiègne.

nous ont toujours été indifférens. Le duc de Beaufort en étoit de même ; et, l'ayant rencontré dans des visites à Paris, je trouvois qu'il avoit plus d'aigreur contre la Reine que ceux de ce parti qui n'avoient jamais été dans ses intérêts.

Madame de Chevreuse, ayant été malade depuis qu'elle avoit quitté Paris, n'avoit pu jouir encore de la permission qu'elle avoit obtenue de venir voir la Reine. Elle arriva le 8 d'août à Compiègne, le visage pâle de sa maladie, et le cœur soumis, à ce qu'il parut, à toutes les volontés de la Reine et de son ministre. Elle fut reçue à l'heure du conseil où étoient le duc d'Orléans, M. le prince et le reste des ministres. Le Tellier, qui avoit fait son accommodement, me dit ce même soir qu'il avoit eu de la peine à rassurer son esprit sur les soupçons qu'elle avoit ; car, malgré la parole de la Reine qu'il avoit portée, elle craignoit qu'étant revenue en France sans son consentement, elle ne la fît arrêter. Cette princesse étoit si lasse de l'exil et des bannissemens, qu'elle les craignoit infiniment ; et, pour plus grande sûreté, elle avoit voulu que le premier président lui promît aussi, de la part de la Reine, qu'elle seroit bien traitée. La Reine, qui ne baisoit que la duchesse d'Orléans, Mademoiselle, quelquefois madame la princesse par la qualité de sa favorite, l'avoit distinguée des autres princesses, et avoit accoutumé de lui faire cet honneur ; mais alors elle en fut privée, et la Reine lui voulut montrer qu'elle avoit senti ce qu'elle avoit fait contre elle. Cette princesse supplia la Reine de lui pardonner tout le passé, et lui promit pour l'avenir une grande fidélité. Ses promesses furent reçues avec douceur et sans re-

proches, mais avec un air bien différent des caresses qu'elle lui faisoit quand elle en étoit satisfaite. Après avoir salué le Roi et parlé un moment au ministre, elle se retira, et la Reine dit avec exclamation, à une personne du conseil, qu'en toutes choses elle n'étoit plus madame de Chevreuse, et qu'elle la trouvoit aussi changée qu'elle l'étoit pour elle : voulant particulièrement parler de son visage, qui n'avoit plus guère de traces de sa beauté passée. Il y eut une grande presse dans l'antichambre de la Reine pour la voir passer; et je remarquai, par cette curiosité publique, combien le bruit des choses extraordinaires donne d'éclat. Mademoiselle de Chevreuse sa fille, dont la beauté étoit célébrée, quoiqu'elle ne fût pas parfaite, reçut de grandes louanges de ceux qui la virent : tant ce qui est nouveau plaît presque toujours, et ce qui ne plaît pas ne laisse pas d'être admiré. La complaisance ou la mode composent souvent cette admiration, plutôt que le sentiment de ceux qui louent.

Le 9, le prince de Conti, convié par la bienséance, par M. le prince son frère et par son intérêt particulier, vint à la cour à dessein d'y faire parade de sa fierté; mais alors il avoit besoin du ministre. Les Liégeois lui avoient fait offrir la coadjutorerie de Liége, pourvu qu'il leur aidât à faire la guerre à leur évêque; et il avoit écouté leur proposition avec quelque désir d'y penser. La hauteur et les prétentions ne s'accordent pas bien ensemble. Il avoit promis aux frondeurs, en partant de Paris, qu'il ne verroit point le ministre; mais ayant des affaires, il n'y pouvoit travailler sans choquer sa promesse. Il fallut donc qu'il le vît : on l'y força doucement, et il le

souffrit doucement aussi. Le duc d'Orléans et M. le prince suivant le Roi, le convièrent d'aller dîner avec eux chez le cardinal, et il le fit de bonne grâce. Il n'auroit pu même le refuser, puisque le Roi y étoit. Sa proposition de Liége ne fut pas agréée : les difficultés se trouvèrent trop grandes pour l'exécution, et le ministre n'étoit pas obligé à le servir.

Ce même jour au conseil, sur quelque intérêt du cardinal, la Reine regardant le prince de Conti, lui en demanda son avis ; et comme il ne répondit rien, elle en fut irritée. Le soir, me faisant l'honneur de m'en parler, elle me dit qu'elle n'avoit jamais vu une telle hardiesse, et qu'elle en avoit senti du dépit, parce que c'étoit plutôt manquer de respect envers elle que de justice envers son ministre. Dans ce même conseil, il fut résolu que le Roi iroit bientôt à Paris. Monsieur et M. le prince, pour obliger les Parisiens, pressèrent la Reine de s'y résoudre, et assurèrent le cardinal de leur protection. Ils avoient tous deux de bonnes et de louables intentions ; mais il est à croire qu'ils se soucioient fort peu de l'événement, et que l'état des choses ne leur déplaisoit pas.

Rio turbio (1) *gannancia de pescadores.*

Le ministre y consentit aussi, espérant que la présence du Roi étoufferoit peut-être le reste de la sédition ; mais comme il avoit vu assez souvent que ce remède n'avoit pas été suffisant pour guérir le mal, il fut louable de s'y résoudre malgré le péril que raisonnablement il pouvoit y craindre. Il fit plus : il ne voulut pas même témoigner de croire qu'il pût y en

(1) *Rio turbio, etc.* : C'est le gain des pêcheurs que l'eau soit trouble.

avoir. Les souffrances abattent toujours la furie des peuples; et quoique Paris n'eût pas été réduit à une grande famine, il est pourtant vrai que la populace avoit senti la nécessité: une grande quantité de pauvres gens étoient morts; et ce qui restoit de canaille mutine n'étoit plus qu'une troupe de coquins payée par les frondeurs pour faire du bruit et pour crier.

Madame de Montbazon voyant que son ami le duc de Beaufort seroit à la fin contraint de fuir la présence du Roi, manda au ministre que ce prince croyoit être obligé pour sa gloire de ne le point voir, et le pria qu'il pût souffrir qu'il saluât le Roi et la Reine à leur arrivée, et qu'ensuite il lui promettoit qu'il se retireroit de Paris, ou qu'il le verroit. Le cardinal, qui depuis long-temps étoit accoutumé à de telles douceurs, et qui ne vouloit pas montrer qu'il se mît en peine du salut ni du mépris du duc de Beaufort, consentit à ce qu'il désiroit, et crut faire une action de prudence de lever cet obstacle de son chemin. Le duc d'Orléans répondit aussi pour lui, et promit de l'abandonner entièrement s'il vouloit continuer à faire le méchant personnage de frondeur.

Le séjour du prince de Conti à la cour; l'union qui paroissoit, malgré les desseins de madame de Longueville, entre la Reine, les princes du sang et le ministre; madame la princesse qui enfin étoit revenue à Compiègne, et qui témoignoit être satisfaite d'un éclaircissement qu'elle avoit eu avec la Reine; l'accommodement de madame de Chevreuse, qui faisoit espérer (1) à la cour celui du coadjuteur; le soupçon

(1) *Qui faisoit espérer*: Madame de Chevreuse avoit beaucoup d'empire sur le coadjuteur, parce qu'il étoit l'amant de sa fille.

qu'on avoit que le duc de Beaufort commençoit à s'humilier, et surtout la joie publique que les bourgeois avoient du retour du Roi, mettoient les mécontens hors de l'espérance de pouvoir se soutenir contre la cour. Ils étoient tristes, et commençoient à se justifier du passé, à craindre l'avenir, et à dire que le cardinal faisoit un tour d'habile homme de revenir et de n'avoir point de peur. Ils haussoient les épaules quand on leur parloit de lui, et disoient pour toute réponse qu'il étoit plus heureux qu'il ne méritoit de l'être. Parmi cette consternation, il y en avoit encore entre eux d'assez fous pour espérer que cette journée dans laquelle il entreroit à Paris pourroit lui être fatale; ils disoient que si le peuple s'avisoit de crier vive le Roi, et non pas Mazarin, il étoit perdu. Il y eut des personnes de cette faction séditieuse qui donnèrent de l'argent pour essayer ce dernier remède; mais cette pauvre invention tant de fois pratiquée, et dont les sots même commençoient à se dégoûter, ne leur réussit point, et le temps étoit venu qu'il falloit que le Mazarin commençât à se faire craindre de ses ennemis. La Reine, ne voulant point donner le moyen aux malintentionnés de faire quelque nouveauté, se hâta de partir de Compiègne. Le Roi et elle arrivèrent à Paris le 18 du mois d'août.

Nous admirâmes une merveille qui à peine étoit croyable, vu les choses passées. Le Roi et la Reine furent reçus avec tous les applaudissemens et les cris de joie accoutumés, et pratiqués par les peuples en de telles occasions. On ne parla point du tout du Mazarin, et toutes ces acclamations publiques paroissoient présager une véritable paix. Le prince de Conti,

qui avoit été malicieusement destiné par la Reine pour être mis à la portière du carrosse avec le ministre, prévint la cour de quelques jours, ne voulant pas, à ce qu'elle disoit, être témoin de la gloire d'un homme dont il s'étoit déclaré l'ennemi. La Reine, qui croyoit qu'il étoit permis de tirer ses avantages des occurrences qui se peuvent présenter, eut raison de vouloir mener en triomphe son ennemi défait, et la prudence de ce prince lui déplut un peu. Quand elle arriva à Paris, elle me fit l'honneur de me dire, en riant, qu'elle étoit au désespoir de n'avoir pu réussir à cette innocente vengeance.

Ce fut donc un véritable prodige que l'entrée du Roi en ce jour, et une grande victoire pour le ministre. Jamais la foule ne fut si grande à suivre le carrosse du Roi, et il sembloit, par cette alégresse publique, que le passé fût un songe. Le Mazarin si haï étoit à la portière avec M. le prince, qui fut regardé attentivement de tous ceux qui suivoient le Roi. Ils se disoient les uns aux autres, comme s'ils ne l'eussent jamais vu : Voilà le Mazarin. Quelques-uns, voyant arriver un carrosse du corps tout fermé, dirent qu'il étoit caché dedans, et voulurent y voir; mais ce fut plutôt une raillerie qu'une malice. Quand le Roi et la Reine arrivèrent, la foule sépara du carrosse du Roi les gendarmes, les chevau-légers et toute la suite royale. Les peuples, qui les arrêtoient par la presse qui se rencontra dans les rues, bénissoient le Roi et la Reine, et parloient à l'avantage du Mazarin. Les uns disoient qu'il étoit beau, les autres lui tendoient la main et l'assuroient qu'ils l'aimoient bien, et les autres disoient qu'ils alloient boire à sa santé. Après

que la Reine fut entrée chez elle, ils se mirent tous à faire des feux de joie, et à bénir le Mazarin qui leur avoit ramené le Roi. Il leur avoit fait sous main distribuer de l'argent : c'est pourquoi ils juroient qu'il étoit un bon homme, et disoient qu'ils avoient été trompés quand ils avoient tant crié contre lui. La Reine fut ravie de cette réception : il lui sembloit que ces applaudissemens étoient des marques de l'approbation qui étoit due à sa fermeté ; et cette joie publique lui fut d'autant plus agréable qu'elle s'y attendoit moins. La raison avoit voulu son retour : la même raison l'avoit conseillée de s'abandonner au peuple sans nulle précaution, pour leur montrer plus de confiance ; et même il avoit fallu le faire ainsi, pour faire voir aux ennemis de l'Etat que le Roi ni elle ne craignoient rien ; mais, dans le vrai, cette journée avoit été appréhendée par le ministre, qui avoit reçu plusieurs avis, envoyés sans doute par ceux qui craignoient son retour, qu'il eût à se garder, et que le peuple à sa vue se souleveroit contre lui.

La Reine, en arrivant, me dit qu'elle avoit été surprise de l'excessive alégresse des Parisiens, et qu'elle ne s'étoit pas attendue à une telle fête. Les frondeurs, ainsi qu'il est à croire, furent au désespoir de ce changement : les indifférens le regardoient avec étonnement ; et tous eurent lieu d'être à jamais persuadés de la légèreté des peuples, et de la facilité qu'ils ont de joindre les contraires ensemble. Le Palais-Royal se trouva aussi rempli de personnes principales et de qualité, que les rues l'étoient de menu peuple. Le Roi et la Reine furent salués de cette illustre troupe, et en particulier par le duc de Beaufort, que le duc

d'Orléans amena du milieu de cette foule dans le petit cabinet. Le ministre n'y étoit pas : il étoit allé se reposer dans son appartement. Ce prince fit à la Reine, après avoir salué le Roi, un compliment composé d'une protestation de fidélité. Elle lui répondit seulement que les effets la persuaderoient de la vérité de ses paroles. Le duc d'Orléans, qui savoit que cet entretien ne pouvoit pas durer long-temps, dit tout haut qu'il falloit laisser reposer la Reine de la fatigue qu'elle avoit eue, et sortit aussitôt, en protestant qu'il étoit lui-même bien las. M. le prince le suivit, et le duc de Beaufort en fit autant. La Reine donna le bon soir de bon cœur à toute la compagnie; et après qu'elle se fut déshabillée, et qu'elle eut visité son oratoire pour rendre grâces à Dieu des assistances visibles qu'elle recevoit de sa main toute puissante, elle parla tout le soir avec plaisir des applaudissemens de son entrée, et nous conta toutes les douceurs que les lavandières, les ravaudeuses et les femmes des halles avoient dites à son ministre, qui sans doute furent alors plus agréables au cardinal Mazarin que ne l'auroient été celles des plus belles dames de l'Europe.

Le lendemain le coadjuteur, à la tête du clergé, vint saluer le Roi et la Reine. Il fit à Leurs Majestés une harangue qui, par sa brièveté, montroit assez qu'il étoit au désespoir d'être obligé de leur en faire. Il parut interdit. Son audace, sa hardiesse et la force de son esprit ne l'empêchèrent pas en cette occasion de sentir ce respect et cette crainte que la coutume et le devoir ont si fort imprimés dans nos ames pour les personnes royales. La terreur que les remords donnent infailliblement à tous les coupables se fit

voir sur son visage. Etant auprès de la Reine, je remarquai qu'il devint pâle, et que ses lèvres tremblèrent toujours, tant qu'il parla devant le Roi et elle. Le ministre étoit debout auprès de la chaise du Roi, qui parut en cette rencontre avec un visage qui marquoit sa victoire : et sans doute qu'il sentit de la joie de voir son ennemi dans cette angoisse. Je remarquai aussi que le coadjuteur, malgré cette grande frayeur qui l'avoit saisi, eut la fierté de ne pas regarder le cardinal : il fit sa révérence au Roi et à la Reine sans jeter les yeux sur lui, et s'en alla bien fâché sans doute contre lui-même d'avoir donné des marques publiques du trouble de sa conscience. La Reine en reçut de la joie. Ce tremblement honoroit la fermeté de son courage, qui avoit résisté si constamment à tant d'obstacles ; et comme j'avois l'honneur d'être auprès d'elle quand le coadjuteur lui parla, aussitôt qu'il fut parti elle me fit un signe de l'œil ; et, m'étant baissée pour l'écouter, elle me demanda si je n'avois pas bien vu au visage du harangueur combien l'innocence est une belle chose. Ensuite elle ajouta : « Sa honte me fait plaisir ; et si j'avois de la « vanité, je pourrois dire même qu'elle me donne de « la gloire ; mais il est sans doute, me dit-elle, qu'elle « doit être bien honorable à M. le cardinal. »

Ensuite de cette harangue vint le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, le grand conseil, les maîtres des requêtes, le corps des marchands, la ville, et tous ceux enfin qui ont accoutumé de saluer le Roi quand il revient dans Paris. Toutes les compagnies, par leurs paroles, témoignèrent qu'elles étoient fort soumises. Le parlement en général parut

être bien intentionné ; mais comme il voyoit qu'il avoit eu la force de résister au Roi, et qu'il n'avoit pu le châtier selon qu'il avoit montré d'en avoir le dessein, cette compagnie se croyoit en état de tenir bon contre la puissance royale quand bon lui sembleroit ; et on pouvoit craindre qu'elle ne fût pas encore dans les dispositions de fidélité et de respect qu'elle devoit avoir. Il n'est que trop vrai que les suites en furent mauvaises, et que les fautes qu'elle a depuis faites contre le service du Roi procédoient de ce premier engagement où plusieurs de ce corps s'étoient mis, qui paroissoit coloré du bien public, et dont néanmoins la source étoit la passion et l'intérêt de ceux en qui l'ambition eut toujours trop de pouvoir.

Le coadjuteur n'étoit pas en sûreté à Paris sous la puissance royale : il falloit qu'il rendît hommage au ministre, ou qu'il quittât ce grand poste d'où il l'avoit si fièrement frondée. La nécessité de lui faire une visite le fit résoudre d'y aller le lendemain de sa harangue, et par le conseil de ses amis il s'acquitta de ce devoir. Ils parlèrent du passé, l'avenir parut douteux, et de grandes justifications se firent de part et d'autre. Elles devoient être un peu plus fortes du côté du coadjuteur que du ministre : car ce dernier n'avoit de crimes qu'une raillerie soufferte, et une trop grande tolérance pour supporter les menaces du coadjuteur ; mais comme le ministre ne se soucioit pas de se venger, qu'il vouloit seulement aller à ses fins, apaiser la révolte et assoupir la haine publique, étouffant celle de ses ennemis particuliers, il lui fit mille flatteries, et lui laissa concevoir quelque espérance qu'il le serviroit dans le désir qu'il avoit de se

faire cardinal. Ces deux hommes, qui ne pouvoient avoir de sincères intentions à l'égard l'un de l'autre, demeurèrent alors avec quelque apparence de réconciliation, sans que pourtant le coadjuteur cessât de parler mal du ministre : il lui avoit dit à lui-même qu'il le falloit ainsi pour conserver son crédit dans les cabales qui lui étoient contraires, et disoit à ses amis que le cardinal étoit un homme dont il vouloit tirer tous les avantages qu'il en pouvoit espérer; qu'il n'avoit nulle estime pour lui, et qu'il feroit toujours profession publique de mépriser son amitié, et de ne la rechercher que quand elle lui seroit commode.

Le prince de Conti ne laissa pas de traiter cette visite de lâcheté et de foiblesse; et comme ils n'étoient plus dans la même intelligence que par le passé, il se moqua de lui d'avoir été se soumettre à une personne qu'il disoit lui-même si méprisable. Ce ministre a eu cette destinée qui est assez extraordinaire. Il n'y a point eu de tyran qui n'ait eu ses amis et ses créatures; mais lui, sans cruauté pour ses ennemis, ayant fait beaucoup de bien tant à ses amis qu'à ceux qu'il a eu sujet de haïr, presque tous dans ce temps-là se sont moqués de lui; et les uns et les autres ne se raccommodoient avec lui, ainsi que je l'ai déjà remarqué, qu'à condition qu'il souffriroit leur médisance et leurs mépris. Il s'y accordoit aisément, pourvu qu'il pût espérer de se moquer d'eux à son tour : ce qui devoit arriver quand l'autorité légitime se rétabliroit, puisque son affoiblissement étoit la cause de cette hardiesse.

La Reine étant à Paris, voulant commencer sa première visite par Notre-Dame, elle y fut entendre la

messe le premier samedi suivant, et y voulut mener le Roi. En passant par les rues, son carrosse fut continuellement suivi du peuple; et toute cette canaille, qui lui avoit manqué de respect et de fidélité, lui donna mille bénédictions. Dans le Marché-Neuf, les harangères, qui avoient tant crié contre elle, la pensèrent, par amitié, arracher de son carrosse. Elles se jetèrent toutes en foule sur elle; chacune de ces mégères vouloit toucher sa robe, et il s'en fallut peu qu'elle ne fût déchirée de cette vilaine troupe. Elles crioient toutes qu'elles étoient bien aises de la revoir, et lui demandoient pardon de leurs fautes passées, avec tant de cris, de larmes et de transports de joie, que la Reine même et ceux de sa compagnie en furent étonnés, et regardèrent ce changement comme un petit miracle. Il fallut dans l'église soulever le Roi en haut et le montrer au peuple, qui, par des cris redoublés de *vive le Roi*, montra combien est grande l'impression de fidélité et d'amour qui se trouve naturellement dans le cœur des sujets envers leur Roi. Elle y est variable et défectueuse, mais elle y revient facilement.

Le duc de Beaufort, quelques jours après, vint au cercle se présenter devant la Reine comme les autres; mais elle, irritée de ce qu'il n'avoit pas vu le cardinal, aussitôt qu'elle le vit paroître se leva, et s'en alla s'enfermer dans sa petite chambre.

Les fatigues des premiers jours s'étant passées, la Reine alla visiter la reine d'Angleterre à Saint-Germain. Elle y trouva le roi d'Angleterre son fils, qui attendoit auprès de la Reine sa mère quelque favorable occasion pour retourner en son pays faire la

guerre à ses rebelles sujets. Ces deux princesses ne s'étoient point vues depuis la déplorable mort du roi d'Angleterre, que toutes les deux devoient pleurer, l'une comme sa femme bien aimée, l'autre comme son amie : mais la Reine évita de parler à la reine d'Angleterre de son malheur, pour ne pas renouveler ses larmes; et, après les premières paroles de douleur que l'occasion les força de dire l'une à l'autre, la civilité ordinaire et les discours communs firent leur entretien. Cette même journée se termina par l'action que fit Soyon, fille d'honneur de Madame, qui, malgré la passion que le duc d'Orléans avoit pour elle, alla s'enfermer dans les Carmélites. Ce prince en fut au désespoir. Il fit des choses fort extraordinaires pour l'en faire sortir; il se déclara ennemi de cette maison et de ces saintes filles si elles ne la mettoient dehors, et se servit, pour les y obliger, de toute la puissance qu'un oncle du Roi peut avoir en France. Elle en sortit en effet, et son retour fut cause en partie de beaucoup de changemens dans la maison de ce prince, qui étoit une cour composée de beaucoup de personnes de qualité et de différentes cabales. Il sembla que l'intrigue avoit eu quelque part à la retraite de cette fille; mais je l'ignore (1), et n'en puis parler avec connoissance. Elle étoit aimable, elle avoit les yeux beaux, de belles dents et une belle bouche, mais elle étoit fort brune; et sans avoir toutes les grandes beautés qui, selon les règles, composent la beauté, elle pouvoit dire : *Nigra sum, sed formosa.*

Le Roi, pour réveiller d'autant plus l'amour de ses

(1) *Mais je l'ignore* : Cette intrigue est développée dans les Mémoires de Mademoiselle.

peuples envers sa personne, voulut aller le jour de Saint-Louis, à cheval, visiter l'église des Jésuites dans la rue Saint-Antoine. Il y fut paré de sa bonne mine, de sa belle taille et d'un habit admirablement beau. M. le prince et le prince de Conti l'accompagnèrent en cette dévotion de parade, et beaucoup de seigneurs le suivirent pour avoir part à cette alégresse publique.

Le cardinal, dont les ennemis publioient qu'il n'oseroit plus sortir du Palais-Royal sans mourir de peur, ce jour même, inspiré par la politique, par son courage, ou par les assurances qu'il devoit prendre en la joie du peuple, sortit dans son carrosse une heure avant le Roi, quasi seul avec deux ou trois évêques et abbés, sans suite ni sans cortége; et, traversant toute la ville, s'en alla le premier aux Jésuites attendre le Roi. Il y reçut sa part des bénédictions publiques; et, avant que d'entrer dans l'église, il demeura quelque temps au milieu du peuple pour être vu, et pour montrer qu'il ne craignoit pas d'en être maltraité. Le Roi, étant arrivé dans ce magnifique temple, eut sujet de rendre grâces à Dieu, qui avoit préservé la France des malheurs dont elle avoit paru menacée. Le ministre en eut aussi de le remercier de l'avoir protégé contre ses ennemis particuliers, le faisant arriver au terme favorable du changement de sa destinée. Il semble que le malheur le plus grand ne manque guère d'être suivi de quelques favorables événemens. Ceux-ci néanmoins ne durèrent guère, et nous verrons ce ministre sentir encore pour quelque temps, et bien amèrement, combien la conservation des places élevées coûte aux hommes qui les possèdent.

Les Bordelais continuoient leurs anciennes brouilleries; ils se plaignoient de leur gouverneur le duc d'Epernon (1), et, malgré la paix de Paris, ils ne laissèrent pas d'envoyer au parlement lui demander protection. Les Provençaux en firent autant : ils demandoient jonction avec cet illustre corps, et vouloient lui persuader qu'ils se devoient lier ensemble pour le secours commun de leurs compagnies. Ces députations ne déplaisoient pas au parlement de Paris, et beaucoup de ceux de cette compagnie demandèrent de faire assembler les chambres pour en délibérer; mais le premier président éluda cette proposition, disant qu'il ne falloit point parler de cela; que c'étoit l'esprit de dissension qui continuoit encore; qu'ils ne devoient point ouvrir leurs paquets, et que ces affaires s'accommoderoient sans qu'ils donnassent du secours à leurs confrères qui en demandoient. On rapporta ces paroles aux chambres des enquêtes; ils crièrent tous, et dirent qu'ils vouloient s'assembler, qu'il étoit juste de leur donner de l'aide, et que leur force consistoit seulement en l'union de tous les parlemens. Ils continuèrent plusieurs jours à demander qu'on ouvrît les paquets, et le bruit fut si grand qu'enfin le premier président, ne pouvant plus y résister, dit qu'il étoit juste de les voir; mais que c'étoit lettres de vieille date, et qu'ainsi il étoit d'avis d'envoyer les gens du Roi chez le chancelier, pour savoir de lui, avant que de parler de cette affaire ni en faire des remontrances à la Reine, en quel état elle étoit. Cet avis fut suivi de tous comme très-raisonnable : il fut exécuté, et le chancelier répondit qu'ils avoient fait sagement

(1) *Le duc d'Epernon* : Bernard de Nogaret.

d'en user ainsi; que la chose étoit accommodée, et que les députés de Bordeaux étoient contens de ce qu'on leur accordoit: ce qui étoit en quelque façon véritable. Le parlement de Provence, qui avoit eu sa part de cette contagion, étoit aussi en mêmes termes, parce que les plus grands soins du ministre étoient de lever les obstacles qui pouvoient s'opposer à son repos. On envoya donc une interdiction à Bordeaux, pour réparer par une apparente punition les fautes qui avoient été commises contre le respect qui étoit dû au Roi; mais ce fut à condition qu'elle seroit révoquée huit jours après. Cette douceur ne fut pas le remède de leur mauvaise humeur, et nous verrons bientôt cette ville mutine servir d'asyle aux ennemis du Roi.

En ce même temps on reçut nouvelles que l'armée du Roi étoit aux portes de Bruxelles, qui faisoit un grand dégât dans le pays ennemi; qu'elle avoit pris Condé et un convoi de blés considérable.

L'Empereur, depuis la mort de l'Impératrice sœur de la Reine, avoit épousé en secondes noces la fille de l'archiduc d'Inspruck, belle, jeune et digne par sa vertu de l'estime publique. La mort lui vint ravir cette princesse peu de temps après son mariage: ce qui lui fut d'autant plus sensible que ce bien avoit encore pour lui les grâces de la nouveauté.

Le roi d'Angleterre sut alors que quelques troupes, qui tenoient encore pour lui en Angleterre, avoient été défaites: ce qui l'affligea beaucoup; et voyant toutes ses espérances presque détruites, il se résolut d'aller aux îles de Jersey et de Guernesey, dont milord Germain, attaché au service de la Reine sa mère, étoit gouverneur. Il voulut aller en Irlande voir si la

fortune lui ouvriroit quelque voie pour rentrer dans son royaume. Ce lord lui ayant conseillé de ne se pas hâter d'y aller dans le temps de cette déroute, il lui répondit qu'il falloit donc y aller pour mourir, puisqu'il étoit honteux à un prince comme lui de vivre ailleurs. Ce discours paroissoit procéder d'un grand cœur : les plus grands hommes de l'antiquité n'ont pas mieux parlé; mais de jeunes gens passent aisément de cette roide vertu au relâchement : ils souffrent ensuite avec indifférence des maux qui d'abord leur ont paru les plus insupportables de la vie, et le plaisir qu'ils rencontrent en cette même vie en est cause. C'est ce qui arriva à ce prince, qui naturellement aimoit les dames; et plusieurs de ses années, soit en France, soit ailleurs, se sont passées dans une grande oisiveté. Elle a été glorieusement interrompue par ce prince quand la fortune lui a donné lieu de mieux faire, et quand il a pu travailler à son rétablissement.

Le ministre, qui vouloit devenir le maître absolu de la cour, faisoit ce qu'il pouvoit pour gagner le prince de Conti; mais ce prince, inspiré par madame de Longueville, demeuroit dans le dessein de se conserver le chef des mécontens. Un prince du sang malintentionné est toujours à craindre : son nom est d'une grande considération parmi les esprits factieux, et il peut être en tous temps la cause de beaucoup de maux. La Reine, par cette même considération, se contraignit de lui faire bonne mine; elle traitoit de même tous les autres. Mais il falloit toute l'application du cardinal Mazarin pour la réduire à cette dissimulation.

Ce ministre, malgré le chagrin que M. le prince

avoit montré de la proposition qui s'étoit faite du mariage du duc de Mercœur et de mademoiselle de Mancini, résolut d'achever cette affaire, et de se donner par ses nièces des alliances considérables. Son dessein n'étoit pas de fâcher les princes du sang : au contraire, il désiroit ardemment de conserver leur amitié; mais il vouloit subsister par lui-même et n'avoir plus besoin de protecteur. Il envoya donc Le Tellier à M. le prince, pour lui dire qu'enfin il souhaitoit d'achever ce mariage; qu'il ne pouvoit pas refuser un prince de cette qualité qui désiroit être son parent, ni manquer de reconnoître cette obligation en acceptant ses offres. Il lui manda aussi que ceux qui étoient de ses amis, et qui connoissoient le duc de Beaufort, l'avoient assuré que c'étoit le plus rude coup qu'il pût recevoir, parce que c'étoit témoigner de ne se pas soucier de lui que de faire ce mariage en dépit de lui, et qu'il le supplioit d'y consentir, et de croire que cela ne le détacheroit nullement de ses intérêts. Le Tellier m'a conté que M. le prince répondit en riant, et en se moquant du ministre : « Ah! monsieur, le « voilà donc mort ce grand prince que M. le cardinal « craint d'une si étrange manière. En vérité, le voilà « bien vengé! » Et après un grand éclat de rire il reprit aussitôt le parti de la civilité, et lui dit que la Reine étoit la maîtresse, qu'elle pouvoit faire ce qui lui plairoit, et M. le cardinal aussi; et qu'ayant déjà donné son consentement dès Compiègne, il ne vouloit pas s'en dédire. Ce prince alors reprit cette petite froideur qui avoit déjà paru dans sa manière d'agir avant son voyage de Bourgogne, et ses créatures allèrent publiant par le monde que M. le prince avoit sujet

de se plaindre qu'on méprisoit son amitié, et qu'on pourroit bien s'en repentir. Il montra aussi dans quelques occasions qu'il avoit du ressentiment de cette alliance; car, ayant toujours paru assez soumis à la puissance de la Reine, il commença d'avoir de l'aigreur pour toutes choses; et l'on remarqua que dans le conseil il n'avoit plus de complaisance pour les avis du ministre. Il s'emporta un jour contre le maréchal de Villeroy, qui vouloit empêcher quelques propositions avantageuses qui se faisoient en faveur des Bordelais, parce qu'il jugea que cet habile courtisan ne leur étoit pas contraire sans un ordre particulier; et comme il commençoit à se dégoûter du parti royal, il étoit bien aise d'obliger ces peuples mutins. Ce dégoût qu'il eut pour le ministre le lia d'autant plus à madame de Longueville qu'il s'éloignoit moins de ses sentimens; et elle fut ravie de le voir mécontent et plaintif. Sans elle, le ministre auroit pu le guérir facilement, par les soins qu'il prit de se justifier à lui sur son chagrin; mais comme elle travailloit à l'augmenter, elle fut cause que ce prince demeura quelque temps dans un état indécis, ne sachant ni ce qu'il haïssoit ni ce qu'il aimoit. Il sembloit au ministre qu'il revenoit quelquefois à lui: il recherchoit ensuite son frère le prince de Conti; il avoit des conférences avec les plus dangereux esprits; il pensoit à tout, il écoutoit tout et ne vouloit rien. J'ai ouï dire, à une personne qui couchoit auprès de lui en qualité de premier gentilhomme de sa chambre, qu'il étoit alors dans des inquiétudes extrêmes, chagrin et mal satisfait de toutes choses, parce que dans toutes il trouvoit du défaut et du mal. Le ministre espéroit,

vu la conduite qu'il avoit eue par le passé, qu'il ne quitteroit que difficilement le parti de la Reine. Madame de Longueville et les autres, par ce petit changement qui étoit en lui, croyoient déjà le tenir engagé dans leurs desseins ; et, l'ayant pour chef, n'espéroient rien moins que de chasser le ministre pour se faire les maîtres de la cour et des grâces, ou bien, diminuant encore le pouvoir du cardinal, le mettre en état qu'il n'auroit été qu'un ministre en peinture. Pour parvenir à leurs anciens et nouveaux desseins, ils travailloient de tout leur pouvoir à ranimer la malignité du parlement, afin de faire naître de nouveaux embarras à la Reine et de nouvelles peines au cardinal.

Le parlement [le 2 septembre] ayant enfin fait quelque bruit sur les requêtes que leur faisoient les Bordelais, la Reine le manda en corps. Le chancelier leur montra le tort qu'ils avoient de proposer l'assemblée des chambres, vu que cela étoit formellement contre ce qui avoit été arrêté par la déclaration dernière. Il leur dit que comme la Reine n'avoit pas intention de manquer de parole sur tout ce qu'elle leur avoit promis, qu'aussi elle demandoit de leur part la même fidélité ; que le prétexte qu'ils prenoient n'avoit plus de fondement ; que l'affaire de Provence étoit accommodée, la paix qu'on leur avoit envoyée ayant été acceptée publiquement ; et qu'il étoit à croire que celle de Bordeaux se feroit de même, vu qu'on leur avoit envoyé par leurs députés des conditions douces et raisonnables. Il leur dit qu'ils devoient penser aux moyens de la donner à tout le royaume ; et qu'ils devoient craindre, quand ils auroient les

meilleures intentions du monde, permettant aux chambres de s'assembler, que ce ne fût donner un moyen, à ceux qui n'étoient pas sages, de troubler encore le repos de l'État par les mutineries et factions ordinaires.

La Reine et le duc d'Orléans leur dirent succinctement la même chose, les exhortant à bien faire pour le bien et l'avantage du Roi et de ses sujets.

Le premier président, qui dans ces occasions paroissoit toujours dans les sentimens de sa compagnie, répondit qu'ils étoient obligés au secours de leurs confrères ; que leurs desseins ne devoient pas déplaire à Sa Majesté ; qu'ils n'avoient point d'intention de manquer à ce qu'ils devoient au Roi ; que déjà, s'ils vouloient, ils auroient eu sujet de se plaindre de ce qu'on leur avoit manqué en certains points de la déclaration ; mais qu'ils ne le vouloient pas faire ; et l'assura, en général, qu'ils étoient bons serviteurs du Roi, et qu'ils le témoigneroient toujours en toutes occasions.

Cette compagnie ayant honte de désobéïr sitôt à la Reine, malgré les cabales des particuliers et leurs factions couvertes, ils résolurent de n'ouvrir les lettres de Bordeaux que dans la grand'chambre, et ils députèrent quelques-uns pour y faire réponse.

Ce jour 5 de septembre, que le Roi accomplissoit onze ans, pour marque de la joie que la ville de Paris avoit eue de le revoir, elle voulut lui donner le bal à l'hôtel-de-ville, et une magnifique collation. Toute la cour, par l'ordre de la Reine, s'y trouva, et les dames y furent parées autant à leur avantage qu'il leur fut possible. On y dansa de jour, exprès pour

éviter la crainte que le Roi pouvoit avoir avec des sujets si nouvellement repentis. La nuit auroit été plus favorable que le jour, s'il avoit été possible que cette fête eût été le prétexte de quelque sinistre dessein; mais comme cette pensée n'étoit fondée que sur une prévoyance que la sagesse avoit inspirée à la Reine sans aucun fondement essentiel, elle nous dit, pour cacher sa crainte, qu'elle avoit fait cette malice exprès pour incommoder les dames fardées, dont quelques-unes, qui avoient été frondeuses, ne lui plaisoient pas. Madame de Longueville, que le dépit de voir le Roi et la Reine dans Paris malgré elle retenoit à Chantilly sous prétexte d'y boire des eaux, voulut se servir de cette occasion pour y revenir de bonne grâce. Elle avoit régné dans l'hôtel-de-ville pendant le siége de cette grande ville, elle y avoit commandé; et sans doute que ce fut pour elle une chose désagréable d'y voir sa puissance effacée par une plus grande que la sienne. Elle désira, pour guérir ce dégoût, que la Reine l'envoyât convier au bal. Elle l'en fit prier par madame la princesse, et lui en fit parler par ses amis; mais la Reine, qui n'avoit nulle envie de la traiter si bien, répondit froidement à madame la princesse qu'elle craignoit de l'incommoder. Il fallut enfin que M. le prince s'en mêlât : ce qu'il fit de concert avec madame la princesse sa mère, afin qu'il parût au public que cette princesse, malgré les divisions passées, étoit recherchée de la Reine.

La Reine, cédant à cette dernière attaque, me fit l'honneur de m'en parler avec chagrin, et me dit qu'elle s'étonnoit que cette glorieuse madame de Longueville eût fait tant d'efforts pour obtenir si peu de

chose. Je conclus avec elle que cette même gloire avoit sans doute convié madame de Longueville à cette humilité, et qu'elle avoit voulu que ses caresses fissent voir qu'en tous partis elle étoit considérée.

Ce régal royal fut donné et reçu avec une pleine satisfaction, tant du côté du Roi, de la Reine et de toute la cour, que du côté des bourgeois. Le jour fut beau et frais, et les dames n'eurent point trop chaud, parce que les fenêtres demeurèrent toujours ouvertes pour les rafraîchir. Le Roi, selon sa coutume, mena danser Mademoiselle; le prince de Condé, mademoiselle de Chevreuse; madame de Longueville fut menée par le duc de Rohan; et le duc de Mercœur, se déclarant vouloir épouser mademoiselle de Mancini, fut celui qui dansa avec elle. Cette journée finit par une magnifique collation, et sur le soir il y eut un feu d'artifice qui fut beau. La Reine ensuite ramena le Roi au Palais-Royal, qu'il étoit encore de bonne heure.

Pendant que la cour paroissoit en bon état, le parlement frondoit toujours un peu, et n'en laissoit pas passer une seule occasion. Le mariage qui déplaisoit à M. le prince s'avançoit; les articles se dressoient: on promettoit l'amirauté au duc de Vendôme, et la survivance à son fils; pour dot deux cent mille écus, et le premier gouvernement qui vaqueroit. M. le prince ne dit plus mot là-dessus; mais il ressembla au parlement: il gronda sur d'autres sujets. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne poursuivirent leur remboursement de Sedan; on leur avoit fait espérer l'Auvergne, Château-Thierry et plusieurs autres villes: ce qu'ils n'avoient point encore. M. le prince les protégea hau-

tement; et, parlant de leur affaire au chancelier, il s'emporta et jura contre lui, disant d'un ton de grande colère que M. le cardinal lui avoit promis de les satisfaire, et qu'il falloit qu'il le fît. Le duc de Longueville, qui vouloit profiter des intrigues de madame sa femme, se déclara vouloir qu'on lui donnât le Pont-de-l'Arche, situé sur la rivière de Seine à quatre lieues de Rouen. Le prince de Condé en fit son affaire : il en parla au ministre, et dit au duc de Longueville que c'étoit une affaire faite, et que le cardinal ne lui avoit demandé que huit jours pour y faire résoudre la Reine.

D'autre côté, on pressa le cardinal de raccommoder l'affaire des capitaines des Gardes, qui, depuis leur désordre et leur exil, étoit demeurée sans remède. Il répondit à leurs amis qu'il en parloit souvent à la Reine, mais qu'il n'avoit pu gagner sur son esprit de leur pardonner. La Reine, souvent d'accord avec son ministre pour se faire plus terrible qu'elle ne l'étoit, mais à qui, par son propre mouvement, l'action des capitaines des Gardes avoit déplu, protesta publiquement qu'ils ne serviroient jamais tant qu'elle auroit du pouvoir en France. Le cardinal Mazarin, qui ne craignoit pas en cette rencontre de diminuer l'éclat de sa faveur, envoya Le Tellier à la Reine pour lui en parler de sa part, afin qu'il pût servir de témoin que c'étoit elle, et non pas lui, qui ne vouloit pas leur retour.

La Reine ne manqua pas de répondre à Le Tellier qu'elle étoit résolue de ne se point relâcher; qu'en d'autres occasions elle prendroit le conseil de M. le cardinal, comme plus capable qu'elle sur toutes les

affaires de grande importance ; mais qu'en cela elle croyoit en pouvoir juger elle seule, puisqu'il s'agissoit de la maison du Roi, dont elle savoit mieux que personne l'ordre et la coutume ; qu'ils étoient des officiers qui doivent obéir ponctuellement aux ordres du Roi ; qu'ils avoient témoigné trop peu de respect pour elle, pour leur pouvoir pardonner si facilement. Le Tellier, soit qu'il eût aperçu que la Reine avoit part à ce refus, soit qu'il fût lui-même trompé par le cardinal, ou qu'il aidât à jouer la comédie, protestoit à tous les amis de ces malheureux que le ministre n'étoit point cause de ce délai, et qu'il n'avoit pu jusques alors obtenir leur grâce de la Reine.

Un jour Le Tellier, sur l'affaire des capitaines des Gardes, me parut véritablement persuadé que l'obstacle de leur rétablissement venoit de la Reine ; et, parlant de la soumission d'esprit qu'il sembloit que la Reine avoit pour les conseils du cardinal Mazarin, qui étoit condamnée de beaucoup de gens, il me dit qu'elle n'étoit pas toujours si grande qu'on se l'imaginoit ; qu'elle avoit beaucoup de lumières, et qu'elle connoissoit clairement que la conduite de son ministre étoit mauvaise en de certaines choses ; qu'elle voyoit bien qu'il faisoit trop languir après les grâces ; que cela étoit cause qu'il lui restoit peu d'amis de ceux même qui les recevoient, et lui rendoit ennemis tous ceux qui s'engageoient à y prétendre par ses demi promesses et ses longueurs ; que cette méthode lui faisoit perdre beaucoup de créatures ; qu'il ne savoit se déterminer sur rien ; qu'il ne se précautionnoit pas assez contre la haine de ses ennemis, et de même n'aimoit pas assez ses amis. Il m'assura de plus que sou-

vent elle lui avoit commandé d'avertir le cardinal de toutes ces fautes afin qu'il s'en corrigeât, et que par son changement il pût apaiser le murmure de ceux qui, avec quelque raison, se plaignoient de lui. Mais quoiqu'elle n'approuvât pas toute la conduite de son ministre, elle ne faisoit jamais de plaintes contre lui que celles qui pouvoient lui acquérir l'amitié publique, celles qui étoient fondées sur sa trop grande douceur, et sur ce qu'il pardonnoit trop aisément. Elle se croyoit obligée à le soutenir. Elle craignoit de s'affoiblir elle-même en l'affoiblissant. Il me semble encore à propos de rapporter sur ce même sujet une conversation que le commandeur de Jars et moi eûmes avec elle vers ces mêmes temps, qui s'accorde avec ce que Le Tellier m'avoit dit. Cette princesse nous parlant un soir des affaires publiques, elle vint sur les particulières, et en détail sur les personnes, et nous dit : « Voyez-vous, « on se trompe fort quand on croit que la considération « que nous avons pour ceux en qui nous nous con- « fions ait le pouvoir de nous cacher leurs défauts. Je « les connois fort clairement en eux : mais comme « personne n'en est exempt, je les excuse. J'en suis « fâchée, et ne les aime pas moins quand je trouve « en eux les principales choses, dont la fidélité et la « sûreté sont les premières. Je me satisfais de celles-là « et souffre le reste. J'ai même ce sentiment en leur « faveur, que je n'aime pas à publier leurs défauts, « ni à me plaindre des fautes qu'ils font avec une « bonne intention et par leur humeur naturelle, dont « ils ne sont pas les maîtres. » Je ne suis pas persuadée que cette princesse, si équitable dans ses sentimens, ait connu alors tout ce qui étoit blâmable dans l'ame

du cardinal Mazarin. Je croyois qu'elle avoit souvent à son égard des momens d'un grand discernement, et qu'elle n'approuvoit pas toujours sa conduite ni toutes ses actions. Elle avoit de même la bonté de les excuser, comprenant bien que nul homme n'est parfait; mais ses réflexions et ses lumières étoient un peu obscurcies, parce qu'il travailloit avec soin à conserver son estime, et que l'iniquité visible qui le persécutoit lui faisoit voir ce ministre comme la victime des malheurs qui suivent d'ordinaire les minorités des rois. Elle croyoit dans ce temps-là qu'il portoit injustement sur lui la haine que les envieux de sa faveur avoient conçue contre sa place plutôt que contre ses défauts; et la pitié, de même que la raison et la justice, avoient beaucoup de part à sa constance. On peut dire de plus et avec vérité, pour faire connoître les sentimens de la Reine sur cet article, qu'elle n'étoit pas tout-à-fait aveugle dans la confiance qu'elle avoit en lui; et les remarques que j'en ai faites ailleurs le peuvent prouver. Ceux qui voyoient le ministre m'ont dit que la fermeté de la Reine, dont il recevoit toute sa puissance et toute sa gloire, lui déplaisoit quelquefois autant qu'elle lui étoit nécessaire et avantageuse; qu'il s'en plaignoit à eux, leur disant qu'elle l'embarrassoit dans les choses qu'elle regardoit comme étant utiles au service de Dieu, à l'autorité royale, et au bien public ou particulier; qu'il craignoit l'opposition qu'elle lui faisoit en ces rencontres, et que la Reine s'amusoit à ce que les dévots lui disoient; qu'elle étoit opiniâtre, et qu'il avoit de l'inquiétude toutes les fois qu'il falloit choquer son opinion sur les affaires qui touchoient son cœur par rapport à sa conscience et aux intérêts

du Roi. Ses plaintes avoient commencé avec sa faveur, et elles s'étoient augmentées à mesure que la Reine devenoit moins paresseuse et plus sensible au bien de l'Etat, et à ce que sa vertu l'obligeoit de faire.

Le prince de Condé commençoit alors à donner la gêne au cardinal Mazarin, pour avoir le Pont-de-l'Arche; et déjà le ministre avoit mis cette affaire au rang des choses que la Reine ne vouloit pas. Il est aisé de juger, par les sentimens de cette princesse, qu'elle n'étoit pas capable de goûter cette proposition; mais il lui eût été avantageux, à elle et à son ministre, que M. le prince eût pu croire cette difficulté aussi véritable qu'elle l'étoit en effet, et qu'il eût pu s'imaginer être refusé plutôt par elle que par lui; car comme toute la cour, et le prince de Condé en particulier, étoit trop persuadée de son crédit, les excuses de cette nature ne lui servoient de rien. Pendant le siége de Paris, le duc de Longueville demanda cette place: le ministre, qui promettoit aisément pourvu qu'il pût avoir quelque temps à délibérer sur l'exécution, avoit répondu à M. le prince, qui lui en parla sur quelques propositions d'accommodement qui se firent alors, que cette grâce se pourroit facilement accorder. Depuis cette espèce de consentement, M. le prince, mal content de lui et raccommodé avec sa famille, l'avoit pressé, et en avoit tiré des paroles plus positives. Il en vouloit la conclusion, et le cardinal ne le satisfaisoit point, parce, disoit-il, que la Reine y résistoit.

[Le 10 septembre.] Voilà donc M. le prince animé par lui-même et par toute sa famille. Il parla en maître, et montra au cardinal Mazarin de l'audace et du dépit.

Le ministre, sur les plaintes de ce prince, lui répondit, pour sa défense, que cette place étoit d'une telle conséquence qu'elle rendoit le duc de Longueville le maître absolu de la Normandie; et que lui, qui avoit l'honneur d'être premier ministre, et en qui le Roi et la Reine avoient remis le soin de soutenir les intérêts de l'Etat, étoit obligé de le défendre. Comme, sur les instances de M. le prince, le ministre eut souvent répondu de pareilles raisons, M. le prince ne pouvant plus souffrir qu'il osât lui parler de la force qu'il devoit avoir à défendre l'Etat, lui qui l'avoit vu si foible, et qui croyoit l'avoir soutenu par sa protection, en fit des railleries; et se moquant de sa vaillance en cette occasion, ou dans quelque autre semblable, il lui dit un jour en le quittant : *Adieu, Mars;* et le traitant de ridicule, il alla se vanter dans sa famille de cette parole, comme si elle eût été digne de l'immortaliser. Le ministre sentit cet outrage : toute la cour se troubla sur cette querelle, et chacun forma des desseins sur le mécontentement du prince de Condé. Les frondeurs se réveillèrent, qui n'étoient pas fort endormis. Le parlement fit du bruit; et toute la cour, par cette brouillerie, se trouva partialisée. L'inquiétude fut grande parmi les faux amis du ministre : les bienfaits qu'ils tenoient de lui les obligeoient par honneur à demeurer dans ses intérêts; ils étoient au désespoir de ne les pouvoir quitter, et commençoient à méditer par quelles voies ils s'en déferoient. Ils s'imaginèrent qu'ayant déjà la haine de tout le royaume, il ne pourroit subsister s'il perdoit l'amitié de M. le prince, et que c'étoit mauvais signe pour lui de ce que le sang royal l'abandonnoit. La

Reine, suivant son inclination naturelle qui alloit à la fermeté, aussi vigilante, aussi forte et aussi confiante sur elle-même qu'à son ordinaire, dit tout haut qu'elle ne donnera point le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville ; que cela étoit tout-à-fait contre les maximes de l'Etat ; et qu'elle ne se soucie pas de tout ce qui peut en arriver, pourvu qu'elle fasse son devoir.

Cette résolution étoit louable, et le ministre faisoit son devoir de refuser cette place au prince de Condé, en se servant des raisons de la Reine pour éviter de lui faire ce présent ; mais il ne voyoit pas qu'il étoit dans une trop grande foiblesse pour oser soutenir la colère d'un prince du sang dans une régence, qui naturellement diminue la puissance royale, et augmente celle des princes. Nous le verrons donc en ceci, comme en beaucoup d'autres occasions, contraint de céder à leur autorité, et conseiller à la Reine, malgré elle et malgré lui, de se laisser vaincre. Nous verrons aussi bientôt après qu'il est dangereux aux princes du sang d'offenser leurs rois, qui sont quelquefois obligés de faire de grands coups pour maintenir leur autorité ; et à leurs ministres de promettre légèrement des grâces de grande importance à des personnes d'une qualité à se faire tenir ce qu'on leur promet. Pendant deux ou trois jours, la Reine, M. le prince et le ministre se regardoient avec assez d'embarras. Un jour néanmoins, lui et le ministre parlèrent au conseil assez long-temps ensemble ; mais ce ne furent que des discours indifférens. Quand la Reine étoit contrainte par bienséance de lui répondre, elle le faisoit civilement et sans entrer en matière ; mais

elle évitoit le plus qu'il lui étoit possible de se laisser entamer sur cette affaire.

Enfin, le 14 septembre, Le Tellier alla trouver M. le prince de la part du cardinal. Il lui dit qu'il avoit encore parlé à la Reine de sa prétention, et que Sa Majesté, connoissant de quelle importance étoit cette place, ne pouvoit consentir qu'elle demeurât au pouvoir du duc de Longueville, parce qu'elle craignoit qu'un jour le Roi son fils ne lui en fît reproche; qu'ainsi il étoit contraint de lui dire qu'il n'avoit pu gagner cela sur son esprit; qu'il le supplioit de vouloir considérer ses raisons, et ne pas trouver mauvais s'il ne pouvoit le servir en cette occasion.

M. le prince répondit à cet ambassadeur qu'il le prioit d'aller trouver M. le cardinal, pour lui dire qu'il ne veut plus être son ami; qu'il se tient offensé de ce qu'il manque de parole, et qu'il n'est pas résolu de le souffrir; qu'il ne le verra jamais que dans le conseil; et qu'au lieu de la protection qu'il lui avoit donnée jusques alors, il se déclaroit son ennemi capital. Sur cette réponse, le cardinal manda à M. le prince que cela étoit bien étrange qu'il se laissât gouverner par madame sa sœur et par le prince de Conti son frère, après ce que lui-même lui avoit dit de l'un et de l'autre; et que, pour lui, il seroit toujours son serviteur. Cette harangue déplut à M. le prince : il ne voulut pas qu'on pût croire de lui qu'il se laissât gouverner; mais elle fut agréable à madame de Longueville : ce fut une marque certaine et publique du pouvoir qu'elle commençoit d'avoir sur M. le prince.

Voilà toute la cour, à ce bruit, qui court chez M. le prince. Les frondeurs furent ravis de le voir

leur chef, et d'espérer qu'ils pourroient un jour combattre sous ses enseignes : ils ne doutoient pas qu'ils ne pussent avec lui renverser la France à leur gré, et cette illusion leur étoit agréable. Quelques-uns même de ceux qui avoient les premières charges de la maison du Roi, officiers de la couronne, le furent voir; et le petit nombre de fidèles en apparence qui n'y alla pas ne l'en aimoit pas moins. Les personnes attachées au duc d'Orléans suivirent l'exemple des autres, et disoient, pour leur excuse, que M. le prince étoit parent de leur maître. Ceux qui étoient attachés au Roi et à la Reine alléguoient, pour leur justification, que le Roi et elle étoient neutres; que cette querelle étoit particulière entre le prince de Condé et le ministre; qu'ils étoient bons serviteurs de Leurs Majestés; que si M. le prince faisoit un parti, ils l'abandonneroient aussitôt; mais que les choses demeurant dans les termes où elles étoient, ils ne pouvoient pas manquer d'offrir leurs services à un premier prince du sang. Leur procédé néanmoins étoit blâmable : cette querelle étoit celle du Roi et de la Reine; le droit et la raison étoient du côté de la Régente et de son ministre. Il y eut donc peu de sages qui demeurèrent attachés à leur devoir; et ceux que l'honneur et la probité tenoient dans cet état violent parloient peu, balançoient entre les deux, et demeuroient ambigus, sans se déclarer ni pour ni contre.

Du nombre de ceux qui se dirent du parti et des amis du ministre, deux eurent à se justifier à lui d'avoir visité M. le prince. Leur excuse fut qu'ils l'avoient vu, sans lui parler ni faire offre de leur service. Ces deux furent le duc de Candale et Jarzé. Le dernier

étant chez M. le prince, pour réparer les visites qu'il lui faisoit, en parlant du ministre dit qu'il étoit bien fier, et qu'il témoignoit par son indifférence qu'il ne craignoit rien. Le cardinal, en effet, faisoit la meilleure mine du monde; et quand quelqu'un lui faisoit des complimens sur cette affaire, il répondoit froidement qu'il n'avoit point d'ennemis; qu'il souhaitoit servir M. le prince; qu'il étoit fâché de son mécontentement; que la Reine étoit celle qui ne vouloit pas lui accorder ce qu'il demandoit, et qu'on lui faisoit plaisir de ne lui point faire d'offre sur ce sujet. Il disoit de plus qu'il ne vouloit point se déclarer contre M. le prince, à qui il avoit de l'obligation; et qu'ayant pour protecteur le Roi et la Reine, il ne craignoit rien.

Beaucoup de sages ambigus travailloient à la paix, et particulièrement le duc de Rohan, qui étoit obligé au prince de Condé et au ministre tout ensemble, et qui, voulant se conserver avec tous les deux, souhaitoit de les voir accommodés : mais il falloit pour y parvenir une plus grande voie, c'est-à-dire que l'intérêt, le maître de la cour, s'en mêlât. Le duc d'Orléans, pour plaire à la Reine, qui ne pouvoit plus dissimuler, et qui avoit de la peine à ne pas éclater contre M. le prince, y contribua beaucoup. En voici les motifs. L'abbé de La Rivière, pour obliger le cardinal à soutenir sa nomination à Rome, et pour le bien commun de l'Etat, pressa son maître d'y travailler. Monsieur, par son propre sentiment, voyant le ministre en mauvais état, auroit été assez content alors de l'abandonner, et en ce cas auroit désiré d'en mettre un en sa place qui auroit été de ses créatures. Il craignoit, soutenant davantage le cardinal, qu'il

ne lui arrivât d'avoir part à la haine publique, et à celle de tous les honnêtes gens du royaume, qui, sans un véritable fondement de justice et de raison, faisoient profession de le mépriser. Mais son favori n'aimoit pas les frondeurs : si bien qu'il craignoit l'empire que facilement ils pourroient acquérir sur l'esprit de son maître, s'il entroit dans leurs sentimens. Il lui dit donc, à ce qu'il me conta lui-même, qu'il étoit dangereux de laisser former à M. le prince de si hautes entreprises ; que dans la conjoncture du temps il auroit toute la France pour lui, et qu'il valoit mieux le laisser vivre à la cour et conserver sa supériorité sur lui, que le laisser faire un si grand parti, dont les maux pourroient aller à de fâcheuses extrémités. Il lui fit enfin connoître que, selon l'état présent des choses, il falloit qu'il maintînt le ministre. La Reine fit aussitôt de grands reproches à ce prince de ce qu'il ne s'étoit pas assez déclaré pour elle ; et, pressé de tant de côtés, il fallut qu'il montrât publiquement qu'il vouloit se mêler de cette grande affaire. M. le prince, qui par son inclination n'avoit pas de penchant à la guerre civile, sachant l'intention du duc d'Orléans, alla le voir, et demeura long-temps enfermé avec lui. Ce prince le pria de ne point souffrir qu'un parti se formât par cette presse de mutins et d'esprits factieux qui l'environnoient déjà, et le conjura de préférer le repos public aux sentimens particuliers. M. le prince lui promit de fuir pour quelques jours cette inutile ostentation : il lui remit ses intérêts entre les mains, et donnèrent tous deux la commission à l'abbé de La Rivière de travailler à cette paix. Madame de Longueville et le prince de Conti ne le vou

loient pas : ils avoient de vastes desseins qui leur faisoient peut-être souhaiter de devenir comme avoient été autrefois sous Charles VIII madame de Beaujeu et son mari, qui avoient chassé le duc d'Orléans, et qui gouvernèrent l'Etat à leur fantaisie une assez longue suite d'années. Quand ils virent que l'entremetteur étoit nommé, ils lui firent offrir sous main, à ce qu'il m'a dit depuis, qu'ils consentiroient à l'établir premier ministre à la place du cardinal, s'il vouloit s'accommoder avec eux, et porter son maître à consentir à la ruine de celui qu'ils désiroient chasser. L'abbé de La Rivière ne voulut point écouter cette proposition : il faisoit profession d'aimer l'Etat ; mais il crut peut-être aussi que, n'étant point encore cardinal, il ne pourroit pas se soutenir dans cette grande place. Il eut peur, voyant de l'incompatibilité à pouvoir accommoder les intérêts de son maître avec l'ambition de madame de Longueville, que le prince de Conti, pour le perdre ensuite de leur traité, ne lui ôtât tout de nouveau la nomination de la France ; et, au milieu de tant de périls, il fut assez sage pour les vouloir tous éviter. Cette proposition qui le faisoit premier ministre, qui de soi étoit chimérique, devoit paroître telle à celui à qui elle fut faite ; et il est à présumer que l'impossibilité fut connue de madame de Longueville, du prince de Conti et du prince de Marsillac. Ils la firent sans doute à l'abbé de La Rivière, sur ce fondement qu'il faut tout hasarder avec ceux qui ont un grand intérêt, à cause qu'il est aisé de les éblouir en leur faisant voir les moyens d'arriver à ce qu'ils désirent. Il n'importe qu'ils soient bons : leurs passions pour l'ordinaire les empêchent de les exa-

miner, et le moindre espoir leur ôte la raison. Je ne sais si la sienne ne fut point altérée par une si belle tentation ; mais alors comme on ne vit en lui que de droites intentions, il est juste de louer sa retenue.

Les desseins de madame de Longueville étant échoués, ou n'ayant été, comme je l'ai cru, que foiblement proposés, et de même légèrement reçus, on en demeura dans les termes de l'accommodement : il fallut de tous côtés y penser tout de bon. Madame la princesse, nonobstant cette querelle, ne laissoit pas de venir chez la Reine, et demeuroit quelquefois long-temps avec elle, parlant de choses indifférentes ; mais quand il y a des sujets de dégoût entre les personnes qui se voient, ces sortes de visites sont ennuyeuses de part et d'autre, et il est nécessaire pour le bien de la société de les écouter, autant que la bienséance le peut permettre. La Reine, en ce temps-là, étoit assez souvent seule. Les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, anciennes ennemies de madame de Longueville, vinrent s'offrir à elle. En même temps aussi le duc de Beaufort, attaché de tout temps à M. le duc d'Orléans, et malgré l'opposition qu'il avoit toujours eue à la famille de Condé, alla s'offrir à M. le prince, parce que dans la cour l'intérêt l'emporte toujours sur la haine et sur l'amitié, et que le plus grand qu'il eût alors étoit de se faire craindre du cardinal Mazarin.

M. le prince vint chez la Reine le 15 septembre, suivi d'une grande troupe de courtisans ; il fut assez long-temps avec elle, et le ministre étoit en tiers. Leurs discours furent de choses communes ; mais le prince de Condé adressa la parole au cardinal par deux

ou trois fois, qui fut une marque de quelque radoucissement. Madame de Longueville, alarmée de cette visite, et qui avoit peur que M. le prince ne se relâchât de sa prétention du Pont-de-l'Arche, disoit à ses confidens qu'il avoit de la peine à se séparer de la cour; qu'il n'auroit pas été si terrible s'il eût senti plus de vigueur et de force dans le cabinet, et murmuroit contre lui de ce qu'il ne soutenoit pas ce qu'il entreprenoit avec assez de hauteur. Le duc de Rohan me dit alors qu'en trois jours de brouillerie ce prince s'étoit repenti plus de trois cents fois, tant il lui étoit difficile d'aller contre son inclination.

Le lendemain 16 septembre, il vint au conseil, où il entretint le duc d'Orléans de sa prétention, et affecta de parler tout haut, afin que la Reine le pût entendre. Il dit à Monsieur qu'il le supplioit de se souvenir que le Pont-de-l'Arche lui avoit été promis par le ministre, de son consentement; et que cela étant, il étoit obligé de soutenir ses intérêts. Quand il fut parti, de grandes conversations se firent entre la Reine, le duc d'Orléans, le ministre, l'abbé de La Rivière et Le Tellier. Ce fut en ce conseil que l'on prit des mesures pour apaiser ce différend, qui furent enfin au désavantage du Roi et de la Reine; et cette princesse, malgré ses sentimens magnanimes, eut la honte de se dédire de toutes les protestations qu'elle avoit faites de ne donner jamais cette place au duc de Longueville. Elle n'en doit point être blâmée : elle soutint l'intérêt du Roi tant qu'il lui fut possible, mais elle fut abandonnée de tous ceux de qui elle pouvoit avoir du secours : le cardinal Mazarin n'osa parler contre M. le prince; et le duc d'Orléans, par le con-

seil de l'abbé de La Rivière, fut d'avis de le contenter. Avec ce secours, le prétendant devint si fort qu'il étoit impossible de lui rien refuser. Après ce conseil, le prince de Marsillac parla long-temps à l'abbé de La Rivière, et le pressa instamment d'entrer dans leurs desseins, et d'accepter les offres qu'on lui avoit faites : ce qu'il refusa tout de nouveau par les raisons que j'ai déjà dites ; mais, selon mes lumières, cette seconde attaque fut plus forte que la première. La Reine s'en aperçut ; et comme le prince de Marsillac lui étoit suspect par l'étroite liaison qu'il avoit avec madame de Longueville, elle demanda à l'abbé de La Rivière de quoi ils avoient parlé ensemble. Il dissimula, et lui répondit froidement qu'ils avoient parlé en termes généraux de l'affaire présente. Il m'a dit depuis, en me contant cette aventure, qu'il ne fut jamais si embarrassé : parce que cette pensée l'occupoit de sorte, quand la Reine lui fit cette question, qu'il ne put s'empêcher de rougir et de sentir quelque trouble dans son ame, par l'imagination de la grandeur de la chose dont il étoit question. Si elle eût pu savoir la cause de leur entretien, elle lui auroit su bon gré de ce qu'il venoit de refuser, parce que si, par un prodige qui ne se peut presque comprendre, cette liaison du duc d'Orléans, de M. le prince, du prince de Conti et de madame de Longueville eût pu se faire, il auroit sans doute causé beaucoup de maux à l'Etat : mais la Reine auroit pu lui dire qu'il ne refusoit rien, et qu'il étoit impossible d'affoiblir sa puissance au point d'être forcée de prendre un ministre par le choix et la volonté de madame de Longueville ; ni même que cette princesse, le lui pouvant

donner, eût voulu destiner le favori du duc d'Orléans à cette place. La Reine pouvoit lui dire encore qu'il auroit mieux fait s'il n'avoit point favorisé auprès du duc d'Orléans la prétention du Pont-de-l'Arche : car si, par l'intérêt de son chapeau, il n'avoit pas cru devoir obliger le prince de Conti et madame de Longueville, la Reine et le duc d'Orléans étant de même sentiment, M. le prince, qui n'avoit pas d'inclination à la guerre, ne l'auroit pas faite pour agrandir d'une place le gouvernement du duc de Longueville. La conduite de l'abbé de La Rivière pouvoit donc alors être d'une dangereuse conséquence au service du Roi et de la Reine. Il étoit néanmoins bien intentionné pour conserver la paix de la famille royale : il en inspiroit le désir dans l'ame de son maître ; mais il vouloit peut-être laisser voir à la Reine qu'elle pouvoit perdre l'amitié de ce prince, afin que cette crainte forçât le ministre à le considérer davantage. Les oreilles du duc d'Orléans étoient toujours favorables aux frondeurs : il étoit leur confident sur les bravades qu'ils faisoient en pestant contre le ministre ; et le jour qu'il les avoit écoutés, il reprenoit des forces pour le lendemain. Cette condescendance augmentoit leur hardiesse et leur rebellion : elle augmentoit aussi la timidité de l'abbé de La Rivière ; il se connoissoit petit par lui-même, et il craignoit toutes les puissances, tant légitimes que celles qui ne l'étoient pas. Outre le respect qu'il devoit à M. le prince, il le redoutoit beaucoup, et lui vouloit montrer qu'il désiroit de le servir. Il vouloit, par les raisons déjà dites, plaire au prince de Conti et à madame de Longueville. Il ne vouloit pas non plus paroître contraire aux frondeurs, de peur

d'en être haï et opprimé, par la liberté qu'ils avoient de parler au duc d'Orléans contre lui, de même que contre le ministre. Si bien que, sans manquer de fidélité à ce prince, ni de bonnes intentions pour le service du Roi, on peut dire avec vérité qu'il ne faisoit pas assez pleinement son devoir, et que cette ambiguité causoit de grands embarras au ministre, qui se voyoit en butte à tous les différens partis des peuples quand on vouloit qu'il le fût, ballotté par l'intrigue des cabales, menacé par le premier prince du sang, et sa place offerte à d'autres, comme si en effet il eût été le rebut de la fortune. Cependant elle le tenoit toujours par la main, et le destinoit, par les maux qu'elle lui faisoit sentir, à de plus grands biens que ceux qu'elle lui avoit faits jusques alors; et la fermeté de la Reine lui pouvoit faire espérer de nouvelles élévations, lorsqu'il sembloit le plus abaissé. Mais comme le monde se laisse toujours emporter aux apparences des choses présentes, il y avoit alors de la gloire à le mépriser; et les grands et les petits en faisoient profession publique. Le chevalier de Guise (1), qui jusque-là avoit été de ses amis, lui demanda une abbaye. Il la lui refusa, pour l'avoir déjà promise à un autre. Ce prince lorrain étant piqué de ce refus, et ne craignant plus sa faveur, lui dit qu'il se tenoit désobligé de ce procédé. Le cardinal lui répondit froidement qu'il falloit se résoudre à le tenir pour offensé; mais lui, sans l'écouter, se plaignant hautement, lui répliqua qu'il lui avoit promis cette abbaye, qu'il ne tenoit point sa parole, et que pour lui, il ne vouloit plus être de ses amis. De ce pas-là,

(1) *Le chevalier de Guise* : Roger de Lorraine.

il alla faire offre de son service et de son amitié à M. le prince, qui le reçut avec joie.

L'abbé de La Rivière [le 17 septembre], après avoir pris ses mesures de part et d'autre, va trouver M. le prince, et lui accorde le Pont-de-l'Arche de la part de la Reine, avec mille douceurs de celle du ministre, qui lui manda qu'il avoit toujours eu intention de le servir; mais que jusque-là il ne l'avoit pu persuader à la Reine. L'abbé, de son côté, n'ayant que trop bien fait pour faire réussir cette négociation à son contentement, lui fit sentir qu'il avoit travaillé avec soin à sa satisfaction; et ses peines avoient pour fondement l'espoir de la rétribution.

Le duc de Saint-Simon (1), fidèle au Roi, et qui avoit l'honneur, par la duchesse sa femme, d'être parent de M. le prince, l'ayant vu dans cet engagement, s'en étonna. Il avoit été le trouver, pour lui dire qu'il étoit au désespoir de le voir si attaché à cette prétention du Pont-de-l'Arche. Il lui avoit représenté les périls où il s'exposoit en irritant la Reine, et en poussant les choses à cette extrémité. Le prince lui répondit qu'il avoit raison, qu'il lui étoit obligé de ses conseils, qu'il les estimoit; mais qu'il s'étoit engagé à madame de Longueville, et qu'il lui étoit impossible de se tirer de cet embarras; qu'il lui feroit plaisir d'aller trouver le duc de Longueville, et qu'il seroit ravi qu'il pût le persuader de suivre ses avis. Le duc de Saint-Simon, comme je l'ai su par lui-même, y fut; et après lui avoir représenté qu'il feroit une action louable et juste de

(1) *Le duc de Saint-Simon*: Claude de Saint-Simon, de la maison de Rouvray, pair et grand louvetier de France, ancien favori de Louis XIII. Il fut le père de l'auteur des Mémoires.

s'opposer aux désirs de madame de Longueville, ce prince, après l'avoir écouté, lui fit un grand éclat de rire; et voulant tourner en ridicule sa fidélité et ses sages avis, il lui dit : « Je sais qu'on dit à la cour que « je me veux faire duc de Normandie; je n'en ai pas « le dessein, et vos sentimens sont beaux et géné- « reux; mais avouez le vrai : ce seroit un beau coup « à faire, et à vous de vous faire duc de Guienne. » Ces paroles du duc de Longueville sont méprisables, et la raillerie ne les excuse point; mais le désir que le prince de Condé avoit témoigné de vouloir se délivrer de cet engagement marque que ses intentions étoient innocentes. Il ne put donc éviter ce malheur, qui ternissoit la gloire des belles et grandes actions de sa vie, qui toutes avoient été jusque-là avantageuses à l'Etat et utiles au service du Roi. Malgré ses lumières et sa raison, il persista à vouloir participer à l'aveuglement où sa famille étoit tombée; il voulut cette place, et il fallut le satisfaire.

Le cardinal s'étoit donc résolu à contenter le prince de Condé, quand il avoit vu les embarras qui lui tomberoient sur les bras s'il y résistoit davantage; il ne souhaitoit pas alors un plus grand bien que celui d'éviter les périls présens pour arriver à la majorité du Roi, et par elle il attendoit le remède de tous ses maux. Aussi Le Tellier, qui le connoissoit parfaitement, disoit de lui qu'il songeoit seulement à passer la journée en laquelle il vivoit.

Quand M. le prince eut accepté le don qu'on lui faisoit, il alla aussitôt trouver le duc d'Orléans pour l'en remercier. Il le suivit ensuite chez la Reine, à qui il rendit les grâces qu'il lui devoit de ce présent. Elle

commanda aussitôt qu'on allât chercher le ministre, afin qu'il vînt prendre part à cet accommodement et à la conversation qui fut publique, assez civile de la part de M. le prince, et entièrement soumise de celle du cardinal. Le maréchal de Villeroy, un peu après, tira M. le prince à part, et lui demanda s'il étoit content, s'il n'étoit rien resté dans son cœur qui pût troubler la cour à l'avenir; et que si le mariage du duc de Mercœur lui déplaisoit encore, on le prioit de le dire, parce qu'il étoit inutile de lui accorder les autres grâces qu'il avoit demandées, si elles ne pouvoient pas produire l'entière union que le ministre désiroit d'avoir avec lui. M. le prince lui répondit, à ce que me conta ce maréchal le jour même, qu'il étoit content, et que pour le mariage, soit qu'il lui déplût ou non, ayant donné son consentement pour cela, il ne s'en vouloit plus plaindre; et que pour lui, il seroit toujours porté à rendre à la Reine tous les respects qu'il croyoit lui devoir. Quoique ces paroles parussent cacher un certain mécontentement secret, elles n'auroient point eu sans doute de mauvais effets, si ce prince n'avoit point eu de sœur; mais il étoit si puissamment pressé du côté de cette princesse, que ce bienfait de la Reine, qu'il connut lui avoir été accordé par elle contre son gré, ne servit qu'à lui faire prendre goût à la tyrannie. Le mariage du duc de Mercœur et de mademoiselle de Mancini, qui sans cela ne l'eût point fâché, fut le prétexte dont madame de Longueville se servit encore pour l'animer contre le ministre. Toute cette cabale disoit que le cardinal ne pouvoit plus douter qu'il n'offensât M. le prince en le faisant, puisque la chose ayant été en état de

se rompre, M. le prince lui avoit dit qu'il lui faisoit un fort grand plaisir de lui apprendre cette nouvelle, et qu'il en verroit toujours la rupture avec joie. La Reine me fit l'honneur de me dire aussi ce même jour, comme je lui parlois des discours que les serviteurs de M. le prince faisoient sur ce sujet, qu'il ne lui avoit jamais témoigné d'aversion contre cette affaire, et qu'enfin elle n'étoit pas obligée de suivre aveuglément toutes ses fantaisies; qu'elle vouloit l'achever, et qu'elle connoissoit, par l'aversion que tout le monde avoit à ce mariage, combien cette alliance étoit avantageuse au cardinal. La Reine voyoit clairement que son ministre étoit étrangement haï, puisqu'elle jugeoit elle-même que ce qu'on croyoit lui être un bien étoit estimé un grand mal par tous ceux qui composoient la cour. Elle connoissoit elle-même que cette haine étoit injuste, et que le prince de Condé, qui ne pouvoit raisonnablement demander à son ministre de ne pas donner sa nièce au duc de Mercœur, lui devoit être du moins obligé de sa respectueuse soumission. Elle étoit grande en effet, puisqu'il lui avoit fait dire qu'il désiroit préférer son amitié aux avantages de sa famille, et à ses propres intérêts.

Le soir de cet accommodement, M. le prince voulut donner à souper au duc d'Orléans et au cardinal de Mazarin, qui fut mené par Monsieur, qui voulut perfectionner son œuvre par cette familiarité. Après les saluts ordinaires, les deux ennemis réconciliés entrèrent seuls dans un cabinet, où ils furent assez long-temps ensemble. Ils parurent en sortant de ce lieu assez satisfaits; et néanmoins on remarqua que le reste du soir fut grave et froid, et on jugea par ce

silence que les affaires n'étoient pas en bon état quand ils se quittèrent. Le duc d'Orléans s'en retourna chez lui au Luxembourg, et laissa le cardinal Mazarin seul chez M. le prince, reprendre son chemin vers le Palais-Royal : ce qui donna une grande terreur à quelques Italiens de sa suite, qui eurent peur d'un coup à la mode de leur pays. Un d'eux me le dit en confidence.

L'intervalle de cette réconciliation fut si petit, que le lendemain M. le prince, à qui on avoit proposé d'aller souper chez le cardinal, n'y fut point : au contraire, on sut qu'il avoit pris médecine sans nul besoin ; et chacun disoit ce secret à l'oreille de son ami. Le jour d'après, le prince de Condé mena souper chez Prud'homme, baigneur renommé, une troupe de frondeurs, tous ennemis déclarés du ministre. Les conviés étoient le duc de Beaufort, le duc de Retz, le duc de Rohan, le maréchal de La Motte, le marquis de Noirmoutiers, Laigues et le coadjuteur. Le vicomte de Turenne y fut aussi, qui pour lors étoit assez brouillé avec le ministre, mais qui néanmoins gardoit encore quelques mesures à son égard. Toutes ces personnes ne désiroient rien tant que d'engager M. le prince dans leur querelle et dans leurs intérêts : si bien qu'il fut dit en ce repas beaucoup de paroles trop fortes et trop hardies pour être souffertes par un prince qui, dans le vrai, n'avoit nul sujet de se plaindre, et à qui la Reine venoit de faire un sacrifice qui, par la douleur qu'elle en avoit eue, ne devoit pas être compté pour rien. Le bruit en eût été encore plus grand sans la sagesse du duc de Rohan, qui rabattit par son sérieux, tant qu'il lui fut possible, les

effets de la gaieté frondeuse. La discrétion de ce duc attira celle de M. le prince, qui, trouvant à propos de modérer cet excès, et de ne pas porter les choses à l'extrémité, dit tout haut, parlant du cardinal, qu'ils étoient raccommodés ensemble, et qu'il iroit chez lui comme chez les autres.

Ce soir fut d'un grand scandale à la cour. On tira de là des conséquences infaillibles de l'état où étoit l'esprit et le cœur de M. le prince. La Reine en fut piquée : elle me fit l'honneur de m'en parler, rougissant de dépit de voir qu'elle venoit de lui accorder le Pont-de-l'Arche, et que ce bienfait, si contraire aux intérêts du Roi, ne finissoit point sa mauvaise humeur. Quand on demanda raison à M. le prince de ce procédé, il répondit que, puisque le cardinal prenoit liaison avec ses ennemis, il en vouloit faire de même avec les frondeurs, afin de lui rendre la pareille. Le cardinal, peu de jours après, eut la goutte. M. le prince le fut voir, mené par le duc d'Orléans; mais il n'y tarda guère, puis revint chez la Reine. Elle lui nomma le cardinal, et le mêla dans la conversation, pour voir ce qu'il diroit. Il n'y entra nullement, et affecta de changer de discours aux endroits où la bienséance l'obligeoit de répondre. Il n'y retourna pas sitôt, et ne laissoit pas de venir au conseil chez la Reine, montrant avec audace ne se soucier de rien. Il agissoit d'ailleurs avec le duc d'Orléans d'une manière extrêmement soumise : il le recherchoit beaucoup; et sans se plaindre davantage du mariage du duc de Mercœur, il lui disoit qu'à sa seule considération il signeroit au contrat avec joie, puisqu'il témoignoit s'intéresser en cette affaire; mais qu'il le

supplioit très-humblement de lui laisser ses sentimens libres à l'égard du duc de Mercœur, de sa famille et du cardinal.

Le duc de Vendôme, père du duc de Mercœur, qui ne vouloit pas, sans faveur et sans puissance, s'allier au ministre, voyant ses desseins traversés et que tant d'obstacles embarrassoient le cardinal, lui dit qu'il s'étonnoit de voir qu'il ne lui parloit plus de ce mariage ; qu'il devoit considérer que c'étoit son avantage autant que le sien; qu'il croyoit que son fils étoit un assez bon parti pour sa nièce, pour l'obliger à tenir bon contre les attaques de M. le prince; que néanmoins s'il ne vouloit plus le faire, il l'avertissoit qu'il étoit obligé de lui faire justice sur ses prétentions ; et que s'il abandonnoit ses intérêts, il trouveroit où prendre parti ailleurs, de même que plusieurs autres l'avoient déjà fait. Le cardinal Mazarin, piqué de ce discours et ne sachant plus quel parti il devoit prendre, lui reprocha qu'il ne considéroit que l'amirauté et le gouvernement de Bretagne son ancienne prétention, et fort peu son alliance ; que par conséquent il aviseroit à ce qui lui seroit le meilleur.

[Le 23 septembre.] Le cardinal, guéri de la goutte, vint au conseil. M. le prince et lui se virent et se parlèrent, mais seulement en présence de la Reine. Au sortir de ce conseil, le duc d'Orléans dit tout haut au duc de Vendôme que les choses se tournoient à un accommodement plus véritable que par le passé ; et M. le prince en dit autant à ses amis. Ce secret ayant passé aussitôt dans la bouche de plusieurs, les frondeurs, toujours ennemis de tout ce qui s'appeloit la paix, et amis du désordre, dirent à M. le prince

qu'il étoit obligé de pousser le cardinal, et que, puisqu'il étoit déjà déclaré son ennemi, il ne falloit pas marchander et l'être seulement à demi ; que ce n'étoit pas à lui à négocier, qu'il n'avoit qu'à vouloir, et que tout le monde obéiroit à ses ordres et à ses volontés, qui devoient être la règle de l'Etat.

Les partisans de Chavigny l'animoient aussi à sa perte, croyant par ce chemin faire une voie sûre à leur ami pour arriver à la faveur. Ceux qui portoient Châteauneuf, ne pouvant souffrir celui-là, conseilloient au duc d'Orléans, au cas que le cardinal fût chassé par les factions qui se formoient contre lui, de ne pas consentir que M. le prince devînt le maître absolu de la cour en y mettant un ministre attaché à lui, et lui faisoient voir l'intérêt qu'il avoit à y placer Châteauneuf. L'abbé de La Rivière étoit ennemi de Chavigny, et n'aimoit pas assez son rival pour le laisser jouir d'une place qu'il auroit peut-être souhaitée pour lui-même, s'il eût pu y parvenir sans crainte ni sans danger ; mais ne trouvant pas la chose facile, il s'opposoit à l'un et à l'autre, et travailloit à faire quelque accommodement entre M. le prince et le ministre. Il vouloit sauver le cardinal, ou du moins le faire durer, attendant que la fortune, en le faisant cardinal lui-même, l'élevât aux grandes choses qui lui pouvoient arriver dans le poste où il étoit déjà. Ainsi il désiroit que le ministre demeurât embarrassé, qu'il eût beaucoup d'affaires sur les bras, mais en état de subsister encore quelque temps ; ou, s'il avoit à demeurer, il souhaitoit que ce fût sans puissance ni crédit. Pour réussir dans ses desseins, il lui fallut avoir de fréquentes et longues conversations avec

M. le prince et avec toute cette cabale. Ses intrigues le rendirent enfin suspect au ministre et au duc de Vendôme, qui commençoit à se plaindre de lui; et chacun murmuroit en son particulier de ce que le duc d'Orléans ne les soutenoit pas assez vigoureusement.

Quelques jours se passèrent en négociations. Le cardinal, dont l'esprit étoit plein de lumières, et qui savoit se tourner de plusieurs côtés, fit parler à madame de Longueville par quelques-unes de ses confidentes. Il l'assura qu'il vouloit être de ses amis, et que, pour acquérir ses bonnes grâces, il vouloit faire tout ce qui seroit possible pour la satisfaire. La proposition fut reçue agréablement. Elle ne travailloit que pour avoir du crédit, et croyoit en pouvoir espérer par cette voie. Le duc d'Orléans et le prince de Condé souhaitoient chacun pour soi une grande puissance; madame de Longueville et le prince de Conti vouloient aussi en leur particulier avoir part à la faveur. Tous, par l'état où étoit le ministre, prétendoient mieux faire leurs affaires avec lui qu'avec un autre. Ainsi il ne leur étoit pas difficile de le laisser comme il étoit, pourvu qu'ils pussent contenter leurs désirs; et des difficultés qu'ils trouvoient à le chasser, ils passoient aisément au dessein de le souffrir en cette place, à condition de tirer de lui ce qu'ils en vouloient avoir. Le cardinal, plus fin que tous les autres, pour gagner du temps travailloit lui-même à les persuader par ces mêmes raisons qui paroissoient lui être si contraires, et leur faisoit dire, par des gens qui paroissoient être de leurs amis, qu'il leur étoit à tous plus commode de le laisser jouir des avantages que

sa faveur lui donnoit, puisqu'un autre que lui en useroit avec plus de hauteur.

Pendant que le cardinal Mazarin pensoit à sa conservation, la Reine se trouva mal, sans doute du chagrin qu'elle reçut voyant que ces brouilleries ne pouvoient finir, malgré tout ce qu'elle faisoit pour les apaiser. Elle eut de grands vomissemens de bile et même un peu de fièvre, et elle fut quelques jours sans voir que ceux qu'elle ne pouvoit chasser. Elle reçut alors le duc de Longueville, qui avoit été mandé pour venir faire son remercîment de ce qu'on lui avoit promis le Pont-de-l'Arche. Comme il savoit que ce présent lui avoit été fait malgré la Reine, ses complimens furent succincts; et la Reine, de son côté, le traita froidement. Il lui promit néanmoins de faire ce qu'il pourroit pour porter M. le prince à la douceur; mais il est à croire qu'il ne prit pas beaucoup de peine à le persuader; car si ce prince du sang eût été pacifique, il n'auroit pas eu ce qu'il venoit d'obtenir par sa hauteur.

Les desseins déréglés de madame de Longueville étoient la véritable source de tant de maux: elle n'étoit pas tout-à-fait contente de ce qu'elle avoit fait. Pour la satisfaire amplement, outre cette place qui venoit de lui être donnée, il falloit agrandir le prince de Marsillac; et ce fut en cette conjoncture qu'elle eut le tabouret pour sa femme, et permission d'entrer dans le Louvre en carrosse. Ces avantages le mettoient au-dessus des ducs et à l'égal des princes, quoiqu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Il n'étoit pas de maison souveraine: il n'étoit que gentilhomme, et son père le duc de La Rochefoucauld n'étoit pas mort; mais il étoit

assez grand seigneur, et avoit assez de considération dans le monde pour pouvoir soutenir une folle chimère.

Madame de Longueville avoit mis au rang d'une de ses meilleures amies madame de Pons (1), fille de Du Vigean et veuve de M. de Pons, qui prétendoit être de l'illustre maison d'Albret. Cette dame étoit assez aimable, civile et honnête en son procédé. Ce qu'elle avoit d'esprit étoit tourné du côté de la flatterie. Elle n'étoit nullement belle; mais elle avoit la taille fort jolie et la gorge belle. Elle plaisoit enfin par ses louanges réitérées, qui lui donnoient des amis ou de faux approbateurs; et l'amitié que madame de Longueville avoit pour elle lui donnoit alors du crédit. L'abbé de La Rivière, depuis quelque temps, s'étoit attaché à elle par les liens de l'inclination et de la politique; car, regardant madame de Longueville comme une personne qui faisoit une grande figure à la cour, il crut que madame de Pons lui pourroit être nécessaire pour sa prétention au chapeau de cardinal. Il trouva donc fort à propos de se faire une amie auprès de cette princesse, qui pût y soutenir ses intérêts, et lui servir de liaison pour traiter par elle les affaires qui pourroient arriver. Madame de Pons étoit fine et ambitieuse, autant qu'elle étoit adulatrice. Elle n'étoit, non plus que le prince de Marsillac, ni duchesse ni princesse; mais feu son mari étoit aîné de ceux qui se disent de la véritable maison d'Albret, et il lui avoit laissé assez de qualité, ou du moins assez de chimère, pour aspirer à cette prérogative. Elle de-

(1) *Madame de Pons :* Anne Poussard Du Vigean, veuve de François-Alexandre d'Albret, seigneur de Pons.

manda au ministre que la Reine lui donnât le tabouret ; et l'amitié de madame de Longueville qui la protégeoit, jointe à celle de l'abbé de La Rivière qui fut le négociateur de cette affaire, furent des raisons assez fortes pour lui faire obtenir ce qu'elle souhaitoit. Voilà ce qui causa cette fausse apparence de paix, et ce qui fut une trève à cette véritable querelle : voilà ce qui a fait dire au duc d'Orléans, peu de jours auparavant, que toutes choses alloient s'accommoder ; et pour conclusion, voilà une des sources de tous les désordres qui sont depuis arrivés à la cour.

Aussitôt que ces grands articles qui regardoient le prince de Marsillac et madame de Pons furent accordés, M. le prince devint doux et traitable. Il parut vouloir rendre à la Reine le respect qu'il lui devoit ; il se soumit sans réserve à toutes ses volontés ; et l'abbé de La Rivière, parlant à la Reine devant moi de cette affaire, lui dit qu'il avoit exigé de M. le prince qu'il s'accommoderoit avec M. le cardinal sans nulle stipulation ; qu'il seroit à l'avenir de ses amis, et que c'étoit tout de bon qu'il le promettoit. M. le prince dit ces mêmes choses à la Reine : il l'assura de sa fidélité, il embrassa le ministre et lui promit son amitié, protestant qu'il vouloit être dans ses intérêts. Il parut alors une entière satisfaction dans tous les esprits. Il y eut seulement cette réserve que M. le prince, promettant de son côté toute sûreté, ne voulut point répondre positivement du prince de Conti ; mais cela ne donna nulle inquiétude au ministre, parce qu'il croyoit avoir contenté madame de Longueville, et s'imaginoit que le dégoût que M. le prince avoit eu de la conduite du jeune prince de Conti, quand il le quitta pour aller

soutenir le siége de Paris, étoit cause de sa retenue. La Reine fut à demi contente de penser qu'après tant de troubles elle pouvoit espérer quelque repos. Le ministre étoit satisfait de voir un si grand nombre d'ennemis de moins. L'abbé de La Rivière regardoit cet accommodement comme un ouvrage de ses mains. Les désirs de madame de Longueville et du prince de Marsillac étoient remplis ; et, se voyant les maîtres de la cour, ils n'avoient presque plus rien à souhaiter que la durée de leur bonheur. Mais les frondeurs ou les mal contens furent au désespoir de voir cette grande division se terminer par une bagatelle, et leurs desseins s'évanouir comme une fumée.

Les étoiles qui dominoient alors étoient trop contraires à la paix pour laisser la cour en repos. Ce calme ne dura guère : il fut aussitôt troublé par le ressentiment que toutes les personnes de qualité eurent contre ces deux tabourets. Ceux qui portent le nom d'Albret, s'ils le portent à juste titre comme ils le prétendent, peuvent compter des rois parmi leurs aïeux ; mais outre que le doute d'une naissance légitime est un nuage qui obscurcit toutes les grandeurs de cette nature, beaucoup d'autres maisons en France prétendent avoir de grandes prérogatives. Celle de La Rochefoucauld est illustre et ancienne ; mais les fils des ducs n'avoient jamais eu ces avantages, et toute la noblesse se trouva offensée dans cette préférence. Chaque particulier alla chercher dans ses titres des marques de principauté, et d'anciennes alliances qui eussent le pouvoir de les élever. Dans cette multitude de grands seigneurs qui remplissoient la cour, il n'y en eut pas un qui ne voulût être prince aussi bien

que ces deux-là, et qui même n'alléguât des causes essentielles de ses prétentions.

Les ducs et les maréchaux de France, qui vouloient détruire la principauté du prince de Marsillac et de madame de Pons, disoient qu'ils étoient les grands du royaume, et qu'ils ne s'opposoient point aux tabourets sans duchés qui venoient d'être donnés; mais qu'ils vouloient être traités également, et que leurs enfans, avant qu'ils héritassent de la duché, eussent le même rang que celui qu'on venoit de donner au prince de Marsillac.

La Reine, qui haïssoit le prince de Marsillac et qui ne se soucioit guère de madame de Pons, écoutoit paisiblement les plaintes des gentilshommes; mais comme elle avoit espéré par cette voie de rétablir la paix dans sa cour, cette raison l'obligeoit de soutenir ce qu'elle avoit fait. Un soir, quelqu'un (1) de la compagnie lui parloit de la rumeur qui se faisoit contre les tabourets: elle répondit qu'on crioit toujours contre toutes choses; que les brevets des nouveaux ducs qu'elle avoit faits il y avoit quelques années avoient fait ce même bruit; et que celui-là seroit de même, et s'apaiseroit aussi aisément que le premier. Elle se trompa: car les grâces des rois, qui élèvent aux premières dignités du royaume certains particuliers, peuvent bien donner de l'envie à leurs égaux, mais c'est injustement; car il est raisonnable que nos maîtres puissent choisir ceux qui leur plaisent le plus pour les en gratifier: au lieu que ce qui donnoit le rang de prince étoit estimé d'une nature toute différente, et offensoit toutes les grandes maisons qui pouvoient se

(1) Le commandeur de Jars.

former de pareilles prétentions. La Reine connut en cette occasion que les rois ne peuvent pas toujours faire tout ce qu'il leur plaît, et qu'il faut qu'ils observent certaines règles : autrement ils tombent dans de grands embarras.

Ce murmure commun fit naître enfin une assemblée de la noblesse, qui fut assez forte pour détruire les nouveaux tabourets, et pour anéantir toute cette importante négociation qui venoit d'être faite. Le marquis de Cœuvres (1), fils du maréchal d'Estrées, le marquis de Leuville (2) et quelques autres, proposèrent de se plaindre à la Reine, et résolurent de s'assembler. Ils se donnèrent un rendez-vous chez le marquis de Montglat (3), grand-maître de la garde-robe, où se trouvèrent dix ou douze personnes de qualité. Là fut proposé d'élire un chef qui pût proposer leurs raisons. Le maréchal de L'Hôpital (4) fut celui qu'ils choisirent pour cet emploi. Il agréa volontiers leur prière, car il étoit mécontent de ce que quelques autres maréchaux de France avoient eu des brevets de ducs, et que lui, qui avoit autrefois bien servi l'Etat, et qui étoit des plus anciens, n'en avoit point eu. Beaucoup de personnes de qualité se joignirent à cette assemblée : Saint-Luc, Saint-Mesgrin, Brancas et beaucoup d'autres, sans délibérer plus long-temps, y allèrent. Le même jour, ils furent trouver la Reine, qui étoit dans son cercle sans rien savoir de leur dessein. Elle fut d'abord étonnée de

(1) *Le marquis de Cœuvres :* François Annibal d'Estrées. — (2) *Le marquis de Leuville :* Louis Olivier. — (3) *Le marquis de Montglat :* François de Paul de Clermont. Ses Mémoires font partie de cette série. — (4) *Le maréchal de L'Hôpital :* François.

voir la noblesse en corps et un chef à leur tête. Tout ce qui remplissoit ses cabinets, et ceux même qui étoient de ses plus familiers, s'y trouvèrent comme les autres : le commandeur de Jars, de Souvré et les premiers officiers de la maison du Roi, tous furent presque de la partie. Ils étoient assurés qu'elle ne se soucioit pas beaucoup de maintenir des grâces qu'elle avoit accordées par politique plutôt que par inclination, et crurent même avec fondement lui faire quelque espèce de plaisir. Comme elle vit dans cette troupe beaucoup de ceux qu'elle affectionnoit le plus, elle la reçut avec douceur, et leur répondit seulement qu'elle aviseroit à ce qu'elle avoit à faire. Leurs supplications eurent le succès qu'ils avoient espéré, c'est-à-dire que leurs plaintes venant d'une cause où elle ni son ministre n'avoient nulle part, ne lui déplurent nullement ; et ceux qui les faisoient purent espérer que ces tabourets, qui n'avoient été donnés que par force, pourroient être agréablement révoqués par elle, sans que M. le prince eût droit de s'en plaindre. Cette nouvelle, répandue dans Paris, donna de la joie à tous ceux qui aimoient l'ordre et le désordre. Les sages trouvèrent qu'il étoit juste de s'opposer à l'ambition déréglée des particuliers, et les autres se réjouissoient en général de la révolte de la noblesse. M. le prince fut blâmé d'avoir donné sa protection à des prétentions chimériques qui offensoient toutes les personnes de grande qualité. Madame de Longueville étoit attaquée de la médisance ; et l'abbé de La Rivière fut déchiré par beaucoup d'invectives, menacé et traité comme un favori que l'envie faisoit haïr : il étoit de basse naissance, et, parmi quelques

bonnes qualités, il en avoit aussi de mauvaises.

Le lendemain, cette noble troupe s'assembla tout de nouveau pour penser aux moyens de se soutenir. Ils ne vouloient pas que la honte leur demeurât de succomber en leur projet, et désiroient que leur partie fût si bien faite qu'elle ne pût manquer d'avoir son effet. Ils ne trouvèrent pas à propos, sans cet avantage, d'offenser M. le prince et d'acquérir sa haine inutilement. Ils députèrent donc huit d'entre eux pour aller saluer le duc d'Orléans, et le supplier très-humblement de considérer la justice de leurs plaintes. Les députés furent Saint-Luc, Saint-Mesgrin, Manicamp, le marquis de Cœuvres, Villarceau (1), Fosseuse, Leuville et le commandeur de Souvré. Monsieur leur répondit que la Reine et M. le prince avoient voulu ce qui avoit été fait, et que pour lui il n'y avoit nulle part.

De là, ils allèrent saluer M. le prince, qui les reçut assez froidement. Il leur dit que la Reine et Monsieur étoient ceux qui favorisoient cette affaire; que pour lui, il n'avoit que sa voix comme les autres; mais qu'étant engagé par beaucoup de raisons à la soutenir, il s'étonnoit que ses amis lui voulussent faire ce déplaisir de s'opposer à ses desseins par des tumultes et assemblées publiques qui lui attiroient la haine de toute la noblesse; qu'il le souffriroit patiemment de ceux qui ne lui avoient point promis d'amitié; mais que pour ceux qu'il avoit crus de ses amis, il ne leur pardonneroit jamais. Il avoit déjà prié le marquis de Montausier (2) de s'en retirer, et

(1) *Villarceau :* Louis de Mornay. — (2) *Montausier :* Charles de Sainte-Maure. Il épousa dans la suite Julie-Lucie d'Angennes, fille de

Bouteville (1) aussi, qui avoit l'honneur d'être son parent; et ils l'avoient fait. Le commandeur de Souvré, après ce discours, n'eut pas la force de résister à ses menaces accompagnées de douceur. Ils s'étoient tous obligés par serment, tant pour les présens que pour ceux qui à l'avenir voudroient se joindre à eux, de ne quitter jamais ce parti, qui étoit fait pour soutenir les intérêts communs de toute la noblesse.

Le duc de Beaufort, qui aimoit tout ce qui pouvoit brouiller la cour, voulant plaire à cette assemblée, envoya de sa part un gentilhomme leur offrir son service, ou comme leur chef s'ils l'en jugeoient digne, ou comme leur compagnon, pour entrer dans tous leurs intérêts. Ils le remercièrent civilement, et députèrent quelques-uns de leur corps pour lui en rendre grâces, sans vouloir accepter ses offres, parce qu'ils ne vouloient point de princes, et moins encore le chef des frondeurs, pour ne pas faire croire à la Reine qu'ils eussent des pensées différentes de leurs innocentes actions.

Dans les premiers sentimens d'emportement et de colère que ceux qui composoient cette assemblée avoient eus contre les tabourets, quelques-uns de la compagnie proposèrent d'envoyer des députés à l'abbé de La Rivière, pour lui dire le tort qu'il leur avoit fait à tous, en faisant agréer cette affaire à son maître contre les intérêts de tant de personnes de qualité;

madame de Rambouillet, et il devint duc. Il fut l'un des hommes les plus distingués de la cour de Louis XIV.

(1) *Bouteville* : François-Henri de Montmorency, devint célèbre sous le nom de maréchal de Luxembourg. Il étoit fils posthume du comte de Bouteville, décapité en 1627 pour s'être battu publiquement en duel.

et leur dessein étoit de mêler à cet honneur quelques paroles offensantes : mais ses amis détournèrent cet orage. Il leur dit, pour le publier parmi les autres, qu'il ne s'étoit porté à cela que par l'engagement qu'il avoit eu avec Miossens (1), beau-frère de madame de Pons, à qui Monsieur, à ce qu'il disoit, avoit fait espérer un tabouret pour sa belle-sœur. La grandeur de cette dame étoit considérable à Miossens, à cause qu'elle avoit un fils qui étoit l'aîné de sa maison. Il leur dit encore que M. le prince de Conti et madame de Longueville ayant fait demander à la Reine un brevet pour le prince de Marsillac, il avoit cru devoir servir son ami en cette occasion; mais que si M. le prince, en considération de leurs plaintes, se relâchoit pour Marsillac, que volontiers il supplieroit son maître d'en faire autant à l'égard de madame de Pons, et qu'il ne vouloit point pour des particuliers mécontenter le public.

M. le prince sachant sa réponse lui en fit des reproches, lui disant qu'il lui mettoit toute cette assemblée sur les bras, et l'assura, demi en riant, qu'il lui seroit toujours fort glorieux de partager quelque chose avec lui, quand même ce seroit la haine de la noblesse. Cependant ce prince, qui n'étoit pas aisé à étonner, le fut un peu quand il vit qu'après les déclarations qu'il avoit faites contre ceux de ses amis qui s'étoient joints à cette assemblée, peu de ceux-là quittèrent le parti. Il se plaignit hautement de Jarzé, qui, sachant le malheur qu'il avoit eu de lui déplaire, le fut trouver. Il s'enferma avec lui, à ce qu'il me dit lui-même, et lui représenta que chacun s'étonnoit com-

(1) *Miossens* : César-Phébus d'Albret.

ment, pour un ami de sa sœur et de son frère qui n'étoit nullement des siens, il vouloit attirer contre lui la haine de tant de braves gens et de personnes de qualité. Il me dit que M. le prince lui avoit répondu de bon ton : « Tu as raison, mon pauvre Jarzé ; mais « je suis résolu de ne me désunir jamais de ma famille. « Je connois ma force quand je les ai de mon côté ; « et tu n'as qu'à choisir de ma colère ou de mon ami- « tié. » Jarzé, qui ne vouloit pas perdre les bonnes grâces de ce prince, lui répondit que puisqu'il falloit prendre parti, il quitteroit la noblesse, et renonceroit plutôt à la qualité de gentilhomme qu'à celle de son serviteur ; et comme il n'étoit pas aimé, parce qu'il étoit d'un naturel brusque, qu'il étoit vain, railleur et léger, ceux qu'il abandonna ne l'épargnèrent pas, et tous prirent cette occasion de l'insulter à leur manière ordinaire, qui alloit au-delà de la justice que les honnêtes gens se doivent les uns aux autres. Je ne veux blâmer ni approuver les railleries qui se firent contre Jarzé ; mais on le pouvoit défendre en cette occasion, où il préféroit l'amitié d'un grand prince à un intérêt public, qui auroit été une grande chose à un Romain, et de petite considération pour un Français : mais il faut avouer aussi que Jarzé, quasi en toutes les actions de sa vie, a pu être blâmé sans injustice, parce que, manquant de jugement, sa conduite a été défectueuse en toutes choses. Dans l'attachement qu'il a eu pour M. le prince, il n'a que trop fait voir cette vérité, puisqu'il fut cause, en quelque manière, de beaucoup de maux qui sans lui ne seroient peut-être pas arrivés à ce grand prince.

Les princes s'assemblèrent aussi à l'hôtel de Che-

vreuse, parce qu'ils étoient choqués de ce que le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne son frère vouloient prendre cette qualité. Les véritables princes voulurent s'unir à la noblesse pour s'opposer à l'élévation de cette famille, et à ceux qui par des intrigues vouloient se mettre de leur rang. Le duc de Vendôme fut député pour aller informer la Reine de leurs desseins, et la supplier très-humblement de ne point trouver mauvais qu'ils travaillassent à conserver les avantages que leur naissance leur donnoit. Cette assemblée ne déplut nullement au ministre : il voyoit avec joie que M. le prince de Conti et madame de Longueville, protecteurs du prince de Marsillac, M. le prince, protecteur de MM. de Bouillon, et l'abbé de La Rivière, de madame de Pons, alloient être haïs des princes et de la noblesse, et souhaitoit qu'on pût mettre de l'opposition à des chimères qui ne pouvoient apporter que du trouble dans la cour. La Reine, qui d'abord avoit voulu par prudence maintenir les tabourets, suivant son inclination et les sentimens de son ministre parut aussitôt ne point désagréer ce qui se faisoit; et les soirs, à son coucher, elle souffroit que ceux qui étoient les plus animés contre les faux princes lui parlassent librement contre eux.

Les politiques disoient que la Reine devoit prendre cette occasion pour attirer à elle toute la noblesse, en la favorisant ouvertement contre M. le prince; mais le cardinal, qui ne vouloit pas l'offenser, gardoit le silence; et croyant que sa retenue ne pouvoit produire que de bons effets pour lui, il se tenoit en repos, et faisoit bonne mine à tous. Il fallut en effet que M. le prince revînt à la Reine, et par la même raison le

prince de Conti et madame de Longueville furent aussi contraints de rechercher à lui plaire, et de demander du secours à son ministre, afin de se pouvoir garantir de cette haine publique par la protection royale. Après plusieurs négociations de leur part, le prince de Conti, qui n'avoit point encore paru entièrement réuni à la Reine, résolut enfin de s'accommoder avec le cardinal, ou du moins d'en faire le semblant. Le duc d'Orléans le présenta à la Reine, lui répondit de son affection au service du Roi, l'assura qu'à l'avenir il seroit tout-à-fait des amis du cardinal. L'abbé de La Rivière, ayant ménagé toute cette liaison par celle qu'il avoit voulu prendre avec madame de Longueville, fut cause que son maître voulut être le médiateur de cette paix; et la réconciliation parut, selon les paroles qui se dirent de part et d'autre, devoir être très-sincère et durable. Mais ces sortes de personnes n'ont pas accoutumé d'estimer la fidélité ni d'en faire une vertu; et, pour l'ordinaire, la dissimulation est une de leurs plus belles qualités. Madame de Longueville fut de la partie en ce raccommodement, qui n'étoit à son égard qu'une confirmation du premier. Le cardinal lui fit faire de grandes protestations de services; et cette princesse de son côté lui promit son amitié, et lui fit dire qu'elle vouloit être de ses amies; qu'elle ne se mêleroit plus d'aucune chose qui pût être contraire à ses intérêts, et qu'elle ne vouloit plus déplaire à la Reine par aucune de ses actions. Elle fut en effet quelque temps qu'elle disoit elle-même publiquement qu'ayant fait ce qu'elle avoit pu pour chasser le ministre, les difficultés l'en avoient dégoûtée; qu'elle étoit lasse de l'intrigue, et qu'elle ne vouloit plus

penser qu'à se divertir. Cette union de la famille royale devoit présager quelque repos; mais le seul effet qu'elle produisit fut de faire différer le mariage du duc de Mercœur.

Le duc d'Orléans, pour éviter la haine de la noblesse, se résolut d'abandonner les tabourets. Son favori y consentit, parce qu'il aimoit mieux se conserver des amis dans le royaume que de servir Miossens tout seul et madame de Pons. Il aimoit la dame comme une personne qui lui plaisoit ou qu'il croyoit utile à ses intérêts, et Miossens comme un honnête homme et comme son ami; mais il se considéroit trop lui-même pour hasarder sa fortune afin de leur plaire. Le duc d'Orléans témoigna donc à l'assemblée des nobles qu'il ne vouloit pas les désobliger, ni en corps, ni pas un en particulier; et fit en cela ce que la Reine eût pu faire elle seule afin de les gagner tous. Elle fut arrêtée en cette occasion par les fines circonspections du cardinal, qui étoit persuadé que la souffrance étoit alors nécessaire à sa conservation, qu'il considéroit autant que celle de l'Etat.

Le parlement, malgré les vacations, ne laissoit pas de donner toujours quelques petites marques de sa mauvaise volonté. Il continuoit de protéger les Bordelais, dont la révolte prenoit de nouvelles forces plutôt que de diminuer. Beaucoup de gens raisonnables disoient que le duc d'Epernon, naturellement violent, s'étoit attiré la haine de ces mutins avec quelque fondement, et qu'ils n'étoient pas tout-à-fait coupables de lui résister, en demandant un autre gouverneur. Selon les lois de l'équité et de la justice, nos rois ne doivent pas donner des tyrans à leurs

peuples pour les gouverner : ils sont leurs pères aussi bien que leurs maîtres, et doivent les garantir de l'oppression et de la malice de ceux qui les commandent sous leur autorité. Mais il est vrai que cette ville a toujours été séditieuse et mutine, et que ses habitans, éloignés de la cour, et qui ont long-temps obéi aux lois anglaises, sont facilement excités à la révolte. La Reine et son conseil depuis quelque temps avoient jugé à propos d'y envoyer le maréchal Du Plessis pour apporter quelque remède à leur désobéissance; mais comme il reconnut l'état des esprits, il écrivit à la cour qu'il avoit trouvé les affaires en si mauvais état qu'il ne les croyoit remédiables que par une puissante armée, qui pût donner au duc d'Epernon le moyen de se venger pleinement. Il manda de plus à la Reine qu'il n'avoit pas trouvé à propos d'y entrer, parce que les bourgeois n'avoient pas voulu faire cessation d'armes pour le recevoir. Les Bordelais en effet avoient menacé de L'Isle, lieutenant des gardes du corps, qui peu auparavant avoit été porter au parlement quelques ordres de la part du Roi, de le lapider : ce qui faisoit voir clairement le désordre et la révolte de cette province, et le peu d'inclination qu'elle avoit à la paix.

L'assemblée de la noblesse continuoit, et devenoit formidable à ceux mêmes à qui elle ne déplaisoit pas. Ceux qui en étoient les principaux proposèrent d'envoyer, par les maisons, faire signer tous les gentilshommes qui pour lors se trouveroient à Paris; mais ce dessein ne se put exécuter, pour beaucoup de difficultés qu'ils y trouvèrent. Le prince de Marsillac s'en étonna. Il crut qu'il ne pouvoit plus soutenir sa pré-

tention sans embarrasser ses protecteurs, et se résolut de montrer en apparence qu'il la vouloit abandonner jusqu'à une autre conjoncture. Il communiqua sa pensée à Miossens, qui parloit pour madame de Pons; et tous deux, sans paroître sentir les déclarations que le duc d'Orléans avoit faites contre eux, allèrent le trouver, et lui dirent qu'ils étoient résolus de ne le plus importuner de leurs intérêts. Ils le remercièrent très-humblement de la bonne volonté qu'il leur avoit témoignée, et le supplièrent de n'y plus penser. Le prince de Marsillac, par le conseil du prince de Conti et de madame de Longueville, alla trouver M. le prince, à qui il en dit autant, avec des sentimens accompagnés d'une reconnoissance plus particulière. M. le prince n'approuva point ce dessein, et ne put consentir à ce désistement : ce qui ne déplut pas à madame de Longueville, car elle avoit eu intention que ce compliment attirât cette résistance. La famille tint conseil là-dessus, et cette princesse y fit conclure, même par la princesse sa mère, que M. le prince devoit soutenir cette affaire. Il le fit donc, et M. le prince crut qu'ayant paru la désirer, c'étoit assez pour l'obliger à ne se plus relâcher, puisque l'intérêt de sa gloire étoit mêlé dans ceux du prince de Marsillac. Selon ce sentiment, il lui ordonna d'aller tout de nouveau chez le duc d'Orléans lui dire qu'il avoit su qu'on avoit imputé à foiblesse la résolution qu'il avoit faite de quitter cette entreprise, et que, se trouvant engagé d'honneur à la soutenir, il le supplioit très-humblement de lui redonner sa parole et sa protection. Le même jour, il fit savoir à Miossens ce qu'il avoit fait par ordre de M. le prince, et le pria de con-

tinuer ses sollicitations vers le duc d'Orléans, et particulièrement avec son favori, protecteur de sa chimère comme M. le prince l'étoit de la sienne. Ils firent enfin tous leurs efforts pour empêcher que leurs tabourets ne fussent détruits; mais cette opiniâtreté fut bientôt vaincue par la continuation de l'assemblée, et par les forces qu'elle prenoit à toutes les heures du jour.

Le 4 du mois d'octobre, le maréchal de L'Hôpital, qui, comme j'ai dit, en étoit le chef, présenta à la Reine un Mémoire de la part de ce corps, où toutes leurs raisons étoient exactement écrites. Par les demandes qu'ils faisoient, il étoit aisé de juger que cette affaire alloit devenir une chose de grande conséquence. Plusieurs esprits brouillons s'y étoient mêlés trop avant avec des desseins dangereux à l'Etat, et au ministre en son particulier. Les grands seigneurs et les bonnes têtes commençoient à parler de réformation sur tous les abus qui s'étoient glissés dans le royaume. Certaines gens qui sont des Brute et des Cassie, amis de la liberté, et par conséquent opposés au pouvoir des favoris et plus encore à la monarchie, demandoient la convocation des Etats, et que les désordres qui se commettoient contre les lois de l'Etat fussent remédiés par cette voie. Ces propositions, qui servent toujours de prétexte à l'infidélité, épouvantèrent le duc d'Orléans, M. le prince et le ministre; car ils ne vouloient ni les uns ni les autres passer par la réformation. On résolut au conseil de leur laisser espérer la révocation des brevets dont l'assemblée se plaignoit; et le duc d'Orléans, en sortant de chez la Reine, dit tout haut ce jour-là qu'on remettroit l'affaire à la majorité.

Malgré cette résolution, le duc de Vendôme fut député de la part des princes vers l'assemblée des nobles. Il y parla avec éloquence et vigueur, et représenta l'intérêt commun, tant des princes que des gentilshommes, de s'opposer aux désordres qui s'étoient glissés depuis quelques années dans la cour. Il se plaignit de la prétention du duc de Bouïllon, et du consentement qu'il sembloit avoir obtenu en sa faveur; et les pria tous de s'unir avec eux pour leur défense commune, promettant aussi, de la part des princes, d'en faire autant pour eux et pour tous les intérêts de cette nature. Ils le reçurent, et lui donnèrent la première place : puis, après avoir délibéré sur sa requête, ils résolurent d'accepter l'union aux conditions qu'elle leur étoit demandée, c'est-à-dire de s'opposer à la qualité de prince que le duc de Bouillon demandoit comme souverain de Sedan, et à celle de madame de Pons et du prince de Marsillac.

Les gentilshommes députèrent quelques-uns d'entre eux pour aller remercier les princes de l'honneur qu'ils avoient reçu; et les princes leur donnèrent la main droite, et les furent conduire jusqu'à leurs carrosses. Ils firent tous ensemble un concordat qu'ils signèrent, par où ils se promettoient réciproquement assistance et protection, et promirent de ne se point désassembler que la Reine ne leur eût accordé leurs demandes. Ils entendoient par là la réformation de tous les abus de cette nature faits depuis la régence. Elle regardoit non-seulement le duc de Bouillon, le prince de Marsillac et madame de Pons, mais aussi madame la comtesse de Flex, qui déjà étoit en possession de cet honneur par les raisons que j'ai déjà dites. Les plaintes

de la noblesse la mirent au rang des griefs dont l'assemblée se plaignoit, et la grâce qu'on avoit accordée à la fille, en considération de madame de Seneçay sa mère, dont le sang de Foix avoit été le juste prétexte, fut révoquée par l'importante raison du bien public. Ils firent aussi des plaintes de ce que la Reine avoit donné le tabouret à mademoiselle de Montbazon : la grandeur de la maison de Rohan ne les en empêcha pas. C'étoit la vouloir priver d'une chose dont elle étoit en possession depuis long-temps, et cet article pensa troubler toute la cour. Ils parlèrent aussi contre madame de La Trémouille, qui avoit le tabouret non-seulement pour elle, qui le devoit avoir comme duchesse, mais pour ses filles, qui ne le pouvoient posséder, à ce qu'elle disoit, qu'en qualité de princesses, puisque les filles de duc ne l'ont pas.

Le duc de La Trémouille portoit le nom de Laval, qui est illustre, mais qui ne le faisoit point prince. Cette prétention de principauté étoit fondée sur ce qu'un de leurs ancêtres de leur branche de Laval avoit épousé l'héritière du royaume de Naples et d'Arragon. Ils disoient avoir droit à cette couronne, qui pourtant avoit été donnée par Frédéric d'Arragon, père de cette fille, par acte authentique au roi de France; et, nonobstant cette donation, ils soutenoient être devenus princes, étant sortis d'une souveraine, particulièrement depuis que dans l'assemblée de Munster leur droit y avoit été représenté au nonce et à l'ambassadeur de Venise. Le comte de Servien ayant cet ordre du Roi de favoriser cette famille autant qu'il le pourroit faire sans choquer les droits de la couronne, ordonna à mon frère, qui étoit auprès de lui, et que

le désir de voyager avoit conduit en ce lieu, d'expliquer aux médiateurs les raisons qu'elle avoit de se déclarer sur cette haute prétention. Il le fit, et protesta aussi contre tout ce qui se pourroit faire qui leur auroit pu être contraire. En même temps M. Servien protesta aussi que ce qui en ce sujet se faisoit pour gratifier le duc de La Trémouille ne pourroit être d'aucun préjudice au véritable droit du Roi. Toutes ces choses ayant été proposées par cette assemblée, la cour étoit prête d'en recevoir de grands troubles si elle eût continué davantage. Montrésor et le comte de Béthune étoient des gens entêtés de leurs opinions, et capables d'avoir des desseins fâcheux. Ils voulurent faire recevoir dans cette assemblée le chevalier de Guise en qualité de gentilhomme, à dessein d'introduire un prince parmi eux qui auroit peut-être pu servir à faire naître de nouvelles brouilleries. Ainsi tout étoit à craindre de cette émotion; et cela fut cause que le ministre, quand il en vit les conséquences, souhaita ardemment de la faire finir. L'assemblée refusa le chevalier de Guise, et résolut en même temps d'envoyer des députés vers le clergé pour le convier de prendre part à leur cause commune, vu qu'il se trouvoit dans leur corps beaucoup de personnes de condition, qui avoient autant de sujet qu'eux de ne pas souffrir que ces prérogatives fussent accordées si légèrement à leurs semblables. Le chevalier de La Vieuville et Laigues, qui avoient été choisis pour cette députation, sachant que cinq ou six évêques dînoient ce jour-là chez l'archevêque d'Embrun, les furent trouver pour s'acquitter envers eux de leur commission. La plupart de ces prélats ne pensoient qu'à faire

bonne chère; mais le coadjuteur qui étoit du nombre, et qui avoit fait inspirer ce dessein à l'assemblée, témoigna souhaiter que les autres entrassent dans les intérêts de la noblesse. Le désir d'une fausse gloire, qu'il s'imaginoit recevoir par le bruit de ses intrigues, lui faisoit embrasser avec joie toutes les occasions où il pourroit faire parler de lui. Ainsi tous résolurent de s'assembler aux Augustins pour aviser à ce qu'ils avoient à répondre aux députés. Ils prirent jour pour cet effet, afin d'engager leurs confrères à ce même dessein. La Reine, sachant leur résolution, envoya querir les évêques, et leur dit qu'elle vouloit contenter la noblesse sur toutes leurs demandes, et qu'elle avoit voulu leur faire part de ses desseins afin qu'ils ne pensassent point à s'assembler, puisque l'affaire n'étoit plus en état que la noblesse pût en avoir aucun besoin. Les évêques firent savoir à l'assemblée les promesses que la Reine leur avoit faites de la satisfaire, et le respect qu'ils étoient résolus de lui rendre, obéissant au commandement qu'elle leur avoit fait. La noblesse n'en fut pas contente, et toute cette assemblée murmura contre eux avec autant de hauteur que s'ils eussent tous été chacun en particulier les maîtres de l'Etat. Si le clergé se fût joint avec eux, le parlement y auroit peut-être pris part; et quasi sans y songer les Etats se seroient trouvés formés. Cette audace s'augmentoit en eux à mesure que leur corps grossissoit; et plus elle continuoit, et plus elle se rendoit puissante.

Les ducs résolurent de s'assembler comme les autres, et députèrent le maréchal de Schomberg, duc d'Alluin, vers la noblesse, pour leur demander l'union réciproque, tendante à la conservation de leurs di-

gnités, et à la suppression des grâces qui se faisoient sans fondement à leurs semblables ; puis il en vint rendre compte à la Reine, dont l'inquiétude commençoit à devenir trop forte pour laisser plus longtemps cette affaire sans remède. On tint un conseil pour aviser aux moyens de la finir entièrement. La résolution y fut prise d'envoyer à l'assemblée quatre maréchaux de France lui signifier authentiquement les volontés de la Reine : ce qui se fit le lendemain avec toute la gravité requise en telle occasion.

Comme les nobles proposoient de députer tout de nouveau vers le clergé pour le forcer de s'intéresser en leur cause, on leur vint dire que les maréchaux de France venoient les visiter de la part de la Reine ; et quoiqu'ils sussent déjà qu'ils apportoient tout ce qu'ils avoient demandé, ils ne laissèrent pas d'achever tumultuairement leur délibération : et les malintentionnés furent quasi fâchés de ce qu'on les traitoit si bien.

Les maréchaux d'Estrées, de Schomberg, de L'Hôpital et de Villeroy, étant entrés dans l'assemblée, y prirent la place qu'ils devoient occuper, comme chefs et présidens de la noblesse. Ils signèrent d'abord le concordat fait entre les premiers gentilshommes qui avoient commencé l'assemblée ; puis le plus ancien, et tous quatre ensemble, parlèrent à la compagnie de la part de la Reine. Ils dirent que Sa Majesté ayant eu égard à leurs très-humbles supplications, pour leur témoigner la bonne volonté et l'estime qu'elle faisoit d'un corps si célèbre, elle avoit bien voulu les envoyer assurer par eux qu'elle révoquoit les tabourets du prince de Marsillac et de ma-

dame de Pons, et l'entrée du Louvre au prince de Marsillac; qu'elle leur promettoit qu'il n'en seroit jamais parlé, et qu'elle leur permettoit de s'assembler tout de nouveau, si elle ne leur tenoit pas la parole qu'elle leur donnoit; qu'à l'égard de la comtesse de Flex, elle leur déclaroit que c'étoit seulement à sa personne, et en considération des services qu'elle avoit reçus de madame de Seneçay sa mère, qu'elle lui avoit accordé cette grâce, et point du tout à sa qualité ni au sang de Foix; que néanmoins, pour ne les point inquiéter, elle lui ôteroit aussi le tabouret; que pour ce qui regardoit le duc de Bouillon, Sa Majesté leur promettoit encore de ne rien innover en sa faveur, et qu'elle ne lui donneroit point les prérogatives qu'il demandoit, quoique son intention auroit été de les lui accorder, sans leur considération. Les maréchaux de France leur offrirent de leur répondre des promesses de la Reine, en leur signant eux-mêmes qu'elles s'exécuteroient. On peut voir par la réponse de la Reine qu'elle étoit déterminée à donner au duc de Bouillon les honneurs qu'il demandoit, étant persuadée qu'elle ne les lui pouvoit refuser après que le Pape les lui avoit accordés, et que cette résolution fut retardée avec dessein de l'effectuer quand elle en auroit le pouvoir.

Ensuite de cette favorable harangue, il fut conclu qu'on enverroit vers les princes pour savoir s'ils étoient contens, et résolurent de ne point accepter les grâces que la Reine leur faisoit avant leur réponse. Le duc de Beaufort en même temps se présenta à l'assemblée, qui venoit de la part des princes pour prier la noblesse d'avoir égard à leurs intérêts. Il y

eut de l'embarras sur le rang qu'on lui donneroit, les maréchaux de France étant à la place qu'ils devoient nécessairement occuper. Il fut résolu qu'il parleroit debout, et qu'il seroit écouté en la même manière. Ils députèrent aussi vers les ducs pour les remercier, et savoir leurs volontés. Les ducs donnèrent place à leurs députés après le premier duc.

M. le prince, en mauvaise humeur de n'avoir pas réussi en cette affaire, proposa dans le conseil du Roi d'ôter à tous les princes étrangers le privilége qu'ils ont de se couvrir devant le Roi quand il vient des ambassadeurs. Le duc d'Orléans s'y opposa, à cause de l'intérêt qu'il prenoit à la maison de Lorraine, grande en effet, et une des plus anciennes souverainetés de l'Europe.

Les brouillons de l'assemblée voulurent, en présence du maréchal d'Estrées, attaquer les brevets que la Reine avoit donnés dans les premières années de sa régence à lui et à d'autres, et voulurent lui persuader qu'ils étoient compris dans les promesses que la Reine venoit de faire par sa bouche. Cette malicieuse proposition causa une grande rumeur; et le maréchal d'Estrées, transporté de colère, quitta l'assemblée, disant qu'il étoit injuste aux Français de crier contre les dignités que les rois, selon leur coutume et les lois de l'Etat, peuvent faire aux gentilshommes; et que tous avoient intérêt à les soutenir, puisque tous devoient espérer par leurs services et la faveur d'en avoir leur part. Après ce bruit, toutes les difficultés se terminèrent à trouver de la sûreté dans les paroles de la Reine; et après beaucoup de députations faites de part et d'autre, trop longues à remar-

quer en détail, tous conclurent à demander un brevet à la Reine, signé d'elle et des quatre secrétaires d'Etat, où notoirement le duc de Bouillon fût exclu de ses demandes afin de satisfaire les princes, et que les autres grâces révoquées en faveur de la noblesse demeurassent anéanties. Il y eut des gens mal intentionnés qui demandèrent, outre le brevet, une déclaration du parlement; mais les sages, voyant que cette chicanerie procédoit d'une mauvaise cause, réfutèrent cet avis, le trouvant honteux au Roi et à eux. La Reine, voyant que cette assemblée dégénéroit en quelque chose de fâcheux, résolut d'y envoyer les officiers de la couronne, et toutes les personnes de qualité attachées au Roi, à elle et au duc d'Orléans, et à M. le prince, dont quelques-uns s'étoient retirés voyant qu'on parloit de réformer les abus de l'Etat. Beaucoup d'autres aussi, à cause de M. le prince qui jusqu'alors avoit protégé l'affaire des tabourets comme sienne, l'avoient déjà quittée; mais enfin il fallut qu'ils y retournassent, pour y servir de barricades contre les mutins. Ce gros amas de tant de personnes de qualité, qui avoient de la puissance par leurs dignités et par leur naissance, l'emporta sur la troupe séditieuse, et fut cause que la résolution fut prise dans l'assemblée d'en demeurer au brevet conçu dans les termes qu'ils le demandoient. On conclut enfin qu'ils remercieroient très-humblement la Reine des bontés qu'elle avoit eues pour eux, et qu'ils se sépareroient tous sans parler davantage de jonction. Ils envoyèrent aussi remercier le clergé, qu'ils avoient forcé de s'assembler depuis leur refus; mais leur assemblée, pour ne point déplaire à la Reine, s'étoit

faite chez le ministre. Le maréchal de L'Hôpital, pour avoir été leur chef, eut une promesse secrète d'un brevet de duc; mais n'ayant su faire, dans le poste où il étoit gouverneur de Paris, assez de bien, et pour avoir eu quelque pente au mal, cette promesse fut sans effet.

La seule chose qui restoit indécise fut l'affaire de mademoiselle de Montbazon. Comme ce tabouret avoit été attaqué pendant les rumeurs de l'assemblée, M. le prince et madame de Longueville, qui la haïssoient, firent remettre cette question en dispute. Elle étoit assez difficile à juger; car les filles de la première branche de la maison de Rohan avoient cet avantage du temps de Henri IV, comme ayant l'honneur d'être de ses proches parentes. La princesse de Guémené, lorsqu'elle épousa le prince de Guémené, fils aîné du duc de Montbazon, qui étoit aussi bien qu'elle de la maison de Rohan, sans être ni princesse ni duchesse, eut le tabouret en se mariant. Elle obtint cette prérogative dans un temps que la reine Marie de Médicis, qui n'étoit pas humble, ne la donnoit pas légèrement; mais on disoit à cela qu'elle l'avoit eu par faveur, et que le connétable de Luynes le lui avoit fait donner à cause qu'il avoit épousé mademoiselle de Montbazon, depuis madame de Chevreuse, fille de la première femme du duc de Montbazon. Madame de Guémené néanmoins prétendoit avoir eu le tabouret à juste titre, et vouloit être princesse comme celles qui en tenoient le rang par une ancienne et légitime possession. Elle disoit que les filles des simples ducs n'ayant jamais eu le droit, elle et toutes celles de son nom, mêlées au sang de Bourbon, n'en avoient

pu jouir qu'en cette qualité de véritables princesses. Quoiqu'elle n'aimât pas madame de Montbazon, belle-mère de son mari, elle s'intéressoit autant qu'elle le devoit au tabouret de sa petite belle-sœur ; et comme elle étoit mieux à la cour que cette dame, elle en parla souvent au ministre, et avec chaleur. Madame de Montbazon avoit des amis : les dames de cette qualité, avec une grande beauté, n'en manquent pas. Monsieur, oncle du Roi, s'intéressoit en sa cause, et le parti des frondeurs étoit à elle. Elle faisoit grand bruit, et se plaignoit hautement de ce qu'on mettoit en doute une chose établie depuis long-temps, ayant déjà eu d'autres de ses filles qui s'étoient assises devant la Reine ; et quoiqu'en effet on pût trouver des raisons pour la combattre, sa possession et la grandeur du nom de Rohan lui faisoient dire avec sujet qu'elle vouloit aller au cercle, et que si on ne donnoit un tabouret à celle qu'elle avoit alors auprès d'elle, elle lui donneroit la moitié du sien. La Reine fut contrainte de lui envoyer commander de n'y pas venir pendant que M. le prince lui seroit contraire ; et, pour apaiser ce vacarme qui pouvoit causer de nouveaux troubles, la Reine lui fit dire en secret qu'elle lui promettoit de conserver le tabouret à sa fille, pourvu qu'elle eût assez de sagesse pour laisser assoupir le bruit par le temps, et qu'avec ce remède si salutaire à tous maux elle la garantiroit de celui dont elle se plaignoit. Ainsi finit l'assemblée et toutes les choses qui la suivirent, pour faire place à d'autres événemens beaucoup plus grands et plus considérables.

A cette affaire succédèrent les brouilleries du parlement, qui s'assembla en faveur des Bordelais. Il fut

arrêté que l'on feroit des remontrances à la Reine sur leurs intérêts, et cela vouloit dire en défense de leur révolte. Le président de Novion fut chargé de les faire; et comme il avoit l'inclination un peu frondeuse avec beaucoup d'esprit, il s'en acquitta avec force et vigueur. Il en fut estimé par ceux qui dans ce temps-là tenoient à gloire d'être toujours contre la cour. Cette harangue fut accompagnée de la nouvelle qui arriva en même temps que ceux de Bordeaux avoient pris le château Trompette et le démolissoient, afin de n'avoir plus rien qui les pût empêcher d'être les maîtres de leur ville et de leur province.

Ces désordres, soit dans la cour, soit dans le parlement et dans les provinces, ne remplissoient pas les coffres du Roi. Les princes du sang aidoient à les vider, et le peu de soumission du parlement empêchoit les peuples de payer. Le maréchal de La Meilleraye ne se mêloit plus des finances; et le ministre, n'osant encore se déclarer tout-à-fait sur le dessein qu'il avoit d'y remettre d'Emery, les avoit laissé administrer par deux directeurs, d'Aligre et Morangis, gens de probité, mais qui auroient été plus propres sous le règne d'un roi habile qui n'auroit eu besoin que de fidélité, que sous un règne troublé par mille révoltes, et sous un ministre avare, accablé des besoins du Roi et des siens propres. Cette charge s'anéantissoit entièrement sous la conduite des directeurs qui l'exerçoient, et celui qui gouvernoit crut qu'il étoit nécessaire de leur donner un chef sous qui la puissance du Roi reprît plus de force. Par toutes ces raisons, il se résolut enfin de faire revenir d'Emery; car il avoit connu par expérience qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on

puisse jamais satisfaire le public sur ses fantaisies.

Quand les sujets se révoltent, ils y sont poussés par des causes qu'ils ignorent; et, pour l'ordinaire, ce qu'ils demandent n'est pas ce qu'il faut pour les apaiser. Les partisans qui avoient été chassés avec d'Emery promettoient de grandes sommes pourvu qu'on le fît revenir, et disoient qu'il étoit le seul capable de trouver des remèdes à la pauvreté qui accabloit la cour. Ils avoient fait de grands prêts au Roi sur l'autorité de ce surintendant disgracié; ils étoient intéressés à son rétablissement; et, pour retirer leur argent, ils étoient prêts de faire de nouvelles avances.

Les particuliers tant de la cour que du parlement, qui étoient engagés dans les prêts, désiroient aussi son retour. Ils s'imaginoient que sa présence pourroit rétablir la confiance publique; et comme il avoit reçu leur argent, ils espéroient qu'il feroit des efforts pour les payer qu'un autre ne feroit pas.

D'autres personnes prétendant à la surintendance se servoient, pour s'opposer à d'Emery, de ces mots vénérables du *repos public* et du *bien de l'Etat*, et disoient qu'il remettroit les impôts, et que son retour feroit du désordre et de la sédition. J'ai dit ailleurs que le président de Maisons, après avoir été exclus par Monsieur, avoit reçu des assurances de ce prince qu'il ne lui seroit plus contraire, et qu'il étoit changé en sa faveur. Le ministre, voulant donc proposer enfin le rappel de d'Emery, fut bien étonné quand il trouva le duc d'Orléans pour obstacle à son dessein, et qu'au lieu de d'Emery il nomma le président de Maisons à cette charge, comme le plus capable pour la bien faire; qu'il seroit au gré de tout le

monde, et même du parlement. Il dit aussi que cette compagnie se sentiroit obligée à la Reine de ce qu'elle auroit choisi un de leur corps pour lui donner l'administration de ses finances; et, s'adressant au cardinal Mazarin, lui conseilla de le faire, afin de leur montrer de la confiance, et leur donner par là des marques assurées qu'il ne craignoit pas d'être accusé par eux de vouloir fouiller dans les coffres du Roi. Cette proposition fâcha tout-à-fait le ministre, et obligea d'Emery de chercher de la protection du côté de M. le prince, par le prince de Marsillac. Il y réussit, et par cette même voie il eut aussi celle du prince de Conti et de madame de Longueville, qui portèrent ses intérêts en tout ce qui leur fut possible. Beaucoup de placards s'affichèrent alors dans les rues et dans les places publiques de Paris, qui prédisoient la ruine de la France par le retour de d'Emery. Le ministre y fut menacé avec insolence, et traité de même manière qu'il l'avoit été pendant la guerre. La crainte de quelque rumeur l'obligea de suspendre encore pour quelque temps l'accomplissement de ses volontés. Il crut avec assez de fondement que ces libelles venoient de Longueil, frère du président de Maisons et conseiller au parlement, qui aimoit la nouveauté et l'intrigue. Il avoit de la lumière et beaucoup de hardiesse; il entreprenoit toujours tout ce que son caprice lui faisoit juger pouvoir être utile à ses desseins, sans que personne eût le pouvoir de lui faire changer de conduite.

La Vieuville (1), qui avoit été surintendant du temps

(1) *La Vieuville* : Charles. Il fut le principal ministre de Louis XIII avant que Richelieu eût pris le timon des affaires.

du feu roi Louis XIII, qui avoit été banni et relégué en Hollande par le cardinal de Richelieu où il avoit passé beaucoup d'années, étant revenu en France par la permission de la Reine, avoit toujours, depuis son retour, désiré de rentrer dans sa première place. La jouissance de ce bien l'avoit si peu dégoûté, qu'il n'oublioit rien pour parvenir au bonheur de le posséder tout de nouveau. Il faisoit de grandes offres au ministre, et lui promettoit une somme immense s'il vouloit lui donner le pouvoir de faire sortir les deniers qu'il prétendoit pouvoir lever sur le peuple sans l'incommoder. Si bien que le ministre, dans l'incertitude de pouvoir faire revenir d'Emery, fit semblant de tourner ses pensées de son côté, et le fit proposer à Monsieur, disant que puisqu'il n'approuvoit pas d'Emery, et que la Reine ne vouloit point le président de Maisons, elle souhaiteroit qu'il voulût donner sa voix au marquis de La Vieuville. Le duc d'Orléans, qui vouloit obliger ce président sans déplaire à la Reine, ne put s'empêcher de consentir à cette proposition, puisqu'elle étoit juste et dans l'ordre; et comme il se fut relâché sur cet article, les amis de d'Emery travaillèrent auprès de lui et auprès du ministre avec tant de force et de succès, qu'enfin ils obtinrent secrètement du ministre seul que d'Emery pût revenir à Paris. Il y demeura caché quelques jours, occupé à travailler à ses affaires, dont la plus grande étoit de changer entièrement en sa faveur les sentimens de Monsieur. Ce prince, ayant tenu bon encore quelque temps, se rendit enfin après tant de combats à ce que le cardinal Mazarin désiroit. L'abbé de La Rivière, qui avoit été des amis de d'Emery, qui

n'avoit nul sujet de se plaindre de lui, et qui ne lui avoit été contraire que pour faire plaisir au président de Maisons, et pour mettre un homme dans les finances qui lui fût entièrement obligé, ne put y résister davantage, et il fallut qu'il laissât aller cette affaire selon le torrent qui l'emportoit. Ainsi d'Emery fut tout de nouveau nommé à la surintendance, au contentement du public et de ses amis particuliers. Il promit à son retour de payer les rentiers sur la ville, et destina pour cet effet certain fonds qui se distribuoit toutes les semaines. Comme il y avoit beaucoup de personnes dans Paris qui avoient intérêt à cette sorte de bien, chacun se tut sur son retour. Il se fit des amis dans le parlement; et celui qui, un an auparavant, avoit été chassé avec des marques de la haine publique, fut reçu de tous avec joie et bénédiction, tant il est vrai que les peuples ne se gouvernent que par caprice ou par quelque petit intérêt. Si cet homme fût revenu avec autant de santé que de paix, il auroit eu lieu, selon ses propres maximes, de s'estimer heureux. Il aimoit la vie voluptueuse, et par conséquent la faveur et les richesses.

Chavigny, depuis qu'il étoit sorti de prison, avoit été toujours exilé; mais ayant un procès contre le président Le Coigneux, qui lui demandoit certains remboursemens sur sa charge de chancelier de Monsieur qu'il avoit autrefois possédée, il se servit de ce prétexte pour demander permission à la Reine de revenir à Paris. Le cardinal Mazarin, naturellement doux, et pressé par le souvenir du passé, y consentit, à condition qu'il ne verroit point la Reine. Quand il fut arrivé, toute la cour alla le visiter. M. le prince

y fut aussi, qui lui promit tout de nouveau son amitié; et ce ministre, mal content et disgracié, lui renouvela les vœux de son attachement, qui étoit déjà bien grand, et que le mauvais traitement qu'il prétendoit avoir reçu du ministre avoit rendu plus fort et plus étroit. Il fit demander au duc d'Orléans s'il auroit agréable qu'il allât au Luxembourg lui faire la révérence. Ce prince l'agréa, et il en fut assez bien reçu. Son favori et Chavigny, qui étoient ennemis, se visitèrent avec cette civilité apparente qui se pratique dans le monde au milieu de la haine et de l'envie.

L'ambition, qui est sans doute la passion dominante de la cour, nous va faire voir une des plus bizarres aventures qui soient arrivées dans celle de la Reine. Jarzé, malgré l'attachement qu'il avoit pour M. le prince, qu'il cachoit avec soin, s'étoit conservé dans les bonnes grâces du ministre, par le moyen desquelles il avoit obtenu de pouvoir venir chez la Reine dans les heures du soir. Faute de sagesse et de raison, il s'étoit mis en tête, à la faveur des fausses exagérations qui se pratiquent avec les grands, de lui faire paroître de grands attendrissemens par les louanges continuelles qu'il lui donnoit; de lui montrer que, par son zèle et ses sentimens, il alloit pour elle fort au-delà de la fidélité que les sujets doivent à leurs souverains. Comme cette vaine imagination étoit ridicule en soi, la Reine ne la vit point : elle lui répondit toujours en notre présence comme à des railleries extravagantes dont elle ne faisoit pas grand cas. En mon particulier, je fus la dernière à m'apercevoir de ses façons et à les remarquer : je ne les croyois pas dignes

d'être comptées pour quelque chose. Un soir qu'enfin j'avois ouvert les yeux, comme nous allions nous retirer, le commandeur de Jars, mademoiselle de Beaumont et moi, je voulus leur faire part de ma pensée. Après mille précautions que je pris pour les obliger à ne se point moquer de moi, je leur dis ce que j'avois aperçu de Jarzé, et leur en demandai la raison, ayant quasi honte d'avoir pu imaginer une chose si éloignée du bon sens. Elle l'étoit en effet, tant à cause de la solide vertu de la Reine que pour les qualités du personnage. Eux, qui, plus malicieux et plus fins que moi, avoient depuis un assez long temps été éclairés sur les tracasseries de Jarzé, commencèrent à faire de grands éclats de rire. Ils me demandèrent si je venois du Japon ou de la cour du Grand-Mogol, et se moquèrent, non pas de ce que j'avois eu des yeux, mais de ce que je n'en avois pas encore eu. Après cette raillerie, nous nous mîmes à parler de cette affaire plus sérieusement. Le commandeur de Jars nous conta que déjà elle faisoit du bruit par le monde; que M. le prince et Jarzé étoient en confidence ensemble sur cette importante folie, et disoient qu'une femme espagnole, quoique dévote et sage, se pouvoit toujours attaquer avec quelque espérance. Alors nous pénétrâmes dans les motifs de cette chimérique entreprise, et nous trouvâmes qu'elle étoit fondée sur ce que madame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine, étoit amie de Jarzé, qui n'étant ni belle ni jeune, et voulant avoir des amis, avoit flatté Jarzé de cette pensée qu'elle le rendroit agréable à la Reine, et lui feroit de bons offices. Cette promesse, dans l'intention de cette femme, ne regardoit que la for-

tune de Jarzé; mais comme il avoit beaucoup de vanité et d'imprudence, et qu'il ne bornoit pas ses désirs dans les justes limites de la raison, il la prit de travers; et au lieu de prétendre plaire à la Reine comme tous les courtisans veulent plaire à leur maître, il fit dessein de lui montrer que son cœur étoit allumé d'une flamme involontaire, qui naissoit en lui par l'inclination que le respect étouffoit, et qu'il n'osoit montrer que par les yeux. Il crut peut-être qu'avec les soins de son amie il pourroit parvenir à plaire, comme un fou qui auroit perdu la raison par une belle cause. Sur cette pensée extravagante, ils avoient fait, M. le prince et lui, à ce qu'on a cru, des projets qui avoient quelques fondemens sérieux, et qui avoient pour but la ruine du ministre. Jarzé, sans considérer la vertu de la Reine, son âge, sa vie, ses mœurs et le respect qu'il lui devoit, s'enivra de la beauté de ce dessein, et crut que sa chute, au cas qu'elle arrivât par cette haute entreprise, lui seroit plus honorable que la grandeur et l'élévation ne le pourroient être aux autres. Ces choses furent bien vite aux oreilles du cardinal; et déjà ses espions, pour faire leur cour, lui avoient fait de cette affaire une intrigue de grande importance. Il aimoit la Reine en ministre; et, se croyant nécessaire à son service, il se tenoit assuré de sa bonne volonté. Il ne craignoit pas non plus que sa grandeur lui pût donner de l'ombrage, parce qu'il la connoissoit exempte de l'esprit de domination et un peu paresseuse; mais, sans avoir peur d'une légèreté indigne d'une ame royale, il ne laissa pas de se troubler à cette nouvelle. Il ne la sentit pas comme un ami jaloux qui auroit appréhendé de

perdre ce qu'il aimoit, puisque l'attachement qu'il avoit pour la Reine n'étoit pas de cette nature, mais bien comme un avare à qui on veut ôter son trésor. La Reine étoit si incapable de soutenir l'extravagance de Jarzé, qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer qu'il pût avoir cette pensée. Je sais même qu'elle eut une peine incroyable à répondre sérieusement à ce que le cardinal Mazarin lui en voulut dire. Elle avoit jugé des sentimens de cet homme selon son tempérament naturel, qui le portoit à parler toujours fabuleusement, et elle prenoit de cette manière toutes ses louanges. Le ministre le savoit bien, et ne pouvoit pas douter, par mille raisons, que cela ne fût tourné de cette sorte; mais comme les gens qui savent plaisanter sur toutes matières sont à craindre quand ils sont capables d'y mêler des desseins malicieux, le cardinal ne put se résoudre à le laisser à la cour sous aucune figure, particulièrement le voyant attaché aux intérêts de M. le prince son ennemi, après que, par de considérables bienfaits, il pouvoit prétendre de lui une fidélité tout entière. Cette folie de Jarzé fit donc résoudre le ministre à le perdre. Il y réussit aisément; et il étoit raisonnable qu'il le pût faire. Il conçut aussi une grande haine contre madame de Beauvais, et fit dessein de la faire chasser. Il en parla à la Reine, et sut si bien tourner cette affaire du côté de la bonne volonté que M. le prince avoit pour Jarzé, et des dangereuses conséquences de cette intrigue, que la Reine, qui considéroit le cardinal Mazarin, et qui estimoit ses conseils sur de plus importantes affaires que celle de Jarzé, le lui abandonna aussitôt, et lui promit de le traiter de telle sorte qu'il sentiroit toute

sa vie quel malheur c'étoit que de manquer de sagesse et de raison. La Reine fit quelques efforts pour sauver sa première femme de chambre, et soutint long-temps au cardinal Mazarin qu'il étoit impossible qu'elle eût eu aucune part à cette extravagance. Le ministre savoit que cette femme étoit libre, capable de tout dire et de tout penser, et qu'elle avoit montré à la Reine, par manière de jeu, des lettres que Jarzé lui écrivit. Il voulut lui faire voir par là qu'il avoit sujet de lui demander l'éloignement d'une personne qui, dans son intention, paroissoit avoir eu dessein de le perdre. Il trouva mauvais qu'elle eût voulu soutenir un homme qui étoit assez artificieux et assez hardi pour cacher, sous l'enjouement et la gaieté, les mauvais offices qu'apparemment il avoit désiré de lui rendre. La Reine, qui considéroit madame de Beauvais non pas par ses vertus, ni par la beauté de son ame ni par celle de son visage, mais à cause de l'adresse de ses doigts et de son extrême propreté, assura le cardinal, comme il étoit vrai, que, dans les lettres qu'elle lui avoit montrées, il n'y avoit rien dont Jarzé ni elle pussent être blâmés. Elle lui dit qu'elles avoient fait si peu d'impression dans son esprit, qu'elle ne se souvenoit pas même de ce qu'il y avoit, et que Catau (c'est ainsi qu'elle l'appeloit) lui avoit toujours parlé de Jarzé comme d'un honnête bouffon, qui avoit l'esprit agréable, et de qui on pouvoit souffrir les contes pour divertir le public; et qu'enfin toutes ses femmes lui parloient de tant de bagatelles, qu'elle ne prenoit pas la peine de les remarquer ni de les écouter. L'esprit du cardinal ne fut point guéri par toutes ces choses : au contraire,

elles augmentèrent son inquiétude. Il fallut que la Reine se résolût d'abandonner madame de Beauvais, et qu'elle lui promît que cette femme auroit son congé. Sa disgrâce étant résolue, la Reine sortit le lendemain de bonne heure pour aller à quelque couvent. Avant que de partir, elle commanda à un des siens, son argentier, d'aller de sa part lui ordonner de sortir du Palais-Royal, elle, son mari et ses enfans, avec commandement de rendre les clefs de ses coffres. Madame de Beauvais fut étonnée de cette disgrâce. Elle venoit de quitter la Reine, qu'elle avoit eu l'honneur d'habiller, et qui lui avoit fait aussi bonne mine qu'à l'ordinaire. Elle résista quelque temps, et dit qu'elle vouloit voir sa maîtresse. Elle fut contrainte d'obéir, parce que le commandement avoit été trop précis; et ses amis lui conseillèrent de ne pas résister. J'étois haïe de cette dame, et je ne puis dire, avec vérité, qu'elle avoit été injuste pour moi. Il est encore vrai que je ne sentis nulle joie de son éloignement. Le soir de ce jour me trouvant chez la Reine, au milieu de beaucoup de personnes qui parloient d'elle avec mépris, comme c'est l'ordinaire de parler ainsi des malheureux, je me sentis l'ame aussi tranquille sur son sujet que si je ne l'eusse jamais connue. La Reine s'en aperçut; et me voyant avec cette modération, elle m'appela, et me dit qu'il sembloit que j'avois envie de pleurer l'absence de Catau. Je lui répondis froidement que je n'avois pas besoin de mouchoir pour essuyer mes larmes; mais aussi que je la pouvois assurer que je n'avois point de joie, et qu'on ne m'entendroit point parler de ses défauts, comme je l'avois pu faire en un autre temps. La Reine,

prenant alors un visage sérieux, me fit l'honneur de me dire qu'elle m'en estimoit davantage. Je n'avois pas toujours été si sage ; mais sans doute que son malheur me tenoit lieu de vengeance, et par conséquent ma douceur étoit plutôt une marque de ma satisfaction que de ma bonté.

Quelques jours après, la Reine en se couchant dit à madame de Beaumont et à Comminges, qui se trouvèrent seuls auprès d'elle, qu'elle avoit un amant, et qu'elle avoit appris par des amis fidèles ce qui se disoit par le monde sur la folie de Jarzé. Elle ajouta, d'un ton moqueur où la colère se pouvoit remarquer, qu'il étoit bien impertinent, et qu'elle étoit bien fâchée qu'il eût porté sa folie jusqu'à la forcer d'en prendre connoissance. Ce discours vouloit beaucoup dire, et sans doute qu'elle étoit convenue avec le cardinal de parler de lui en ces termes devant des personnes qui pussent l'en avertir. Comminges, qui aperçut le dessein de la Reine, le voyant venir le lendemain au Palais-Royal, eut la volonté de lui parler pour l'empêcher d'entrer où elle étoit ; mais n'ayant su l'aborder dans cet instant, à cause de quelqu'un qui l'aborda, il le laissa passer dans le cabinet où la Reine s'habilloit. Comme Jarzé savoit à peu près, par la disgrâce de son amie madame de Beauvais, l'état où il étoit à la cour, il crut faire voir un tour d'habile politique de paroître ne penser à rien et ne rien craindre ; mais l'heure étoit venue qu'il devoit être puni de son imprudence. La Reine ayant dans l'esprit de le maltraiter, aussitôt qu'elle l'aperçut ne manqua pas de l'attaquer, et de lui dire avec un ton méprisant ces mêmes paroles : « Vraiment, M. de Jarzé, vous êtes bien

« ridicule. On m'a dit que vous faites l'amoureux.
« Voyez un peu le joli galant! Vous me faites pitié : il
« faudroit vous envoyer aux Petites-Maisons. Mais il
« est vrai qu'il ne faut pas s'étonner de votre folie,
« car vous tenez de race. » Voulant citer en cela le maréchal de Lavardin, qui autrefois avoit été passionnément amoureux de la feue reine Marie de Médicis, et dont le Roi son mari, Henri-le-Grand, se moquoit lui-même avec elle. Le pauvre Jarzé fut accablé de ce coup de foudre. Il n'osa rien dire à sa justification. Il sortit du cabinet en bégayant, mais plein de trouble, pâle et défait. Malgré sa douleur, peut-être se flattoit-il déjà de cette douce pensée que l'aventure étoit belle, que ce crime étoit honorable, et qu'il n'étoit pas honteux d'en être accusé. Toute la cour fut aussitôt remplie de cet événement, et les ruelles des dames retentissoient du bruit de ces royales paroles. On fut long-temps que le nom de Jarzé s'entendoit nommer partout dans Paris; et les provinces en eurent bien vite leur part. Beaucoup de gens blâmèrent la Reine d'avoir voulu montrer ce ressentiment, et disoient qu'elle avoit fait trop d'honneur à Jarzé d'avoir daigné se rabaisser jusqu'à cette colère, et que la dignité de la couronne en avoit été blessée. Aussi peut-on dire, pour réparer cette petite faute, qu'elle ne l'auroit pas faite, si elle n'y avoit été forcée par les craintes du ministre, qui, voyant Jarzé fidèle à M. le prince et ingrat envers lui, ne pouvoit pas manquer de croire que, sous cette affectation de bouffonnerie, il y avoit quelque malignité frondeuse contre sa fortune.

La suite de cette histoire fut dangereuse à l'Etat par

ses événemens. Ce qui n'étoit qu'une bagatelle, se mêlant à de plus grandes choses, vint à produire de terribles effets. M. le prince, pour consoler Jarzé de son affliction, le mena deux jours après à Saint-Maur avec lui ; et, faisant peu de cas de l'éclat que la Reine avoit fait contre lui, déclara publiquement qu'il étoit son ami, et qu'il l'aimoit. Il dit, à tous ceux qui le voulurent entendre, que pendant sa brouillerie avec le ministre, quoique Jarzé eût fait semblant d'être attaché à la cour, il étoit vrai néanmoins qu'il étoit demeuré dans ses intérêts, et qu'il n'avoit gardé des mesures avec le cardinal que parce qu'il avoit voulu qu'il conservât sa charge de capitaine des Gardes et celle de M. le duc d'Anjou, le véritable Monsieur, dont il étoit assuré. M. le prince fit plus : et comme si la Reine n'eût pas été la maîtresse de ses paroles et de ses sentimens, il se plaignoit hautement de ce qu'elle avoit gourmandé Jarzé sans l'en avertir, et de ce que le cardinal l'avoit souffert sans son consentement ; disant que puisque la Reine avoit parlé au duc d'Orléans et à lui du dessein qu'elle avoit eu de chasser sa première femme de chambre, ne lui ayant point fait de secret de la folie de Jarzé, elle devoit de même lui faire part de la résolution qu'elle avoit prise de le maltraiter, puisqu'elle savoit qu'il étoit de ses amis. La Reine répondit à cela qu'elle avoit pris toutes ses précautions pour faire qu'il se retirât de lui-même, sans être obligée d'en venir aux extrémités. Elle disoit qu'elle avoit parlé de lui avec mépris devant Comminges et mademoiselle de Beaumont le soir précédent, espérant qu'ils ne manqueroient pas de l'en avertir ; et que l'ayant revu devant ses yeux, la mau-

vaise humeur où elle étoit contre lui l'avoit emporté sur la civilité. La Reine se justifioit en cette occasion avec beaucoup de peine : elle ne trouvoit pas bon que M. le prince voulût exiger d'elle une si grande dépendance; et, le même jour que M. le prince mena Jarzé à Saint-Maur, elle me fit l'honneur de me dire, avec beaucoup de chagrin, qu'elle commençoit à se lasser de la superbe manière d'agir de M. le prince, et que la protection qu'il donnoit à Jarzé lui déplaisoit infiniment. Ce prince, qui par sa hauteur travailloit à son abaissement, prit cette affaire avec tant de chaleur, qu'il fit supplier la Reine de revoir Jarzé et de lui pardonner. Un de ses serviteurs (1) me dit à moi-même, parlant de cette aventure, que si la Reine ne lui pardonnoit, et qu'elle tînt bon là-dessus, il y auroit bien du bruit au quartier, et que M. le prince crioit bien haut. Voilà les mêmes mots. La phrase en étoit commune, mais le sens des paroles étoit extraordinaire; car il n'y a point de demoiselle à qui sur une affaire de cette nature on ne dût laisser la liberté d'agir à sa fantaisie. Ce fut alors que le ministre connut visiblement que la douceur que M. le prince de Condé, madame de Longueville et le prince de Conti avoient eue pour lui n'avoit été qu'une feinte, à dessein seulement de tirer de la Reine le brevet du prince de Marsillac; et leur artificieuse manière d'agir lui fit juger qu'il ne falloit point qu'il espérât de sincère réconciliation de leur côté.

Ce trouble réveilla le parlement et la Fronde.

(1) *Un de ses serviteurs* : Le petit Arnauld. On l'appeloit ainsi pour le distinguer de son oncle qui avoit été gouverneur de Philisbourg. (*Voyez* Mémoires de l'abbé Arnauld.)

Comme ils ne pouvoient souffrir le raccommodement de M. le prince avec la cour, quoique très-imparfait, ils commencèrent à reprendre des forces. Tous vouloient la division du cabinet, et voyoient avec joie que le cardinal Mazarin ne pouvoit être content de M. le prince. Les frondeurs espéroient que les choses venant dans les dernières extrémités, il arriveroit qu'ils reprendroient liaison, soit avec le ministre, soit avec le prince de Condé.

La famille de Longueil et celle de La Vieuville, qui vouloient encore pousser d'Emery, faisoient ce qu'ils pouvoient pour parvenir à la surintendance par quelque nouveauté. Le 4 de décembre, il y eut un grand bruit au parlement à cause des rentes. Les syndics demandèrent à être reçus, afin de travailler à la sûreté des rentes de l'hôtel-de-ville. Ceux qui faisoient naître ces embarras excitoient le peuple à vouloir des syndics, afin que, par leur intérêt, ils eussent sujet d'émouvoir quelque sédition contre le ministre, et particulièrement contre d'Emery. Ils vouloient malicieusement mettre les choses en état que, s'il venoit à manquer au paiement qu'il avoit promis, on pût l'attaquer là-dessus. Ce jour, quelques députés étant assemblés chez le premier président pour travailler à cette affaire, ces syndics, élus tumultuairement par le peuple, leur vinrent faire un grand vacarme. Entre autres, un nommé Joly (1) parla insolemment au premier président, et tous dirent à son fils Champlâtreux, en le menaçant, qu'il n'auroit jamais la charge de son père. Le président Le Coigneux, dont la fille

(1) *Un nommé Joly* : Gui Joly. Il étoit attaché au coadjuteur. Ses Mémoires font partie de cette série.

avoit épousé le fils de d'Emery, fut maltraité par eux. Ils lui reprochèrent qu'il avoit reçu plus d'argent que les autres en la distribution du paiement des rentes.

A ces désordres se joignirent ceux de Bordeaux. Ces peuples étoient protégés par M. le prince, qui n'aimoit pas le duc d'Epernon, et qui n'étoit peut-être pas fâché d'avoir en France un lieu de sûreté contre la cour. Le duc d'Orléans de son côté, ayant toujours eu cette inclination d'accommoder les affaires plutôt que de les aigrir, voulut aussi que cette affaire s'accommodât. Il fit en sorte, conjointement avec M. le prince, que, malgré leur rebellion, le ministre fût obligé d'envoyer un ordre secret au maréchal Du Plessis de faire la paix avec ces mutins, pourvu qu'ils la voulussent souhaiter. On lui envoya de quoi soutenir la guerre languissamment, mais non pas assez de quoi la finir par la force : si bien que ces peuples, se sentant soutenus par des princes si puissans, et mal attaqués par le Roi, allèrent de pis en pis, et nous ne verrons de long-temps la fin de cette petite guerre.

Dans la dernière brouillerie de M. le prince et du ministre, M. le prince s'étoit trouvé de même sentiment que ceux de la Fronde, touchant la ruine apparemment tant désirée du cardinal Mazarin; et madame de Longueville avoit travaillé à l'union de M. le prince et du duc de Beaufort avec ses amis; mais cette princesse n'avoit pu les acquérir entièrement pour les faire entrer dans tous les intérêts de M. le prince. Ils demeurèrent fermes dans la résolution de s'unir avec lui seulement pour la perte du cardinal. Leur résistance avoit obligé M. le prince, outre les avantages du prince de Marsillac, de se raccommoder avec la

cour, plutôt que de s'engager dans une cabale, dont les projets apparemment n'auroient servi qu'à l'établissement du duc de Beaufort, du coadjuteur et de Châteauneuf; mais le prince de Condé, qui méprisoit le cardinal, quoiqu'il fût quelquefois dans le dessein de le préférer aux autres, traitoit avec lui plutôt comme son ennemi que comme son ami. Il s'opposoit aux avantages de sa famille, et faisoit gloire de le maltraiter: si bien que cette paix ne servit qu'à le précipiter dans le malheur que le ministre fut forcé de lui procurer, et faire que les frondeurs, qui ne se pouvoient souffrir dans l'état douteux et incertain où ils étoient, firent tous leurs efforts pour en sortir.

Ensuite de ce qui étoit arrivé le 4 décembre chez le premier président, le 12 du même mois il parut que, par une brigue apparemment faite par le coadjuteur et les principaux frondeurs, ce Joly, qui avoit parlé insolemment à Champlâtreux, reçut un favorable coup de pistolet, comme il étoit dans son carrosse allant chez le président Charton; et il arriva, ou par choix ou par aventure, que ce fut dans sa rue, et proche de la porte de ce président, que ce coup de pistolet fut tiré. Il cria, et fit ce qu'il put pour émouvoir le peuple à sédition. Le président Charton vint à son secours, qui fit beaucoup de bruit; mais le peuple n'y prit point de part, et parut aussi peu offensé de ce coup que Joly en parut peu blessé. Le peuple laissa faire à lui et à son ami toute leur rumeur, sans y entrer en aucune façon, parce qu'il commençoit à goûter le repos; et hormis ceux qui furent payés pour crier, nul ne se trouva en volonté de mal faire. Joly et deux autres syndics, avec le président Charton, ne laissè-

rent pas d'achever leur entreprise. Ils allèrent droit au palais demander justice de cet assassinat. D'abord il se fit un grand vacarme ; et les frondeurs, qui, selon toutes les démonstrations qu'ils en firent, vouloient que cela produisît quelque événement qui changeât la face du théâtre, se mirent tumultuairement à faire de grands cris pour animer la compagnie et le peuple. Broussel proposa de faire fermer les portes de Paris, afin de renfermer dans la ville celui qui avoit fait le coup ; mais les plus sages, après avoir opiné là-dessus, demeurèrent les maîtres, et firent arrêter qu'on informeroit selon l'ordre ordinaire.

En ce même temps, le marquis de La Boulaye, grand frondeur, et ami des chefs de la cabale frondeuse, afin d'émouvoir le bourgeois se mit à courir par la ville, le pistolet à la main, criant au peuple : *Aux armes ! trahison du Mazarin !* En cet état il va au palais, il crie en ce lieu encore plus haut, et amasse quelques coquins pour crier avec lui ; mais nul honnête homme ne s'émut à sa voix, ni ne se laissa duper par cette fourberie manifeste : si bien que ce gentilhomme, indigne de ce nom, quoique vaillant et qualifié, fut contraint de s'aller cacher (1) chez le coadjuteur son bon ami, avec la honte qui suit d'ordinaire un mauvais succès fondé sur un honteux dessein.

On vint avertir la Reine de ce désordre, et le Palais-Royal fut aussitôt rempli des plus considérables de la cour, dont le duc d'Orléans et le prince de Condé

(1) *Fut contraint de s'aller cacher :* Il paroît au contraire que La Boulaye n'excita cette émeute que d'accord avec Mazarin. Il se cacha chez le duc de Vendôme, alors lié avec ce ministre.

furent des premiers. Il étoit samedi, et, selon sa coutume, elle voulut aller à Notre-Dame ; mais on douta si elle devoit faire son voyage. La fermeté inébranlable de son ame la fit conclure elle-même qu'elle y devoit aller ; elle souffrit seulement que M. le prince l'accompagnât : ce qu'il fit et de bonne grâce. Pour le duc d'Orléans, il avoit fait dessein d'aller à Limours ; et voyant les choses apaisées, il acheva son voyage.

Au dîner de la Reine, le duc de Bouillon La Marck (1), beau-père de La Boulaye, vint trouver la Reine pour lui dire que son gendre ayant appris qu'on vouloit lui rendre de mauvais offices auprès de Sa Majesté, l'avoit prié de la venir assurer qu'on l'accusoit à tort d'avoir voulu émouvoir le peuple à sédition ; qu'il n'avoit point eu cette pensée, et n'en étoit pas capable. Il lui dit qu'il étoit bien vrai qu'ayant trouvé des gens qui l'avoient voulu assassiner, il avoit appelé à son secours seulement pour sa défense, et point du tout avec intention de manquer au respect qu'il lui devoit. La Reine lui répondit froidement ces mêmes mots, que je pris soin de retenir : « J'ai bien ouï dire « qu'on a tiré un coup de pistolet sur un conseiller « du Châtelet, mais non pas qu'on ait attaqué votre « gendre. Au contraire, on m'a assuré qu'il avoit couru « les rues avec un pistolet à la main pour émouvoir « le peuple, et crié dans le Palais : *Aux armes !* Je « souhaite que ce que vous me dites en sa défense se « trouve vrai. Cependant je ferai informer pour sa- « voir ce qui en est. » La Boulaye ayant mal réussi dans son dessein, le coadjuteur et lui avoient trouvé

(1) *Le duc de Bouillon La Marck :* Henri-Robert. Il étoit de l'ancienne famille des ducs de Bouillon.

qu'il falloit faire cette mauvaise excuse, afin de montrer du moins qu'il n'avoit pas la hardiesse de l'avouer. Après cette pauvre comédie, dont ils appréhendèrent les suites, ils cherchèrent d'autres remèdes qui leur réussirent mieux. Le temps étoit favorable aux criminels : celui-là demeura impuni, de même que la cause de son crime a été cachée par son silence et celui de ses complices. Peut-être que les frondeurs avoient espéré par là remettre le désordre dans Paris, et se trouver au pouvoir d'attaquer la vie du ministre ou de quelque autre. Pour moi, je n'ai point su qu'il y eût d'autres motifs de ces deux prétendus assassinats, quoique je l'aie souvent demandé à ceux qui apparemment ne le pouvoient ignorer. Toute cette intrigue a toujours été couverte d'un voile fort épais, et personne n'a paru en rien savoir de particulier. Quelques-uns de cette cabale, si la honte d'y avoir eu part ne les en empêche, laisseront ce secret à la postérité.

Les cris de La Boulaye n'ayant pas eu plus d'effet que ceux de Joly, les frondeurs jugèrent peut-être à propos d'effacer le souvenir de l'aventure du matin par quelque événement plus considérable. Ce même jour, des personnes (1) attachées à M. le prince me dirent, comme par prophétie, que les frondeurs en vouloient à M. le prince. En effet, le soir après le conseil, ce prince étant allé chez Prud'homme, baigneur, un de ses écuyers l'y vint trouver, pour l'avertir de la part du président Pérault, son intendant, qu'un marchand venoit de lui dire qu'on avoit dessein de l'assassiner ; et l'écuyer lui conta, pour appuyer son avis, qu'en

(1) Arnauld et le duc de Rohan.

passant par la place Dauphine, étant dans un de ses carrosses, des coquins qui étoient amassés en cet endroit lui avoient tiré cinq ou six coups de carabine, sans que, par bonheur, il eût été blessé. Ce rapport ayant été fait à M. le prince, le chevalier de Gramont(1), attaché à M. le prince, envoya son carrosse avec ses livrées passer sur le Pont-Neuf, pour voir ce qui en arriveroit. Le succès fut tel qu'on s'étoit imaginé. On tira dans ce carrosse; et comme il n'y avoit personne dedans, les assassins, ou qui faisoient semblant de l'être, n'attrapèrent rien. Le carrosse de Duras (2) qui venoit après, où il n'y avoit que des laquais, fut traité de la même sorte, et un de ces laquais fut tué. Des gens de M. le prince me dirent alors qu'ils étoient quarante ou cinquante hommes à cheval, et ce même nombre avoit paru le matin auprès de la maison de La Boulaye, où logeoit le duc de Beaufort.

Le lendemain, toute la cour fut troublée de cette aventure. La Reine manda les gens du Roi, et leur ordonna de faire informer de cette affaire, témoignant beaucoup de chaleur pour les intérêts de M. le prince. Le procureur du Roi du châtelet fit informer de celle de Joly, et deux conseillers de la cour furent députés pour cet effet. Ils rapportèrent que Joly n'étoit point blessé, mais que, selon les trous qui étoient à son habit, il le devoit être. La Reine manda aussi le prévôt des marchands, messieurs de ville, et tous les colonels des quartiers, qu'elle loua de ce qu'ils n'avoient point écouté les voix malicieuses de ceux qui avoient eu dessein de les embarquer tout de nouveau à quelque

(1) *Le chevalier de Gramont :* Philibert, frère du maréchal de ce nom. — (2) *Duras :* Jacques-Henri de Durfort.

sédition, et les exhorta à continuer à bien faire. Pour les récompenser, elle leur promit que le Roi à l'avenir auroit une entière confiance en leur fidélité.

Les choses étoient alors si brouillées, qu'il étoit difficile de discerner qui étoit ami ou ennemi. Le Palais-Royal étoit rempli d'une furieuse presse, et tous désiroient de voir comment se pourroient démêler ces embarras. La Reine, au milieu de ce trouble, me parut satisfaite plus qu'à son ordinaire. Elle disoit à ses familiers qu'elle s'en consoloit, vu qu'elle n'étoit point mêlée à toutes ces querelles. Un jour, me disant la même chose, elle y ajouta que peut-être elle en profiteroit, et qu'elle étoit en état qu'il falloit nécessairement que les uns ou les autres eussent besoin d'elle.

Le lendemain, le duc d'Orléans, M. le prince et le prince de Conti allèrent au parlement; et, sur la requête des gens du Roi, il fut ordonné qu'il seroit informé sur le prétendu assassinat de Joly, et contre ceux qui avoient voulu soulever le peuple. M. le prince ne voulut pas alors parler de lui, parce qu'il vouloit avoir des preuves suffisantes pour pouvoir attaquer ses ennemis par les formes.

Ils retournèrent le jour d'après. On décréta prise de corps contre La Boulaye. M. le prince se déclara de son assassinat, et en fit ses plaintes. Les choses étant dans cette extrémité, le coadjuteur alla voir M. le prince, dans le dessein, à ce que j'ai ouï dire, de former de nouvelles liaisons avec lui, et de voir si de tant de maux il n'en pourroit point tirer quelque avantage à son égard et contraire au repos public; mais ce prince irrité le rebuta, et ne le voulut point

voir. Il alla même chez Pérault pour lui parler, où il fut traité froidement ; et ne se tenant pas pour refusé, il demanda à voir La Moussaye (1) ou Toulongeon (2). M. le prince leur ordonna de lui mander qu'ils n'y étoient pas. Ces personnes me l'ont dit eux-mêmes.

Le cardinal Mazarin étoit traité de la même sorte. Les frondeurs le recherchoient. Le duc de Vendôme lui offrit alors l'amitié du duc de Beaufort son fils, à telle condition qu'il lui plairoit de la recevoir ; mais la comédie n'étant pas encore au dernier acte, le ministre lui répondit que le duc de Beaufort étant soupçonné d'avoir part à la conjuration qui avoit paru avoir été faite contre M. le prince, il ne pouvoit pas recevoir ses offres, que premièrement il ne fût purgé de cette accusation. Quelques jours après, soit que ce prince eût honte d'avoir été refusé, ou qu'il fût vrai que le duc de Vendôme son père l'eût offert sans son consentement, il désavoua publiquement d'avoir eu cette pensée, ni d'en avoir jamais prié le duc de Vendôme son père.

Le coadjuteur, le duc de Brissac et toute la cabale frondeuse, sans paroître abattus de l'état où ils étoient, se résolurent d'aller tenir leur place au parlement, le jour que les princes avoient fait dessein d'y aller porter les informations faites contre La Boulaye et contre eux. Ils y allèrent ; et comme on voulut parler de cette affaire, Coulon s'opposa ouvertement au duc d'Orléans, et dit qu'il n'étoit pas temps de parler de cela, et que les députés de Bordeaux

(1) *La Moussaye :* François Goyon. — (2) *Toulongeon :* Henri de Gramont. Ils étoient les confidens intimes du prince de Condé.

étoient à la porte, qui demandoient d'entrer. Le duc d'Orléans dit que l'affaire de Bordeaux étoit accommodée, et il eut la hardiesse de lui soutenir que non.

Les frondeurs furent si bien servis qu'on éluda sur le principal; et sur ce que M. le prince demanda que le président Charton ne demeurât pas dans la chambre pour être juge d'une affaire où il étoit nommé, on fit durer cette dispute si long-temps qu'enfin l'heure sonna. Toute la conclusion fut d'ordonner qu'il sortiroit, et toutes choses remises au 22, qui étoit le mercredi suivant. Pendant cet intervalle, on résolut au conseil du Roi d'envoyer une déclaration favorable au parlement de Bordeaux, afin d'ôter tout prétexte, à ceux du parlement qui favorisoient les frondeurs, de parler d'aucune autre affaire que des intérêts du prince de Condé.

Monsieur et M. le prince allèrent au parlement le 22. Ils y eurent tant d'occupation qu'ils y demeurèrent jusqu'à cinq heures du soir. On y lut les informations faites contre toute la Fronde. Le duc de Beaufort et le coadjuteur voulurent sortir, mais le premier président les retint. Les gens du Roi, après la lecture des informations, signifièrent ajournement personnel au coadjuteur, au duc de Beaufort et au conseiller Broussel, parce qu'il étoit nommé dans le procès comme celui chez qui toutes les assemblées s'étoient faites. Ils se présentèrent ensuite pour répondre, et demandèrent que M. le prince eût aussi à sortir. On délibéra sur ces matières. Il fut ordonné que Broussel sortiroit. Plusieurs de ses amis ou intéressés en sa justification dirent, en faisant grand bruit,

qu'on attaquoit un homme de bien qui étoit de leur corps.

Le lendemain, le coadjuteur et le duc de Beaufort allèrent au parlement demander d'être jugés et d'être reçus à récuser le premier président, disant qu'il étoit ami partial de M. le prince. Un de la compagnie, fortifiant cette requête, dit publiquement qu'elle devoit être lasse d'avoir pour chef un traître et un partisan de la cour; et cet homme vénérable fut contraint d'aller au barreau, comme un particulier, pour se défendre. Il fut conclu qu'on opineroit là-dessus, et l'heure sonna.

Deux jours après, Monsieur et M. le prince furent encore au parlement. Pour éviter les embarras qu'on faisoit naître tous les jours dans cette affaire, ils déclarèrent qu'ils ne vouloient plus demeurer en ce lieu passé onze heures. Le duc de Beaufort et le coadjuteur se présentèrent, qui dirent qu'ils avoient une telle impatience d'être justifiés, que si on vouloit les juger à l'heure même ils ne récuseroient personne, pas même le premier président, et souffriroient que M. le prince y demeurât. On délibéra sur la récusation faite en la personne du premier président, et cette délibération fut si longue qu'elle ne put être achevée quand les princes sortirent. On cria *vive le Roi et le duc de Beaufort!* Monsieur le trouva mauvais, et fit taire cette canaille, qu'on voyait visiblement être payée pour cela.

M. le prince étoit embarrassé de cette affaire. La cour paroissoit entrer dans ses intérêts, et la Reine montroit tant de chaleur contre ses ennemis, que les courtisans croyoient lui plaire en faisant des vœux

pour lui. Le duc d'Orléans paroissoit dans ce commencement assez disposé à le vouloir défendre. Ce prince se croyoit assuré de sa protection; mais ce n'étoit que des apparences, et les spectateurs étoient trompés. Il sentoit son mal sans le connoître; car, malgré la confiance qu'il avoit dans les belles apparences de la Reine et du duc d'Orléans, il étoit inquiet, et paroissoit chagrin de cette affaire. Celui qui savoit vaincre ses ennemis dans les batailles ne pouvoit souffrir d'être maltraité dans le parlement. Il n'avoit pas lieu en apparence de se plaindre du duc d'Orléans; mais il voyoit néanmoins qu'en de certaines occasions il penchoit à favoriser le duc de Beaufort qu'il avoit toujours aimé, et étoit fâché de ce qu'il gardoit des mesures avec tous, ne voulant attirer la haine d'aucun parti.

La fête de Noël n'apaisa point ces désordres. Le Roi fit en ce saint jour sa première communion à Saint-Eustache sa paroisse, avec beaucoup de marques d'une grande inclination à la piété; et le lendemain il arriva une nouvelle qui surprit la Reine, qui fâcha le ministre, et qui acheva de gâter entièrement les affaires de M. le prince, qui par toutes les voies couroit à son malheur. Ce fut celle du mariage du duc de Richelieu avec madame de Pons.

Madame de Pons, comme je l'ai déjà dit, étoit fille de madame Du Vigean, et sa mère avoit été jusques alors chèrement aimée de la duchesse d'Aiguillon. Cette union, du temps du cardinal de Richelieu, avoit apporté beaucoup de bien à leur famille, par l'éclat que lui donnoit l'amitié d'une personne qui, étant nièce d'un si puissan ministre, ne pouvoit manquer

de leur être utile. Madame de Pons étoit veuve d'un homme de naissance et de peu de biens. La duchesse d'Aiguillon, par la tendresse qu'elle avoit pour madame Du Vigean sa mère, lui avoit souvent dit qu'elle ne se mît pas en peine de ce qu'elle n'étoit pas riche, et qu'elle lui promettoit de partager ses trésors avec elle. Madame de Pons, moins occupée de la reconnoissance qu'elle devoit à la duchesse d'Aiguillon que de ses intérêts, et qui vouloit des richesses plus assurées, prit soin de plaire au duc de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon. Elle y réussit facilement; car il étoit jeune, et elle étoit assez aimable et bien faite pour pouvoir être aimée avec passion. Madame d'Aiguillon l'avoit priée d'en faire un honnête homme; et comme il auroit quasi pu être son fils, il reçut ses enseignemens avec soumission. Madame de Pons, sans beauté, avoit de bonnes qualités et du mérite: elle étoit bonne, douce, aimant à obliger; sa réputation étoit sans tache. Elle étoit des plus habiles en matières d'une galanterie plus affectée que véritable, pour savoir adroitement triompher d'un cœur tout neuf, qui, manquant de hardiesse, n'osoit entreprendre des conquêtes plus difficiles. Cette dame, naturellement libérale de douceurs, animée de ses propres désirs, n'oublia rien sans doute pour se faire aimer de celui de qui elle le vouloit être; et pour lui, comme il manqua de discernement pour connoître ce qu'il lui convenoit de croire et de faire, le plaisir de s'imaginer d'être véritablement aimé eut de grands charmes pour lui. La duchesse d'Aiguillon avoit été choisie par le feu cardinal de Richelieu, son oncle, pour être tutrice de ses petits-neveux; et ce grand

homme n'avoit pas cru pouvoir trouver un moyen plus assuré pour conserver son nom, que de laisser ceux qui le portoient du côté des femmes sous la conduite de leur tante. Il jugea que sa vertu, son esprit et son courage les pourroient protéger contre les effets de l'envie et de la haine, qui sont d'ordinaire les suites fâcheuses des grandes fortunes des favoris. Cette illustre tante, malheureuse dans tous ses projets, voyant un jour son neveu rendre de petits services à madame de Pons, lui dit qu'elle souhaitoit qu'il fût assez honnête homme pour être amoureux d'elle; et madame de Pons, qui avoit son dessein formé, lui répondit en riant qu'elle l'avertissoit que s'il lui parloit d'amour et qu'il voulût devenir son mari, elle n'auroit point assez de force pour le refuser. Ce discours fut pris par la duchesse d'Aiguillon comme une raillerie, dont elle ne fit que se divertir; mais madame de Pons, qui pensoit sérieusement à cette affaire, crut par cet avertissement être quitte de tout ce qu'elle devoit à la duchesse d'Aiguillon; et se croyant obligée de se préférer à elle et à toute autre, elle employa, pour faire réussir son mariage, un homme qui étoit auprès de ce duc, qu'elle gagna, et qu'elle engagea dans ses intérêts. Elle se servit, pour son grand ressort, de l'amitié que madame de Longueville avoit pour elle; et, par cette princesse, elle obligea M. le prince à protéger son mariage comme une chose qui lui pouvoit être avantageuse. Madame de Pons vouloit un mari, et madame de Longueville vouloit que son amie eût le gouvernement du Havre-de-Grâce, place qui pouvoit rendre le duc de Longueville maître absolu de la Normandie. Son dessein et celui

de M. le prince fut qu'en protégeant madame de Pons, elle seroit obligée de se lier entièrement à eux et à leur fortune. Des Marets, celui qui conseilloit le duc de Richelieu en faveur de madame de Pons, lui faisoit de belles chimères sur cette union ; mais la duchesse d'Aiguillon traversoit leurs pensées secrètes, par le dessein qu'elle avoit de faire épouser mademoiselle de Chevreuse au duc de Richelieu son neveu, qui, malgré son amitié pour madame de Pons, paroissoit un peu amoureux de cette princesse. Elle étoit véritablement belle, d'une naissance illustre, et devoit avoir de grands biens ; mais cet ami fidèle sut si bien mettre en œuvre ses illusions, aidé par la puissance d'une flatterie honnête, mais soigneusement pratiquée, qu'il persuada le duc de Richelieu qu'il feroit mieux d'épouser cette laide Hélène (1), destinée à faire du bruit, que cette belle personne que sa tante lui destinoit. Il l'assura qu'étant du parti de M. le prince, il n'avoit nul sujet d'appréhender que la duchesse d'Aiguillon désapprouvât son choix, ni le pût jamais inquiéter. Toutes ces choses ensemble firent ce mariage, qui fut fatal à M. le prince, peu heureux à ceux qui s'épousèrent, douloureux à madame d'Aiguillon, et nullement utile à madame de Longueville, qui dans la suite des temps, elle qui l'avoit fait, ne trouva pas dans le Havre le secours qu'elle avoit espéré ; et il s'en fallut peu enfin qu'il ne causât autant de maux aux Français que celui de Pâris et de la belle princesse de Grèce en fit aux Troyens. Il se célébra à la campagne, en présence de M. le prince, qui voulut y être, et qui fit ce que les pères

(1) Madame de Pons étoit ainsi appelée par les courtisans.

et mères ont accoutumé de faire en ces occasions. La Reine fut donc surprise quand elle apprit que ces noces s'étoient célébrées de cette manière. Elle connut aussitôt avec quel dessein M. le prince en faisoit son affaire; et cet événement servit beaucoup à le ruiner entièrement dans son esprit par le conseil du cardinal. Sa perte fut alors résolue comme d'un prince en qui on voyoit de continuelles marques d'un esprit gâté; mais la Reine ne laissa pas de lui faire bonne mine, et le ministre aussi.

La duchesse d'Aiguillon, apprenant cette nouvelle, fut au désespoir. Ceux qui ont des enfans ou des neveux qui leur tiennent lieu d'enfans, qui ont de l'ambition et de grands biens, le peuvent aisément juger. Cette dame, qui avoit du mérite et du courage, soutenant son malheur par la force de son ame, dépêcha aussitôt un courrier au Havre, où elle commandoit par ordre du feu cardinal de Richelieu jusqu'à la majorité de son neveu, pour empêcher qu'il n'y fût reçu d'abord. M. le prince, le lendemain des noces, l'avoit fait partir pour y aller, et lui avoit dit qu'en toutes façons il falloit qu'il s'en rendît le maître. La Reine, de son côté, envoya de Bar pour se saisir de cette place, et pour empêcher, s'il le pouvoit, que M. le prince par cette voie ne donnât au duc de Longueville, son beau-frère, la possession entière de la Normandie. Quand M. le prince fut de retour de cette expédition, il vint chez la Reine avec le même visage qu'à l'ordinaire; et quoiqu'il sût qu'elle avoit désapprouvé cette action, et qu'il sût aussi que Bar étoit parti pour aller s'opposer à ses desseins, il ne laissa pas de l'entretenir des aventures de la noce, et en fit devant

elle des contes avec beaucoup de gaieté et de hauteur. La Reine lui dit que madame d'Aiguillon prétendoit faire rompre le mariage, à cause que son neveu n'étoit pas en âge. Il lui répondit fièrement qu'une chose de cette nature, faite devant des témoins comme lui, ne se rompoit jamais. Enfin ce prince, qui avoit trouvé mauvais que la Reine eût gourmandé Jarzé sans lui en parler, ne put trouver juste qu'elle sentît comme une rebellion qu'il eût marié un duc et pair de France sans la permission du Roi, et avec des desseins visiblement mauvais. Il est du devoir des personnes de cette qualité de ne le point faire sans l'agrément du Roi, vu le rang qu'ils tiennent dans son royaume. Mais alors il fallut feindre, et la Reine le fit si bien que M. le prince y fut trompé à son tour.

Deux jours après, les nouvelles arrivèrent que le duc de Richelieu avoit été reçu au Havre, que Bar l'avoit vu, et lui avoit persuadé qu'il falloit, pour son propre intérêt, qu'il gardât cette place au Roi, et qu'il se détachât de M. le prince. Ce jeune duc envoya à la Reine un gentilhomme, et lui écrivit pour lui faire des excuses de son action. La Reine lui répondit qu'il étoit vrai qu'elle l'avoit blâmée, et dit à ce gentilhomme que son maître portoit un nom qui devoit toute sa grandeur au feu Roi son seigneur, et que par conséquent il avoit eu grand tort de manquer au respect qu'il lui devoit; mais que si à l'avenir il réparoit sa faute par une grande fidélité, il n'étoit pas impossible d'en obtenir le pardon.

[1650] Pendant que des acteurs particuliers préparoient une scène dont les grands événemens devoient étonner et surprendre toute l'Europe, le par-

lement s'occupoit à juger du différend qui étoit entre M. le prince, le coadjuteur et le duc de Beaufort. Après la délibération faite le 3 janvier sur la récusation du premier président, il y eut plus de voix pour lui; et le nombre étant plus grand de son côté, il fut arrêté qu'il resteroit le juge de cette affaire. Les créatures du prince de Condé avoient sollicité tout le parlement avec une chaleur extraordinaire, n'épargnant ni les promesses ni les menaces pour lui acquérir quelques voix: ce qui ne leur étoit pas impossible; car, malgré le pouvoir des frondeurs, le premier président étant de ses amis, il pouvoit avoir beaucoup de voix dans cette compagnie. Le lendemain, il fut question de délibérer sur la requête présentée par le duc de Beaufort et le coadjuteur, qui demandoient à être reçus à récuser M. le prince leur partie, comme ne pouvant être juge en sa propre cause. Mais comme cette cabale tramoit de plus grands desseins, tout d'un coup ils demandèrent à retirer leur requête, et consentirent au jugement, disant qu'ils se connoissoient innocens, et que par conséquent ils ne craignoient rien. Ils demandèrent seulement d'être jugés et justifiés à l'heure même. Cette action parut belle, hardie et pleine de confiance en leur justice, et leurs amis la célébrèrent infiniment. Les courtisans ne la louèrent pas devant la Reine: ils auroient cru lui déplaire; car quoiqu'on jugeât qu'elle n'avoit pas sujet d'aimer M. le prince, on croyoit néanmoins qu'elle haïssoit beaucoup plus les frondeurs que lui. Elle affectoit de porter ses intérêts avec chaleur, et paroissoit recevoir avec joie ce qui lui étoit avantageux. On disoit qu'il y avoit un

homme pris en Normandie appelé Martineau, nommé dans les informations, que l'on amenoit prisonnier; et que l'intention des frondeurs étoit de hâter leur jugement, afin d'éviter le témoignage de cet homme.

Les amis de M. le prince le disoient aussi avec d'autant plus de zèle qu'ils avoient plus d'intérêt à soutenir le droit de sa cause. Mais aucun d'eux n'alloit au but de la vérité, et toutes ces choses n'étoient plus que des illusions dont on amusoit le prince de Condé, les courtisans et le peuple.

Les frondeurs, sachant assez combien le cardinal avoit sujet de haïr le prince de Condé, et se voyant eux-mêmes embarrassés dans une affaire qui leur mettoit sur les bras un ennemi tel que lui, voulurent chercher des voies plus sûres que celle du parlement pour se défendre contre lui. Ils crurent avec sujet que toute la mauvaise volonté que le cardinal leur portoit le céderoit dans son cœur à ses intérêts, et qu'en l'état où il étoit, le plus grand bonheur qui lui pouvoit arriver étoit la perte du prince de Condé sans le trouble de l'Etat. Ces raisons firent que cette cabale, ou plutôt ceux qui en étoient l'ame et l'esprit, pour se sauver eux-mêmes et pour perdre M. le prince, proposèrent au cardinal de l'arrêter, et lui dirent qu'eux se mettant de son parti, ils feroient en sorte, par leurs liaisons et leurs amis qu'ils avoient dans le parlement, que le prince prisonnier ne trouveroit point de secours, et que personne ne parleroit en sa faveur.

Cette proposition fut agréée comme le salut des deux partis, et peu de personnes la surent. Il n'y eut que madame de Chevreuse et Laigues qui traitèrent

cette grande affaire avec le ministre. La Reine ensuite en fit part au duc d'Orléans, et elle lui fit approuver ce dessein. Ce fut à condition qu'il n'en diroit rien à l'abbé de La Rivière, à cause de l'attachement qu'il paroissoit avoir pour M. le prince, et de la liaison qu'il avoit prise pour madame de Pons, qui pour lors étoit devenue duchesse de Richelieu. Pendant que ce projet se préméditoit, le parlement continuoit dans les procédures; et le 12 du mois il fut ordonné que l'affaire du coadjuteur, du duc de Beaufort et de Broussel seroit séparée de celle de La Boulaye, de Joly et de ses complices.

Le duc d'Orléans fut le premier qui, de son propre mouvement, proposa ou de les juger présentement, ou de séparer leur affaire : ce qui fut une marque visible de l'affection que ce prince avoit pour les chefs de la Fronde, et du désir intérieur qu'il avoit que M. le prince n'emportât pas la victoire sur eux. La jalousie avoit été toujours grande entre ces princes, et pour lors elle étoit beaucoup augmentée dans l'ame du duc d'Orléans par l'extrême autorité que M. le prince prenoit dans l'Etat; et comme les frondeurs avoient du crédit auprès de lui, ils n'oublioient pas d'empoisonner son cœur en lui parlant contre lui sur toutes les occasions qu'ils en pouvoient trouver. La duchesse de Chevreuse et celle de Montbazon, les principales personnes de ce parti qui avoient du pouvoir sur son esprit, ne manquèrent pas de sujets pour lui donner de l'aversion contre ses entreprises continuelles. Elles y réussirent si bien, que M. le prince commença de s'apercevoir alors que le duc d'Orléans l'abandonnoit, et n'alloit plus au Palais qu'à regret. Il

ne se trompoit pas; car déjà le duc d'Orléans, ayant pris goût aux conseils des frondeurs, avoit impatience de profiter à son avantage de la disgrâce du prince de Condé. Il lui sembla que la cour lui donnoit une belle occasion d'être le maître de la France, c'est-à-dire de jouir lui seul de toute la faveur et de toutes les grâces de la Régente.

D'autre côté, la Reine et son ministre, lassés de la domination de M. le prince, le regardoient comme l'usurpateur de l'autorité royale, et comme un prince qui étoit à craindre par sa hauteur et par son ambition. L'affaire de Jarzé, le Pont-de-l'Arche, le mariage du duc de Richelieu, et son aversion pour le mariage de la nièce du cardinal, avoient tellement comblé la mesure, que la Reine ni son ministre ne pouvoient plus souffrir cette grandeur si formidable, qui, selon les apparences, pouvoit devenir dangereuse à l'Etat. Elle étoit de mauvais augure au moins pour le ministre en son particulier; et, par cette raison, le cardinal Mazarin entra volontiers dans toutes les propositions de ses ennemis. Il crut que ce qu'il devoit au Roi et ce qu'il se devoit à lui-même l'obligeoient de mettre des bornes à la puissance de ce prince, qui n'en vouloit plus avoir sur aucun sujet. Les frondeurs, pour réussir dans leurs desseins, rendirent l'abbé de La Rivière suspect à la Reine, au ministre et à son maître, selon que lui-même en avoit donné d'amples matières; et, n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit le détruire, n'alléguèrent point en sa faveur les marques qu'il avoit données d'aimer son devoir, et de ne s'en être jamais écarté sur aucun sujet qui pût être entièrement contraire au bien de l'Etat. Ce favori, trop as-

suré de la chose du monde qui, par sa nature, doit être la plus incertaine, agissoit comme s'il lui eût presque été impossible de perdre les bonnes grâces de son maître, et hasardoit de lui déplaire en prenant des liaisons qui lui pouvoient être suspectes. Ses intérêts l'aveuglèrent, et cette conduite fut cause que le duc d'Orléans lui cacha toujours les hardis desseins de ceux qui le haïssoient, et qui surent donner à toutes ses actions une mauvaise explication. Ce demi ministre s'aperçut alors qu'il y avoit un grand refroidissement dans l'ame du duc d'Orléans pour M. le prince; et ne voyant point la grandeur de ce mal, ses causes ni ses effets, bien loin de suivre les sentimens de son maître, il voulut s'y opposer. Il le fit, tant pour obliger M. le prince que pour détruire le pouvoir de la cabale frondeuse dont il étoit haï. Il disoit alors à ses amis, pour se justifier de ce qu'il paroissoit avoir des sentimens contraires et différens de ceux de Monsieur, qu'il étoit incapable de se séparer de son devoir, mais qu'il ne vouloit pas laisser arriver de la division entre ces deux princes, parce que la cour n'étoit pas en état de faire un grand coup qui pût abattre la puissance de M. le prince; qu'il craignoit que celle du duc d'Orléans ne se trouvât anéantie sous l'éclat de l'autre, et qu'elle ne fût mal soutenue de l'autorité royale, qui paroissoit sans force et sans vigueur; mais la vérité est qu'il espéroit toutes les semaines sa promotion au cardinalat. Ses desseins n'alloient qu'à temporiser pour gagner le temps où son ambition devoit être satisfaite; et comme les hommes se font toujours à eux-mêmes des excuses pour leurs fautes présentes, qu'ils réparent par des

désirs vertueux pour l'avenir, il s'imaginoit sans cesse qu'après son élévation, qui le mettroit dans un état de stabilité, il travailleroit fortement à la grandeur du duc d'Orléans, au bonheur de l'Etat et à l'abaissement de M. le prince. Il suivoit sa passion, et agissoit selon que tous les hommes ont presque accoutumé de le faire, qui, en croyant se sauver, travaillent souvent à leur perte. Les choses qui se passoient, et qu'on lui cachoit soigneusement, alloient anéantir en lui toute son ambition par la fin de son crédit et de sa faveur; et il auroit été heureux si, par un sage détrompement de toutes ces choses, il eût appris à connoître ce qu'elles sont en effet.

Pour bien admirer le changement que nous allons voir, il faut se souvenir du siége de Paris et de la guerre fomentée par le coadjuteur et le duc de Beaufort; qu'alors M. le prince avoit été l'appui du ministre, celui seul qui à son égard ne balança jamais, et qui dans cette occasion avoit marché le plus droit à maintenir sa fortune penchante, et au soutien de l'autorité royale. Il faut se souvenir qu'après avoir gagné quatre batailles contre les étrangers, il avoit acquis la haine publique, et de toute sa famille en particulier, pour cette querelle royale dont il s'étoit fait le défenseur. Il ne faut pas oublier que madame de Chevreuse, étant en Flandre, avoit été d'intelligence avec les frondeurs; que Laigues avoit été traiter avec l'Espagnol par le moyen de cette princesse; que le duc de Beaufort avoit été mis à la Bastille en partie à la suscitation de feu M. le prince, et que madame de Montbazon avoit été exilée pour avoir été l'ennemie de madame la princesse, qui, mère d'un fils aussi

puissant que l'étoit alors le duc d'Enghien, avoit fièrement bravé ses ennemis, et n'avoit rien oublié pour satisfaire sa vengeance.

La duchesse d'Aiguillon, qui eut part à ce conseil, étoit aussi dans un poste qui mérite d'être remarqué. Dans le commencement de la régence, elle avoit à peine sauvé le Havre; et ce fut un grand bonheur pour elle d'avoir échappé les effets de la haine que vraisemblablement la Reine devoit avoir contre elle. Le feu prince de Condé et M. le prince son fils l'avoient fort tourmentée, en lui suscitant des procès sur la succession du jeune duc de Brezé, frère de madame la princesse sa fille; mais enfin les choses venant à changer, comme ennemie de M. le prince elle eut part à sa prison; et comme habile, elle trouva le moyen d'entrer dans cette intrigue par la voie du duc d'Orléans. Voici comme elle y réussit.

Le duc d'Orléans, comme je l'ai déjà dit, avoit tendrement aimé Soyon, fille d'honneur de Madame. Cette fille, touchée de dévotion ou de quelque chagrin, s'étoit jetée dans le grand couvent des carmélites, à dessein de se faire religieuse. Monsieur, ne pouvant souffrir son absence, se servit de l'autorité royale, de celle du parlement et de la sienne propre, et des conseils de toutes les amies de Soyon, pour l'en faire sortir. Celle dont il reçut le plus de secours fut madame d'Aiguillon, toute puissante sur le père Léon, confesseur de Soyon, carme, qui avoit pour le moins autant d'ambition que de piété. Elle s'y appliqua avec tant de force qu'enfin elle trouva le moyen de rassurer la conscience de cette fille, et de la faire revenir à la cour, avec espérance de devenir

bientôt dame d'atour de Madame, afin de pouvoir rester dans le monde sans se marier. Il faut demeurer d'accord qu'elle y a vécu avec tant de piété et de vertu, et qu'elle a montré si nettement le vouloir mépriser, que l'on doit plutôt estimer son retour qu'y trouver à redire. Madame d'Aiguillon, pour tirer quelque avantage de sa négociation, persuada au duc d'Orléans que l'abbé de La Rivière, jaloux de la faveur de mademoiselle de Soyon, l'avoit, par ses intrigues, pressée de se faire religieuse. Elle n'en avoit, à ce que j'ai ouï dire, nulle marque véritable; mais, comme elle vouloit la perte du prince de Condé, qu'elle croyoit l'abbé affectionné à ses intérêts, et ami de la nouvelle duchesse de Richelieu qu'elle avoit sujet de haïr, elle crut qu'il étoit nécessaire de lui faire perdre les bonnes grâces de son maître. Il est à présumer qu'elle a pu savoir des choses sur ce sujet que j'ai ignorées, et qu'elle pouvoit sans scrupule l'accuser de cette passion, qui vraisemblablement devoit être dans son ame. Comme cette dame, par sa science ou par ses soupçons, fut facilement portée à croire que ce favori avoit été susceptible d'une grande jalousie, le duc d'Orléans en fut de même aisément persuadé; et, sans beaucoup examiner si ce qu'on lui disoit étoit vrai, il le crut à cause des autres doutes qu'il commençoit d'avoir contre lui. Il s'imagina du moins que l'abbé de La Rivière avoit souhaité que mademoiselle de Soyon fût demeurée aux Carmélites; et cette pensée, étant reçue par une ame déjà mal disposée, fut capable de le détruire auprès de lui. Ce fut par là que les frondeurs, qui haïssoient l'abbé de La Rivière, se lièrent à madame d'Aiguillon; et ce fut la voie

qu'elle prit pour entrer dans le secret de cette grande négociation. Elle lui fut confiée par les frondeurs et le ministre, qui tous étoient résolus de perdre La Rivière. Elle avoit les clefs de la citadelle du Havre, qui, par la fidélité de Bar, lui étoient demeurées, malgré son neveu le duc de Richelieu, et malgré les diligences de M. le prince : si bien que le ministre la trouvant propre à bien des choses, tant par la sûreté qu'on devoit prendre dans sa haine que par l'opinion qu'il avoit de sa capacité, il ne fit point difficulté de lui parler de ce grand projet. Ce fut donc le coadjuteur, madame de Chevreuse, madame d'Aiguillon, le marquis de Noirmoutiers et Laigues, qui traitèrent cette affaire avec la Reine, le duc d'Orléans et le ministre. Le duc de Beaufort n'en sut rien, parce que la cabale frondeuse crut qu'il le diroit à madame de Montbazon; et cette dame n'étoit pas assez estimée de toute la troupe pour la rendre maîtresse de leur sort.

Ce dessein de faire arrêter M. le prince plut au ministre, non-seulement pour se voir délivré d'un prince du sang qui le méprisoit, mais encore parce qu'il crut qu'il alloit être le maître de la France. Il voyoit une des cabales détruite par la perte de leur chef; l'autre, qui sembloit se donner à lui, ne lui faisoit plus de peur; et, par la disgrâce de l'abbé de La Rivière, il espéroit qu'à l'avenir il auroit le même crédit auprès du duc d'Orléans que jusqu'alors il avoit eu auprès de la Reine, et qu'ainsi sa domination seroit entière et assurée.

Les frondeurs avoient d'autres pensées. Ils entroient en apparence dans les intérêts du ministre;

mais n'ayant plus ce redoutable prince pour ennemi, ils s'imaginoient que le cardinal, foible et haï, n'oseroit leur rien refuser, et qu'il leur seroit tout-à-fait soumis; que le duc d'Orléans n'ayant plus La Rivière, il se laisseroit gouverner par le coadjuteur leur ami, pour lequel il montroit avoir de l'inclination et de l'estime; que ce prince, étant conduit par eux, se rendroit le maître de la cour; et que par lui leur puissance s'établiroit sur tous d'une manière stable et permanente. Madame de Chevreuse se vit en état alors de faire revivre les anciens désirs qu'elle avoit conçus au commencement de la régence de gouverner la Reine; et son espérance fut d'autant mieux fondée qu'elle et sa cabale prétendoient à l'avenir la posséder par force, et par conséquent avec plus de sûreté.

La cour, intérieurement en cet état, prend la résolution d'exécuter promptement son dessein, et d'arrêter M. le prince, le prince de Conti et le duc de Longueville, afin que les deux derniers ne pussent par une guerre civile secourir le premier. J'ai ouï dire depuis à la Reine, parlant de la prison de ce prince, qu'étant un jour au conseil avec le duc d'Orléans et son ministre, elle et eux s'étoient écriés que ce seroit un beau coup à faire que d'arrêter M. le prince; qu'après y avoir bien pensé, la chose leur parut nécessaire et faisable; qu'ensuite, par les événemens et le temps, elle leur avoit paru facile, et qu'ils l'avoient enfin exécutée sans nulle peine. Quand la Reine, pour la seconde fois, parla de cette affaire au duc d'Orléans, elle le conjura tout de nouveau de ne point confier ce secret à La Rivière. Cette prière étoit

particulièrement fondée sur ce que, dans le dernier accommodement du prince de Condé avec le cardinal, dont l'abbé fut le négociateur, M. le prince désira qu'il lui donnât sa parole que le duc d'Orléans ne consentiroit jamais à sa prison, au cas qu'on vînt à y penser, sans qu'il l'en avertît, et souhaita que le duc d'Orléans, en sa présence, l'assurât de la même chose. Il crut que la Reine n'auroit jamais ce dessein sans que le duc d'Orléans y eût part, et qu'étant en sûreté du côté de ce prince et de son favori, il n'avoit rien à craindre. L'abbé de La Rivière, qui ne voulut pas lui donner sa parole sur une chose de cette conséquence sans la participation de la cour, prit celle de la Reine et de son ministre avant que de s'engager au prince de Condé, et ensuite lui donna cette sûreté en présence même de son maître. La Reine et le cardinal la donnèrent de bon cœur pour avoir la paix : car alors ils ne pensoient pas encore à se servir contre lui des remèdes extrêmes ; mais le temps les ayant persuadés que l'usage en étoit utile à l'Etat, l'abbé de La Rivière, qui n'étoit coupable en cela que par trop d'empressement à servir M. le prince, fut la victime offerte pour tous les acteurs en faveur de ce grand dessein. La défiance que la Reine eut de lui fut cause de sa perte : ce fut un rideau qu'on tira devant les yeux du duc d'Orléans, qui lui fit voir des crimes en la personne de celui qu'il avoit aimé, qu'il crut être obligé de punir. Il est à croire néanmoins que ce favori se seroit accommodé de cette aventure, qui l'auroit délivré de la crainte éternelle du prince de Conti, qui, selon son caprice, pouvoit toujours lui ôter la nomination de son chapeau; mais son inno-

cence lui fut inutile, à cause de ses fautes apparentes.

Celui dont la liberté étoit menacée paroissoit embarrassé. Le public étoit attentif à voir comment il décideroit sa querelle, et de quelle manière elle passeroit au parlement. Ce prince sentoit que ses intérêts n'étoient pas soutenus : il fulminoit contre les frondeurs, et publioit hautement que s'il n'en tiroit raison par la justice, il se la feroit lui-même, et le plus fortement qu'il lui seroit possible. Il se plaignoit du duc d'Orléans qui l'abandonnoit, disant à ses amis qu'il faisoit le malade quand il le prioit d'aller au parlement; et l'abbé de La Rivière, inutilement occupé du désir de la paix, travailloit à la maintenir entre ces deux princes, comme à la plus importante affaire de l'Etat.

Le 16 janvier, Martineau, ce prisonnier qu'on avoit arrêté en basse Normandie, arriva à Paris. Le prince de Condé redoubla ses sollicitations, et on députa deux conseillers pour examiner ce prisonnier. La Fronde devenue plus puissante, on ordonna que sans délai, le prisonnier examiné, on jugeroit l'affaire du duc de Beaufort et du coadjuteur séparément de celle de La Boulaye, ainsi qu'il a été déjà dit, et sans aucun retardement. Comme le prince de Condé aperçut le crédit de ses ennemis, il en témoigna de grands ressentimens; et un de ses domestiques, personne de qualité, me conta que son chagrin alors l'empêcha de dormir plusieurs nuits, qu'il se promenoit souvent dans sa chambre, et qu'il passoit beaucoup d'heures à écrire et à consulter ses affaires; mais pendant qu'il menace ses ennemis, qu'il prie ses amis, et qu'il

se plaint d'un petit mal, de plus grands malheurs étoient prêts de tomber sur sa tête, pour lui montrer que tous les hommes, de quelque condition qu'ils soient, ne peuvent jamais être entièrement heureux. Quoique sa mauvaise fortune ait toujours été environnée de gloire, et que sa prison même ait été suivie d'un bonheur éclatant, on peut dire néanmoins qu'il perdit avec la liberté une grandeur et une puissance qui, jusqu'à ce jour, avoient été accompagnées de toute la félicité qui se pouvoit souhaiter dans la vie d'un grand prince. Dieu se plaît d'ordinaire, dans le temps de la prospérité, de nous faire voir la fragilité des biens passagers : enfin les mesures furent prises pour exécuter ce qui devoit changer tant de choses. Le duc de Longueville étoit malade à Chaillot : il avoit montré assez d'aversion pour venir chez le Roi, à cause de certains avis qu'il avoit reçus; mais ayant promis de se trouver au conseil pour une affaire du marquis de Beuvron dont on devoit parler, la Reine délibéra de prendre cette occasion pour exécuter son dessein. Elle fit semblant de se trouver mal, et cette feinte indisposition lui donna le prétexte de faire fermer ses portes, de peur du bruit. Le conseil amenoit une grande foule de monde au Palais-Royal, et cette action demandoit la sûreté, et par conséquent la solitude. Cette raison obligea la Reine d'ordonner au capitaine de ses Gardes de ne laisser entrer personne que ceux qui devoient tenir le conseil; le duc d'Orléans n'y vint point, pour ne pas être le témoin oculaire du malheur de ce prince, qui vivoit en sûreté sur sa parole.

La Reine se mit sur son lit, disant qu'elle avoit mal

à la tête ; et je lui ai ouï dire depuis qu'elle eut besoin de s'y mettre pour cacher le trouble de son ame, qui fut grand quand elle sentit que l'heure du conseil approchoit. Madame la princesse, qui avoit le privilége de la voir quand même elle ne voyoit personne, vint la visiter à cette même heure : ce qui augmenta beaucoup l'émotion de la Reine ; car elle avoit de la bonne volonté pour elle, et savoit qu'elle n'avoit nulle part dans la conduite de M. le prince. Dans cette occasion, elle se souvint, avec beaucoup de regret et de compassion, à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire, que madame la princesse avoit toujours reçu ses caresses avec une reconnoissance qui approchoit de l'idolâtrie, et qu'elle ne méritoit pas qu'elle la privât de joie le reste de sa vie. Cette mère infortunée, bien ignorante de son malheur, s'assit au chevet du lit de la Reine, et lui fit mille questions sur sa maladie, qui toutes procédoient d'une véritable inquiétude ; car la Reine étoit toujours si saine, qu'il étoit difficile de ne se pas étonner quand elle se plaignoit. Mais toutes ses paroles furent de nouvelles matières de douleur à celle qui avoit plus de santé que de repos, et autant de volonté de lui faire du bien que de nécessité de lui faire du mal.

Le matin de ce jour, le prince de Condé alla voir le cardinal, qu'il trouva occupé à parler à Priolo, domestique du duc de Longueville, à qui le cardinal dit mille douceurs pour son maître, le priant de se trouver après midi au conseil. M. le prince entrant dans la chambre du ministre, lui dit de continuer son discours ; puis, s'approchant du feu, il trouva de Lyonne, secrétaire du cardinal, qui écrivoit sur une

petite table certains ordres nécessaires pour l'exécution de l'affaire du jour. De Lyonne les cacha soigneusement sous le tapis, faisant ensuite la meilleure mine qu'il lui fut possible. Cette visite finie, le prince de Condé alla dîner chez madame sa mère. Elle avoit eu quelque avis ou quelque pressentiment de sa disgrâce : si bien qu'après le dîner, ayant tiré à part messieurs ses enfans, elle dit au prince de Condé de prendre garde à lui, et qu'assurément la cour ne lui étoit point favorable. M. le prince lui répondit que la Reine l'avoit encore assuré depuis peu de son amitié, que le cardinal vivoit fort bien avec lui ; mais que sans doute le mal venoit de La Rivière qui le trahissoit, et qui faisoit pencher son maître du côté des frondeurs : puis il dit au prince de Conti son frère qu'il vouloit ce jour même, en sa présence, le gourmander comme il le méritoit. Le prince de Marsillac, par un esprit de pénétration et d'habileté, avoit souvent jugé que les affaires alloient mal pour leur parti ; et, dans cette pensée, il leur recommandoit toujours de ne se trouver jamais tous trois au conseil ; mais l'ordre de Dieu étoit qu'ils ne profiteroient point de ses avis. Le prince de Condé fut le premier qui alla chez la Reine, et les deux autres le suivirent bientôt après. Il y trouva madame sa mère, et demeura quelque temps dans la ruelle du lit de la Reine, en simple conversation. Comme il avoit beaucoup d'affaires et beaucoup de chagrins dans l'esprit, après quelques discours communs il quitta la Reine et laissa madame la princesse auprès d'elle. Ce fut la dernière fois qu'il la vit, et le dernier moment qui les sépara pour jamais. Le prince de Condé passa dans le petit cabinet, d'où

l'on entre par un autre en forme de passage dans une galerie, où d'ordinaire se tenoit le conseil. De ce petit passage, on alloit aussi dans l'appartement du cardinal. M. le prince y voulut aller, mais il le rencontra dans ce même lieu, qui venoit chez la Reine. Ils s'arrêtèrent en cet endroit, et ce prince parla longtemps des affaires qui le touchoient alors le plus sensiblement. Il lui témoigna de sentir infiniment la protection que le parlement donnoit à ses ennemis, et le refroidissement qu'il reconnoissoit pour lui dans l'esprit du duc d'Orléans. Il vint ensuite à se plaindre de l'abbé de La Rivière, qu'il soupçonnoit de favoriser auprès de son maître le parti de la Fronde. Il dit au cardinal qu'il auroit infiniment souhaité de lui parler en sa présence; et sachant qu'il étoit chez le maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, qui étoit malade, ils l'envoyèrent chercher. L'abbé de La Rivière, apprenant que de telles personnes le demandoient, se hâta de venir; mais il trouva, pour entrer chez la Reine, de si grandes difficultés à la porte de la salle de ses gardes, qu'il eut peur que cette sévérité ne le regardât; car, sans rien savoir de particulier, il voyoit les choses brouillées, et ne se sentoit pas si bien avec son maître qu'à l'ordinaire. Comminges, alors lieutenant des Gardes de la Reine, qui avoit reçu l'ordre conjointement avec Guitaut son oncle pour cet emprisonnement, voyant que ses gardes ne vouloient point laisser passer, selon l'ordre donné, les gentilshommes qui suivoient La Rivière, eut peur que leur exacte obéissance ne lui donnât quelque soupçon. Il lui en fit des excuses, et commanda de le laisser entrer, lui et ses gens. Cette douceur le rassura; et

comme il fut arrivé, M. le prince et le ministre fermèrent la porte sur eux. Alors le prince de Condé commença fortement à se plaindre de lui, lui disant qu'il le trahissoit auprès de son maître; qu'il voyoit trop qu'il étoit abandonné, et qu'il l'en accusoit entièrement. Il lui dit qu'il se devoit souvenir de toutes les promesses que le duc d'Orléans et lui en son particulier lui avoient faites; que cependant ses ennemis avoient plus de protection que lui; mais qu'il se feroit justice à lui-même, et sauroit se venger de ceux qui lui manquoient en cette occasion. En parlant de toutes ces choses il se mit à crier si haut, que la Reine, qui étoit attentive à tout ce qui se passoit, eut quelque légère crainte de ce bruit, s'imaginant que peut-être M. le prince se plaignoit d'un plus grand mal. Pendant que ces trois personnes s'entretenoient avec chaleur, le comte de Servien arriva, qui avoit le secret de la grande affaire de la cour, car il étoit considéré du cardinal : mais comme il voulut entrer, ils le repoussèrent, en le renvoyant comme un importun, et continuèrent leurs discours jusqu'à ce que le duc de Longueville arrivât. Alors M. le prince pria le cardinal et l'abbé de La Rivière de cesser de parler de cette affaire devant lui. Ce prince n'avoit pas approuvé que le prince de Condé eût entrepris cette accusation contre le coadjuteur, qui étoit en quelque façon de ses amis : il lui avoit dit qu'il ne le vouloit point abandonner qu'il n'eût vu clairement son crime; et ce partage ambigu avoit déplu à M. le prince. Leur conversation ayant été interrompue pour quelques momens, ils s'occupèrent à parler des choses communes, et peu après le prince de Conti arriva. Le

ministre, voyant alors ces trois personnes en état de subir la loi du souverain, manda à la Reine en leur présence que tout étoit prêt, et qu'elle pouvoit venir au conseil : ce qui vouloit dire qu'elle pouvoit donner le dernier commandement. La Reine aussitôt donna congé à madame la princesse, disant qu'elle alloit au conseil ; et ce fut aussi la dernière fois qu'elle la vit. Madame la princesse, malgré ses soupçons, sortit sans aucune pensée du mal qui dans ce moment lui devoit arriver, et la Reine manda aux princes qui l'attendoient qu'ils pouvoient toujours passer dans la galerie, et qu'elle alloit les trouver.

Le prince de Condé passa le premier, le prince de Conti son frère après, ensuite le duc de Longueville, et le reste des ministres. M. le prince, en attendant la Reine, s'amusa à parler au comte d'Avaux d'affaires de finances, et disputa contre lui sur quelque article qui regardoit les intérêts d'un de ses amis. Le cardinal, qui étoit resté dans ce petit passage, voyant les princes entrés dans la galerie, au lieu de les suivre, prit l'abbé de La Rivière par la main, et lui dit tout bas : « Repassons dans ma chambre, j'ai quelque chose de « conséquence à vous dire. » Ils s'en allèrent ensemble : le premier, entièrement occupé de son dessein ; et le second, comme lui-même me l'a conté, fort en peine de ne savoir que penser de cette retraite si extraordinaire, qui paroissoit lui annoncer quelque grand événement.

La Reine, d'autre côté, ayant quitté son lit où elle s'étoit tenue tout habillée, donna l'ordre nécessaire à Guitaut, capitaine de ses gardes. Elle prit le Roi, à qui jusqu'alors elle n'avoit rien dit de cette résolu-

tion, et s'enferma avec lui dans son oratoire. Comme elle n'étoit pas conduite à cette action par aucun sentiment de vengeance, elle fit mettre ce jeune monarque à genoux, lui apprit ce qui se devoit exécuter en cet instant, et lui ordonna de prier Dieu avec elle, afin de lui recommander le succès de cette entreprise, dont elle attendoit la fin avec beaucoup d'émotion et de battement de cœur. Au lieu de la Reine qu'on attendoit au conseil, Guitaut entra dans la galerie; M. le prince qui s'amusoit à causer, comme je l'ai déjà dit (car toutes ces choses se firent en un même temps), voyant Guitaut qu'il aimoit venir à lui, crut qu'il avoit quelque grâce à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette pensée, et lui demanda ce qu'il désiroit. Guitaut lui répondit tout bas : « Mon-« sieur, ce que je vous veux, c'est que j'ai ordre de vous « arrêter, vous, M. le prince de Conti votre frère, « et M. de Longueville. » M. le prince lui répondit brusquement : « Moi, M. Guitaut, vous m'ar-« rêtez! » Puis, ayant un peu rêvé : « Au nom de « Dieu, dit-il, retournez à la Reine, et dites-lui que « je la supplie que je lui puisse parler. » Guitaut lui dit que cela sans doute ne serviroit de rien; mais que pour le satisfaire il s'y en alloit. Comme le prince s'étoit écarté des autres pour parler à Guitaut, et que Guitaut lui avoit parlé bas, personne de la compagnie n'avoit entendu prononcer cet arrêt contre la liberté de ces trois personnes : si bien que Guitaut le quittant pour aller parler à la Reine selon son désir, M. le prince revint à eux avec le visage un peu ému, et leur dit à tous : « Messieurs, la Reine me fait arrêter; » et se tournant vers le prince de Conti et le duc de

Longueville, il leur dit : « Et vous aussi, mon frère ; « et vous aussi, M. de Longueville. » Continuant son discours, il s'adressa à toute la compagnie, et leur dit à tous : « J'avoue que cela m'étonne, moi qui ai « toujours si bien servi le Roi, et qui croyois être si « assuré de l'amitié de M. le cardinal. » Puis, se tournant vers le chancelier, il le pria tout de nouveau d'aller trouver la Reine pour la prier de sa part qu'il pût lui parler, et pria aussi le comte de Servien d'aller chez le cardinal lui dire la même chose.

Le chancelier partit pour aller trouver la Reine, mais il ne revint point : et Servien, qui s'en alla chez le cardinal, en fit autant. Cependant Guitaut revint, qui lui dit de la part de la Reine qu'elle ne le pouvoit voir, et qu'il avoit ordre d'exécuter ses volontés. Alors le prince de Condé lui répondit d'un ton de voix tout-à-fait paisible : « Hé bien, je le veux, obéis- « sons ; mais où nous allez-vous mener ? Je vous prie « que ce soit dans un lieu chaud. » Guitaut lui répondit qu'il avoit ordre de les mener au bois de Vincennes. M. le prince lui dit : « Hé bien, allons. » En ce même temps il voulut s'avancer vers le bout de la galerie, où est une porte qui alloit à l'appartement du cardinal, croyant sans doute pouvoir sortir par là ; mais comme il voulut l'ouvrir, Guitaut lui dit : « Monsieur, vous ne pouvez sortir par cette porte, « car Comminges y est avec douze gardes. » Alors il se tourna vers la compagnie, sans nulle marque de chagrin, ayant le visage serein et tranquille ; et en les saluant tous, leur dit adieu, les priant de se souvenir de lui, de vouloir témoigner dans les occasions, comme gens de bien qu'ils étoient, combien il avoit

été bon serviteur du Roi, ayant toujours vécu comme tel, et qu'il étoit leur serviteur à tous. Puis s'adressant au comte de Brienne secrétaire d'Etat, il l'embrassa, et lui dit : « Pour vous, vous êtes mon pa-« rent. » Dans ce même temps, Guitaut fit entrer Comminges son neveu et les douze gardes par la porte du bout de la galerie où ils étoient attendant l'ordre. Il les fit passer pour lui ouvrir la petite porte qui donne au jardin, afin d'y pouvoir descendre par un petit escalier dérobé par où il falloit les mener. M. le prince, voyant qu'il falloit suivre cette escorte, avant que d'entrer dans l'escalier s'adressa à Comminges, et lui dit : « Comminges, vous êtes homme d'honneur « et gentilhomme : n'ai-je rien à craindre ? » Puis il lui remit devant les yeux en un moment toutes les choses qu'il avoit faites pour lui, et l'amitié qu'il avoit pour le petit Guitaut son cousin (1), et tout ce qu'il put enfin pour lui faire penser qu'il en devoit avoir quelque reconnoissance. Ce fut Comminges qui me conta peu de jours après toutes ces particularités, s'étonnant de la présence d'esprit de ce prince, et avec quelle promptitude il l'avoit fait souvenir de la manière dont il l'avoit traité en toutes occasions. Comminges ayant donc vu par les choses qu'il lui dit qu'il craignoit quelque dessein contre sa vie, lui répondit qu'il étoit homme de bien et gentilhomme, et que sur sa parole il devoit s'assurer qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, et qu'il n'avoit nul commandement que celui de le mener au bois de Vincennes. Sur cette assurance il le suivit, sans plus témoigner aucune inquiétude, et sans dire même aucune parole contre

(1) Ce petit Guitaut étoit au service de M. le prince.

ses ennemis. Le prince de Conti ne parla point du tout : il demeura toujours assis sur le petit lit de repos qui étoit dans la galerie, sans montrer ni peur ni chagrin, et se laissa conduire sans nulle résistance là où on voulut le mener. Le duc de Longueville, qui avoit mal à une jambe et qui ne trouvoit pas agréable de s'en servir en cette occasion, alloit lentement et mal volontiers. Guitaut fut obligé de commander à deux gardes de lui aider à marcher; et comme dans l'âge avancé, les esprits ayant moins de chaleur, les maux que l'on souffre abattent sans doute davantage, Guitaut me dit ce même jour qu'il avoit trouvé ce dernier accablé de tristesse, et qu'on voyoit dans son visage qu'il avoit regardé cette disgrâce comme un malheur qui le meneroit au tombeau.

M. le prince, marchant le premier, arriva plus tôt que les autres à la porte du jardin qui donne dans la rue par où il devoit sortir. Il fallut attendre les deux princes qui le suivoient pour faire ouvrir la porte, afin d'entrer dans un carrosse qui les attendoit, et qui les devoit mener au bois de Vincennes. Dans cet intervalle de repos, M. le prince demanda à Guitaut s'il comprenoit la raison de cette aventure, et lui dit qu'il s'étonnoit infiniment qu'il eût voulu prendre cette commission, vu qu'il savoit bien qu'il l'aimoit. Guitaut lui répondit qu'il le supplioit de considérer ce que les hommes attachés à leurs maîtres et au service du Roi étoient obligés de faire quand il s'agissoit de leur obéir. Il lui témoigna le regret qu'il avoit d'avoir été contraint par son devoir de faire ce qu'il faisoit. Ce prince parut satisfait de ces sentimens. Les deux autres prisonniers arrivèrent comme ils parloient en-

semble; et Guitaut alors ouvrant la porte, le carrosse se trouva tout prêt pour les recevoir, avec Comminges et quelques gardes. On les fit sortir par la porte de Richelieu, pour ne point traverser Paris avec cette proie : ce qui les obligea de prendre un grand tour et par de fort mauvais chemins.

Miossens, avec la compagnie des gendarmes du Roi, étoit posté au marché aux chevaux, près de cette porte de Richelieu. Il avoit eu ordre du ministre de s'y trouver pour défendre, contre le duc de Beaufort, certains prisonniers qu'on vouloit prendre; et le cardinal, pour lui ôter la connoissance de la vérité, lui fit quasi comprendre qu'il auroit à se battre contre ce prince frondeur. Miossens accepta cette entreprise comme brave et de grand cœur, mais avec quelque chagrin, ne voyant pas clairement ni ce qu'il avoit à faire, ni ce qu'on vouloit de lui. La Salle, son lieutenant, lui donna quelque lumière de ce dessein; et, dans la colère qu'il eut de voir que le ministre n'avoit point eu de confiance en lui, il m'a dit qu'il chercha soigneusement Flamarin, un de ses amis, afin d'en avertir par lui le prince de Condé. Il crut n'être point obligé de garder un secret qu'on ne lui avoit point confié; mais, n'ayant point trouvé son ami, il fut contraint de se taire jusqu'au moment que le prince de Condé fut arrêté : et alors, étant allé au Palais-Royal pour être instruit pleinement, on lui apprit quelle étoit l'affaire dont on lui avoit parlé avec obscurité. M. le prince lui avoit signé cet ordre, croyant travailler pour lui-même, et que ces prisonniers qu'on vouloit prendre étoient les complices de ses ennemis; mais sa croyance se trouva différente en ses fins, et

ses yeux propres lui apprirent quels étoient ces prisonniers que Miossens devoit conduire.

Comme la route par où on vouloit conduire les princes étoit détournée et difficile, le carrosse versa dans un mauvais pas. Aussitôt qu'il fut à terre, M. le prince, dont la belle taille, l'agilité et l'adresse étoient incomparables, se trouva hors du carrosse et au milieu de la campagne : plus vite qu'un oiseau qui seroit échappé de sa cage, et déjà prenant un faux-fuyant, il s'éloignoit de ses gardes. Miossens, qui le vit, mit pied à terre et se mit à courir après lui. Il l'arrêta sur le bord d'un fossé où il se vouloit jeter. Le prince de Condé lui dit (à ce que le même Miossens m,a conté) : « Ne craignez point, Miossens, je ne prétends pas « me sauver; mais véritablement, si vous vouliez, « voyez ce que vous pouvez faire. » Sur quoi il lui répondit qu'il le supplioit très-humblement de ne lui point demander une chose qu'il ne pouvoit faire comme homme d'honneur, et l'assura qu'il étoit fâché d'être obligé à cette fidélité; mais qu'il falloit obéir au Roi et à la Reine. On peut remarquer par cette réponse quelle est la différence du procédé d'un honnête homme quand on se confie en lui ou qu'on le traite de suspect, puisque ce Miossens avoit eu le dessein de sauver ce prince lorsqu'il n'avoit point encore eu les ordres du Roi avec évidence. Je ne sais s'il disoit vrai quand il dit toutes ces choses; car il eût été presque en tout estimable par les belles qualités qui étoient en lui, s'il eût eu autant de vertus chrétiennes que de morales, et si, en respectant la vérité dans l'Evangile, il eût haï le mensonge et la vanité dans ses discours. M. le prince étant donc arrêté par Miossens, il

fallut attendre que le carrosse fût relevé. Alors Comminges et les gardes se mirent en état de prendre soin de sa personne et de celle des deux autres princes. Quand ils furent remontés, Comminges commanda au cocher d'aller le plus vite qu'il lui seroit possible. M. le prince l'entendant parler, lui dit, en s'éclatant de rire : « Ne craignez rien, Comminges, per-« sonne ne doit venir à mon secours ; car je vous « assure que je n'ai pris nulle précaution contre ce « voyage. » Puis après il lui demanda ce qu'il pensoit du sujet de sa prison, y ajoutant que pour lui, il ne le devinoit pas. Comminges, qui avoit de l'esprit et qui avoit beaucoup lu, lui repartit qu'il n'en savoit rien ; mais qu'il devoit croire que son plus grand crime étoit pareil à celui de Germanicus, qui devint suspect à l'empereur Tibère pour valoir trop, pour être trop aimé et pour être trop grand. Cette réponse le fit rêver quelques momens ; puis il s'écria : « A « l'heure qu'il est, Monsieur est bien content de m'a-« voir joué ce tour, et son traître de favori (voulant « parler de l'abbé de La Rivière) a sans doute tramé « toute cette affaire. » En entrant au bois de Vincennes, il parut un peu touché, et dit à Miossens, qui au bas du donjon prit congé de lui, qu'il le prioit d'assurer la Reine qu'il étoit son très-humble serviteur. Quand ils furent arrivés dans la chambre qu'ils devoient occuper, ils n'y trouvèrent point de lits pour les coucher. Ils furent contraints tous trois, pour se divertir, de jouer aux cartes. Ils passèrent toute la nuit dans cette occupation ; et Comminges m'a dit que ce fut avec gaieté et beaucoup de repos d'esprit. Le prince de Condé, raillant le prince de Conti et le duc

de Longueville, leur dit mille choses agréables : ce qui témoignoit assez la fermeté de son courage, et que s'il avoit paru ému, et s'il avoit tant de fois inutilement demandé à voir la Reine et le ministre, la vivacité de son esprit et la force de ses passions y avoient plus de part que sa foiblesse. M. le prince ajouta à l'occupation, outre le jeu, une grande dispute qu'il eut avec Comminges touchant l'astrologie : et j'ai ouï dire à ce même Comminges, qui demeura huit jours auprès de lui, qu'il n'avoit jamais passé de si bonnes heures que celles qu'il eut dans sa conversation ; et que s'il eût pu n'être pas touché de compassion de son malheur, et qu'il eût été capable de cette sévérité qu'il faut avoir pour garder des personnes de cette conséquence, il auroit souhaité demeurer avec lui tout le temps de sa prison. Quand, au bout de peu de jours, il fut contraint de le quitter, il me dit qu'il avoit pleuré en se séparant de lui, et que M. le prince en l'embrassant avoit eu aussi les larmes aux yeux. Il est certain néanmoins que le prince ni le gentilhomme n'étoient pas tous deux accusés d'être susceptibles d'une grande tendresse.

J'ai laissé la Reine dans son oratoire, qui ne voulut point écouter les prières du prince de Condé. Comme elle sut qu'ils étoient tous descendus et montés en carrosse, elle demeura encore quelque temps dans cette tranquillité, afin de laisser achever de conduire les prisonniers. J'ai aussi laissé le cardinal Mazarin passant dans sa chambre, et avec lui l'abbé de La Rivière. Il lui dit, quand il y fut, qu'il l'avoit emmené avec lui au lieu d'entrer au conseil, parce que la Reine faisoit arrêter M. le prince, le prince de Conti et le

duc de Longueville. L'abbé de La Rivière fut d'abord si étonné de cette nouvelle, que, ne la pouvant croire, il la traita de fabuleuse, et y répondit assez longtemps comme à une raillerie, jurant qu'il étoit impossible que cela fût, jusque là que l'un et l'autre en vinrent au point d'en rire de toutes leurs forces. Le premier rioit de ce que la chose étoit véritable, et l'autre de ce qu'il la croyoit fausse. Enfin l'abbé de La Rivière voyant entrer le comte de Servien, qui vint dire en sa présence au cardinal que M. le prince demandoit à lui parler, et Miossens venir recevoir le dernier ordre de la bouche du ministre, alors l'abbé de La Rivière ne douta plus de la vérité de l'histoire; et s'adressant au cardinal, bien changé de sa première gaieté, il lui dit qu'il étoit étonné qu'il lui eût caché cette affaire, qu'il se voyoit perdu, et qu'il n'avoit pas mérité de la Reine ni de lui ce mauvais traitement. Le cardinal se justifia autant qu'il lui fut possible, lui disant que la raison qui l'avoit obligé à lui céler ce dessein étoit à cause de l'engagement qu'il avoit avec M. le prince, lui ayant donné parole, de la part de son maître le duc d'Orléans, qu'il ne souffriroit point qu'on le mît en prison. L'abbé de La Rivière n'étant point satisfait de cette raison, et voulant effacer dans l'esprit du ministre l'opinion qu'il auroit sauvé le prince de Condé de ce péril, s'employa de tout son pouvoir pour lui prouver qu'il auroit trouvé le biais pour manquer à la parole qu'il avoit donnée à M. le prince, tant à cause que la volonté absolue de son maître devoit être la règle de la sienne, que pour les nouveaux manquemens du prince envers la Reine, qui lui en auroient donné assez de prétextes. Il l'as-

sura de plus que lui ôter le prince de Conti étoit lui faire le plus grand bien du monde. Il lui dit qu'il ne pouvoit douter de cette vérité, et qu'ainsi il voyoit clairement qu'il l'avoit voulu perdre. Le cardinal, ne sachant que lui répondre, le prit par la main et le mena chez la Reine, qu'ils trouvèrent encore enfermée dans son oratoire. Cette princesse étoit préparée à ce qu'elle devoit lui dire. Elle le fit entrer dans le lieu où elle étoit ; et, fermant la porte sur eux, elle lui fit des excuses de ce qu'elle venoit de faire contre lui, et l'assura qu'elle lui conserveroit le chapeau de cardinal et le raccommoderoit avec son maître. Ce n'étoit pas le dessein de la Reine, et moins encore celui du ministre, qui ne vouloit point souffrir, dans le poste où alloit être le duc d'Orléans, un favori auprès de sa personne qui, voulant être cardinal, auroit été son égal en dignité, et peut-être plus puissant que lui. L'autorité royale étant affoiblie, il auroit eu lieu de craindre que, venant à perdre cet esprit pacifique qu'il avoit eu jusqu'alors, il ne lui donnât des affaires. Mais comme les plus habiles se trompent souvent en leurs raisonnemens, peu après le cardinal connut qu'il avoit mal pris ses mesures ; car il rencontra véritablement dans les frondeurs ce qu'il avoit appréhendé dans la personne de celui-là. Après cette douce conversation, l'abbé s'en alla trouver son maître au Luxembourg, plein de trouble, d'espérance et de crainte. Il trouva que le duc d'Orléans étoit ravi du bon succès de cette aventure, et fort embarrassé avec lui. Il s'approcha de ce prince, lui reprocha la défiance qu'il avoit eue de lui, et tâcha de lui prouver qu'il avoit eu tort de le soupçonner d'infidélité ; mais, sur toutes ces paroles,

ce prince fut sans cœur et sans oreilles. Les finesses du ministre, l'affaire de mademoiselle de Soyon, l'intrigue de la duchesse d'Aiguillon, et toute la Fronde qu'il avoit méprisée pour M. le prince et pour madame de Longueville, avoient donné de si rudes assauts à la bonne volonté que le duc d'Orléans avoit eue pour lui, qu'enfin sa perte étoit résolue. Il n'en falloit pas moins pour ruiner la fortune de ce favori : elle avoit paru fortement établie ; et peu d'hommes en ce temps-là, soumis à la faveur des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, ont eu plus de bonheur et de puissance. Le duc d'Orléans étant donc changé pour lui, il l'abandonna à ses ennemis, et leur promit qu'il l'éloigneroit d'auprès de lui. La colère que M. le prince avoit eue contre lui un moment avant sa prison ne lui servit de rien. Le duc d'Orléans demeura toujours persuadé que son chapeau lui avoit renversé la raison, et que cet intérêt l'avoit fait manquer à son service et à ce qu'il lui devoit : ce que, selon les apparences, il avoit eu quelque sujet de croire. Quand la Reine sut que les princes étoient en chemin et presque en sûreté, elle envoya aussitôt après M. de La Vrillière (1), secrétaire d'Etat, mander à madame de Longueville, de la part du Roi et de la sienne, de la venir trouver au Palais-Royal, où le dessein étoit de l'arrêter. On ne la trouva pas chez elle, et ses gens lui allèrent apprendre son malheur chez la princesse palatine, où elle étoit. Cette nouvelle la fit évanouir, à ce que m'a dit depuis la même princesse palatine ; et jamais personne n'a paru plus touchée qu'elle le fut alors. Elle alla aussitôt après à l'hôtel de Condé pour y voir madame la

(1) *M. de La Vrillière :* Louis Phelippeaux.

princesse sa mère, à qui elle cria en entrant dans sa chambre : « Ah ! madame, mes frères..... » Madame la princesse ignoroit encore la destinée de ses enfans. Le comte de Brienne étoit venu la trouver, par le commandement de la Reine, pour lui apprendre leur malheur ; mais il n'avoit encore osé lui donner ce coup mortel. Cette princesse alors, entendant ainsi crier madame sa fille, surprise d'étonnement, lui répondit : « Hélas ! qu'y a-t-il ? Mes fils, mes enfans sont-ils « morts ? et qu'en a-t-on fait ? » Le comte de Brienne, s'étant approché d'elle, lui dit que non, mais que la Reine les avoit fait arrêter, et qu'il étoit venu de sa part pour l'en avertir. Il lui ordonna en même temps de la part du Roi d'aller en l'une de ses terres, et d'emmener avec elle sa belle-fille et le duc d'Enghien son petit-fils.

La Vrillière, qui étoit allé chercher madame de Longueville pour lui porter le commandement d'aller trouver la Reine au Palais-Royal, ne l'ayant point rencontrée chez elle, la vint chercher à l'hôtel de Condé. Elle répondit à cette ambassade qu'elle alloit demander avis à madame sa mère de ce qu'elle feroit ; et ces deux princesses, dans cet entretien, souffrirent ensemble tout ce que la douleur a coutume de faire sentir en de semblables occasions. Madame de Longueville, prenant conseil de madame sa mère, jugea que la Reine ne la vouloit voir que pour l'arrêter. Elle fit semblant de vouloir obéir ; et voyant qu'il n'étoit pas temps de s'amuser à pleurer, au lieu d'aller trouver la Reine, elle pria la princesse palatine, sa meilleure amie, de la mener hors de l'hôtel de Condé, pour aviser avec elle ce qu'elle avoit à faire. La princesse

palatine la prit aussitôt dans son carrosse et la mena dans une petite maison du faubourg Saint-Germain, d'où elle envoya chercher mademoiselle de Longueville sa belle-fille, afin de la mener avec elle. Ses amis la vinrent trouver en ce lieu. Le prince de Marsillac, et son beau-frère le marquis de Sillery (1), lui offrirent de la suivre et de la servir dans cette occasion: ce qu'elle accepta volontiers, comme le seul secours qui lui restoit. Elle se mit dans le carrosse de son amie, qui l'assura de la servir fidèlement pendant sa disgrâce : ce qu'elle effectua depuis avec beaucoup d'habileté et de courage. Madame de Longueville partit à l'heure même, marchant toute la nuit à dessein de gagner promptement la Normandie. Elle y arriva le lendemain, aussi lasse qu'elle étoit affligée; et, pour comble de désolation, elle n'y fut pas favorablement reçue. Ses enfans demeurèrent auprès de madame la princesse sa mère, qui, n'ayant pas eu de part à ses intrigues, en eut une tout entière aux malheurs que lui causa son ambition, et à ceux qu'elle avoit procurés à toute sa famille.

Une demi-heure après que le prince de Condé fut arrêté, Chavigny, qui étoit dans ses intérêts, ignorant encore cette nouvelle, alla visiter madame Du Plessis-Guénégaud (2), qui venoit de la savoir par un laquais que son mari lui avoit envoyé; car, étant secrétaire d'Etat, il avoit été au conseil un des témoins de cet emprisonnement. Cette dame étoit fille du feu maréchal de Praslin; sa naissance lui donnoit pour parens

(1) *Le marquis de Sillery :* Louis-Roger Brulard. — (2) *Madame Du Plessis-Guénégaud :* Elisabeth de Choiseul, femme de Henri Du Plessis-Guénégaud.

beaucoup de personnes de grande qualité, et son mérite lui donnoit aussi beaucoup d'amis. La Reine, qui ne la connoissoit pas particulièrement, ne la traitoit pas avec les distinctions que ses bonnes qualités pouvoient mériter; et son cœur, rempli de ce noble orgueil qui paroît légitime à la raison humaine, lui faisoit désirer de se faire à elle-même, et chez elle, une espèce de domination qui la pût consoler de ces privations; car elle ne les pouvoit souffrir sans peine quand elle étoit à la cour. Par toutes ces raisons, elle recevoit beaucoup de visites, et il y avoit peu de secrets dans le cabinet qui lui fussent cachés. Elle étoit naturellement susceptible de beaucoup de haine et de beaucoup d'amitié. Sa tendresse pour ses amis l'obligeoit de prendre part à leurs intérêts; et elle se trouvoit sans y penser, et sans consulter la raison, presque toujours opposée à tout ce qui leur étoit contraire. Ceux qui haïssoient le ministre rencontroient en elle de la fidélité, de la lumière, et beaucoup d'animosité contre lui, quoique peut-être ce fût injustement, et plus par fantaisie que par aucun sujet apparent qu'elle eût de se plaindre de lui. Comme ils la croyoient capable de secret, et aussi propre à les conseiller dans leurs affaires qu'à les consoler dans leurs chagrins, ils alloient enfin décharger dans son ame les inquiétudes que le commerce du monde fait sentir à ceux qui l'aiment le plus. Par ses propres sentimens, elle prenoit part à l'emportement des autres, et ce mélange la rendoit trop sensible à tout ce qui, à cet égard, pouvoit lui plaire ou lui déplaire. Outre ces qualités bonnes et mauvaises, elle avoit une vertu sans tache; elle étoit

assez aimable de sa personne, et, parmi un sérieux capable des plus grandes choses, elle avoit une gaieté extrême qui, par le plaisir de la société, faisoit rencontrer dans sa conversation beaucoup de biens ensemble. Cette dame, telle que je la représente, étoit chèrement aimée de Chavigny; il n'avoit rien de caché pour elle, et l'étroite liaison qu'il avoit prise avec M. le prince contre le ministre lui étoit connue. Quand elle le vit, ne doutant pas de la peine que lui causeroit sa prison, elle lui en parla en le plaignant. Chavigny, qui ne le savoit point encore, apprenant cette nouvelle, fut saisi d'une vive douleur : elle le surprit et l'étonna; et, après avoir rêvé quelques momens, il leva les yeux au ciel, et, frappant des mains l'une contre l'autre, il dit : « Voilà un grand malheur pour « M. le prince et pour ses amis; mais il faut avouer « le vrai, le cardinal a bien fait : sans cela il étoit « perdu. » Ces paroles cachoient sans doute beaucoup de mystères; et, vu l'état des choses, on peut dire que le ministre en cette occasion n'avoit pas été malhabile, et qu'il méritoit un favorable succès de sa hardiesse.

FIN DU TOME TRENTE-HUITIÈME.

Paris, Imprimerie de A. BELIN, rue des Mathurins S.-J., n° 14.

542678

HF.C
P4916co

Petitot, Claude Bernard (éd.)
Collection ~~complète~~ des mémoires relatifs à l'histoire de France.
Sér.2., v.38.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED